

DOSSIER DE CANDIDATURE PROGRAMME LEADER

GAL Midi-Quercy

2014 - 2020

**Coopération et anticipation
pour un territoire
entreprenant et durable**



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :
l'Europe investit dans les zones rurales

Sommaire

Crédits photos de la couverture : Alexandre Moronnoz - Citations - La cuisine, centre d'art et de design, Château de Nègrepelisse - Dans le cadre de la résidence de territoire DRAC Midi-Pyrénées, Pays Midi-Quercy et du projet de coopération "La vie rurale, c'est pas de la science fiction !"
C. Pélapat/Biljara.com

Chapitre 1 – LE TERRITOIRE ET SA STRATEGIE	4
A. Présentation du diagnostic du territoire LEADER	5
1. Principales caractéristiques du territoire Leader :.....	5
1.1 <i>A l'est du Tarn et Garonne, un Pays entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central, structuré en 4 communautés de communes :.....</i>	5
1.2 <i>Un territoire de près de 49 000 habitants, attractif et en croissance démographique :</i>	6
1.3 <i>Un patrimoine naturel particulièrement riche</i>	7
1.4 <i>Un patrimoine culturel important et une offre culturelle riche.....</i>	11
1.5 <i>Un aménagement de l'espace marqué par la coexistence d'enjeux forts.....</i>	14
1.6 <i>Un développement économique marqué par un essor de l'économie résidentielle.....</i>	18
Un territoire traditionnellement agricole :.....	18
Les circuits courts en Pays Midi-Quercy :	19
Un secteur industriel-marqué par une majorité de petites structures :.....	21
Un secteur du commerce et de l'artisanat marqué par le bâtiment et les services:.....	21
Un secteur sanitaire et social en proie à certaines difficultés :	23
Activités touristiques :.....	24
L'économie circulaire, un secteur d'avenir pour le PMQ :	27
La situation de l'emploi et de l'accompagnement en matière d'emploi :	28
Une implication croissante dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).....	31
1.7 <i>Une offre d'équipements et de services relativement importante, mais qui masque des difficultés dans certains secteurs particuliers :</i>	32
1.8 <i>Les déplacements et la dépendance vis-à-vis de l'automobile</i>	36
1.9 <i>Un territoire en marche vers la Transition énergétique.....</i>	37
1.10 <i>La vie sociale, un enjeu fort et d'avenir en Pays Midi-Quercy :.....</i>	38
2. Historique des démarches de développement local engagées en Midi-Quercy .40	40
2.1 <i>Les étapes et dates clés de la démarche de développement local sur ce territoire :</i>	40
2.2 <i>La démarche de Pays en Midi-Quercy : stratégie de Pays</i>	41
2.3 <i>La mise en œuvre de la stratégie du Pays :</i>	41
2.4 <i>Principales thématiques et documents de référence mettant en œuvre la stratégie du Pays :</i>	44
2.5 <i>Bilan des démarches Leader en Midi-Quercy</i>	49
Origines de la dynamique autour des démarches LEADER.....	49
Bilan du Programme d'Initiative Communautaire LEADER I (1992-1996)	49
Bilan du Programme d'Initiative Communautaire LEADER II (1997-1999).....	49
Bilan du programme Leader + (2000-2006).....	50
Bilan du programme Leader (2007-2013).....	52
3. Synthèse du diagnostic de territoire.....	61
3.1 <i>Tableau récapitulatif des acteurs représentatifs du PMQ.....</i>	61
3.2 <i>Présentation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire.....</i>	62
B. La stratégie Leader retenue.....	64
1. Enjeux à traiter dans le programme leader 2014/2020	64
1.1 <i>Les conclusions du rapport d'évaluation Leader 2007/2013 sur les pistes de développement</i>	64
1.2 <i>Les enjeux prioritaires proposés lors du séminaire Prospective du 9 juillet 2014 à Monteils</i>	64
1.3 <i>La mise en perspective de ces enjeux avec les grands défis de demain</i>	65
2. Le scénario souhaitable de développement du pays Midi-Quercy et la place de LEADER	67

2.1 La démarche poursuivie	67
2.2 Le choix du scénario souhaitable : un hybride entre « système entreprenant » et « les oasis »	68
2.3 Le choix de la priorité ciblée pour le programme LEADER Midi-Quercy 2014/2020	71
2.4 La valeur ajoutée de cette stratégie et du programme LEADER Midi-Quercy	73
2.5. Ambition en termes de coopération	74

3. La pertinence et la cohérence de cette stratégie au regard des priorités de l'Union européenne.....74

3.1 Une stratégie cohérente avec les Priorités de l'Union pour le développement rural.....	74
3.2 Une stratégie cohérente avec les enjeux et orientations stratégiques des politiques publiques nationales.....	75

Chapitre 2 - PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME : DE LA DEFINITION A LA MISE EN ŒUVRE..... 77

A. Aperçu de la démarche d'implication des acteurs et du pilotage de la stratégie ..78

1. L'association des acteurs lors de l'élaboration de la candidature78

1.1. L'association des élus, des acteurs socioéconomiques, des partenaires techniques et financiers	78
1.2 Tableau récapitulatif des temps de concertation engagés.....	78
1.3 Présentation du dispositif numérique de participation et d'information	80
1.4 L'appel à projets 2014/2020 lancé auprès des collectivités locales du pays Midi-Quercy	81
1.5 La communication auprès du grand public	81

2. La mise en œuvre de la stratégie LEADER 2014/2020 : fonctionnement et rôle des acteurs82

2.1 La bonification et la mise en réseau des projets	82
2.2 Le pilotage et la gouvernance du programme	82
2.3 L'évaluation du programme	87

B. Animation-gestion et communication autour du programme Leader 2014-2020...87

1. L'animation et la gestion du programme87

1.1 La gestion du programme.....	87
1.2 L'animation du programme.....	87

2. La communication sur le programme88

2.1 Vers qui communiquer ?.....	88
2.2 Communiquer sur quoi et pour quoi ?	88
2.3 Comment communiquer ?.....	89

3. Les modalités prévues par le GAL pour diffuser son expérience.....89

3.1 La démarche proposée pour capitaliser et diffuser les expériences réalisées	89
3.2. La capitalisation et la diffusion dans le cadre du Réseau Rural régional et national	90

Chapitre 3 – LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DU GAL MIDI-QUERCY 91

A. Le plan de développement : 4 axes et 8 sous-mesures.....92

B. Les fiches-actions92

C. La maquette financière prévisionnelle du programme LEADER MQ.....116

ANNEXES 119

Chapitre 1

Le territoire et sa stratégie

A. Présentation du diagnostic du territoire LEADER

1. Principales caractéristiques du territoire Leader :

1.1 A l'est du Tarn et Garonne, un Pays entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central, structuré en 4 communautés de communes :

Le territoire du Midi-Quercy se situe à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, adossé aux départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn. Positionné au sud du Quercy Lotois et au nord de Toulouse, il s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central.

Il est traversé par plusieurs voies de communication structurantes notamment dans sa partie Ouest : l'autoroute A20 qui rend ce territoire rapidement accessible de Toulouse (60 km, 50 min en voiture de Nègrepelisse), de Cahors (37 km, 35 min) et d'Albi (70 km, 1h10) ; la route nationale RN 20 et la voie ferrée Toulouse-Brive-Limoges-Paris.



Un territoire à l'est du Département

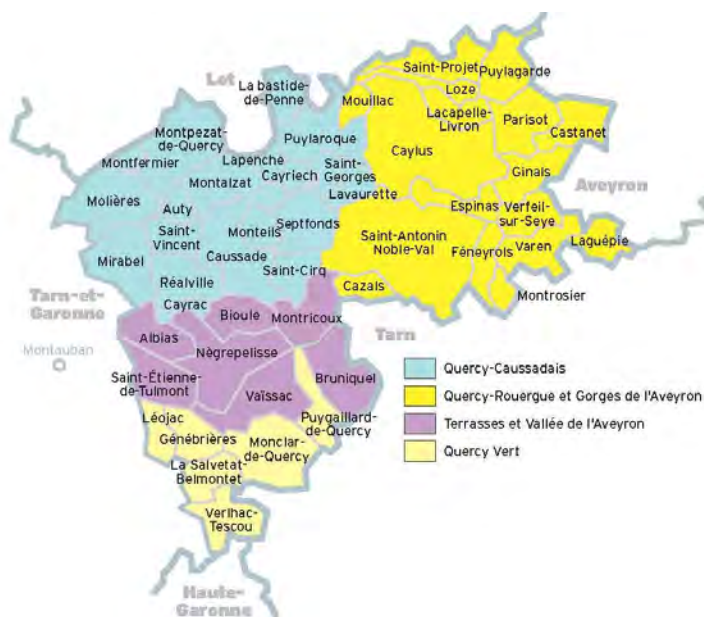
Les distances kilométriques sont indiquées à partir de Caussade.

Le périmètre du territoire LEADER correspond exactement au périmètre du Pays Midi-Quercy, administré et géré par le Syndicat Mixte, créé par arrêté préfectoral du 7 janvier 2003.

En application de la loi MAPAM du 27 janvier 2014, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy va évoluer en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Il comprend 49 communes¹ regroupées en 4 Communautés de Communes qui couvrent la totalité du périmètre LEADER / Pays (Communautés de communes Quercy Caussadais, Quercy Vert, Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, et Terrasses et Vallée de l'Aveyron).

¹ Liste des communes en Annexe n°1



Communes et Communautés de Communes du Pays Midi-Quercy

1.2 Un territoire de près de 49 000 habitants, attractif et en croissance démographique :

Selon l'estimation établie à partir des chiffres provisoires de l'INSEE, le Pays Midi-Quercy compterait à ce jour près de **49 000 habitants**. Il s'étend sur une superficie totale de 1 223 km². En 2010, la densité moyenne de la population était de 39,6 habitants par km² (33 hab/km² en 1999), soit une densité en progression mais toujours plus faible que celle observée en moyenne dans la Région (63,5 hab/km²).

Le territoire connaît depuis le milieu des années 1970, un accroissement démographique résultant d'un solde migratoire nettement positif, signe d'attractivité. Cela compense un solde naturel quasi nul, notamment lié à un vieillissement important de la population. En effet, entre 1999 et 2010, le territoire a connu **un taux annuel moyen d'évolution démographique de + 1,7 %**, correspondant à l'installation de 8 010 habitants supplémentaires et portant la population totale de 39 241 habitants (1999) à 47 251 habitants (2010, INSEE).

Durant cette période, le solde migratoire était positif pour toutes les tranches d'âges à l'exception des 20-29 ans, essentiellement des jeunes partis faire leurs études (données INSEE). *Un rapport de la maison de l'Emploi MQ datant de 2013 nous indique par ailleurs qu'un déficit important existe entre le Pays Midi-Quercy et le reste de la région Midi-Pyrénées, concernant la catégorie des 15-29 ans.* Ceci étant, la tranche d'âge des 0-14 ans connaît de son côté une évolution positive, et vient donc quelque peu tempérer le déficit évoqué plus haut.

Globalement, cette attractivité s'est confirmée au cours des dernières années : selon les données de l'INSEE disponibles à ce jour, au 1^{er} Janvier 2014, le Pays Midi-Quercy a gagné 1 727 habitants par rapport à 2010, pour atteindre 48 978 habitants.

L'ouest du territoire, mieux desservi en infrastructures routières et plus proche des grands centres urbains, comprend les communes les plus peuplées au détriment de l'Est, plus isolé et marqué par le vieillissement de sa population. Par conséquent on peut craindre un risque de fracture du territoire entre parties est et ouest.

Caussade est la ville principale du Pays, avec 6 855 habitants en 2014 (6268 habitants en 2004), ce qui confirme l'aspect globalement rural du Pays Midi-Quercy en dépit d'une périurbanisation croissante sur les communes limitrophes de Montauban. Les nouveaux arrivants s'installent majoritairement dans la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, et dans une moindre mesure en Quercy Vert et Quercy Caussadais.

Le territoire conjugue donc simultanément une attractivité forte et un vieillissement marqué de sa population. Les nouveaux arrivants jouent un rôle déterminant dans l'accroissement démographique du Pays. L'apport de nouvelles populations a continué à peser dans l'évolution démographique. Cet apport, ainsi que les mouvements d'habitants entre les Communautés de Communes du Pays, sont plus importants en partie ouest du territoire.

Toutefois, la densité du Pays Midi-Quercy correspond à la densité moyenne d'un **territoire du Massif Central**, ce qui correspond à un **territoire de faible densité**. Cette caractéristique peut également être synonyme de *valeur refuge*, « qualité de vie », agrément ou même renvoyer à la notion d'espace « épargné ». (source : étude de préfiguration SCOT, 2012).

1.3 Un patrimoine naturel particulièrement riche

Le territoire est marqué par une forte diversité de sols, de sous-sols, de paysages et par l'omniprésence de l'eau ou de l'action de l'eau (exemple du relief karstique sur le Causse) : l'élaboration d'une charte paysagère à l'échelle du Pays a permis de mettre en évidence, dans le cadre du « Diagnostic partagé » établi, les fondements du paysage du Midi-Quercy. Il se caractérise avant tout par **une importante variété de paysages, de reliefs et une omniprésence de l'eau** qui forment la structure de ces paysages et organisent leur diversité ; une richesse du patrimoine naturel ; la présence de savoir-faire agricoles ; un patrimoine bâti d'intérêt, une armature des villes et des villages ancrés dans l'histoire et la géographie.

Le Pays Midi-Quercy est traversé d'Ouest en Est par la **rivière Aveyron** qui façonne le paysage de méandres, d'une **vallée, de terrasses alluviales, de plaines et de gorges**. A l'Est, les vallées de la Bonnette, de la Seye et de la Baye, et au Sud la vallée de la Vère, marquent fortement le paysage.

Le sud du territoire présente un paysage vallonné de coteaux argilo-calcaire aux couleurs verdoyantes, alors qu'au nord de l'Aveyron, dans les **Causses du Quercy, le calcaire prédomine**. L'eau y est davantage « cachée », présente sous forme d'un important réservoir aquifère souterrain. Les spécificités du **système karstique** rendent ces sols plus **sensibles aux pollutions**.

La présence de **phosphorites** au niveau des Causses de Caylus est à souligner. Selon les données fournies en annexe du Plan départemental des carrières, les phosphorites du Quercy (Tarn-et-Garonne et Lot) font partie, à échelle régionale, de l'un des deux gisements de minéraux et de fossiles qui présentent « un intérêt scientifique majeur » :

« Les poches à phosphorites ou phosphatières constituent un ensemble paléontologique unique au monde permettant de suivre sur une même aire géographique de petite taille l'évolution des communautés de vertébrés continentaux (mammifères, reptiles, oiseaux, amphibiens) sur une période de plus de 30 millions d'années (...). »

Les 31 sites découverts à ce jour en Tarn-et-Garonne se situent sur le territoire du Pays Midi-Quercy. Ils sont répartis dans les Communes de Caylus, Mouillac, St Antonin Noble Val et Montricoux, et ont été exploités à la fin du XIXe siècle.

La complexité et la richesse des paysages du territoire s'expliquent notamment par la diversité

des sols et des sous-sols, le climat (confluence des domaines climatiques océanique, continental et méditerranéen), le relief, l'eau et la végétation. Elles sont par ailleurs accentuées par les différents types de productions agricoles (polyculture, élevage, arboriculture) ainsi que par les **formes et couleurs du patrimoine bâti**, dont la diversité par secteur géographique est manifeste notamment dans les constructions d'architecture traditionnelle rurale. La présence de **bocages**, encore forte dans plusieurs Communes, marque le paysage et contribue à sa structuration. En somme le territoire est composé de 13 unités paysagères, illustrées par la carte ci-dessous.



Carte des unités paysagères en Pays Midi-Quercy

Source : SMPMQ 2005, Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage, Charte Patrimoine et paysages pour Demain, 2004.

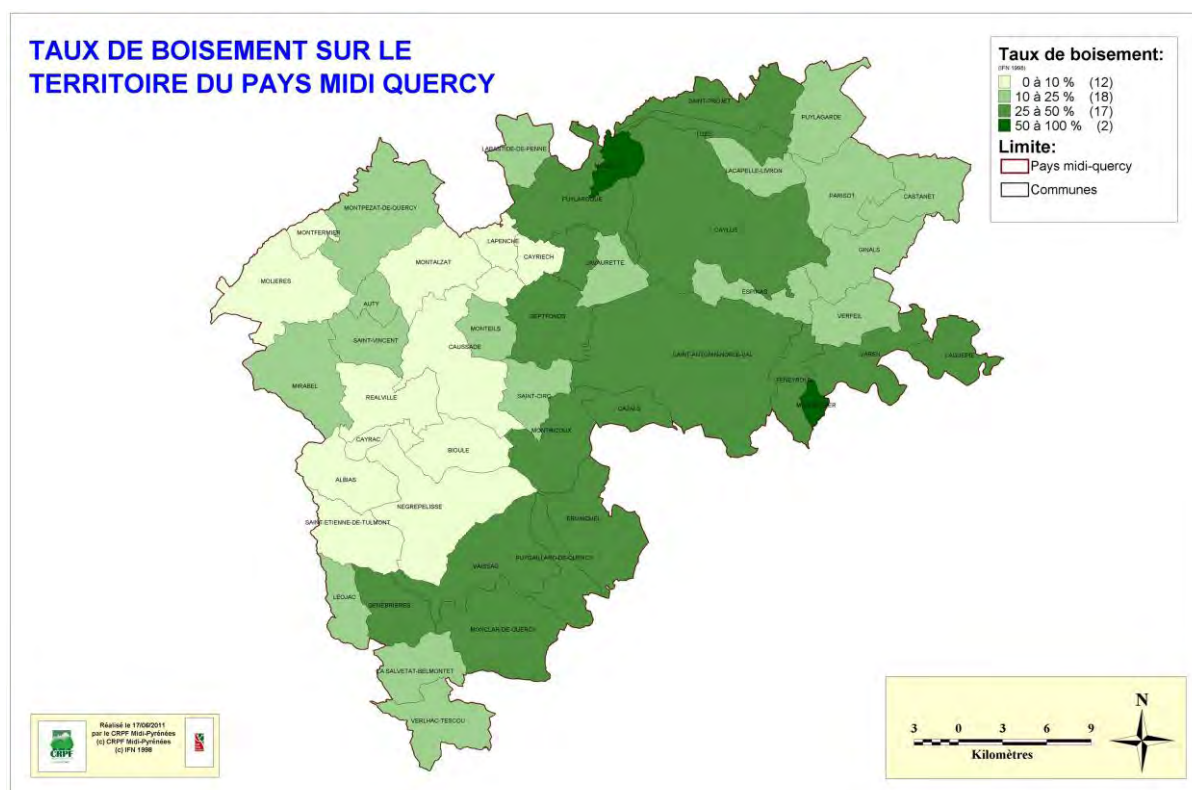
De nombreux sites naturels propices à la biodiversité, dont l'intérêt écologique est reconnu : la richesse environnementale du territoire se traduit entre autres par l'importance des surfaces concernées par des mesures d'inventaire, de protection et/ou de gestion. Le Pays Midi-Quercy comprend ainsi de **nombreux « sites naturels »** dont l'intérêt est reconnu dans un cadre européen, national ou départemental. Le Pays comprend par exemple :

- **5 propositions de sites d'intérêt Communautaire (réseau écologique européen Natura 2000), situés le long de l'Aveyron et dans le nord du territoire** : A ce jour, ces sites sont dotés de documents d'objectifs (DOCOB)
- **38 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : 5 ZNIEFF de type II et 33 ZNIEFF de type I, notamment en partie Est du territoire, dans le Quercy Rouergue et les Gorges de l'Aveyron
- **Plusieurs sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites** : par exemple *la source du Candé à Puylaroque*
- **3 Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope (APB)** : *Sur le cours de l'Aveyron, le lac du Gouyre (également classé Espace Naturel Sensible) et les parois de Bruniquel.*
- **9 Espaces Naturels Sensibles du Département et 12 espaces d'intérêt écologique identifiés comme « ENS potentiels »²** : *ENS : la paroi et le parc du château de Bruniquel, Lac du Gouyre, le Cirque de Bône...*

² Etude SEMATEG : Espaces Naturels Sensibles Potentiels, 1989.

D'autres sites et milieux « naturels » dits « ordinaires » présentent un intérêt pour les paysages et le patrimoine du Pays Midi-Quercy ; ils contribuent à la richesse du territoire (géologique, hydrologique, faunistique et floristique), à sa diversité écologique et paysagère. Ils ont été identifiés dans la charte paysagère (*Plans paysage, Diagnostic partagé*), par un début d'inventaire et d'analyse. Il s'agit notamment de vallées avec prairies humides, du maillage bocager de haies, du maillage de bois et de forêt, d'arbres rois et d'arbres d'alignement, d'étangs et de lacs, de la ripisylve des cours d'eau, de fossés mères, de vallées avec prairies humides, de pelouses sèches, de falaises, de grottes, de friches, d'anciennes carrières...

La forêt est sur ce territoire essentiellement de **propriété privée** (à 92 %) et morcelée avec plus de 10 500 propriétaires. Selon les zones définies par la Commission Permanente du CRFPF du 10/02/2005, le Pays Midi-Quercy comprend des zones de « Plaine et coteaux » d'une part et de « Causses » d'autre part, qui sont support d'orientations régionales forestières. Les espaces boisés, essentiellement composés de feuillus (notamment Chênes pubescents et châtaigniers), couvrent approximativement, selon l'IFN, près de **23% du territoire avec 27 645 ha** (ce taux de boisement est légèrement inférieur au taux moyen français équivalent à 29,4 %). Cependant, ce chiffre cache d'importantes disparités. La couverture forestière est, en effet, inégalement répartie sur le territoire, avec une zone plus fortement boisée à l'est d'une diagonale Léojac/Puylaroque, contrairement à l'ouest du Pays, à dominante agricole.



Dans le cadre de la charte forestière du Pays, plusieurs problématiques liées à ces espaces ont été relevées³: **l'absence de véritable gestion sylvicole**; le **très grand morcellement du parcellaire** (propriétés de petite taille, boisements isolés); l'abandon de modes de gestion traditionnels (principalement taillis de chênes et de châtaigniers) ; la faible rémunération de la filière bois ; la

³ Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage, *Charte Patrimoine et paysages pour Demain : Diagnostic, Boîte à outils*, 2004

fermeture de certains espaces par les boisements ; le manque de culture forestière et la démotivation d'un grand nombre de propriétaires privés...

Pour le développement et la valorisation de ces espaces, plusieurs pistes à étudier ont été proposées, allant dans le sens d'une diversification des fonctions de la forêt : fonction économique (par le bois-énergie, les piquets de châtaigniers..), paysagère, environnementale (régulation des nitrates, champs d'expansion des crues, qualité de l'air..), récréative (accueil du public)...

L'élaboration en 2004 d'un **Plan de Développement de Massif** (par le CRPF en collaboration avec la COFOGAR), élaboré dans les Communautés de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy Vert, a permis d'amorcer une dynamique qui s'est poursuivie en 2011. Une série de recommandations ont été établies dans l'objectif de « dynamiser en qualité et en quantité la gestion forestière privée (contribuer à l'aménagement durable du territoire, permettre dans le cadre d'une meilleure organisation de la forêt une mobilisation raisonnée des bois vers les scieries et les industries, notamment locales et régionales) ». Plusieurs actions d'information, de sensibilisation et d'animation de projets (assistance technique...) ont été réalisées auprès de propriétaires privés et d'élus.

L'année 2011 a été l'occasion pour les acteurs du Pays Midi-Quercy de marquer leur volonté de placer la forêt au cœur des discussions sur le territoire, par la mise en place d'une **Charte Forestière de Territoire (CFT)**. Cette Charte du Pays Midi-Quercy, dont le périmètre englobe les 49 communes du Pays, est portée et animée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et a bénéficié, dans sa phase d'élaboration, de l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.

Cette démarche concertée a permis, outre de bénéficier d'une meilleure connaissance de l'espace boisé en Pays Midi-Quercy, de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux liés aussi bien aux **fonctions économiques, que sociales et environnementales de la forêt** (Dynamiser la gestion forestière ; Maintenir et développer les activités de la filière bois ; Favoriser la multifonctionnalité de la forêt ; Faire vivre la Charte Forestière de Territoire).

En parallèle, la structuration de la filière bois-énergie s'est développée avec une dizaine de projets entre 2000 et 2014. On recense à la fois des projets privés (11) et des projets publics (5), qui se traduisent par des chaufferies-bois et des chaudières alimentées par des granulés ou des plaquettes. La lutte contre l'effet de serre et le développement des énergies renouvelables se sont donc articulés autour de la filière bois-énergie.

Comme évoqué précédemment, l'eau est omniprésente sur l'ensemble du territoire Pays Midi-Quercy. Ceci étant, la ressource en eau n'en est pas moins fragile pour autant. D'après les travaux menés par le Conseil de Développement Midi-Quercy en 2011, plusieurs éléments et enjeux relatifs à l'eau méritent d'être mis en avant. Tout d'abord, le Pays Midi-Quercy relève du bassin versant Tarn-Aveyron, d'une superficie totale de 15 500 km² et regroupant une population de plus de 720 000 habitants. Pour revenir au territoire du PMQ, il faut noter que 651 retenues collinaires se trouvent sur le Pays, ce qui représente près de 16 millions de m³.

En termes de consommations, le territoire prélève chaque année 22,3 millions de m³ d'eau essentiellement à destination de l'irrigation (79%), ce qui est caractéristique d'un territoire agricole. Les 21% restants correspondent à la consommation d'eau potable. Cette eau provient à 64% des eaux superficielles (puisées dans les rivières), à 26% de retenues collinaires et à 10% des nappes phréatiques. Si le territoire du PMQ semble autonome en eau, on observe en réalité des pénuries en été, dues à un déséquilibre entre l'évapotranspiration des végétaux et la pluviométrie. De plus les pluies d'été sont souvent fortes, ce qui ne favorise pas la bonne pénétration de l'eau

dans les sols. Ainsi les cultures d'été (maïs, soja, fruits et légumes) doivent être irriguées, alors que l'été est propice aux déficits en eau.

1.4 Un patrimoine culturel important et une offre culturelle riche

Le patrimoine bâti est remarquable, l'armature urbaine est ancrée dans l'histoire et la géographie : le territoire a un passé préhistorique et historique riche qui lègue un patrimoine archéologique bâti important : de nombreux **vestiges de la civilisation paléolithique** attestent de l'ancienneté de l'occupation humaine dans ce secteur. Les premières voies de communication sont construites par les Romains, puis à partir de l'an mille sont édifiés des **abbayes, églises et châteaux**, qui caractérisent aujourd'hui ce territoire. L'armature actuelle des villes et des villages trouve son origine notamment au Moyen Âge. Le Pays compte plusieurs ensembles agglomérés d'urbanisme médiéval (St Antonin-Noble-Val, Caussade, Montricoux, Bruniquel, Caylus...) et **12 bastides**, telles que Montpezat-de-Quercy, Molières, Verfeil sur Seye, Septfonds, Nègrepelisse... . Ce sont elles qui marquent le plus fortement le paysage urbain du Pays Midi-Quercy.

Ce patrimoine est identifié et reconnu, notamment grâce au travail réalisé par la Mission inventaire du patrimoine du Pays Midi-Quercy. De plus, de nombreux éléments bâtis bénéficient de mesures de protection. En 2014, d'après les données du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, le Pays Midi-Quercy compte :

- **35 sites classés et inscrits** (31 sites classés, 4 sites inscrits),
- **84 monuments classés ou inscrits** (54 Monuments inscrits, 30 Monuments classés)
- **2 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) bientôt AVAP)**

Entre 2003 et 2006, 2 Monuments ont été « inscrits » et une ZPPAUP a été créée (St Antonin Noble Val).

Entre 2011 et 2012 deux ensembles ont été inscrits, le château de Granès à Réalville (2012) et le mémorial du Camp de Judes à Septfonds (en 2011), suite aux travaux de l'inventaire du patrimoine.

Exemples de sites inscrits : l'Abbaye de Beaulieu à Ginals, la ville de St Antonin-Noble-Val, les villages de Montricoux et de Bruniquel, la chapelle de Notre-Dame Livron à Caylus, l'ensemble urbain de Montpezat..

Exemples de monuments classés : les châteaux de Bruniquel, le château de Bioule, le château et pigeonnier de Cas à Espinas, l'église-clocher de Caussade, l'hôtel de ville et la maison de l'Amour de St Antonin...

ZPPAUP : Montpezat-de-Quercy, St Antonin-Noble-Val.

En outre, de nombreux éléments du patrimoine culturel présentent un intérêt et ne bénéficient pas de protection. Il s'agit par exemple de bastides, d'ensembles agglomérés d'urbanisme médiéval, d'éléments du patrimoine bâti rural, par exemple liés à l'eau (moulins, lavoirs, fontaines, ponts, puits...), à l'activité agricole (murets de pierre, gariottes, fermes conservées à l'architecture homogène, pigeonniers, patus...), à l'habitat (fermes), d'éléments religieux (calvaires...).

Parmi les éléments du patrimoine culturel, la présence dans le bâti de plusieurs matériaux issus de l'architecture rurale traditionnelle, considérés comme identitaires, sont à signaler : constructions en terre crue ou en terre cuite, en brique, en pierre, en pan-de-bois...

A ce titre et dans le sens d'une meilleure connaissance de ce patrimoine, une mission inventaire du patrimoine, évoquée plus haut a été mise en place dès 2004 pour identifier et étudier les éléments importants du patrimoine. A ce jour, 23 communes (dont 11 sur 2008-2013) sur les 49 que compte le PMQ, ont été « inventoriées ». L'avancement de ce travail conséquent progresse, et offre au territoire une connaissance de ses ressources patrimoniales qui permet aux projets de rénovation et de médiation culturelle d'avoir une assise scientifique. Ainsi de 2009 à 2012, le Pays a initié un appel à projets "Regards sur notre patrimoine en terre crue" qui a fédéré une dizaine d'acteurs dans une dynamique collective d'actions culturelles et de mise en valeur de ce patrimoine. Par la suite, cette opération a également encouragé les professionnels en lien avec la mission inventaire du patrimoine du Pays à se structurer (association Atoutterre).

Le patrimoine culturel immatériel, ses enjeux, ses thématiques fédératrices et identitaires : Les éléments matériels restent objets ou architectures si les gestes, les pratiques et la mémoire ne viennent les animer. Souvent, la mémoire et le patrimoine immatériel révèlent toute leur importance quand les traces matérielles ont été perdues.

A ce titre, les inventaires et publications *Al Canton* ont permis de conserver la mémoire occitane dans les cantons de Monclar, Nègrepelisse, Caylus et St Antonin (sur le patrimoine lié à l'eau), de Caussade (supports sonores et inventaire partiels) et de Molières. La langue et la culture occitane, parlées et enseignées actuellement, s'inscrivent dans la culture vivante et non dans le seul domaine du passé. Ce travail de collecte mériterait d'être complété car si des actions de valorisation ont été conduites, telles dans le cadre du programme LEADER+ volet coopération (création d'un spectacle et d'un DVD multimédias), les époques les mieux documentées restent les XVIIIème et surtout XIXème siècle.

D'autres initiatives ont été conduites dans le domaine de la valorisation de la culture occitane, tels les festivals Langa viva et Samba al País, lequel tisse des liens entre cultures occitane et brésilienne et met en exergue le métissage à l'oeuvre. Plus récemment, des actions de récolement de la mémoire en lien avec la création contemporaine ou en corrélation avec des problématiques actuelles du territoire, ont été conduites ou sont en cours (projet de centre d'interprétation des patrimoines de la commune de Septfonds : industrie chapelière, réfugiés espagnols...). D'autre part, des résidences de territoire ont par exemple été développées par le centre d'art et de design La cuisine, en collaboration avec le Pays Midi-Quercy. Les regards d'artistes ont ainsi été proposés sur les questions relatives à l'aménagement et la qualification des berges de l'Aveyron ("Citations"), aux productions agricoles et aux marchés ("Marchérama"), et à la place donnée à la création et aux habitants dans la candidature du territoire au label Pays d'art et d'histoire ("Identités remarquables"). Enfin, pilotées et coordonnées par le Pays Midi-Quercy, les Rencontres et patrimoines sont une démarche collective associant Communes et associations, professionnels et bénévoles du territoire autour d'une programmation culturelle sur les patrimoines du Pays Midi-Quercy. Cette programmation sur 6 mois montre la richesse des patrimoines naturels, paysagers et culturels, crée des liens entre patrimoines et créations, venant nourrir nos réflexions actuelles.

Les thématiques fédératrices et « identitaires » qui ressortent outre l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'architecture (paroisses, châteaux et féodalité, bastides et urbanisme contemporain), concernent :

- le thème de l'eau (paysages et patrimoine façonnés par l'homme), aménagements (systèmes d'irrigation en terrasses, Beaulieu, lavoirs,...), la force motrice et le développement industriel (moulins, commerce des draps, tannerie...), le thermalisme (St Antonin, Saleth, Féneyrols)
- la vie rurale : l'habitat rural qui épouse les contraintes du terroir, est une constante dont les fonctions étaient multiples (logement, l'exploitation des terres, abri pour récoltes et animaux). La distinction des constructions s'exerce selon l'origine sociale des habitants et les traditions locales de matériaux de construction. Le mode de vie en autarcie illustré par le type de construction s'accompagnait d'une polyvalence des hommes.
- la gastronomie (poule noire de Caussade, safran, truffe, châtaigne, prune,...)
- la résistance (maquis, mémoriaux Cabertat, Ornano)
- le développement industriel et la voie ferrée Montauban-Lexos (ou patrimoine ferroviaire inscrit dans les mémoires et les archives plus que dans la réalité visible), le chapeau (une entreprise à Septfonds et deux à Caussade continuent à produire)

La création contemporaine : les thématiques fédératrices évoquées ci-dessus créent des liens entre patrimoine bâti, architecture et patrimoine immatériel. Elles permettent également d'établir des liens transversaux avec les actions engagées dans le cadre de la Charte paysagère, et d'aborder la notion de patrimoine à travers des prismes complémentaires (sens et valeur accordés au patrimoine, usages...).

Des projets mettent déjà en valeur des savoir-faire spécifiques ou les inscrivent dans leur objet : le centre d'interprétation en cours à Septfonds, l'espace en création sur les chapeaux à Caussade, le centre d'art et de design *La Cuisine* sur les us et coutumes de la table, le patrimoine culinaire, les traditions et savoir-faire, les objets et espaces de fabrique et de restauration, les représentations sociales liées à l'alimentation. D'autres manifestations participent également à la mise en valeur de savoir-faire et de productions locales : Vendanges à l'ancienne, festival Sous couverture sur les métiers du livre et le livre d'artiste, etc...

Ces projets comme les expositions plastiques installées dans l'Abbaye de Beaulieu, proposées tant par le Centre des Monuments Nationaux que par l'association culturelle de Beaulieu, le festival de musique lyrique des Châteaux de Bruniquel consacré à Offenbach, mais aussi les ateliers d'écriture sur le patrimoine et l'édition de recueil de contes initiés par l'APICQ, établissent des parallèles particulièrement intéressants entre patrimoine, histoire et création contemporaine et contribuent à une meilleure connaissance et compréhension du territoire.

Ce patrimoine naturel et culturel offre donc au Pays Midi-Quercy des potentiels importants en matière de développement durable et ce, dans ses diverses dimensions (environnementale, économique, sociale). Il est à noter que ce potentiel a régulièrement été mis en avant dans le cadre des programmes Leader+ et Leader IV.

Une dynamique collective et une participation citoyenne favorables à la coopération mixte et transversale : La vie rurale, c'est pas de la science fiction ! Le Pays Midi-Quercy dans le cadre du schéma culturel et de Leader a accompagné les projets à deux niveaux : structuration et professionnalisation d'une part, et d'autre part mise en oeuvre de projets collectifs. Ainsi la coopération inter territoriale *La vie rurale* a permis d'initier un exercice

de prospective sur l'évolution du monde rural et d'engager des débats sociétaux (vieillesse de la population et habitat, transition énergétique, jeunes et culture, l'eau, gestion et usages...), à partir d'une programmation artistique et culturelle. Les débats étaient pour la plupart animés ou pour le moins préparés avec des membres du Conseil de développement ou des partenaires

associatifs. La mixité des intervenants, la transversalité des sujets et la participation d'habitants ou de représentants de la société civile a particulièrement révélé l'envie de participer aux côtés des collectivités et élus, comme la pertinence de cette méthode de projet, notamment sur des sujets abordant la question du vivre ensemble.

Le cadre d'action : la mise en place à partir de 2008 d'un Schéma culturel de territoire a permis d'établir un diagnostic culturel du Pays Midi-Quercy et de poser plusieurs enjeux de développement, suivant l'évolution des projets, les évaluations successives et les ajustements (2008/2010, 2011/2013 et 2014/2016). Ainsi, les orientations stratégiques du Projet culturel de territoire sont :

- L'accès à l'offre culturelle du plus grand nombre, notamment des jeunes et en particulier au service public de la culture
- L'émergence de projets culturels territoriaux visant la mise en oeuvre d'actions durables et cohérentes, et la qualification des projets et la professionnalisation des acteurs
- La connaissance et l'appropriation du patrimoine et des ressources culturelles du territoire
- L'émergence d'une offre culturelle de qualité, sur l'année, favorisant les rencontres interculturelles et intergénérationnelles
- La possibilité de rencontres entre le public, les artistes et les oeuvres
- La mise en réseau des acteurs locaux et des équipements, la formation et la coopération avec des structures régionales
- La prise en compte du développement durable dans les projets et notamment l'écoresponsabilité et la question de l'emploi culturel
- La connaissance des publics et de leurs pratiques, l'évaluation pour une meilleure adaptation des politiques publiques de la culture

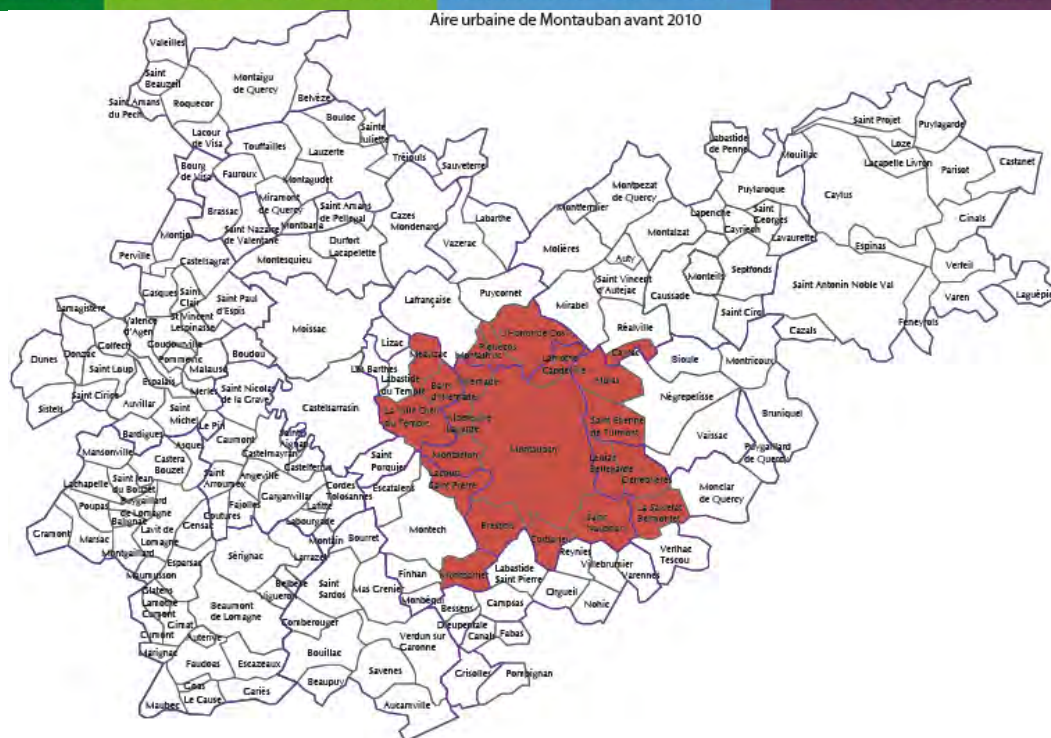
Ces orientations restent d'actualité avec des liens particuliers entre culture et animation de la vie sociale - culture et économie sociale et solidaire – et culture et volet éducatif.

1.5 Un aménagement de l'espace marqué par la coexistence d'enjeux forts

Une pression foncière plus forte en partie ouest du territoire : sur la période 1968-1999, la population a globalement crû de 11 % sur le territoire du Pays et le parc de logement de 46 % (50 % pour les résidences principales). Les dynamiques actuelles ne font que confirmer cette tendance, qui s'est même accélérée depuis 1999. Le nombre total de logements augmente beaucoup plus vite que la population. Dans certaines communes comme St Etienne de Tulmont, le nombre de logements a augmenté de plus de 50 % entre 1999 et 2010, d'après les données de l'INSEE. Toute la partie du Pays située à proximité de l'agglomération montalbanaise ainsi que dans l'axe de l'A20 autour de Nègrepelisse et Caussade, est concernée par cette dynamique.

Pour illustrer ce propos, l'étude de l'évolution de l'Aire urbaine de Montauban (au sens de l'Insee⁴) s'avère très intéressante :

⁴ Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



On remarque facilement l'influence grandissante de Montauban, et surtout le « déplacement » de son aire urbaine en direction de l'est. D'après cette étude, les territoires du Quercy Vert et de TVA apparaissent depuis 2010 comme relevant de l'aire urbaine de Montauban. Par ailleurs la métropole toulousaine joue également un rôle important dans les dynamiques de déplacement et d'urbanisation (6% des actifs travaillent dans l'agglomération toulousaine⁵).

⁵ Etude de préfiguration SCOT MQ, 2012

Un espace attractif illustré par un marché de l'immobilier dynamique : En 2003, sur le territoire, le nombre de permis de construire délivrés a doublé par rapport à la période 1990-99. L'essentiel de cette urbanisation s'effectue à travers le modèle de la **maison individuelle** sur un **terrain isolé** (par opposition aux lotissements et à l'habitat collectif). La consommation moyenne de terrain par logement dans l'ensemble du Tarn et Garonne fut notamment l'une des plus élevées de la région.

Le nombre d'autorisations de logements, en forte augmentation au début des années 2000, s'est ensuite ralenti en 2009-2010 (environ 330 autorisations), d'après la DREAL, pour repartir à la hausse en 2011 (555 autorisations). Cette dynamique de construction a participé à rajeunir fortement l'âge du parc de logement en Midi-Quercy (1 logement sur 10 a moins de 5 ans). De plus il faut également évoquer la consommation d'espace qui est particulièrement importante sur le territoire. Selon la base de données SITADEL utilisée dans le cadre de l'OPAH MQ, la taille moyenne des terrains par logement construit est de 2 163 m² (1 714 en Tarn-et-Garonne). Pour résumer, **l'accessibilité foncière, la taille des parcelles et la qualité de vie** constituent les facteurs majeurs de l'attractivité du Pays Midi-Quercy.

Cela dit, il faut noter deux choses :

- Tout d'abord que si au 29 janvier 08, seules 14 communes étaient dotées de PLU et 13 de cartes communales (même nombre qu'en 2005), la proportion de communes couvertes par un document de planification a bien progressé depuis (voir page suivante).
- Ensuite on remarque la progression de la part des appartements au sein des logements situés sur le Pays (+ 4,7 points entre 1999 et 2010, chiffres INSEE). Par conséquent cela montre que le modèle de la maison individuelle avec jardin n'est pas un modèle inébranlable.

Le marché immobilier est dynamique, dans l'ouest pour des terrains destinés à l'habitation principale, dans l'est pour des résidences secondaires dans l'ancien. Les communes situées à proximité de Montauban, à l'image de Saint Etienne de Tulmont, sont particulièrement prisées. A titre d'exemple et d'après la Chambre notariale du Tarn-et-Garonne, le prix médian pour une maison ancienne à Saint Etienne-de-Tulmont est de 167 300€ quand un bien similaire à Montauban est évalué à 165 500€ (123 000 € à Caussade et 112 500 € à Caylus). Cela dénote une réelle attractivité du secteur mais entraîne aussi une difficulté des jeunes ménages du territoire à accéder à la propriété.

Un parc de logements mal adapté aux nouveaux besoins...mais une politique de rénovation de l'habitat qui porte ses fruits : le territoire Midi-Quercy possédait en 2010 21,6% du parc total des logements du département, soit 25 907 logements. Le nombre de résidences principales s'est accru de 27,6% en 10 ans (chiffres INSEE). Ce phénomène constaté depuis le milieu des années 1970 est la conséquence de changements sociaux et notamment de la décohabitation entre génération. Signe de sa vocation touristique, le Pays Midi-Quercy regroupe 47,2% des résidences secondaires du département en 2010 (en augmentation).

Toutefois, il est intéressant de noter que certaines résidences secondaires deviennent principales pour des propriétaires ayant atteint l'âge de la retraite, ce qui soutient l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire. Enfin il convient également d'évoquer la part importante de logements vacants sur le territoire (9,6% en 2010 soit plus de 2 400 logements), ce qui est supérieur au taux régional (8,2%).

La faiblesse du parc locatif est une caractéristique importante du territoire. En 2008, **le locatif ne représentait que 30% des résidences principales** (42% à l'échelle nationale). Cette proportion

élevée de propriétaires occupants concerne l'ensemble du territoire, à l'exception de quelques communes comme Caussade, Laguépie ou Nègrepelisse. La situation est encore plus préoccupante pour le **locatif social**. En effet, **seuls 4,2 % des résidences principales** étaient occupées par des locataires en logement HLM en 2008 (contre 15 % au niveau national). Cela dit, des efforts importants ont été réalisés par certaines communes aux moyens parfois limités (Verlhac-Tescou, La Salvétat-Belmontet), d'autant plus que ces communes ont assumé elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage de ces logements.

Dans le parc social, la question de la maîtrise des charges est particulièrement importante. C'est pourquoi, en lien avec les orientations nationales de l'ANAH, le Pays Midi-Quercy a notamment axé sa politique en matière d'habitat sur la lutte contre la précarité énergétique (OPAH sur l'efficacité énergétique, CEP...). A ce titre l'OPAH Midi-Quercy a permis à de nombreux propriétaires, sous conditions de ressources, de rénover leur bien.

La gestion de l'espace, sous l'angle des documents de planification urbaine : en 2014, parmi les 49 Communes du Pays Midi-Quercy, la situation est la suivante :

En ne comptant pas les procédures en cours (élaboration en cours de PLU communaux et d'un PLU intercommunal)

67 % des Communes sont actuellement couvertes par un document d'urbanisme (33 sur 49)

33 % des Communes sont sous Règlement National d'Urbanisme (16 sur 49)

En comptant les procédures d'élaboration en cours :

86 % des Communes du Pays (42 sur 49) sont, ou seront couvertes à terme par un document d'urbanisme (PLU ou carte communale).

14 % des Communes du Pays (7 sur 49) ne disposent pas de document de planification urbaine (au sens du Code de l'Urbanisme) et sont donc soumises au RNU

Cette évolution à la hausse du nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme témoigne d'un intérêt de plus en plus important de ces dernières pour les réflexions urbaines, et pour une gestion durable de leur espace. A fortiori la mise en oeuvre d'un PLU intercommunal en QRGA vient illustrer cette préoccupation des communes quant à la maîtrise de leur territoire.

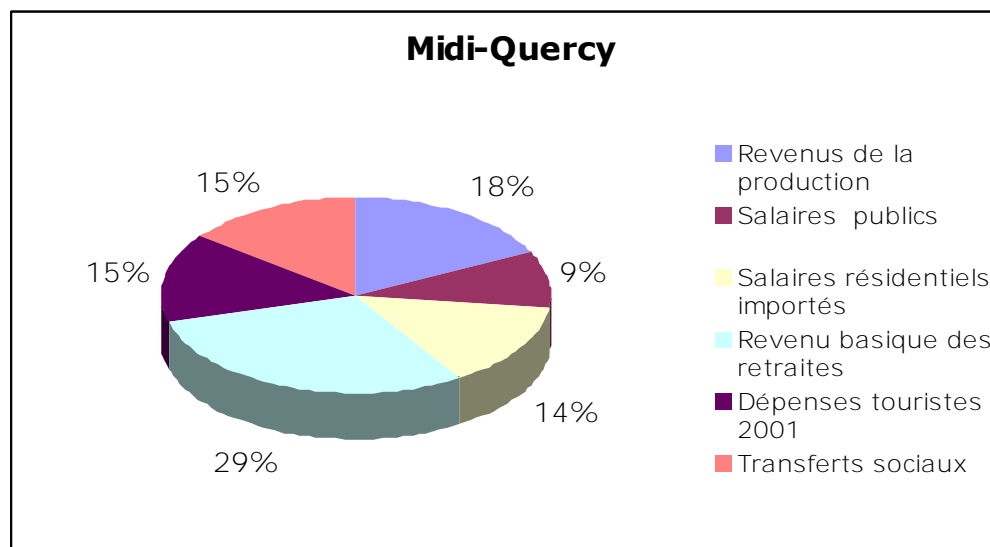
Au-delà de cette évolution, les actions dans ce domaine méritent toutefois d'être poursuivies et étendues. En effet les interventions, la sensibilisation et la communication sur les différents documents de planification urbaine, constituent toujours un enjeu pour le Pays.

Surtout le projet d'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCOT) à l'échelle du Pays Midi-Quercy, débuté en 2011 dans le cadre d'un appel à projets du Réseau Rural régional ("Appui à l'émergence de SCoT ruraux"), représente un élément essentiel de l'avenir du Pays Midi-Quercy (futur PETR) et une perspective de renforcement de la cohésion du territoire. A terme, le Pays Midi-Quercy s'en trouvera conforté mais en attendant, plusieurs facteurs liés au contexte (réforme territoriale et éventuelle recomposition des périmètre de certains EPCI, mise en place du PETR, politiques de financement des fonds européens, loi ALUR et instruction du droit des sols à une échelle supra-communale en 2015...) peuvent influencer sur le délai de l'émergence et de l'engagement du territoire dans l'élaboration d'un SCOT en Midi-Quercy.

1.6 Un développement économique marqué par un essor de l'économie résidentielle

Il s'avère effectivement que le Pays Midi-Quercy s'oriente depuis plusieurs années vers une économie résidentielle. Une étude du cabinet ACADIE en 2007⁶ a notamment mis en lumière le fait que ce territoire est progressivement passé d'une économie productive à une économie résidentielle, du fait de la part grandissante de retraités et d'actifs travaillant en dehors du PMQ.

Base économique du Pays Midi-Quercy (2007) :



Le secteur économique, malgré une concentration des entreprises employant le plus grand nombre de salariés sur Albias, Caussade et Nègrepelisse, reste **atomisé**. Les effectifs par entreprise sont en majorité inférieurs à 10 salariés avec une représentation hétéroclite de tous les secteurs d'activité (Hôtellerie/Restauration, Médico-social, Industrie Métallurgie, Agriculture, Travaux Publics et Bâtiment, Tourisme, Transport).

Concernant l'artisanat, le Pays Midi-Quercy affiche en 2014 un taux de 1 entreprise pour 41 habitants, ce qui est supérieur au taux départemental (43 habitants pour 1 entreprise). Etudions maintenant les différents types d'activités :

Un territoire traditionnellement agricole :

Six petites régions de productions diversifiées peuvent être distinguées parmi lesquelles la zone Rouergate, les Causses du Quercy, le Quercy Blanc autour de Montpezat-de-Quercy, les terrasses et la vallée de l'Aveyron, et les coteaux de Monclar-de-Quercy. **L'activité agricole demeure une composante importante de l'économie du territoire**. La polyculture ainsi que les cultures fruitières et légumières modèlent les paysages de l'Ouest alors que l'élevage (ovins et bovins) reste prédominant sur les Causses du Quercy et le Rouergue. En parallèle de ces spécialisations territoriales, d'autres productions dites de « niches » se sont développées, et permettent au PMQ de se démarquer (safran, poule noire de Caussade, porc noir gascon). A ce titre, plusieurs zones sous signe officiel de qualité sont répertoriées sur le territoire (Melons du Quercy, AOC Rocamadour, et IGP Pruneaux d'Agen...). L'agriculture en PMQ est diversifiée et raisonnée (peu d'intensification), et suit les évolutions en matière d'environnement.

⁶ Acadie, *L'économie résidentielle et le développement local : conséquence ou levier ?*, 2007

Pourtant, d'après le RGA 2010 le nombre d'exploitations agricoles a poursuivi sa régression au cours de la décennie précédente. En effet, le nombre d'exploitations est passé de 2 063 en 2000 à 1 523 en 2010 (soit **une baisse de plus de 26 %**). Cela dit, cette évolution s'inscrit dans la diminution constatée à l'échelle départementale (baisse de près de 27 %).

Par ailleurs, en dépit d'une part toujours considérable de l'agriculture (**près de 33 % des établissements du Pays en 2011**), on constate une diminution constante du nombre d'agriculteurs (chute de 32 % entre 1999 et 2010, INSEE). Néanmoins, **1/4 des agriculteurs du Tarn-et-Garonne se situent toujours sur le périmètre du Pays Midi-Quercy**. La structure démographique de la population contribue en grande partie à conforter ce phénomène de baisse des effectifs : la moyenne d'âge des chefs d'exploitations reste élevée (beaucoup d'agriculteurs ont 50 ans et plus, et n'ont pas toujours de repreneurs connus).

L'agriculture représentait environ 3,4 % de la population active en Pays Midi-Quercy en 2010 (6 % en 1999), soit 625 agriculteurs exploitants de moins qu'en 1999. En revanche, on constate un agrandissement des structures, une diminution de la main d'œuvre familiale, et un nombre d'installations qui ne compense pas les cessations d'activité.

Les circuits courts en Pays Midi-Quercy :

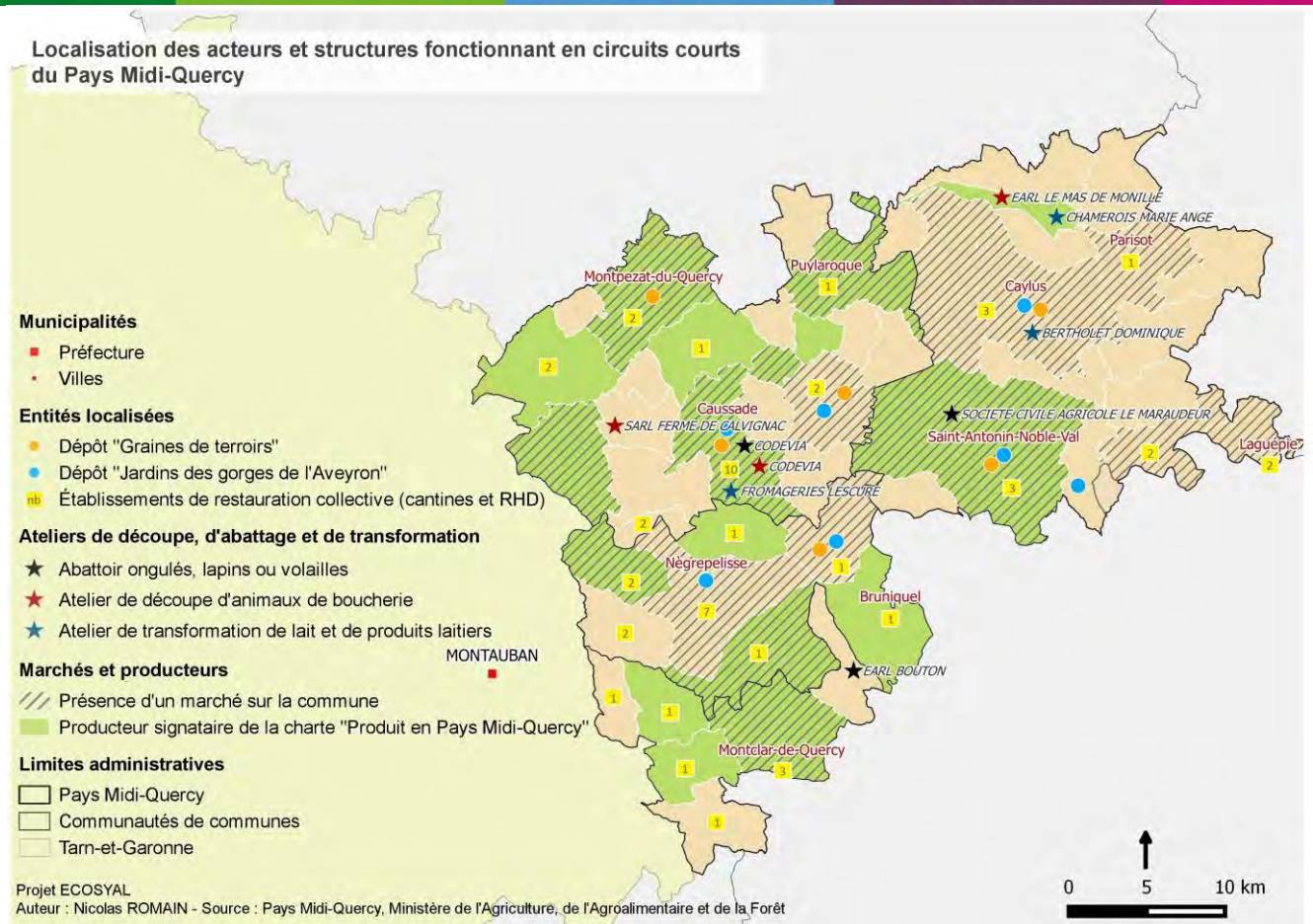
La question des circuits courts en Pays Midi-Quercy provient à l'origine d'une initiative du Conseil de Développement qui, s'interrogeant sur la mise en œuvre d'une politique en ce sens, appela le SM PMQ à recruter un stagiaire pour produire une réflexion préalable et propre au territoire. Mise en place en 2012 suite à l'appel à projets du Réseau Rural Régional de Midi Pyrénées sur la thématique « Territoire et gouvernance alimentaire », la mission Développement des circuits courts répond pleinement aux enjeux soulevés par le Plan Climat (« Favoriser un développement durable des exploitations agricoles »). Surtout le concept même de circuits courts permet d'apporter une réponse, une alternative concrète et source de lien social à la disparition progressive d'une agriculture paysanne en Midi-Quercy.

En effet la structuration d'une production locale et sa mise en avant à travers l'élaboration d'un « Signe de reconnaissance territorial » à l'échelle du Pays (à partir de mai 2013) apparaît comme une avancée importante, notamment en termes de réduction des émissions de GES. Plus largement cela concrétise clairement l'engagement du PMQ dans un territoire véritablement durable. La démarche « Produits en PMQ » poursuit ainsi plusieurs objectifs : Outre l'amélioration de la visibilité des produits et des producteurs locaux, il s'agit également de mettre en réseau l'ensemble des acteurs locaux autour d'un enjeu, celui de consommer local.

Si cette démarche collective de territoire permet de mettre en place les bases d'une véritable gouvernance alimentaire au niveau local, il est nécessaire d'être vigilant sur plusieurs points essentiels. En ce qui concerne le contrôle de la démarche, le signe de reconnaissance territorial ne peut, à la différence d'un label, certifier au sens strict la qualité des produits.

Dans le même temps, la question de l'appropriation de la démarche par les acteurs du territoire se pose également comme un enjeu de taille. A ce jour, la démarche est encore dépendante de l'animation territoriale portée par le SMPMQ, mais la finalité de cette politique reste de mettre en place un fonctionnement indépendant de la filière. Ce dernier point est vital, faute de quoi la mobilisation des acteurs pourrait s'essouffler et s'avérer contre-productive pour la dynamique de territoire.

A ce jour, **24 producteurs, 7 restaurateurs et 3 associations** locales ont signé la charte d'engagement « Produits en Pays Midi Quercy ».



Commentaire de la carte : L'étude de cette carte nous renseigne sur plusieurs éléments relatifs aux circuits courts en Pays Midi-Quercy. Concernant les initiatives de vente en circuit court, deux associations maillent le territoire, que ce soit sous forme de paniers hebdomadaires (Jardins des Gorges de l'Aveyron), ou de vente par internet avec retrait en dépôt (Graines de Terroir). Le Pays Midi Quercy est donc relativement bien couvert, à l'exception du secteur correspondant à la CC Quercy Vert qui ne dispose d'aucun dépôt à ce jour.

Ensuite la localisation des producteurs signataires de la Charte « Produit en Pays Midi-Quercy » nous informe d'une répartition sur les quatre Communautés de Communes, avec un accent plus marqué sur la partie ouest du territoire. Aussi il apparaît nécessaire de rappeler que les secteurs du PMQ correspondant aux CC TVA et CC QV sont concernés par une pression foncière particulièrement forte du fait de leur proximité avec Montauban, et du dynamisme de cette dernière. Par conséquent il conviendra, dans les années à venir, d'apporter une attention toute particulière au maintien d'une activité agricole dans cette zone.

En ce qui concerne la restauration collective, le PMQ dispose de nombreuses cantines scolaires et autres restaurations d'entreprises. Celles-ci couvrent l'ensemble du territoire, avec une concentration logique dans les « pôles » que sont Caussade, Nègrepelisse, Monclar de Quercy, Caylus ou Saint Antonin Noble Val. Cependant au-delà du nombre et de sa répartition, il est frappant de constater les problèmes d'adéquation entre offre et demande qui touchent la plupart des sites de restauration collective. En effet les exigences inhérentes à la restauration collective (délais de livraison, gestion des stocks...) ont parfois du mal à s'adapter aux aléas et au mode de fonctionnement d'une agriculture en circuits courts, et inversement.

Les abattoirs et ateliers présents sur le territoire sont au nombre de 9 et semblent assurer une couverture satisfaisante du territoire d'un point de vue quantitatif comme qualitatif. Cependant, il convient de préciser que toutes ces structures sont privées et ne sont donc pas à la disposition des producteurs. Dans les faits, la mise à disposition de ces ateliers s'effectue en fonction des relations entre le propriétaire et les producteurs demandeurs (location et/ou prestation de découpe uniquement par connaissance). De plus ces ateliers pratiquent parfois des tarifs non adaptés, et ne sont en mesure d'apporter une réponse globale à l'ensemble des besoins (inadéquation de l'atelier en fonction des produits à découper, réglementation bio...).

Par conséquent la présence d'une structure d'abattage/découpe/transformation publique offrirait des perspectives de développement importantes, ou du moins une plus grande facilité pour les producteurs à exercer leur profession. Enfin il faut également signaler que 35 CUMA assurent une mutualisation de matériel et d'engins agricoles sur l'ensemble du territoire PMQ.

Un secteur industriel marqué par une majorité de petites structures : Le territoire est composé essentiellement de petites unités (90 % de l'ensemble des établissements industriels employaient moins de 10 salariés en 2011).

De plus, des différences notables demeurent dans le secteur industriel entre l'Ouest et l'Est du Pays. Les implantations se concentrent surtout sur les cantons de Caussade et de Nègrepelisse.

A contrario, les cantons de l'Est se sont trouvés confrontés à la fermeture de certaines activités importantes. Ce fut notamment le cas de la cimenterie LAFARGE à Lexos qui a fermé ses portes à la fin des années 1990.

Depuis quelques années, l'industrie traditionnelle s'efface peu à peu pour laisser place à un appareil productif tourné vers la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Seules 9 entreprises comptent plus de 50 salariés.

Un secteur du commerce et de l'artisanat marqué par le bâtiment et les services⁷ : Les 1 180 entreprises artisanales du territoire représentent 20 % de l'artisanat du département, et emploient 2 719 personnes.

Le territoire est composé d'un maillage important de TPE commerciales, artisanales et de services, en majorité dans les secteurs traditionnels suivants :

- Métiers de l'alimentation (11,4 %) : commerces alimentaires (boucherie, boulangerie, etc...) et restaurants
- Métiers du bâtiment (48 %) : carreleur, charpentier, électricien, menuisier, peintre, plombier chauffagiste...
- Métiers de la fabrication (13,3 %) : bijoutier, ébéniste, mécanique agricole, tailleur de pierres...
- Métiers des services (27,3 %) : carrossier, coiffeur, esthéticienne, garagiste, nettoyage de bâtiment...

Le bâtiment reste donc le secteur de l'artisanat qui offre le plus d'emplois sur ce territoire.

Parmi les caractéristiques du commerce et de l'artisanat, nous pouvons noter les éléments suivants :

- Une couverture de la population (1 entreprise pour 41 habitants) supérieure à celle du département (1 entreprise pour 43 habitants).

⁷ Artisanat en Pays Midi-Quercy, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 82, 2014

- Un âge moyen des chefs d'entreprise de 46 ans (égal à celui du département).
- 27,3 % des entreprises ont moins de 3 ans
- 37,8 % des entreprises existent depuis plus de 10 ans
- 66,3 % des entreprises n'ont pas de salariés (23,8 % ont entre 1 et 3 salariés)
- Entre 2013 et 2014, une évolution des immatriculations à la hausse (+1,9 % soit 147 entreprises).
- Entre 2013 et 2014, un nombre de radiation également en hausse (+22 radiations, soit 125 radiations au total). Parmi ces radiations, on remarque que les secteurs du bâtiment et des services sont les plus touchés.

Surtout, on note que **274 chefs d'entreprise ont plus de 55 ans** (23%), ce qui suppose une réflexion quant à la transmission et à la pérennisation des activités sur le territoire. En effet, la Chambre des métiers et de l'artisanat nous apprend que seuls 15 fonds de commerce se sont vendus depuis 1 an, ce qui illustre le faible développement des reprises par rapport aux créations d'entreprises.

A l'horizon 10 ans, ce sont **471 salariés** qui seront **concernés par une mise en vente de l'entreprise** dans laquelle ils travaillent. Par conséquent un développement de l'accompagnement à la reprise de fonds de commerce s'avèrerait particulièrement utile pour éviter la destruction de ces 471 emplois. En termes de secteurs impactés par ce phénomène, il s'agit essentiellement du bâtiment (191 salariés), de la fabrication (106) et de l'alimentation (105).

Fin 2008 et dans le cadre d'un projet de coopération Leader +, une étude sur les TPE a été conduite par l'ADEFPAT et les pays Midi Quercy et Albigeois et Bastides pour recenser les besoins en recrutement, en formation et transmission des entreprises locales. 250 responsables d'entreprises ont été rencontrés sur les 2 Pays, ainsi qu'un échantillon de 25 nouveaux arrivants. Bien que datant de quelques années, cette étude nous apporte plusieurs enseignements.

En termes de RH :

- Difficultés à recruter des personnels qualifiés pour des métiers où les exigences se renforcent, mais dans le même temps elles utilisent peu les systèmes de formation, leur effectif réduit rendant indispensable chacun des salariés.
- Lorsque des embauches sont réalisées, certains chefs d'entreprise expriment le souhait d'une aide pour réaliser ces recrutements dans de bonnes conditions, leur taille restreinte autorisant peu d'erreur.
- Des besoins de recrutement encore non couverts pour des fonctions de gestion ou même de production, dans la mesure où chacune des entreprises ne peut assurer un volume suffisant de travail.

Pour ces entreprises, on relève de véritables besoins d'accompagnement et d'aide dans la gestion du personnel.

En termes d'évolution de la demande :

La population et le marché résidentiel sont en augmentation, poussés par l'installation de nouveaux arrivants qui expriment de nouvelles attentes, plus urbaines (achat par internet, livraison et nouveaux services à domicile...), et supposent une certaines adaptation des entreprises.

Au-delà de ces premiers éléments, on distingue trois types de nouveaux arrivants dont les motivations à l'installation sur le territoire conditionnent les modes de consommation :

- Les navetteurs recherchant la proximité des infrastructures routières, essentiellement en direction de Toulouse et Montauban.
- Les européens du Nord (Anglais/Hollandais) à la recherche d'un cadre de vie privilégié (patrimoine naturel et historique).
- Les retraités et les personnes en difficulté qui pensent qu'il sera plus facile de vivre à la campagne.

L'enjeu est donc de parvenir à concilier les attentes de chacun de ces types d'habitants, tout en facilitant l'adaptation des TPE à ces demandes.

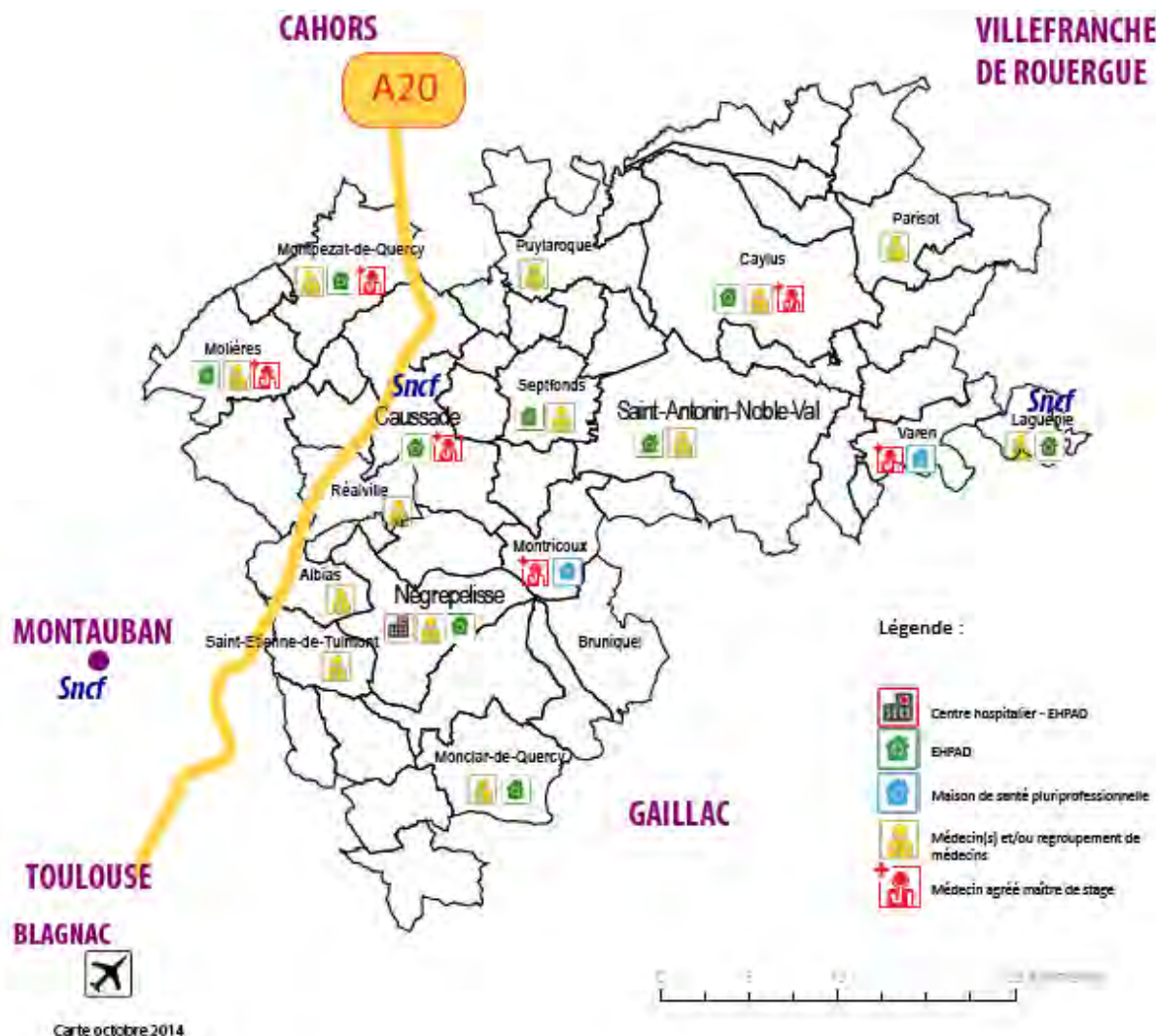
Un secteur sanitaire et social en proie à certaines difficultés :

Une étude sur la GPEC menée auprès des établissements médico-sociaux du territoire révélait en 2006 des besoins importants de personnel qualifié dans ce secteur, liés aux projets de créations et d'extensions d'établissements. Les besoins étaient évalués à près de 124 ETP.

Plus récemment, deux ADEC (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) ont été menées en 2008 et 2011 sur le secteur médico-social. On observe ainsi un tassement des besoins de main-d'œuvre, avec même une crise du secteur due aux difficultés budgétaires de certains établissements. Cependant, si les budgets de certaines structures évoluent à la baisse, les effectifs ne sont pour l'instant pas visés, et on ne parle pas de fermeture d'établissements.

En revanche on ne constate pas d'augmentation des effectifs, mais plutôt un renouvellement qui est parfois difficile. C'est le cas principalement pour les postes les plus qualifiés (kinésithérapeute, psychologue...), mais cela concerne aussi les postes de médecin généraliste pour lesquels certaines zones du territoire risquent d'être en tension d'ici quelques années.

Offre de soins en Pays Midi-Quercy, 2014 :



NB : La commune de Varen dispose également d'une gare SNCF

Les difficultés évoquées plus haut relèvent notamment d'un problème d'attractivité et résultent essentiellement de deux facteurs :

- L'excentration de certains établissements, notamment en CC QRG (Laguépie, Saint-Antonin, Caylus)
- La nature des postes recherchés (souvent des temps partiels)

Activités touristiques : Le Pays Midi-Quercy : du potentiel pour développer une destination touristique de séjour

Environnement d'affaires et infrastructures

Un territoire accessible mais des transports intérieurs compliqués : La position géographique du territoire lui confère un bassin de clientèles touristiques potentielles assez large tant en terme de tourisme de proximité que de tourisme national et international. Par contre, les déplacements intérieurs restent compliqués pour les touristes. Concernant les infrastructures de transport aérien, on peut noter

la proximité de l'aéroport international TOULOUSE/BLAGNAC. Pour les infrastructures de transport terrestre, notons que le territoire est traversé par l'autoroute A20 selon une trajectoire Nord/Sud, qu'il se situe à proximité de l'autoroute A62 au niveau de la barrière d'échanges de Montauban. Relevons aussi que le territoire est composé de 2 routes départementales structurantes d'Ouest en Est : la D926 et la D115. En dehors de ces dernières, les déplacements se complexifient.

Les infrastructures de transport ferré se composent quant à elles de la ligne SNCF Toulouse/ Paris avec arrêt en gare de Caussade et de lignes régionales TER avec arrêt en gare de Caussade, Albias, Laguëpie et Lexos. Notre territoire se situe aussi à proximité d'une gare SNCF à vocation nationale à Montauban. Ainsi on peut noter la **proximité de l'aire urbaine toulousaine** via l'autoroute A20 et la voie ferrée (à moins d'une heure avec plus de **1 250 000 habitants**, données INSEE 2011), la **proximité de l'aire urbaine de Bordeaux** via l'autoroute A62 et la voie ferrée (à 2.5 heures avec ses **724 000 habitants**, données INSEE 2013) sans oublier la proximité immédiate de l'agglomération Montalbanaise avec ses **104 000 habitants** (en 2011).

De nombreuses petites infrastructures de tourisme, saisonnières, diffuses et de qualité moyenne :

En 2013, le territoire présente une capacité totale de 6 325 lits marchands et de 21 110 lits non marchands. Pour environ 19% de la population départementale, le pays renferme 52% des lits marchands du département. Surtout le Pays Midi-Quercy présente un taux de fonction touristique de 0,46 (c'est-à-dire que pour 100 habitants, il existe 46 lits touristiques) nettement supérieur au taux départemental lequel est de 0,19.

La formule d'hébergement la plus importante est l'hôtellerie de plein air qui représente environ la moitié de l'offre totale marchande (2 896 lits touristiques répartis sur 19 campings), au détriment de l'hôtellerie (5% avec 12 établissements de petite et moyenne capacité) concentrée principalement sur l'ouest du territoire (seules 21 chambres d'hôtels sur le secteur Gorges de l'Aveyron réparties sur 2 établissements, l'un à Caylus, l'autre à Laguëpie). Par conséquent on peut qualifier l'offre d'hébergement touristique en Midi-Quercy de particulièrement saisonnière.

A propos des hôtels, on constate une majorité de 2* (58%) même si une amélioration de l'offre est perceptible depuis quelques années. Une augmentation des capacités d'accueil en 3* s'est effectuée à travers l'établissement de Nègrepelisse, ainsi qu'une modernisation d'hôtels existants comme ce fut le cas de l'établissement *Chez Terrassier* à Vaïssac. Si les établissements hôteliers peuvent apparaître inadaptés aux attentes des clientèles touristiques, c'est surtout en termes de prestations et de services mais aussi en termes de plus-produits (spa, modularité des chambres, chambres familiales...) et ce, parfois malgré des travaux de décoration et de rénovation.

Au sujet des gîtes et autres locations saisonnières on recense en 2013, 257 structures de location pour 1 734 lits dont 32% reste à ce jour sans labellisation ni classement. La situation est d'autant plus floue pour les chambres d'hôtes qui représentent à elles seules 8.8 % du parc d'hébergement marchand avec une absence de démarche qualité ou de labellisation pour 70% d'entre elles. L'action des Offices de tourisme est ici importante en termes d'accompagnement à la qualification de l'offre mais complexe en raison du nombre important de propriétaires (non professionnel pour la plupart).

Par ailleurs, peu d'hôtels et de gîtes de groupe de grande capacité d'accueil et de qualité se trouvent sur le territoire, ce qui limite le développement des autres commerces et services.

Des infrastructures TIC insuffisantes qui freinent l'essor du tourisme : Un des domaines impacté par l'insuffisance de la couverture ADSL sur le territoire est le tourisme. De plus, nombre de zones blanches concernent les parties les plus touristiques du territoire (Gorges de l'Aveyron). Cela a un impact tant sur l'attractivité du territoire pour les clientèles touristiques connectées que sur les possibilités de développement commercial des entreprises touristiques. Cela limite et complexifie aussi les projets des institutions (solutions mobiles basées sur la 3 ou 4 G) peu évidentes à développer.

Ressources humaines, naturelles et culturelles

Un ensemble naturel paysager et patrimonial riche et préservé : L'activité touristique en Midi-Quercy se développe sur un ensemble de qualités naturelles que forment les espaces préservés des vallées de l'Aveyron et du Vial, les espaces ouverts des Causses et coteaux du Quercy, les vallées de la Seye et de la Bonnette. C'est aussi la présence en son sein de cités historiques au patrimoine architectural remarquable et la proximité de sites notoires tels les bastides de l'Albigeois et les Châteaux perchés du Rouergue qu'une forme de tourisme contemplatif s'est développé allant de pair avec des pratiques d'excursions accrues.

Pas de grand site majeur sur le territoire mais de nombreux pôles touristiques à vocation locale et régionale : ce sont les châteaux de Bruniquel qui comptabilisent le plus d'entrées sur le territoire avec 30 980 entrées payantes en 2013. Les 2 lacs de baignade de Monclar-de-Quercy et Molières cumulent à eux seuls 76 000 visiteurs payants en 2013. La pratique du canoë-kayak concerne 35 800 personnes selon l'étude conduite par le cabinet JED pour le pays Midi-Quercy en 2011/2012.

Les autres sites présentent des fréquentations comprises entre 180 (pour le château de Bioule) et 13 000 (pour le Petit Paris). On peut noter ces dernières années une baisse de fréquentation des sites culturels. Les sites dédiés à la découverte de la nature et à l'art des jardins ont quant à eux développé leur attractivité ces 2 dernières années.

Une diversification de l'offre qui touche plus le secteur culturel et l'agrotourisme : de nombreuses prestations de visite ont été développées ces 3 dernières années grâce au partenariat entre des Offices de Tourisme et des guides professionnels. Aussi, de nouveaux événements sont venus dynamiser la vie culturelle du territoire tout au long de l'année. Cette tendance à la diversification de l'offre est moins observable dans le secteur de la pleine nature alors que les exploitations agricoles misent de plus en plus sur l'activité touristique (visite de ferme, de chai, ferme-auberge, création de nouveaux produits).

Un territoire accueillant : globalement, les touristes interrogés se sentent bien accueillis sur le territoire (source : ADT 82 Jousset consultant 2009) même si l'adaptation des horaires d'ouverture est pointée comme une nécessité par certains.

- **Organisation des institutions locales**

La compétence tourisme reste une compétence inégalement exercée par les collectivités locales du pays Midi-Quercy. La compétence "Offices de Tourisme" concerne actuellement 24 communes sur les 49 du territoire et il existe 7 Offices de Tourisme dont 6 communaux et 1 intercommunal, se traduisant par des moyens humains et financiers très variables. Malgré une coordination assurée par le syndicat mixte du pays Midi-Quercy depuis 2002, assurant ainsi l'homogénéisation de certains outils et méthodes, une structuration à plus long terme de cette compétence doit être menée pour garantir le maintien et la pérennité des actions structurantes conduites à l'échelle de la destination Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron.

A cette fin, une démarche a été lancée en 2011 avec l'appui du cabinet Protourisme et d'une avocate experte pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'une nouvelle organisation à l'échelle du pays, en lien avec une stratégie de développement axée sur l'émergence de la marque "*Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron*".

- **L'eau, une thématique transversale en Midi-Quercy :**

De manière transversale, on constate depuis plusieurs années qu'un accent a été particulièrement mis sur le développement de la thématique « eau ». Un Schéma de développement durable des activités aquatiques sur la rivière Aveyron (2012-2013) a d'ailleurs été mis en place pour coordonner les

différentes initiatives. A ce titre, plusieurs actions ont été menées avec par exemple une valorisation importante de la rivière Aveyron, et la mise en place d'activités (notamment nautiques) autour de cet élément du patrimoine naturel. Plus encore et toujours autour de la thématique « eau », la Convention territoriale 2008-2014 a permis d'aménager plusieurs bases de loisirs comme à Monclar-de-Quercy et Molières, qui sont les seules récompensées par le label *Pavillon bleu* en Midi-Pyrénées.

- **Le développement du cyclotourisme sur le territoire :**

Dans le cadre du Contrat de Destination Tarn-et-Garonne signé en 2013, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a en charge, en partenariat avec l'Agence départementale de développement touristique, l'animation d'un groupe de travail autour de l'itinéraire « Véloroute Gorges de l'Aveyron ». Il s'agit donc de coordonner les actions qui participent à qualifier et à diversifier l'offre touristique sur la thématique de l'itinérance douce. Concrètement la structuration d'une offre d'itinérance douce autour de la rivière Aveyron et des Gorges de l'Aveyron passe par un aménagement et des équipements adaptés aux pratiques prenant appui sur des sites relais d'identité et la création d'une offre touristique pérenne axée sur la découverte des patrimoines le long et autour de l'artère principale. En parallèle, l'association *Mondovelo* est chargée par le pays Midi-Quercy d'établir des propositions pour le développement de boucles cyclables à partir de la véloroute et l'entreprise *Wasi* basée à Bioule, spécialiste des solutions de data-visualisation est en train de créer une cartographie dédiée à l'itinéraire.

L'économie circulaire, un secteur d'avenir pour le PMQ : L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et s'inspirant notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même).

Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables.

Il s'agit d'une économie industrielle qui est, à dessein ou par intention, réparatrice et dans laquelle les flux de matières sont de deux types bien séparés : les nutriments biologiques (destinés à ré-entrer dans la biosphère en toute sécurité), et des entrants techniques conçus pour être recyclés en restant à haut niveau de qualité, sans entrer dans la biosphère.

L'économie circulaire, un enjeu à fort potentiel pour le PMQ et porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn-et-Garonne depuis 2008 : Dans l'optique de développer efficacement l'économie circulaire, la CCI 82 a mis en place début 2014 un outil numérique appelé *Act'if*. Cet outil, véritable cartographie interactive, offre aux utilisateurs la possibilité de visualiser les ressources et savoir-faire identifiés sur le territoire. Cela permet en outre de comprendre les besoins du territoire, de créer des synergies et des mutualisations, ou encore de participer à la structuration et au renforcement de filières. Par ce travail ayant vocation à s'adresser aux chefs d'entreprise comme aux collectivités, la CCI 82 s'illustre comme un acteur essentiel du développement de l'économie circulaire en Tarn-et-Garonne.

D'autre part, la Maison de l'Emploi du Pays Midi-Quercy est également investie dans des travaux autour de cette vision transversale et durable du développement économique. En effet dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences (GPTEC) engagée sur le Pays Midi-Quercy, des questionnaires, dont une partie portait sur l'économie circulaire, ont été adressés au premier semestre 2014 à une cinquantaine d'entreprises implantées sur le territoire.

L'objectif étant de prendre connaissance des enjeux du territoire en la matière, on peut notamment y découvrir les résultats suivants :

- 11% des entreprises interrogées déclarent avoir des ressources en tension (approvisionnement, énergie...)
- **22% ont à ce jour des co-produits peu valorisés**
- 21% ont à ce jour une problématique énergétique
- **17% se déclarent à la recherche de fournisseurs ou de sous-traitants locaux**

Il existe donc un besoin de mise en relation pour une part non négligeable des entreprises du territoire, même si cela ne concerne pas, pour l'instant, la majorité des structures.

Globalement les enjeux qui ressortent de cette enquête sur le territoire du Pays Midi-Quercy sont les suivants :

- **L'énergie** : l'électricité (développer les panneaux photovoltaïques), Coût élevé du gaz, maîtrise des consommations.
- **Les déchets** : bois, cartons, fruits, et déchets du secteur du bâtiment (bardage, tôle, acier, câbles, gaines, argile, déchets plastiques...)
- **Les co-produits peu valorisés** : graisse de canard, lisier, carcasses de poulet, surplus de lait écrémé
- **Mutualisation des achats** entre petits transformateurs locaux (produits bio du type chocolat, vanille, etc)

Ces enjeux sont donc autant de secteurs à investir pour faciliter l'activité et les liens entre entreprises sur le territoire, tout en réduisant l'empreinte de ces mêmes activités.

La situation de l'emploi et de l'accompagnement en matière d'emploi :

L'emploi salarié se concentre en majeure partie à Caussade où l'on trouve les principaux établissements, tant industriels que commerciaux.

Au 31 décembre 2011, d'après l'INSEE, le Pays Midi-Quercy comptait 3 198 demandeurs d'emploi soit 11,7% de la population active. L'importance grandissante des demandeurs d'emploi de longue durée est aussi une composante structurelle à ne pas négliger.

Plus récemment les chiffres du chômage communiqués par Pôle Emploi pour Juillet 2014 font état d'une augmentation de 16,6% du nombre de chômeurs depuis le 1^{er} janvier 2012 (3 730 demandeurs d'emploi en fin de mois, catégories A, B, C).

Caractéristiques de la demande d'emploi en Pays Midi-Quercy :

- La baisse du chômage constatée depuis janvier 2014, qui fait suite à une année 2013 de hausse continue, s'est finalement inversée pour repartir à la hausse en juillet.
- Les principaux motifs d'inscription des demandeurs d'emploi sont principalement la fin de contrat à durée limitée, et dans une moindre mesure les licenciements.



Focus sur l'évolution du chômage en PMQ entre 2012 et 2013 :

On constate une hausse de plus de 10% du chômage entre 2012 et 2013. Fin mars 2013, on dénombrait 3 599 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C), soit une hausse de 10,9% sur un an (supérieur au taux régional, mais inférieur au taux départemental). Cet accroissement a surtout touché les bénéficiaires du RSA, les hommes, les seniors (+50 ans) et les jeunes (-26 ans).

Si le chômage en PMQ est en cohérence avec les moyennes régionales concernant les jeunes, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs handicapés) et les bénéficiaires du RSA, on relève plusieurs différences notables. Les + de 50 ans et les femmes apparaissent surreprésentés par rapport aux taux régionaux, à l'inverse des chômeurs de longue durée (+ 12 mois) et très

longue durée (+ 2 ans). Cela dit ces deux dernières catégories restent très élevées avec une part cumulée à hauteur de 58 % des demandeurs d'emploi.

Le chômage en Pays Midi-Quercy est aussi marqué par une surreprésentation des publics peu qualifiés (manœuvre, ouvriers spécialisés, ouvrier qualifié, employé non qualifié), avec un taux cumulé de 47 %, qui est supérieur à la proportion régionale.

Un niveau de diplôme des demandeurs d'emploi qui confirme cette tendance (part de niveau 5 : CAP/BEP nettement supérieure au taux régional, à l'inverse des Bac+2 et Bac+3.

Eléments à retenir au 31 juillet 2014 :

- Le chômage des jeunes de -26 ans représente 15% du total, ce qui est proche du niveau régional. Cependant ce taux est en augmentation de +4,3% sur un an
- La part des femmes (54 %) est légèrement supérieure au taux régional
- La part des Demandeurs d'Emploi de plus de 50 ans (24%) est sensiblement plus élevée
- La part des Demandeurs d'Emploi de longue durée, 42%, est également proche du niveau régional (ce à quoi s'ajoutent les 21% de demandeurs d'emploi de très longue durée).
- La part que représente les publics dits « prioritaires » (travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA), avec près de 33%, est supérieure à ce qui constaté au niveau régional.
- 65% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur à Bac+2



Les jeunes, une population à enjeux pour le Pays Midi-Quercy (données Mission locale 2013⁸):

Sur la population de jeunes reçue par la Mission Locale (960 en 2013), on constate un nombre élevé de jeunes de faible niveau de formation :

- Près de 25% des jeunes ont un niveau inférieur ou égal à la 3^e (près de 40% des jeunes rencontrés en 2006)
- Plus de 60% des jeunes rencontrés ont néanmoins un niveau inférieur au Bac.
- 51,4% des jeunes rencontrés sont des femmes, même si d'une manière générale elles ont un niveau d'études supérieur à celui des hommes.

Bilan d'activité 2013 de la Mission locale :

Intercommunalité	Jeunes en contact	Communes les + représentées	Population de + 18ans	Niveau Bac ou +
CC QC	528	Caussade ; Septfonds ; Réalville	95%	35%
CC QRG	97	St Antonin Noble Val ; Caylus	94%	42%
CC QV	58	Monclar de Quercy ; Génèbrières	93%	36%
CC TVA	277	Nègrepelisse ; Albias ; St Etienne de Tulmont	96%	42%

On constate que le Quercy Caussadais, première communauté de communes en termes de population, est aussi en tête en termes de jeunes accueillis à la Mission Locale. La localisation de la Mission locale à Caussade n'est bien sûr pas étrangère à ce constat, même si des antennes existent à Nègrepelisse et Saint Antonin Noble Val.

De plus le Quercy Caussadais affiche le taux le plus faible de jeunes de niveau Bac ou + de tout le Pays Midi-Quercy.

Solutions professionnelles mises en œuvre via l'accompagnement Mission Locale en Midi-Quercy :

⁸ Rapport d'Activités 2013, Mission Locale 82

Sur 960 accueils réalisés par la Mission Locale, 471 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement (49% du total). Au sein de cet échantillon, on peut retenir les éléments suivants :

Intercommunalité	Jeunes concernés	Accès à l'emploi	Emploi durable (alternance, Emploi d'Avenir)	Formation
QC	255	57%	26%	17%
QRGA	36	66%	29%	5%
QV	36	42%	39%	19%
TVA	144	54%	32%	14%

Sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy, on peut donc dire que 54,75% des jeunes accompagnés ont pu accéder à un emploi, 31,5% ont pu obtenir une solution d'emploi « durable » (Contrats en alternance, Contrats d'Avenir...) et 13,75% ont accédé à une action de formation ou d'orientation.

Pour 2013, on recense parmi les jeunes habitant en Midi-Quercy 51 contrats en alternance et 92 Emplois d'avenir.

L'absence de mobilité reste malgré tout un frein dans la construction de parcours, car elle limite la zone d'emploi des jeunes concernés.



La formation professionnelle en Pays Midi-Quercy : un appareil de formation initiale proposant des formations de niveaux 4 et 5 : sur le territoire du PMQ on recense 3 établissements de formation, tous situés à Caussade :

- Lycée d'enseignement général et technologique Claude Nougaro
- Lycée d'enseignement professionnel Jean-Louis Etienne
- Lycée professionnel privé Clair Foyer (Formation initiale et continue)

L'offre de formations professionnelles est concentrée sur **les métiers de la maintenance, de l'électrotechnique, des services aux personnes et de la vente**. En revanche en ce qui concerne la formation continue, l'essentiel des formations et centres de formation se trouvent à Montauban, ce qui constitue une difficulté pour le territoire et ses demandeurs d'emploi. Ici la question de la mobilité est une nouvelle fois prégnante, avec l'obligation pour les personnes concernées d'être motorisées pour accéder aux différentes formations.

En ce qui concerne l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, il faut noter tout d'abord que le Pays Midi-Quercy ne dispose pas de Centre de Formation d'Apprentis sur son territoire. Les métiers du diplôme préparé portent essentiellement sur le bâtiment, la vente et l'hôtellerie/restauration. Ceci étant, ces chiffres ne reflètent pas véritablement l'ensemble des cas de figure. En effet ces données sont issues de la seule Mission locale du PMQ, qui s'intéresse aux jeunes sortis du système scolaire depuis au moins un an et à la recherche d'un emploi.



Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy : Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Midi-Quercy est régi par un protocole d'accord engagé pour 5 ans (du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2012 et renouvelé par avenant jusqu'au 31/12/2014), pour mettre en œuvre, sur son territoire, des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficultés. Ce plan, co-signé par l'Etat, le Conseil Général de Tarn et Garonne et le

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, concerne les résidents du Pays et fait suite à un premier plan mis en place en 2006.

Un bilan du PLIE a été réalisé par le cabinet *Conseil Développement Innovation (CDI)* en 2013 afin de mesurer les impacts de ce dispositif sur la période 2008-2012.

On y trouve les résultats suivants :

- 469 personnes ont intégré le PLIE entre 2008 et 2012, dont 193 hommes (41%) et 276 femmes (59%)
- 62% du public concerné est constitué de 25-44 ans, à la différence d'autres PLIE en France plus fortement dirigés en direction des jeunes. Cependant dans le cas du PMQ, les jeunes sont pris en charge par la Mission locale.
- 72% des personnes intégrées dans le PLIE disposaient d'un niveau IV, V bis ou V, c'est-à-dire inférieur au CAP/BEP.
- 57% des personnes intégrées en fin de période (2011-2012) étaient bénéficiaires du RSA (objectif de 50% au début du dispositif).

Sur un plan plus qualitatif, on peut dire que le PLIE s'est avéré **bien positionné** par rapport à son public cible. On remarque par exemple un taux de sortie positive (CDD de 6 mois ou plus, ou CDI) de 40%, ce qui est assez important, même si la proportion de CDI a tendance à baisser au détriment de contrats à durée déterminée.

Par ailleurs, jusqu'en 2009 et la mise en œuvre effective de Pôle Emploi, les prescriptions d'intégration au PLIE s'effectuaient notamment par les Espaces Ruraux Emploi Formation (EREF) du territoire, et avec un certain succès. En effet sur 10 personnes dirigées vers le PLIE par les EREF, 7 l'intégraient finalement. Derrière ce taux on pouvait souligner le bon aiguillage réalisé par les EREF du territoire et les Jardins des Gorges de l'Aveyron. A partir de 2009, Pôle Emploi s'est progressivement imposé comme prescripteur majeur, avec le soutien d'acteurs institutionnels comme le Département.

Une implication croissante dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Le Pays Midi-Quercy, conscient du potentiel représenté par les acteurs associatifs, entrepreneuriaux et coopératifs de son territoire et de leur contribution en termes de développements économique et social, investit ce secteur en partenariat étroit avec la Maison de l'emploi Midi-Quercy. Les objectifs du territoire sont d'une part de mieux identifier les acteurs agissant dans le domaine de l'ESS et de les valoriser, et d'autre part d'accompagner ces acteurs pour une meilleure prise en compte des valeurs et des principes de l'ESS dans leur fonctionnement et leurs projets. Il s'agit également de développer leur ancrage territorial, de consolider leurs activités et les emplois, et enfin de favoriser les coopérations transversales et multisectorielles (dont public/privé).

La Banque de données des initiatives solidaires en région Midi-Pyrénées recense actuellement 15 acteurs de l'ESS en Midi-Quercy (sur 45 en Tarn-et-Garonne). Ces acteurs implantés et reconnus agissent majoritairement dans le domaine de l'agriculture biologique, l'éducation et la préservation de l'environnement (8) mais aussi dans le domaine de l'insertion (8) par l'économie, l'accompagnement à la création et au développement d'activité, la culture et la communication. Ils sont principalement sous statut associatif (1 coopérative).

Toutefois, de nombreux acteurs associatifs agissent déjà pour le développement du territoire en intégrant les principes et les finalités de l'ESS, que ce soit la création et le maintien d'emplois, une gouvernance démocratique et participative, des bénéfices réinvestis dans le développement du projet

associatif, des projets respectueux de l'environnement, ou encore la contribution à la réduction des inégalités et à une plus grande cohésion sociale.

Dans le secteur culturel uniquement, 214 associations sont répertoriées mais encore non identifiées comme relevant de l'ESS - 19 associations sont employeuses représentant 91 emplois salariés (chiffres 2010 – questionnaire auprès des acteurs culturels).

Des journées d'information et de sensibilisation, des ateliers, des rencontres et débats, des témoignages et transferts d'expériences ont été proposés en 2013 et cette année dans le cadre du mois de l'ESS, associant le Pays Midi-Quercy et des collectivités, la Maison de l'Emploi Midi-Quercy, l'ADEPES, la CRESS Midi-Pyrénées ainsi que des associations et coopératives du territoire mais aussi la Région.

Les acteurs associatifs et coopératifs du territoire montrent leur capacité à comprendre les nouveaux enjeux territoriaux, ainsi que la nécessité de développer des partenariats intégrant les collectivités locales et l'intérêt de la coopération transversale. La volonté de participation aux côtés des acteurs publics est manifeste et révèle une dynamique particulièrement intéressante.

Ainsi l'exemple des Locaux Moteurs illustre bien cette volonté de coopération pour bien vivre ensemble. Ce collectif composé d'artistes, d'acteurs culturels, sociaux et économiques développe des projets à géométrie variable (tiers-lieu, résidences d'artistes, laboratoire au service de l'ingénierie territoriale, mutualisation de matériel,...) en s'appuyant sur les ressources territoriales (Lot, Tarn, Aveyron et Tarn-et-Garonne). Ce collectif vient d'être sélectionné dans le cadre de l'incubateur régional Catalis pour être accompagné dans sa structuration.

1.7 Une offre d'équipements et de services relativement importante, mais qui masque des difficultés dans certains secteurs particuliers :

Le Pays Midi-Quercy compte 5 bassins de vie au sens de l'INSEE. La notion de bassin de vie propose un découpage du territoire basé sur l'accès à l'emploi et aux services. On recense 5 catégories de services parmi lesquels les services concurrentiels, les services non concurrentiels, les services éducation, les services santé et l'emploi. Le Pays Midi-Quercy est ainsi composé de 5 bassins de vie dont 3 entièrement compris dans le périmètre du Pays (bassins de Caussade, Nègrepelisse et St Antonin Noble Val) et 2 autres partiellement compris (bassin du Villefranchois qui englobe le canton de Caylus ; et le bassin de Montauban qui englobe le Quercy Vert).

En termes d'équipements et de services : 7 communes (Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, Molières et Monclar-de-Quercy) peuvent se prévaloir de « **pôles de services intermédiaires** » qui offrent une gamme élevée de services parmi lesquels le collège, la librairie, la banque, ou encore les services liés à la santé. La plupart de ces pôles sont chefs-lieux de cantons. Le territoire compte également 7 « **pôles de proximité** » (Réalville, Montpezat, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen et Parisot). Ceux-ci relient les pôles de services intermédiaires en offrant à la population les équipements les plus courants (poste, boulangerie, boucherie, etc.).

Le territoire est globalement bien pourvu en commerces et services avec un taux moyen de **35,8 équipements pour 1 000 habitants** (données de 2010, INSEE) soit 5 points au dessus de la moyenne nationale. Parmi les 49 communes constituant le Pays, une vingtaine disposent d'au moins cinq équipements correspondant à la gamme de base (bureau de tabac, épicerie, école primaire).

Ceci étant il faut noter que la fourniture en équipement varie selon la nature même de l'équipement. En effet si le nombre moyen apparaît flatteur par rapport à la moyenne nationale, le taux de services/équipements est en dessous de cette dernière pour certains domaines d'activité :

Le commerce (notamment à l'ouest en raison de la proximité avec Montauban) et les services de transports et déplacements

Par ailleurs, il faut également souligner l'inégale répartition des services et équipements sur le territoire du Pays Midi-Quercy. Une nouvelle fois, une distinction par Communautés de communes apparaît nécessaire. Ainsi les CC Quercy Caussadais et Terrasses et Vallée de l'Aveyron disposent d'une gamme assez fournie, en particulier sur les services de proximité et intermédiaires. A l'inverse Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron et à plus forte raison Quercy Vert apparaissent moins bien dotées.

Plus encore, certaines communes à dominante rurale pâtissent d'une raréfaction ou d'une disparition de quelques-unes de ces structures de base. La disparition de commerces et services contribue à accroître, dans certains endroits, la distance moyenne d'accès à l'ensemble des équipements. C'est notamment le cas de la plupart des communes de l'Est du Pays Midi-Quercy.

Enfin, les **services appartenant à la gamme supérieure** (centre hospitalier, théâtre permanent, piscine couverte) restent rares ou inexistants, malgré la présence d'un hôpital local à Caussade et Nègrepelisse, d'une salle de spectacle à Saint Antonin Noble Val, ou encore du centre aquatique intercommunal en construction à Caussade.

Le chantier de l'aménagement numérique en PMQ : les prévisions concernant l'évolution départementale du nombre d'habitants, de logements ainsi que les évolutions sectorielles de l'économie suggèrent le développement de besoins accrus en services internet et donc en débit. Aussi le Tarn-et-Garonne présente-t-il par endroit des carences importantes en matière d'aménagement numérique (seuls 60% des utilisateurs du département bénéficient d'une connexion ADSL dans des conditions satisfaisantes). Dans le même temps, le Pays Midi-Quercy présente de nombreuses zones blanches qui freinent le développement du territoire. C'est dans ce contexte que le Conseil Général 82 a choisi, à travers son Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique, d'impulser une politique volontariste en la matière. Plusieurs risques ont été identifiés pour le territoire dans l'hypothèse où aucune action structurante ne serait menée :

- Une marginalisation des populations rurales
- Une perte de compétitivité et une baisse de l'attractivité de certaines zones comme Caussade
- Un affaiblissement des services publics et du tissu économique
- Des difficultés à développer le télétravail et donc une hausse des déplacements et une dégradation accélérée des infrastructures routières.

Face à ces constats alarmants, la réaction a été de définir un plan de raccordement prioritaire pour fixer un cadre d'intervention cohérent. Cette action va en priorité être dirigée vers les sites stratégiques du territoire (notamment des sites publics d'éducation et de santé), et va porter sur un développement de la Fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) dans les secteurs de Caussade, Caylus, Molières, Monclar de Quercy et Nègrepelisse. En parallèle le développement de la Fibre optique jusqu'au bureau (FTTO) va concerner 7 autres communes (dont Montpezat, Saint Antonin Noble Val, St Etienne de Tulmont, ou Bruniquel).

De plus, 33 Zones d'activités du département vont également bénéficier d'une desserte en FTTO, dont 7 sont prioritaires pour une labellisation « ZA-THD ». Parmi ces dernières, deux sont situées sur le territoire du PMQ : La ZA « Tourondes » et ses 15 entreprises à Caussade et la ZA « Les Ports 1 et 2 » et ses 15 entreprises à Nègrepelisse

Le développement de l'attractivité du Pays Midi-Quercy passe donc par une harmonisation de la couverture numérique du territoire et ce, notamment dans le cadre établi par le Département.

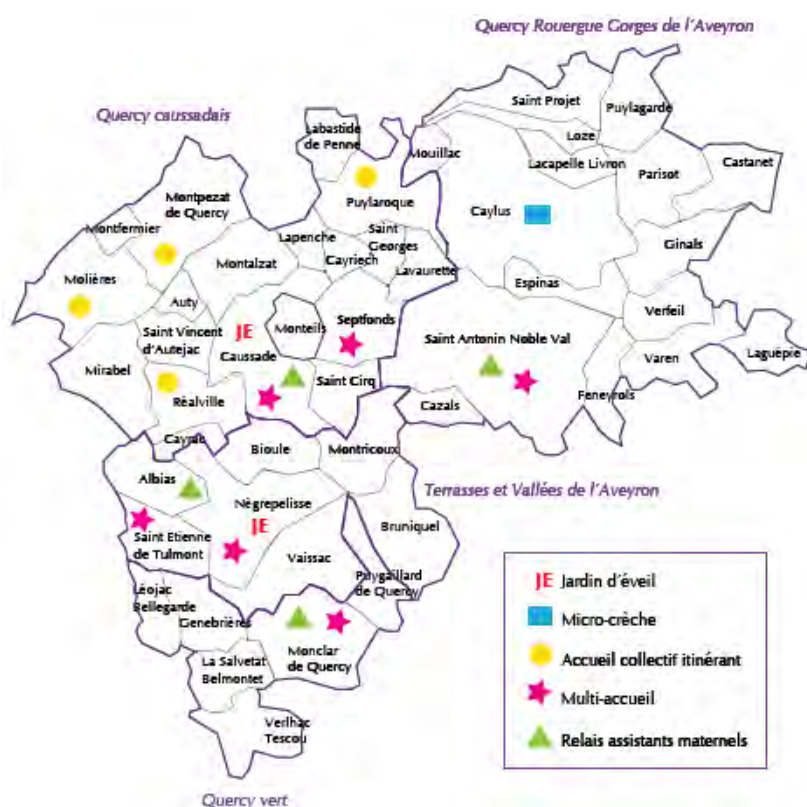
Les services autour de la petite enfance et l'enfance-jeunesse en Pays Midi-Quercy :

L'évolution et l'attractivité démographique du Pays Midi-Quercy s'illustre principalement par une arrivée importante et soutenue de nouveaux habitants, souvent jeunes et ayant parfois déjà un ou plusieurs enfants. Ce point explique notamment le fait que la tranche d'âge des 0-14 ans en PMQ soit supérieure au taux régional (18% contre 17%).

Aussi cette population importante suggère la présence sur le territoire d'une offre d'accueil conséquente et adaptée aux besoins. Or si l'offre elle-même peut sembler étoffée, on s'aperçoit que cette offre connaît des disparités territoriales.

On peut également dire que le PMQ est hétérogène de par l'organisation et la gouvernance de la thématique enfance-jeunesse sur le territoire. En effet même s'il s'agit à plus ou moins forte raison d'une compétence intercommunale, des différences existent entre Communautés de Communes (Compétence pleine en CC TVA, seulement coordination en CC QC et CC QRG). Le monde associatif est par exemple particulièrement présent en Quercy Caussadais et Quercy Vert (Familles Rurales), tandis que l'organisation est plus « pyramidale » en Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Carte des structure d'accueil petite enfance en Midi-Quercy (source CAF, 2012) :

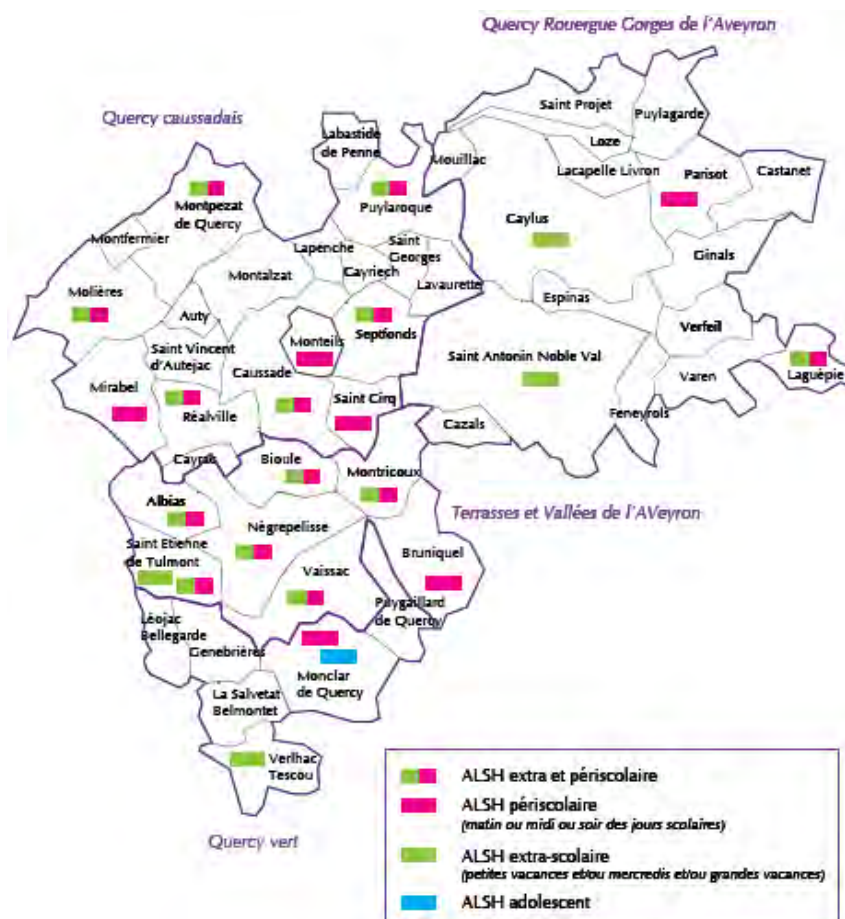


Au-delà des éléments mis en avant sur cette carte, on constate que l'offre d'accueil sur le territoire est assez hétérogène. En effet si l'on s'intéresse à chaque Communauté de Communes, la CC TVA apparaît particulièrement bien dotée, de même pour la CC Quercy Vert avec la mise en service du Pôle d'accueil petite enfance à Monclar de Quercy en 2012. En ce qui concerne le Quercy Caussadais, l'offre d'accueil se distingue quelque peu par la nature même de l'offre, avec par exemple des structures d'accueil collectif itinérant. D'un autre côté, la CC QRG dispose certes d'équipements dans ses deux chefs-lieux de cantons, mais l'est du territoire peut sembler relativement sous-équipé au regard des perspectives démographiques du PMQ. En effet et en dépit

du taux d'équipement pour 100 enfants qui est proche du taux national⁹, ce dernier point vient renforcer l'idée d'un territoire rural en perte de vitesse et moins attractif vis-à-vis de nouveaux arrivants à la recherche de mode de garde pour leurs enfants.

En matière périscolaire, la réforme des rythmes scolaires mise en place à partir de 2013 prévoit de nouvelles dispositions auxquelles les territoires ont dû s'adapter. Aussi hormis 5 communes du Quercy Caussadais qui l'ont seulement appliquée à partir de la rentrée 2014, l'ensemble des autres communes du PMQ ont appliqué la réforme dès 2013. Concernant l'accueil d'enfant et d'adolescents, le territoire du Pays Midi-Quercy apparaît une nouvelle fois marqué par un décalage entre parties est et ouest du territoire. La fourniture en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) apparaît effectivement de manière duale avec quelques structures en CC QRGA₇, dont deux structures extrascolaires, une mixte, et seulement une exclusivement périscolaire. Cette carence confirme le constat établi précédemment à propos de l'accueil en petite enfance, et renforce l'idée d'un territoire vieillissant et moins attractif car moins équipé.

Offre d'ALSH en Pays Midi-Quercy (source CAF, 2012) :



En dehors de ce premier constat, il ressort également de cette carte et d'échanges avec la Caf 82 que la CC TVA s'illustre comme un exemple à suivre en matière périscolaire notamment. En effet, cette partie du PMQ est très active et propose une offre complète de services.

⁹ CAF 82, MSA, 2012

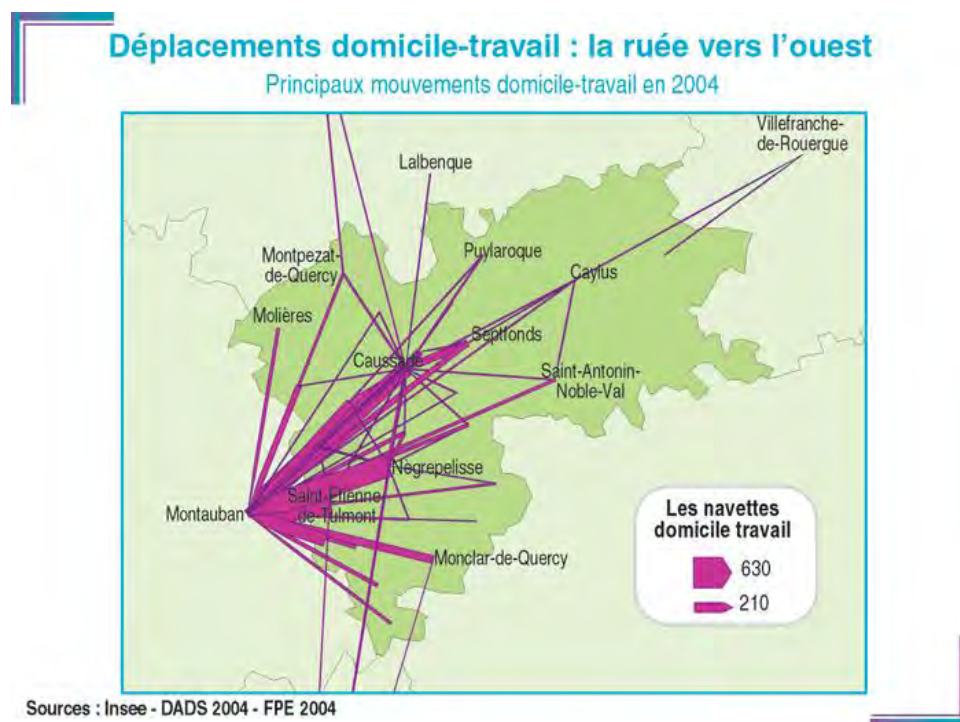
On y trouve l'organisation de festivals autour de la jeunesse et un niveau d'équipement parmi les plus importants du département.

On remarque par ailleurs qu'un seul ALSH est consacré aux adolescents sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy (*Espace Ado* en Quercy Vert). Cette carence est notamment compensée par un tissu associatif particulièrement fourni et actif, mais affichant néanmoins une certaine fragilité économique (disparition de plusieurs associations comme *Pep's* à Septfonds ou *ALM* à Molières).

1.8 Les déplacements et la dépendance vis-à-vis de l'automobile

D'une manière générale on constate une dépendance plus ou moins élevée du territoire, en fonction du bassin de vie, vis-à-vis des déplacements pour accéder aux services de base et à l'emploi. Il existe effectivement de grandes disparités au sein du territoire en particulier sur le temps d'accès aux services et à l'emploi. Ainsi le bassin de vie de St Antonin Noble Val est particulièrement pénalisé sur ce point avec une moyenne allant de 10 à 40 min en fonction des services.

Dans le cadre de l'étude de préfiguration d'un SCOT rural menée en 2012 par le Cabinet CRP, et d'après les chiffres de l'INSEE¹⁰, on constate que la population du PMQ est particulièrement mobile avec 66% des actifs ayant un emploi, qui travaillent hors de leur commune de résidence en 2010. Pour information, ce même taux s'élevait à près de 57% dix ans plus tôt. De plus, ce taux apparaît d'autant plus élevé qu'il a doublé pour certaines des communes les plus proches de Montauban entre 1997 et 2009. Parmi ces mouvements on remarque que près d'un tiers s'effectuent en direction du Tarn-et-Garonne (hors PMQ) dont une grande partie vers Montauban. Ce dernier point vient corroborer l'idée d'une économie de plus en plus résidentielle sur le PMQ.



¹⁰ Portrait de territoire du Pays Midi-Quercy, Insee, 13 juin 2014.

Il apparaît que la voiture joue un rôle prépondérant dans ces déplacements. En effet environ 8 actifs sur 10 utilisent la voiture comme mode de déplacement privilégié. Dans le même temps, seuls 1,3% des déplacements se sont effectués via des transports alternatifs.

Il est à noter que cette tendance s'est poursuivie depuis, du fait de la difficulté à mettre en place une alternative efficace à la voiture en dehors de quelques initiatives en matière de pédibus ou de vélo.

Parallèlement, le niveau élevé du prix des carburants participe à renforcer le poids des déplacements dans le budget des ménages.

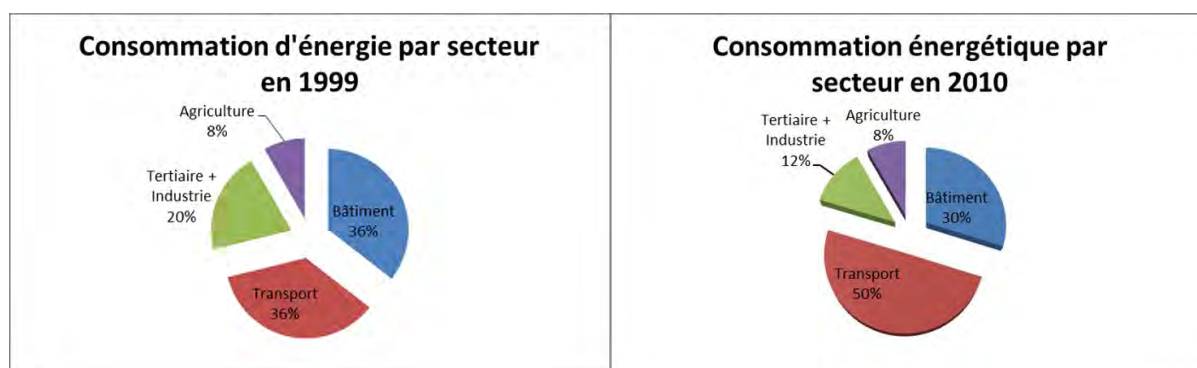
Cette étude a aussi permis de mettre en lumière le lien qui existe entre l'attractivité du territoire et l'évolution du ratio coût du foncier/coût des déplacements. En effet les prix du foncier ou du logement sont aujourd'hui suffisamment bas pour compenser le coût des déplacements. Or, si ce facteur explique en partie l'évolution du solde migratoire, qu'en sera-t-il en cas de retournement ?

En définitive la question des déplacements en Pays Midi-Quercy est préoccupante dans le sens où la précarité énergétique due au coût de déplacement s'ajoute à la précarité énergétique induite par la vétusté d'une bonne partie du parc de logement. Les ménages du PMQ, dont le revenu moyen par foyer fiscal est plus faible que la moyenne régionale (environ 19 000€ contre un peu plus de 22 100€), ont donc à supporter un handicap du territoire en matière de mobilité.

1.9 Un territoire en marche vers la Transition énergétique

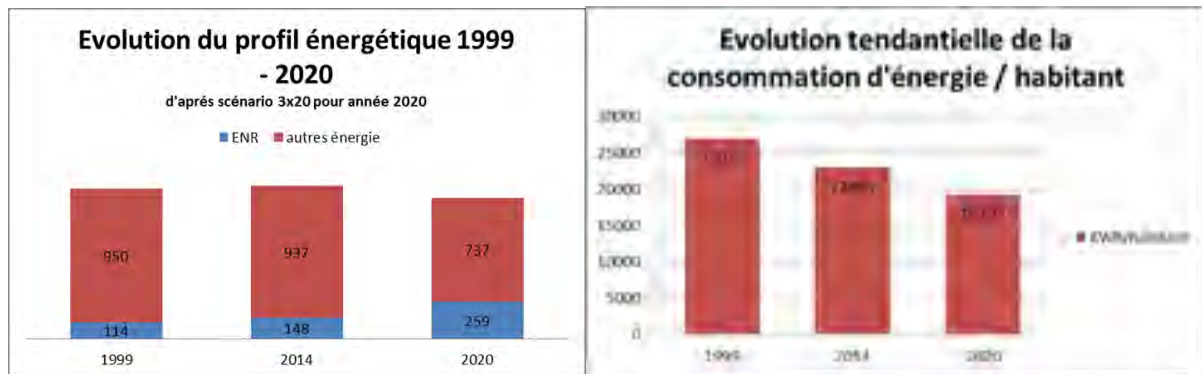
Depuis 2004 le syndicat mixte du Pays Midi Quercy s'est inscrit dans une démarche volontariste pour soutenir et favoriser la transition énergétique du territoire.

Evolution de la répartition des consommations d'énergie entre 1999 et 2010 (GWh) :



Depuis 2004, on observe une transformation du « profil énergétique » du territoire. En effet, le logement naguère secteur fortement consommateur diminue sa part au profit des transports. Comme nous l'évoquions précédemment les transports, marqués par l'automobile, alimentent la précarité énergétique des ménages du Pays Midi-Quercy.

Néanmoins, si la consommation énergétique du territoire tend à se stabiliser sur 10 ans, on observe une diminution quand on rapporte les chiffres à l'habitant.



Ces chiffres indiquent que les politiques menées depuis 2004 sur le territoire, notamment dans le secteur du logement (OPAH par exemple), ont en partie porté leurs fruits.

1.10 La vie sociale, un enjeu fort et d'avenir en Pays Midi-Quercy :

Le contexte : la Charte de Développement durable du Pays Midi-Quercy, adoptée en 2002 et acte fondateur de la démarche Pays, s'articule en trois axes dont le 2^e concerne directement la dimension sociale du territoire. En effet, l'axe 2 vise à « Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale » et se traduit notamment par l'objectif de « Veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active ».

Plus récemment, le projet de coopération *La Vie rurale* a permis de mettre en avant la problématique sociale et en particulier l'accueil des populations et le maintien d'une vie sociale. Surtout, la circulaire Caisse Nationale des Allocations Familiales n°2012-13, relative à l'animation de la vie sociale installe la CAF du Tarn-et-Garonne comme chef de file de l'animation sociale dans le département. A ce titre, cette dernière a eu pour mission d'élaborer un Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale dans lequel le PMQ a vocation à s'intégrer. En ce sens le Syndicat Mixte du PMQ a d'ores et déjà amorcé une réflexion à travers un « Diagnostic social territorial partagé », réalisé entre 2013 et 2014.

Les besoins et enjeux du territoire mis en avant dans le cadre de ce diagnostic : plusieurs éléments sont ressortis du diagnostic, avec par exemple des **besoins en termes de maintien du lien social**. Ce point s'explique notamment par un champ social faiblement investi sur le territoire, du moins en termes d'animation et de coopération entre acteurs. Il convient de rappeler que cet aspect a été particulièrement mis en avant par les différents acteurs du territoire (élus, associations, porteurs de projet) lors du séminaire préparatoire à la candidature Leader 2014-2020, en juillet dernier.

Parmi les autres tendances identifiées dans le cadre du diagnostic, **l'isolement social** apparaît comme un élément prégnant sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement dans ce que l'on pourrait appeler la « 2^e couronne montalbanaise » (Monclar, Nègrepelisse, Réalville, Molières) concernant les familles monoparentales. Plus globalement, les personnes âgées et les jeunes sont également concernés par cet isolement qui n'est pas seulement physique et lié aux problèmes de mobilité, mais aussi fruit d'une construction mentale.

Certains jeunes, généralement les moins qualifiés, ne parviennent souvent pas à se « projeter » en dehors de leur commune. Cependant les difficultés ne se restreignent pas à cette zone, mais concernent sous différentes formes l'ensemble du territoire (par exemple, mixité intergénérationnelle à l'est du PMQ).

Il s'avère ensuite que le PMQ ne dispose **pas d'équipement de proximité en matière d'animation de la vie sociale** (espace de vie sociale, MJC...). Cette carence limite considérablement le maintien du lien social. De fait la vie sociale n'est pas inexistante en Midi-Quercy, loin de là, mais celle-ci s'effectue plus difficilement par le biais des associations.

Focus sur le monde associatif en Midi-Quercy : Le Pays Midi-Quercy bénéficie d'un nombre important d'associations dynamiques sur son territoire (a fortiori dans le sud de QRG). Cependant, malgré ce vivier important et le rôle essentiel des associations dans l'animation et la mobilisation de la population, bon nombre d'entre elles connaissent des difficultés. Des **difficultés financières** d'une part, et des difficultés en termes de **renouvellement des effectifs** (crise du bénévolat, etc...) d'autre part. On constate également un **besoin de soutien et d'ingénierie** concernant les demandes de subventions, qui conditionne certaines des difficultés financières évoquées plus haut.

2. Historique des démarches de développement local engagées en Midi-Quercy

2.1 Les étapes et dates clés de la démarche de développement locale sur ce territoire :

Période	Territoire concerné	Procédures
Années 80 à 1995	quasiment l'ensemble des cantons réparti sur 10 ans	Opérations groupées d'amélioration foncière (OGAF)
	quasiment l'ensemble des cantons	Opérations groupées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
1990 à 1995	Le Quercy Caussadais Gorges de l'Aveyron	Contrat de station touristique Unité de séjours touristiques (UST)
1989 à 1996	9 communes traversées par l'Aveyron (+2 hors MQ)	Contrat de rivière Aveyron (de Laguépie à Montricoux)
2000 à 2004	9 communes traversées par l'Aveyron et 8 communes traversées par la Lère	Contrat de rivière Aveyron Aval-Lère
1992 à 1996	16 communes dont Nègrepelisse, Caussade, Monclar	Programme Leader I développement rural
1997 à 1999	Ensemble du territoire d'étude "Pays"	Programme Leader II développement rural
1997 à 2001	L'ensemble du périmètre divisé en trois contrats de terroir	Contrats de terroir
2000 à 2003	Quercy Caussadais SIVOM "Terrasses et Vallée de l'Aveyron"	1% paysage de l'Autoroute A20
2000 à nos jours	Ensemble du territoire MQ	Démarche en vue de la création du PMQ
2001	Ensemble du territoire MQ	Programme Leader+, thème fédérateur "Valorisation des ressources naturelles et culturelles"
2002	Ensemble du territoire MQ	Validation du périmètre du Pays par la CRADT Démarche SCOT engagée (non aboutie)
2003 à 2008	Ensemble du territoire MQ	Création du Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy Réalisation d'études thématiques à échelle du Pays et renforcement des moyens humains associés (SMPMQ): Stratégie touristique, charte paysagère, diagnostic habitat, cadre de vie, foncier, diagnostic énergies, charte culturelle PLIE
2007-2008	Bassin de l'Aveyron dont PMQ	Engagement des réflexions en vue de l'élaboration d'un Contrat de rivière sur l'Aveyron et ses principaux affluents
2008	Ensemble du PMQ	Candidature proposée dans le cadre du programme Leader 2007-2013
	Ensemble du PMQ	Convention territoriale de Pays: volet territorial du CPER 2007-2013
2008-2010	Ensemble du PMQ	Schéma culturel de territoire
2010	Ensemble du PMQ	Plan Climat Energie Territorial Etude préopérationnelle sur l'OPAH
2011	Ensemble du PMQ	Charte forestière de territoire Schéma de restructuration de la compétence Offices de Tourisme (suite à l'étude faite par le cabinet Protourisme)
2011-2012	Ensemble du PMQ	Etude sur l'émergence d'un SCOT dans le cadre d'un appel à projet régional du Réseau Rural Régional
2011-2014	Ensemble du PMQ	OPAH Midi-Quercy
2012	Ensemble du PMQ	Schéma de développement des circuits courts
2012-2013	Ensemble du PMQ	Schéma de développement durable des activités

		aquatiques sur la rivière Aveyron Contrat de destination 82
2013	Ensemble du PMQ	Diagnostic partagé « Animation Vie Sociale »
2014	Ensemble du PMQ	Candidature proposée dans le cadre du programme Leader 2014-2020 Contrat de destination 82
2015	Ensemble du PMQ	Réponse à l'appel à candidature Pays d'art et d'histoire Convention territoriale de Pays: volet territorial du CPER 2015-2020 Contrat de destination 82

2.2 La démarche de Pays en Midi-Quercy : stratégie de Pays

Elaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, la stratégie du Pays se fonde sur 3 axes stratégiques majeurs, déclinés en 10 mesures :

Axe I : Ancrer le territoire dans son environnement

Mesure 1 Mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel, élément fédérateur de l'identité du Pays.

Mesure 2 Développer activement les coopérations avec les territoires voisins

Mesure 3 Valoriser et maîtriser la relation de proximité avec Montauban

Mesure 4 Mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire

Axe II : Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale

Mesure 1 Maîtriser et conforter l'attractivité démographique du territoire

Mesure 2 Veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active

Mesure 3 Veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active

Axe III : Promouvoir un développement économique durable

Mesure 1 Conforter le développement d'une agriculture durable

Mesure 2 Encourager le maintien et la création d'activités dans l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme et l'industrie

Mesure 3 Soutenir la création et le développement de l'emploi.

Cette stratégie (ou Charte) illustre la philosophie générale du Pays depuis sa création. L'idée d'un développement véritablement durable du territoire est ici centrale, et s'impose à l'ensemble des politiques thématiques conduites par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

2.3 La mise en œuvre de la stratégie du Pays :

Éléments de bilan de la Convention territoriale (ou Contrat de Pays) 2008-2013 :

Elaborée en application du volet territorial du CPER 2007-2013, la Convention territoriale 2008-2013 du Pays Midi-Quercy concilie les orientations de la Région Midi-Pyrénées et de l'Etat avec la stratégie de développement du Pays (Charte de développement durable).



Architecture de la Convention territoriale 2008-2013 :

AXE I / UN TERRITOIRE EQUITABLE:

Mesure 1: Miser sur les Ressources Humaines et conforter la gouvernance

Mesure 2: Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale

AXE II / UN TERRITOIRE VIABLE:

Mesure 3: Favoriser la diversification/consolidation des activités économiques durables

Mesure 4: Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

AXE III / UN TERRITOIRE VIVABLE:

Mesure 5: Réaliser des équipements structurants pour le territoire

Mesure 6: Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable

Mesure 7: Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire

Mesure 8: Vocation territoriale et expérimentation

Mesure 9: annulée

**Bilan quantitatif du Contrat de Pays :**

- Un Contrat traduit par 10 programmations, à raison de 2 par an (hormis 2008 et 2013 qui n'en ont eu qu'une)
- Un montant total de 53 775 935 € HT investis sur le territoire à travers 237 opérations
- Un coût moyen d'opération de 226 000 € HT (237 000 € HT pour le Contrat de Pays 2004-2007)
- Une majorité (48%) d'opérations portées par les Communes
- Un SM PMQ qui confirme son rôle d'acteur majeur du développement local (25% des opérations réalisées)
- Un portage intercommunal en développement sous l'influence des critères de sélection définis par la Région et l'Union Européenne.
- Des associations particulièrement présentes dans le domaine culturel
- Un taux d'aides publiques moyen d'environ 50 %

Plan de financement moyen de la Convention territoriale 2007-2013 (en %) :

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
8,3	12,9	11,8	13,4	3,9	49,7

**Bilan plus qualitatif du Contrat de Pays :*****Des acquis indéniables...***

La Convention territoriale 2008-2013 a assurément rempli l'essentiel de ses objectifs avec une véritable cohérence parmi les multiples politiques menées (par exemple complémentarité avec le Programme Leader), et un territoire globalement plus « équitable/viable/vivable ». Surtout on prend note du développement véritablement durable qui s'est instauré sur le territoire, avec un volume d'opérations équivalent entre les trois axes de la Convention (autour de 80 opérations chacun).

Les aspects économiques et sociaux ont été pris en compte notamment à travers des équipements structurants et la mise en place de réseaux d'acteurs, quand dans le même temps, la dimension environnementale s'avère transversale et perceptible dans l'ensemble des projets accompagnés.

L'étude du plan de financement moyen de la convention territoriale 2008-2013, notamment plus diversifié que pour 2004-2007, nous indique également que l'ingénierie du SM PMQ s'est étoffée.

Grâce à son expérience des procédures, elle est plus qu'auparavant en mesure d'attirer des cofinancements importants.

Mais quelques difficultés persistantes...

Au-delà des apports considérables de la convention territoriale, on note toutefois quelques limites à son action. On constate par exemple que si la Convention a su développer un territoire « viable », ce qu'elle a notamment réalisé avec un développement/structuration de l'offre touristique, les opérations relevant strictement du développement économique sont peu nombreuses. Ce point reste donc un enjeu à travailler a fortiori dans un contexte de crise économique et de chômage persistant.

Ensuite si l'ingénierie du SM PMQ a gagné en expérience, certaines lourdeurs administratives apparaissent néanmoins. Il s'agit essentiellement des procédures relatives au programme Leader (2007-2013), mais aussi de la gouvernance de la Convention territoriale qui peut parfois se voir ralentie par des réunions plus ou moins étalées dans le temps.

Enfin on relève une limite relevant de la répartition des porteurs de projet rencontrés. Il s'avère effectivement que les projets privés sont sous-représentés par rapport aux projets publics. Au-delà des difficultés actuelles pour emprunter, les délais de paiement et les procédures de subventions y sont sans doute pour quelque chose. Surtout on a pu noter que le dynamisme constaté durant la période s'appuyait notamment sur une forte animation de la part des techniciens du SM PMQ. Si cela est positif en soi, plusieurs chargés de mission évoquent l'absence de relais de leur action parmi les autres acteurs du territoire.

Le Contrat de Pays 2008-2013 a donc permis au territoire de soutenir le dynamisme qui le caractérise depuis sa création en 2002. Ceci étant, s'il ne fallait retenir que quelques éléments essentiels du bilan de la Convention, on citerait notamment :

<i>Points positifs et réussites</i>	<i>Limites/difficultés persistantes</i>
Des objectifs globalement remplis	Peu d'actions de développement économique
Un développement durable du territoire	Des lourdeurs administratives persistantes
Un fort développement de l'ingénierie Pays	Une faible part de projets privés
Cohérence des différentes politiques menées	Un dynamisme souvent dépendant de l'animation opérée par le SM PMQ

Bilan et perspectives sur le Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy (CDD) : Représentant les forces vives du territoire Midi-Quercy, le conseil de développement a pour objet de contribuer au développement local et ce, de façon cohérente et harmonieuse. Cette assemblée consultative a une composition très variée (associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires) et fait intervenir des représentants de différents secteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs, etc.



Un « resserrement » important des effectifs entre 2008 et 2013 :

Le CDD MQ est effectivement passé de 63 membres en 2008 à 19 en 2014, avec une participation moyenne aux réunions plénières proche de la moitié.

➡ Une activité importante, mais une communication parfois limitée :

Au-delà d'une activité importante (thématique eau, projet de coopération *La Vie Rurale, c'est pas de la science-fiction*, développement des circuits courts...), on peut effectivement regretter une communication parfois insuffisante sur les initiatives menées (seulement une plaquette sur la thématique de l'eau et ses enjeux).

Au sujet du projet *La Vie rurale*, le CDD du Pays Midi-Quercy a notamment travaillé en collaboration avec les CDD des 4 autres territoires (Pays Portes de Gascogne, Pays d'Auch, Pays Bourian et PNR des Causses du Quercy) pour mener une réflexion poussée sur l'avenir des territoires ruraux. Cette coopération s'est traduite par une contribution à l'animation des tables rondes organisées tout au long de la programmation culturelle, et par une participation aux ateliers de prospective pour « construire un avenir qui nous correspond ».

➡ Principaux résultats :

- Une action importante sur plusieurs thématiques particulières (la charte paysagère, l'habitat, les énergies, l'enfance-jeunesse, le projet culturel de Pays), du fait de sa libre expression au sein des différents comités.
- Outre la participation au projet *La Vie rurale* et la diffusion d'une plaquette sur la thématique eau, le CDD a par exemple participé aux réunions de travail organisées dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Plans Locaux d'Urbanisme. Surtout il a veillé à la prise en compte, dans ces documents, des préconisations de la charte paysagère.
- Un rôle moteur dans le développement des circuits courts en Midi-Quercy : candidature à un appel à projet régional sur cette question ; recrutement d'une chargée de mission avec pour objectif notable, la mise en place d'un signe de reconnaissance territoriale « Produits en Pays Midi-Quercy » à partir de 2013.

➡ Quels sont les moyens dont le CDD dispose pour fonctionner ?

Une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et la Région détermine les moyens affectés à son fonctionnement. Ils représentent un coût annuel d'environ 10 000€ (hors coût des personnes du SM PMQ mobilisées), permettant de :

- disposer d'un appui logistique (secrétariat, envois postaux...)
- réaliser des documents de communication
- louer une salle de réunion permanente équipée en informatique
- prendre en charge certains frais de déplacements (hors Pays MQ) et de formation (par exemple, formation collective sur les PLU).

Les chargés de mission du Pays et le Directeur participent régulièrement aux réunions du CDD afin d'apporter les informations utiles aux réflexions.

2.4 Principales thématiques et documents de référence mettant en œuvre la stratégie du Pays :

La Charte Patrimoine et Paysage pour demain (ou Charte Paysagère) exprime le projet de paysage à long terme défini à l'échelle du Pays (à travers 4 plans paysages, une boîte à outils, des fiches projets pilotes...). Sa mise en œuvre, débutée en 2004 par des actions de suivi des documents d'urbanisme (prise en compte des recommandations paysagères), de participation à des opérations pilotes (aménagement de traverses et entrées de bourg, valorisation paysagère le long du GR de Pays) et des actions de communication-sensibilisation (édition de la charte paysagère et

diffusion dans les Mairies, Communautés de communes du Pays et auprès de partenaires, organisation d'animations thématiques...). Au sein de cette mise en œuvre, les éléments essentiels sont l'accompagnement

technique et l'appropriation par un ensemble d'acteurs (porteurs de projets publics, associations, professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme...) des orientations et recommandations paysagères.

En parallèle le Pays Midi-Quercy est, depuis 2008, maître d'ouvrage de l'animation de DOCOB de 2 sites Natura 2000 (« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches »). Cette animation est notamment destinée à maintenir les espèces et les habitats désignés dans un bon état de conservation. Dans ce cadre, plusieurs opérateurs accompagnent le SM PMQ (CPIE Midi-Quercy, CEN Midi-Pyrénées, chambre d'agriculture 81), tout en assurant des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage (suivi administratif, financier, technique).

Le Schéma de développement culturel (depuis 2008): La culture a dès l'origine du Pays été identifiée comme un axe fondateur de la politique de développement local. L'action culturelle est en effet mise en œuvre depuis 2006, et constitue le quatrième pilier du développement durable. C'est une thématique qui répond aux attentes liées au cadre de vie et à la qualité de vie du territoire. Les axes fondamentaux du Schéma de développement culturel mis en place à partir de 2008 et toujours d'actualité sont :

- **Création de réseaux d'acteurs et mise en place de partenariats** (projets territoriaux ou interterritoriaux)
- **Qualification et formation des acteurs culturels** professionnels ou amateurs
- **Prise en considération du jeune public** (enfance et jeunesse) dans le cadre scolaire et extrascolaire, mais aussi des autres publics prioritaires (personnes âgées, personnes handicapées, chômeurs). De manière transversale, développer la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle des publics.
- **Connaissance des publics et de leurs pratiques** et l'évaluation du projet
- **L'intégration du DD dans les projets culturels** : écoresponsabilité et consolidation et développement de l'emploi culturel.

Le Pays Midi-Quercy collabore également depuis 2011 avec la DRAC Midi-Pyrénées pour favoriser la présence artistique, l'éducation artistique et culturelle et la collaboration avec la recherche fondamentale et appliquée. Une convention 2014/2016 est en cours de formalisation avec la DRAC, le Pays et les intercommunalités qui le composent. En outre, les enjeux actuels en termes de consolidation et de pérennisation des activités et des emplois culturels incitent d'une part à renforcer les liens entre culture et ESS (reconnaissance, coopérations), culture et animation de la vie sociale (participation des habitants) et le volet éducatif.

Par ailleurs, le Schéma de développement culturel participe à souligner la personnalité patrimoniale et naturelle du Pays Midi-Quercy, et à renforcer la cohésion territoriale. Afin de poursuivre ces engagements, le Pays Midi-Quercy travaille actuellement à une candidature « Pays d'Art et d'Histoire » en relation étroite avec le Ministère de la Culture. De cette manière, l'offre culturelle et touristique bénéficiera d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure reconnaissance.

Le Plan Climat Energie Territorial (2010) : Il fait suite au programme ATENEE (2006-2009) et s'inscrit dans la Loi Grenelle 2. Le PCeT permet d'analyser les pratiques énergétiques du territoire afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables (filères bois-énergie, solaire, efficacité énergétique). Actuellement peu de territoires sont dans cette démarche (journée d'échange ARPE Agenda 21 et PCeT le 19/06/12).

Champs d'application sont les suivants :

- **Collectivités locales** : mettre en place des actions concrètes visant à rendre les structures publiques exemplaires.
- **Agriculteurs** : inciter les agriculteurs à développer les énergies renouvelables liées à leur activité (bois énergie, biogaz ...) et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie.
- **Habitants / bâtiment** : inciter les habitants à rénover leur habitation par des actions de sensibilisation et accompagner ceux qui sont volontaires par des aides ciblées.
- **Entreprises / emploi** : inciter les entreprises à engager une démarche de maîtrise de l'énergie par des actions de sensibilisation, accompagner les entreprises et les demandeurs d'emplois vers les métiers de la croissance verte.
- **Déplacements** : inciter l'ensemble des acteurs du territoire à s'engager dans des modes de transports alternatifs à la voiture via des actions de sensibilisation et la mise en place d'équipements publics (parking relais pour le co-voiturage)...
- **Adaptation du territoire** : avoir une connaissance plus précise du territoire afin de l'adapter aux futures contraintes climatiques et énergétiques via la création d'un observatoire local du climat, la participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et la mise en place d'une charte forestière...

Il est à noter que le Pays Midi-Quercy s'investit particulièrement dans l'aspect « bâtiment » du plan climat avec une OPAH ciblée sur la rénovation énergétique, le CEP, ou encore des événements comme les Nuits de la thermographie. De plus le PCeT s'affirme notamment dans le volet adaptation avec par exemple la mise en place d'un Observatoire du Climat, en partenariat avec le CPIE Midi-Quercy. Enfin, plusieurs actions ont déjà été accomplies en matière de gestion forestière, avec la Charte forestière qui est entrée en 2012 dans sa phase de mise en œuvre. La filière bois-énergie se structure donc progressivement avec l'installation de plusieurs chaufferie-bois sur l'ensemble du territoire.

Comme évoqué ci-dessus, la mise en œuvre du PCeT a été marquée en 2011, par le développement du service de Conseil en Energie Partagée (CEP) pour les communes se portant volontaires (au 01/09/2014, 23 communes et 2 Etablissement Public à Coopération Intercommunale). Cette démarche s'inscrit notamment dans la recherche d'exemplarité des structures publiques.

Par ailleurs le territoire s'est engagé dans une candidature à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

La thématique « Habitat-cadre de vie-foncier » : (2004) Cette thématique a tout d'abord fait l'objet d'une étude conduite dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) dont l'objet était :

- La reconquête des bourgs anciens
- une politique foncière globale au service de la production de lotissement de qualité urbaine et environnementale
- une action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).

En 2007, le Programme d'Intérêt Général « logement centre bourg en Pays Midi-Quercy » a été contractualisé et accompagné d'opérations exemplaires d'habitats groupés à fortes qualités paysagères et environnementales. Depuis 2011, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat menée à l'échelle du Pays Midi-Quercy, et axée notamment sur la lutte contre la précarité énergétique, a permis la rénovation de 127 logements de propriétaires occupants et 34 de propriétaires bailleurs. Par conséquent, ce sont autant de logements qui ont vu leur consommation d'énergie diminuer.

Par ailleurs et en étroite collaboration avec le PCeT, les questions de mobilité sont traitées depuis 2010 à travers cette thématique. A ce jour, ce travail s'est essentiellement porté sur l'optimisation des déplacements domicile-travail et sur la mise en place de Pédibus communaux.

Le Programme d'actions touristiques : Le Pays Midi-Quercy a, dès 2002, souhaité inscrire l'économie touristique dans les actions de développement local. Un schéma d'organisation touristique à l'échelle du Pays a été également mis en place. Ce dernier décline une stratégie touristique pour l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux, et implique une répartition des missions. Des moyens ont été mobilisés pour renforcer la qualité du service rendu dans les sept Offices de Tourisme et cinq Syndicats d'Initiatives du territoire à travers la mise en œuvre d'éditions communes, d'équipements d'accueil et de travail (mobiliers enfants, équipements informatiques). Par ailleurs, des actions de promotion et de communication ont permis de renforcer la lisibilité de la destination sur les marchés régionaux à travers la participation à des salons et à des manifestations promotionnelles en partenariat avec l'Agence de développement touristique. L'ensemble de ces actions a été coordonné par un agent du Syndicat Mixte qui a pu animer depuis 2002 le réseau des OTSI.

Parallèlement, des actions d'information et de sensibilisation ont été menées en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement à direction des acteurs du tourisme permettant ainsi de renforcer la prise en compte des principes et enjeux du tourisme durable sur le territoire et le Syndicat Mixte a pu participer à l'accompagnement des porteurs de projet touristique en lien avec la démarche tourisme durable conduite par la région Midi-Pyrénées.

Fort de cet engagement dans le domaine du développement touristique, le Syndicat Mixte a souhaité en 2011 poser la question de l'optimisation de l'organisation des organismes locaux du tourisme et s'est entouré des savoir-faire du cabinet Protourisme et d'une avocate pour étudier les conditions d'un transfert de la compétence « Offices de Tourisme » à une échelle supra-communale.

Si cette démarche a pu faire émerger une volonté consensuelle de poursuivre l'action en faveur du développement touristique autour de l'émergence d'une marque commune « Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron », elle a aussi suscité des craintes portant sur la perte des identités locales, l'affaiblissement des dynamiques associatives locales, la viabilité du mode de financement. Ainsi, cette réflexion doit se poursuivre afin de trouver un modèle de structuration efficace et adapté au territoire.

L'Inventaire de Patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy (2009) : cet inventaire numérisé est réalisé à l'échelle du Pays Midi-Quercy par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. L'inventaire du patrimoine du PMQ a pour but de constituer une connaissance scientifique précise du patrimoine bâti des 49 communes du territoire (selon les normes de l'inventaire général mises en place par le Ministère de la Culture) de le faire connaître et de permettre sa mise en valeur.

Concrètement l'action de cette mission se traduit par :

- la prise en compte du patrimoine dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU, PLUI, Cartes Communales, ZPPAUP)
- la prise en compte du patrimoine dans les projets des collectivités en termes d'aménagement et de gestion de l'espace dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme, de la culture,
- l'accompagnement, le conseil et l'expertise dans le domaine du patrimoine en lien avec les thématiques d'action du Pays

Cette compétence a été confiée par la Région Midi-Pyrénées au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en 2009. Une convention cadre tri-annuelle précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, du Conseil Régional et du Conseil Général du Tarn-et-Garonne. Le renouvellement de cette convention pour 3 ans de plus (2012-2014) a été acté sur des bases similaires à la précédente, avec un financement complémentaire du programme LEADER (2007-2013) sur le volet valorisation de l'inventaire.

La mission inventaire se situe également à la charnière entre le projet culturel du territoire, la charte paysagère, la politique menée sur l'habitat et la stratégie de développement d'un tourisme durable.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (2006).

Le PLIE est un outil de développement local et partenarial en matière d'emploi et d'insertion. Il vise principalement à :

- Réunir les acteurs et opérateurs locaux autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé.
- Assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit à l'accès à une formation qualifiante.

L'année 2011 a été marquée par le renouvellement de la convention ADEC Pays Midi-Quercy (2011-2012) permettant ainsi de poursuivre l'accompagnement technique des établissements médico-sociaux dans leurs actions d'adaptation des ressources humaines et à l'évolution de leur activité. Un bilan du PLIE a été mené en 2013, dont les résultats ont déjà été évoqués précédemment.

En 2014, le PLIE du Pays Midi-Quercy a lancé un appel à projets pour mettre en oeuvre l'axe 1 - 4 du Protocole d'accord, à savoir "Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle et réaliser l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi dans l'emploi".

Le Développement économique durable hors tourisme : cette thématique est intégrée à la réflexion du syndicat mixte du Pays Midi-Quercy depuis 2003. Mis en place en 2012 suite à l'appel à projets du Réseau Rural Régional de Midi Pyrénées sur la thématique « Territoire et gouvernance alimentaire », la mission Développement des circuits courts répond pleinement aux enjeux soulevés par le Plan Climat (« Favoriser un développement durable des exploitations agricoles »). Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- Renforcer l'activité agricole et la création d'emploi en favorisant des activités à forte valeur ajoutée re-localiser l'activité économique sur le territoire pour ne pas être qu'un territoire de résidence.
- Rapprocher l'offre et la demande locale, et participer à la reconnaissance des produits et des producteurs locaux sur le territoire via la création d'un signe de reconnaissance territorial.
- Développer l'approvisionnement local de la restauration collective

Champs d'application :

- **Pour les producteurs locaux :** valoriser leur activité, leurs produits, mettre en place une réflexion sur les outils de structuration nécessaires,...
- **Pour les restaurants collectifs :** inciter les collectivités et restaurants collectifs à privilégier l'approvisionnement local
- **Pour les consommateurs locaux :** connaître l'origine des produits et promouvoir une consommation locale
- **Pour le territoire :** créer un outil au service d'un projet de territoire en recentrant la valeur ajoutée sur celui-ci.

La Communication : La mission première d'un Pays étant d'animer, sensibiliser et communiquer, il est apparu essentiel au Pays Midi-Quercy de consacrer un chargé de mission à cette thématique. Depuis 2009 une chargée de mission travaille au renforcement de la lisibilité des actions menées par le Syndicat Mixte du PMQ (auprès des habitants comme des partenaires institutionnels), dans un objectif de développement durable. La stratégie de communication et les supports qui en

découlent facilitent l'accès à l'information de la population locale et participent à une stratégie d'ouverture au grand public et aux partenaires (site internet, émission de radio, plaquettes, brochures, accompagnement des acteurs culturels et touristiques sur leur stratégie de communication...).

2.5 Bilan des démarches Leader en Midi-Quercy

Origines de la dynamique autour des démarches LEADER

L'ensemble des actions entreprises sur le territoire a pendant longtemps relevé essentiellement de démarches sectorielles, la réalisation du programme LEADER I sur les cantons de Monclar-de-Quercy, Nègrepelisse et Caussade au milieu des années 90 a en partie été l'occasion d'engager une démarche de développement global. En 1996, la mise en oeuvre des contrats de terroir (3 sur l'ensemble du territoire) et plus tard la réflexion menée sur LEADER II, ont contribué au renforcement de cette démarche globale.

LEADER a effectivement été la première procédure à favoriser et à accompagner le développement global sur ce territoire. L'initiative vient d'un groupe d'agriculteurs qui, à la suite de la création d'un réseau d'irrigation, se sont interrogés sur la valorisation de l'eau. Ils se sont ensuite engagés dans la diversification des productions mais aussi des activités, ce qui les a conduits à initier la réflexion sur une approche globale du développement de la zone, relayée ensuite au niveau des élus, du tissu associatif et économique.

Bilan du Programme d'Initiative Communautaire LEADER I (1992-1996)

Les réalisations

Quelques 150 projets ont été aidés dans le cadre de LEADER I parmi lesquels, dans le domaine touristique : l'aménagement de sites notables (châteaux de Bruniquel, de Bioule, de Montricoux, Maison de la Spéléologie, Domaine de Pousiniès, base de loisirs de Monclar-de-Quercy), la promotion du territoire par des dépliants, les panneaux RIS et la participation aux foires et la professionnalisation des acteurs.

Les effets : une dynamique locale renforcée

LEADER I a fortement contribué à renforcer la dynamique locale. La participation active de la population locale et des porteurs de projets s'est concrétisée par l'établissement de partenariats qui ont favorisé la création d'activités nouvelles et la réalisation de projets individuels ou collectifs.

Des opérations phares comme le « Rallye des projets », le Forum export ou les échanges d'expériences européennes sur l'eau ont sensibilisé la population et les élus sur les potentialités du territoire.

Les actions collectives (telles que la vitrine des produits du terroir, la participation aux concours agricoles de Montauban, la promotion touristique, les formations à la commercialisation des produits agricoles ou à l'accueil touristique) soulignent le développement de la dynamique locale.

Bilan du Programme d'Initiative Communautaire LEADER II (1997-1999)

La stratégie

Dans la continuité du programme LEADER I, la candidature au programme LEADER II a été acceptée en 1997, intégrant un territoire plus vaste (38 000 habitants) et regroupant 3 contrats de terroir : QC ; QRG ; TVA-QV.

Les opérations programmées : essentiellement immatérielles, portant sur des actions de communication et d'études (travaux, équipements) :

88 opérations ont été programmées en cohérence avec les 3 axes définis :

- la revitalisation de l'économie rurale à partir des potentialités existantes,
- le développement de la formation professionnelle en milieu rural,
- l'agriculture et amélioration du cadre de vie.

Ces opérations ont été aidées dans le cadre du programme LEADER II principalement lorsqu'elles présentaient un **caractère innovant** (actions jamais réalisées sur le territoire).

Près de **62% des opérations** programmées à LEADER II (GAL Est Tarn-et-Garonne) étaient **immatérielles** : 38% d'entre elles correspondaient à de la communication, 13% à des études et 6% à du fonctionnement (animation, gestion, appui technique). Cette programmation était en cohérence avec « l'esprit LEADER II » qui devait accompagner en priorité les opérations immatérielles. Ces opérations ont principalement concerné les domaines du tourisme rural, de la qualité de vie, des produits locaux et de l'agriculture.

La valeur ajoutée du programme LEADER II

D'un point de vue qualitatif, le programme LEADER II a permis une première expérience de coopération entre les acteurs locaux sur une **échelle plus large que les terroirs** sur lesquels se sont déroulés les Contrats de Terroir. Le programme LEADER II, dont la programmation s'est terminée le 31/12/99, a conforté l'idée d'une solidarité intra-territoriale dans l'utilisation des fonds européens.

Le programme LEADER II, comme évoqué plus haut, a engendré un effort sur les **prestations immatérielles concernant l'ensemble du territoire Midi-Quercy** :

- assistance technique à la mise en œuvre d'une politique touristique à l'échelle du territoire Midi Quercy - animation et valorisation de la culture régionale occitane par une chargée de mission spécifique ;
- maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte sélective des déchets ménagers
- mise en œuvre d'une politique de valorisation de la culture traditionnelle occitane, notamment par une homogénéisation des opérations « Al Canton » sur l'ensemble du territoire.

Le programme LEADER II a notamment permis **d'instaurer un partenariat public/privé important** : 60 % des opérations ont été portées par un **maître d'ouvrage privé**, représentant **45%** de l'enveloppe européenne LEADER II octroyée au territoire Est Tarn-et- Garonnais (soit 2,6 MF).

Les associations, notamment culturelles (34% des opérations), ont pu être prises en compte dans la dynamique territoriale, ce qui n'était pas le cas, ou très peu dans les contrats de terroir.

Bilan du programme Leader + (2000-2006)

Une stratégie basée sur la « valorisation des ressources naturelles et culturelles »

Le thème fédérateur retenu dans le cadre du programme LEADER+ Midi-Quercy est « la valorisation des ressources naturelles et culturelles ». Ce programme a été conçu en application de la Charte de Développement Durable du Pays et a été élaborée de manière concomitante à celle-ci. En effet la Charte de Pays s'appuie sur trois « piliers » qui constituent les trois enjeux transversaux du Pays Midi-Quercy : La qualité de son environnement / une démographie équilibrée / un développement économique durable.

La stratégie définie dans le cadre du programme LEADER+ s'appuie sur l'idée que **le succès durable de la stratégie du Pays** tient principalement à **la capacité du territoire à préserver et à améliorer**

sa qualité environnementale afin de maintenir son pouvoir d'attractivité, le développement des services et d'une agriculture qui en découlent. **Le programme LEADER + est donc basé sur l'objectif suivant :**

Améliorer la compétitivité environnementale du territoire et affirmer celle-ci comme une spécificité territoriale forte et durable.

La valeur ajoutée de ce programme, telle qu'elle a été conçue lors de la définition de la stratégie, reposait sur le fait de :

- traiter la question environnementale par le biais de la relation acteurs/environnement et non comme un objet en soi,
- privilégier l'action collective, donc un intense travail d'animation et d'assistance technique,
- privilégier l'expérimentation, les échanges (entre acteurs et/ou territoire) et des partenariats nouveaux.

Nature des opérations financées

En volume financier et en nombre d'opérations, les fonds ont été principalement orientés vers **3 mesures**, correspondant à 3 axes du Plan de développement :

- Améliorer la connaissance et la prise de conscience des ressources physiques du territoire
- Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs
- Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale

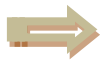
LEADER+ a appuyé fortement la **mise en oeuvre de politiques du Pays** : charte paysagère, plan énergie et stratégie touristique sous forme d'études, d'ingénierie (recrutement chargées de mission au Pays, méthode et outils), de projets pilotes, d'actions de communication (brochures, fiches Internet, film documentaire, animations,...).

La valeur ajoutée de LEADER+ : principaux résultats et exemples d'opérations significatives

Le programme LEADER+ Midi-Quercy a notamment permis :

- **D'affirmer et de partager l'identité du territoire Midi-Quercy** : prise de conscience des facteurs d'identité, des ressources naturelles, culturelles et des enjeux environnementaux par plusieurs acteurs publics et privés, **renforcée par l'élaboration de documents et outils de référence à échelle du Pays.**
- **D'élargir des initiatives locales** au Pays, **de diffuser les opérations au sein du Pays et à échelle de ce territoire, avec une implication de petites Communes rurales, de porteurs de projets privés et du Syndicat Mixte.**
- **De définir et mettre en oeuvre 6 projets de coopération interterritoriale, sur la base d'enjeux communs**
- **De renforcer une approche transversale des projets à partir d'une entrée environnementale** : un effet sur les politiques sectorielles du Pays (économie, tourisme, habitat) et sur les projets qui se traduit par une intégration progressive de divers critères (paysage, patrimoine et/ou énergie) dans ces projets.
- **D'accroître les démarches de participation, de mise en réseau d'acteurs et d'innovation** ; de réaliser des actions **touchant un large public** : festivals, Universités d'été...
- De contribuer à la **structuration et à l'organisation des missions du Pays** (compétences, outils, méthodes..) ; au développement et à la professionnalisation de plusieurs acteurs privés maîtres d'ouvrage.

Bilan du programme Leader (2007-2013)



La stratégie du PMQ

Le GAL Midi-Quercy a ciblé sa stratégie sur le thème de « **L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en Pays Midi-Quercy** ».

L'innovation est donc au cœur de la stratégie Leader du GAL Midi-Quercy. Ayant déjà permis d'accroître l'attractivité du territoire via Leader+, le GAL a choisi de parier sur ce thème afin de conforter la nature innovante du programme Leader. Deux autres éléments caractérisent fortement cette stratégie, toujours en accord avec la précédente stratégie Leader et la stratégie plus générale du Pays: **l'environnement et l'innovation sociale**. L'aspect social a été particulièrement mis en avant, car le Pays craignait de devenir un territoire dortoir, où les liens sociaux s'affaiblissent de plus en plus. Les dimensions économiques et sociales ont également été soulevées par le Conseil de développement, car peu présentes dans les programmes précédents.

La stratégie territoriale définie autour de la priorité ciblée se décline en 4 axes répondant aux objectifs du développement durable. Ces 4 axes sont décomposés en 8 fiches actions opérationnelles définissant les types et les champs d'intervention possibles des opérations qui seront soumis au comité de programmation LEADER MQ (2007-2013). Un volet coopération et « Assistance technique » complètes le plan de développement pour assurer sa mise en œuvre et son ouverture vers d'autres territoires organisés français et européens.

La valeur ajoutée du programme LEADER 2007/2013 réside dans sa capacité à être un vecteur d'anticipation et d'aide à la décision pour les acteurs publics comme privés d'un territoire. Ainsi l'ensemble de ces acteurs peut s'en saisir afin de préparer un avenir « durable » au territoire et à ses habitants.

Il est à noter qu'une évolution de la stratégie s'est opérée lors de sa mise en œuvre effective. Cette évolution s'est traduite par une concentration des projets sur l'axe 3 (83% des projets), au détriment des axes 1 et 2 qui n'ont suscité quasiment aucun projet. Cela peut par exemple s'expliquer, pour les projets agricoles, par une mobilisation du FEADER classique à la place du Leader, car plus adapté.

Plan de développement Leader Midi-Quercy (2007-2013) :

Priorité ciblée : L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en Pays Midi-Quercy

Axes du Plan de développement MQ		Axe 1 : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales		Axe 2 : Une économie de proximité solidaire et équitable		Axe 3 : Une politique d'accueil durable		Axe 4 : Coopération et assistance technique pour la mise en œuvre du programme	
Mesure	Dispositifs mobilisés/Fiches actions	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	Fiche action 4	Fiche action 5	Fiche action 6	Fiche action 7	Fiche action 8
		Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale	Valoriser les espaces naturels remarquables	Soutenir des nouvelles activités éco responsables	Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire	Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en Pays Midi-Quercy	Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale	Capitaliser, échanger et mettre en oeuvre des nouvelles pratiques par la coopération	Assistance technique à la mise en œuvre du programme : animation gestion et évaluation
411	111 B PDRH – Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices		*		*				
	123 A PDRH – Investissements matériels et immatériels dans les entreprises agroalimentaires			*	*				
412	216 PDRH – Investissements non productif		*	*					
413	311 PDRH –Accompagnement des exploitations agricoles vers la mise en œuvre d'activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable			*	*				
	312 PDRH – Aide à la création et au développement de micro entreprises			*					
	313 PDRH – Soutien à la valorisation et à la qualification de l'économie touristique en espace rural			*	*	*			
	321 PDRH – Services de base pour l'économie et la population rurale				*	**	*		
	323 B DRDR – Investissements liés à l'entretien ou la restauration des sites Natura 2000 hors milieux forestiers et hors production agricole		*						
	323 D PDRH – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel		*						
	323 E PDRH – Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	*					*		
	331 PDRH – Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 du FEADER	*	*	*	*	*	*	*	*
421 – Coopération interterritoriale et transnationale								*	
431 – Animation – gestion – évaluation du programme Leader Midi-Quercy	*								*

Avancement de la programmation au 31/10/2014 (en euros) :

	FEADER	Montant Programmé	Montant engagé	Montant payé
AXE 1	16 519 (1%)	7 242	7 242	0
AXE 2	0	0	0	0
AXE 3	1 332 861 (74%)	1 380 613,38 (75,6%)	1 283 761,35 (75%)	626 206,83 (73,8%)
AXE 4 :	457 375 (25%)	438 050,78 (24%)	422 511,56 (24,6%)	222 797 (26,2%)
Coopération	96 754	85 033,97	84 605	11 390
Animation/gestion	360 621	353 016,81	337 907	211 407
TOTAL	1 806 755	1 825 906,16	1 713 515,21 (94,8%)	849 003,82 (47%)



Evaluation du programme LEADER (2007-2013) en Pays Midi-Quercy (issu de l'évaluation RCT à la date du 31/12/2013)

Le cadre : une évaluation du programme Leader en Pays Midi-Quercy

En complément d'une étude inter-fonds européens (FEDER, FEADER, FSE) menée en coopération entre les GAL de la région, une évaluation du programme Leader 2007-2013 conjointe aux 16 GAL de Midi-Pyrénées a été réalisée en 2013-2014 par le cabinet *RCT-Eureka21*. Au-delà d'un livrable régional qui agrège et synthétise l'ensemble des données à l'échelle régionale, le bilan individuel du programme Leader 2007-2013 a été dressé pour le GAL Pays Midi-Quercy comme pour les autres GAL : Une évaluation régionale de l'action du programme Leader dans les 16 GAL de Midi-Pyrénées, une évaluation individuelle pour chacun des GAL, dont celle du GAL PMQ finalisée en juin 2014

Pour le GAL Midi-Quercy l'évaluation s'est appuyée sur les rapports annuels d'activités, la candidature initiale, les comptes rendus des Comités de Programmation ainsi que de multiples entretiens auprès de porteurs de projets, de membres du CP et de membres de l'équipe technique du SM PMQ.

La gouvernance du programme Leader (2007-2013) en PMQ :

L'équipe du Gal a mis en place un Comité de programmation (CP) pour sélectionner, accompagner et porter le programme Leader en Pays Midi-Quercy :

- Un comité de programmation majoritairement composé d'acteurs privés (organismes consulaires, fédération de chasse et Conseil de Développement)
- Un CP composé de 21 membres avec une sous-représentation des acteurs de l'environnement et du social (1 membre chacun jusqu'en 2012)
- Une sous-représentation des femmes (2 en 2012, 3 en 2013)
- Une mobilisation plutôt bonne (entre 11 et 16 participants) et une participation équivalente entre acteurs publics/privés, mais pas automatique
- De nombreux échanges pendant les CP

Circuits d'instruction : les Communautés de Communes assurent le premier accueil des porteurs de projet et les orientent vers le dispositif financier le plus adapté. L'accompagnement technique par

l'équipe du Pays intervient dans un second temps. Depuis juillet 2006, les membres du Comité de programmation analysent chaque projet à travers une grille multicritères, à l'élaboration de laquelle ils ont participé. Cette grille permet une amélioration qualitative des initiatives et une instruction « homogène » entre tous les projets, grâce à des critères centrés sur la plus-value sociale et environnementale du projet, l'innovation et la communication prévue.

Zoom sur la grille multicritères

Les principales rubriques de la grille multicritères permettent d'analyser :

- les effets du projet sur les mesures du PDRH
- la plus value sociale du projet (développement des solidarités et du lien social, qualification des ressources humaines, renforcement de la coopération et de la mise en réseau des acteurs, participation des bénéficiaires finaux et/ou du public cible ou de leurs représentants)
- la plus-value environnementale de ce projet : en termes d'aménagement ou de gestion de l'espace ou d'implication d'acteurs environnementaux, ou encore de prise en compte de thèmes environnementaux.
- le degré d'innovation : définition de plusieurs degrés croissant d'innovation (reproduction d'une opération déjà existante, amélioration d'une opération existante, création d'une nouvelle action pour le territoire mais existant ailleurs, et création d'une nouvelle action peu répandue au niveau régional ou national).
- la communication

Chaque critère fait l'objet d'une note intermédiaire qui contribue à une note finale du projet.

L'animation du programme sur la période 2007-2013 :

On constate ensuite une bonne complémentarité et une efficacité dans l'animation du programme, qui s'explique par une bonne articulation entre l'équipe du GAL, composée de 2 ETP, et les chargés de mission thématiques du SM PMQ. Ces derniers sont régulièrement mobilisés dans le programme Leader, en appui à la définition de projets ou même au niveau de l'instruction et de la mise en œuvre. Par ailleurs le recours à des dispositifs d'accompagnement comme l'ADEFPAT (6 projets) et le DLA (4 projets) a permis une certaine bonification des dits projets.

La gestion du programme Leader 2007-2013 en PMQ :

En matière de gestion du programme, la gestionnaire a assuré un contact direct et un suivi personnalisé avec l'ensemble des porteurs de projet, qui a permis une mise en œuvre plus facile des projets (rappel des exigences administratives, échéances, etc). Cependant on constate également que cette tâche, réalisée en collaboration avec la DDT du Tarn-et-Garonne, implique un travail considérable source de délais de paiement relativement lents.

La nature des opérations financées :

A la date du 31 décembre 2013, il en ressort les éléments suivants pour la période 2007-2013 :

- 88 projets programmés
- Une enveloppe de 1 806 755 € (maquette initiale)
- Des projets de petits montants et très souvent à dominante immatérielle (65% des projets <15 000 euros ; 74% des projets et 60% des financements Leader concernent des actions principalement immatérielles)
- Un coût moyen des projets plus faible qu'au niveau régional

Avant tout autre chose on constate que près de 83% des projets sont concentrés sur l'axe 3 (« Une politique d'accueil durable »), avec une concentration plus particulière sur les mesures *services*

(mesure 321), *culture* (323 E) et *tourisme* (mesure 313) du PDRH. Cela dit il convient de préciser que cet accent prononcé sur les services et le tourisme est partagé par l'ensemble des GAL de Midi-Pyrénées.

Services à la population : 34,5% de l'enveloppe Leader et 41% du montant total des actions

Le thème des services à la population s'est traduit par des projets très variés, allant de projets d'infrastructures comme la salle des fêtes de Saint Antonin Noble Val ou des multiservices, mais aussi par le développement d'énergies renouvelables (chaufferies bois). Des projets comme une Web TV, un jardin d'éveil ou le soutien aux circuits courts ont également été financés dans le cadre de cette mesure du programme Leader. Afin de maîtriser l'afflux de demandes sur cette mesure et de sélectionner les projets les plus aptes à être financés, des critères d'éligibilité supplémentaires ont été définis. Ainsi ont été aidés les projets portant création d'un nouveau service, une mutualisation ou une mise en réseau de services.

Culture : 25% des projets pour environ 16% de l'enveloppe Leader

Le programme Leader permet à travers la mesure 323 E de financer des projets culturels (saison culturelle, festival, événements organisés par le centre d'art *La Cuisine*, valorisation de l'inventaire du patrimoine...). Il s'agit en général de petits projets en termes de montant, inscrits dans une dynamique collective et de projets ayant un impact local important. Nombre de ces projets ont participé à renforcer la dimension patrimoniale du territoire, et ont parallèlement été intégrés dans le Schéma culturel du PMQ, soutenu par la Région. En définitive, on peut affirmer que Leader est un levier de financement indispensable pour maintenir et développer l'offre culturelle sur le territoire.

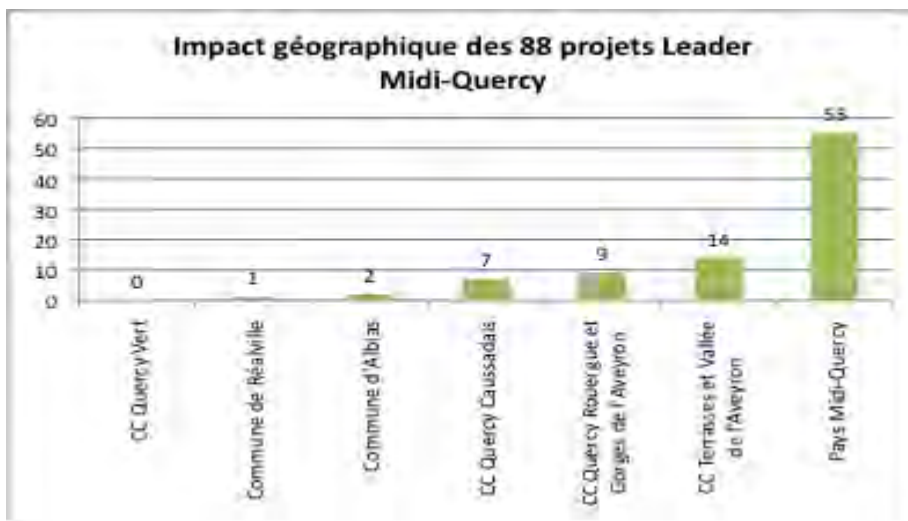
Tourisme : 11 projets financés, pour environ 11% de l'enveloppe Leader

Le tourisme s'illustre également comme une thématique particulièrement investie par le programme Leader en Pays Midi-Quercy. Parmi les projets financés, on constate une combinaison d'actions immatérielles (sensibilisations, guides et outils de communication...) et matérielles (création de gîtes de groupes, aménagement d'un Office de Tourisme...). On remarque aussi le soutien aux actions collectives à travers le réseau des Offices de Tourisme, et le soutien apporté aux projets d'investissement privés pour répondre à des carences ou à des besoins de rénovation (Hôtel-restaurant à Vaïssac et ferme auberge du Mas de Monille à Loze). Dans le même temps on recense trois projets publics d'investissement, qui émanent directement de préconisations établies lors d'une étude conduite par le SM PMQ sur la structuration de la compétence « Accueil, information, promotion » (aménagement de 2 offices de tourisme). Par ailleurs la mise en place d'un Schéma de développement des activités aquatiques sur la rivière Aveyron a permis de planifier des projets qui seront mis en œuvre sur la période 2014-2020. Enfin Leader a aussi permis d'intégrer une plus-value environnementale à de nombreux projets (ferme auberge du Mas de Monille en particulier).

Un grand nombre d'actions de formation et de sensibilisation :

De manière transversale, le programme Leader Midi-Quercy s'est traduit par un nombre important d'actions de formation et de sensibilisation, avec 13 projets financés dans la mesure 331. A contre-courant des tendances régionales et même nationales, le GAL Midi-Quercy a notamment financé ce type d'actions pour le CPIE, les acteurs de la petite enfance et de l'aide à domicile, les acteurs économiques à travers les « éco-défis », les acteurs touristiques en faveur d'un tourisme durable, et enfin les agriculteurs dans le sens d'une promotion de la filière bois énergie. D'un montant généralement faible, ces actions ont néanmoins eu un impact considérable en termes d'accroissement des compétences et d'évolution d'ancrage du développement durable dans les mentalités.

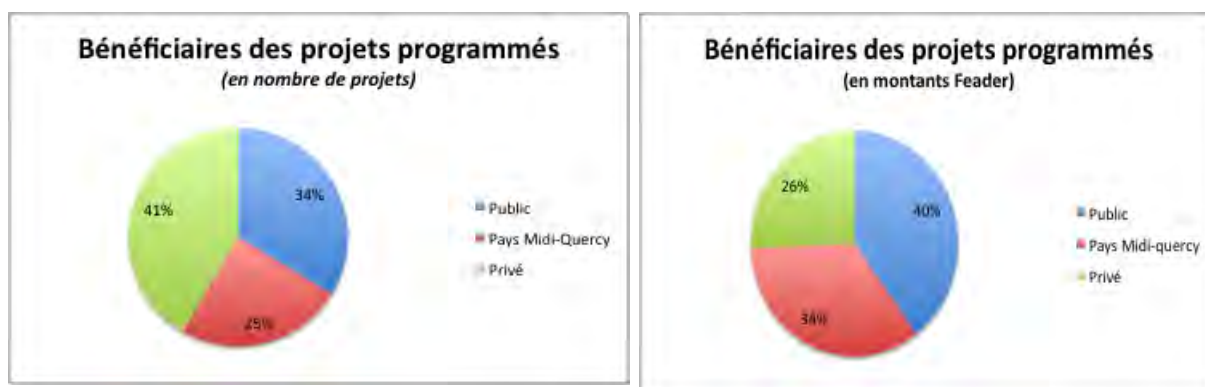
La couverture ou impact géographique des projets :



(Source : Rapport d'évaluation Leader GAL MQ, RCT)

L'étude de ce diagramme nous renseigne tout d'abord sur la pertinence du périmètre Pays Midi-Quercy comme échelle d'intervention, ou impact géographique, pour les projets inscrits dans Leader (63% des projets). Surtout cela illustre l'effet structurant du programme Leader sur le territoire, à travers des projets favorisant la cohésion du territoire.

Nature des bénéficiaires (au 31/12/2013) : Un soutien important aux acteurs privés...



(Source : Rapport d'évaluation Leader GAL MQ, RCT)

Avec 41% des projets qui sont portés par des acteurs privés, le GAL Midi-Quercy est nettement au-dessus de la moyenne régionale des GAL Midi-Pyrénéens (25% de porteurs de projet privés). En termes de montants financiers, le poids des projets privés s'atténue pour atteindre 26% de l'enveloppe. On peut en déduire que ces projets sont d'envergure financière moindre, et que la difficulté à mobiliser des contreparties publiques appelant du FEADER s'est particulièrement faite ressentir pour les porteurs privés.

La valeur ajoutée Leader (2007-2013) : principaux enseignements issus de l'évaluation individuelle du GAL MQ :

Une très bonne prise en compte de l'innovation dans le programme :

Critère de sélection des projets (le degré d'innovation est au cœur des projets inscrits dans la stratégie Leader MQ, et représente 10 points sur les 50 que compte la grille de sélection de projets)

L'innovation dans ce programme se décline de différentes manières :

- Le degré d'innovation sur le territoire (action nouvelle, complément à une action existante, ou seulement reproduction d'une action existante...)
- La nature de l'innovation (nouveaux produits ou services, mutualisation de ressources humaines et/ou matérielles...)

Dans le cadre de l'évaluation individuelle réalisée par le cabinet RCT, la prise en compte de l'innovation a été mesurée à travers ces deux prismes (pour un échantillon de 70 projets) :

INNOVATION	
Degré d'innovation de l'opération	Nombre de projets
Opération classique existante sur le territoire	1
opération classique existante pour le territoire mais présentant un élément original par rapport à l'existant	19
opération classique mais nouvelle pour le territoire	3
opération nouvelle dans son domaine comme pour le territoire	47
L'innovation porte sur...	Nombre de projets
La méthode	6
La thématique	43
Le partenariat	21

(Source : Rapport d'évaluation Leader GAL MQ, RCT)

On constate ainsi que le programme Leader s'est majoritairement traduit par des projets innovants du point de vue de la thématique et du type de partenariat. Surtout il s'avère que le programme Leader a permis de financer des projets portant opération nouvelle, tant vis-à-vis du domaine professionnel que du territoire. Pour résumer, le traitement de l'innovation dans la stratégie a notamment permis d'améliorer des projets proposés (Salle de spectacle de Saint Antonin Noble Val), mais aussi de véritablement expérimenter sur le territoire (Projet WASI – Agence web et informatique à Bioule).

La plus-value sociale et environnementale :

Les dimensions sociale et environnementale sont véritablement au cœur du programme Leader en Pays Midi-Quercy. En témoigne le poids de ces deux critères au sein de la grille de sélection (32 pts sur 50)

- 16 points pour la plus-value sociale
- 16 points pour la plus-value environnementale

Cette plus-value environnementale s'est notamment traduite par des projets portés par des acteurs de l'environnement (CPIE MQ, CRPF, Association Bio82...), et globalement par un renforcement de l'expertise et des compétences mobilisées :

- Valorisation du CEP (projets du Mas de Monille ou de l'hôtel restaurant Terrassier)
- Optimisation de la complémentarité avec des dispositifs régionaux (en matière d'hébergements touristiques durables par exemple)
- Mobilisation de l'Inventaire du patrimoine (connaissance et préservation du bâti ancien)
- Une meilleure intégration de la Charte paysagère
- Connaissance renforcée et meilleure prise en compte des ressources naturelles (Valorisation de l'animation du DOCOB Natura 2000 porté par le SM PMQ)

La plus-value sociale quant à elle, s'est illustrée par des projets d'acteurs sociaux, de l'insertion et de l'emploi (Coopérative OZON, etc), et s'est traduite par :

- Des actions de sensibilisation et d'acquisition de nouvelles compétences
- Des projets de sensibilisation autour des acteurs de la petite enfance en Quercy Caussadais
- Un renforcement du Schéma culturel de territoire
- D'une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite, des familles et du tourisme social en général.
- Une réflexion menée dans le cadre d'un stage autour de la structuration de l'animation vie-sociale sur le territoire.

La très bonne articulation du Leader avec la stratégie générale de développement du PMQ :

Cette articulation est d'abord le fruit d'une cohérence de périmètres entre les différentes stratégies du territoire, et permet une complémentarité de ces dernières (Convention territoriale, convention culturelle, stratégie touristique...).

En effet, au-delà de financements complémentaires, cela permet au programme Leader de s'inscrire dans des dynamiques existantes, mais aussi de renforcer les autres stratégies. On observe par exemple que l'ensemble des projets inscrits en Leader le sont également dans la Convention territoriale (2008-2013).

On constate de plus un effet levier important du Leader en termes de cofinancements mobilisés. En témoigne le partenariat spécifique qui lie le GAL MQ au CG 82 pour le programme 2007-2013 (engagement financier spécifique pour l'ensemble de la période), et qui vient consolider la maquette financière et ainsi conforter la contrepartie publique nécessaire notamment dans les projets associatifs, culturels ou environnementaux. Comme nous pouvons le constater grâce au tableau ci-dessous, l'effet levier évoqué a permis de mobiliser des financements variés et plus importants que prévu.

Participation des différents co-financeurs sur la période 2007-2013 (en % au 31/10/2014) :

UE	CG	CR	Etat	Autres	Autofinancement public	Autofinancement	Reliquat
27,26	10,10	12,14	10,23	2,65	7,75	28,09	1,78

Par ailleurs, cette proximité entre stratégies facilite le développement de mutualisations et de mises en réseaux. La conduite d'études, de diagnostics mutualisés ou de démarches de labellisation à l'échelle du Pays (Diagnostics sylvicoles, Tourisme et handicap, Circuits courts...) s'est beaucoup développée par l'intermédiaire du programme Leader.

La coopération : une opportunité à saisir pour le GAL Midi-Quercy :

Les projets de coopération mis en œuvre par le GAL Midi-Quercy portent essentiellement sur des coopérations interterritoriales, avec des territoires français, et notamment Midi-Pyrénéens.

L'exemple, en 2013, du projet de coopération « *La vie Rurale, c'est pas de la science-fiction* » est à ce titre éloquent, de par la réflexion prospective qu'il véhicule à travers 5 territoires de Midi-Pyrénées (PMQ, Pays Portes de Gascogne, Pays d'Auch, PNR des Causses du Quercy, Pays Bourian).

Fruit des échanges entre GAL, l'objectif du projet s'est progressivement orienté vers la volonté d'amener des acteurs différents à réfléchir ensemble aux futurs possibles des territoires ruraux, et à formuler des propositions concrètes en répondant à plusieurs questions (« A quoi ressemblera notre territoire dans 30 ans ? », « Quel serait le territoire rêvé ? »).

Ce projet s'est articulé autour de trois ateliers prospectifs doublés d'une programmation culturelle riche (spectacle, expositions, bande dessinée...) sur un peu plus de 3 mois. Il a notamment permis de tester, dans une approche participative, une nouvelle méthode de travail et d'allier le monde de la culture à une réflexion autour du « Bien vivre ensemble ». Cela a également été l'occasion d'associer et de dynamiser un Conseil de Développement fortement impliqué dans le projet (Contribution aux réflexions, animation des ateliers, etc), tout en renforçant la dynamique partenariale locale (63 partenariats impliquant associations, collectivités locales, etc).

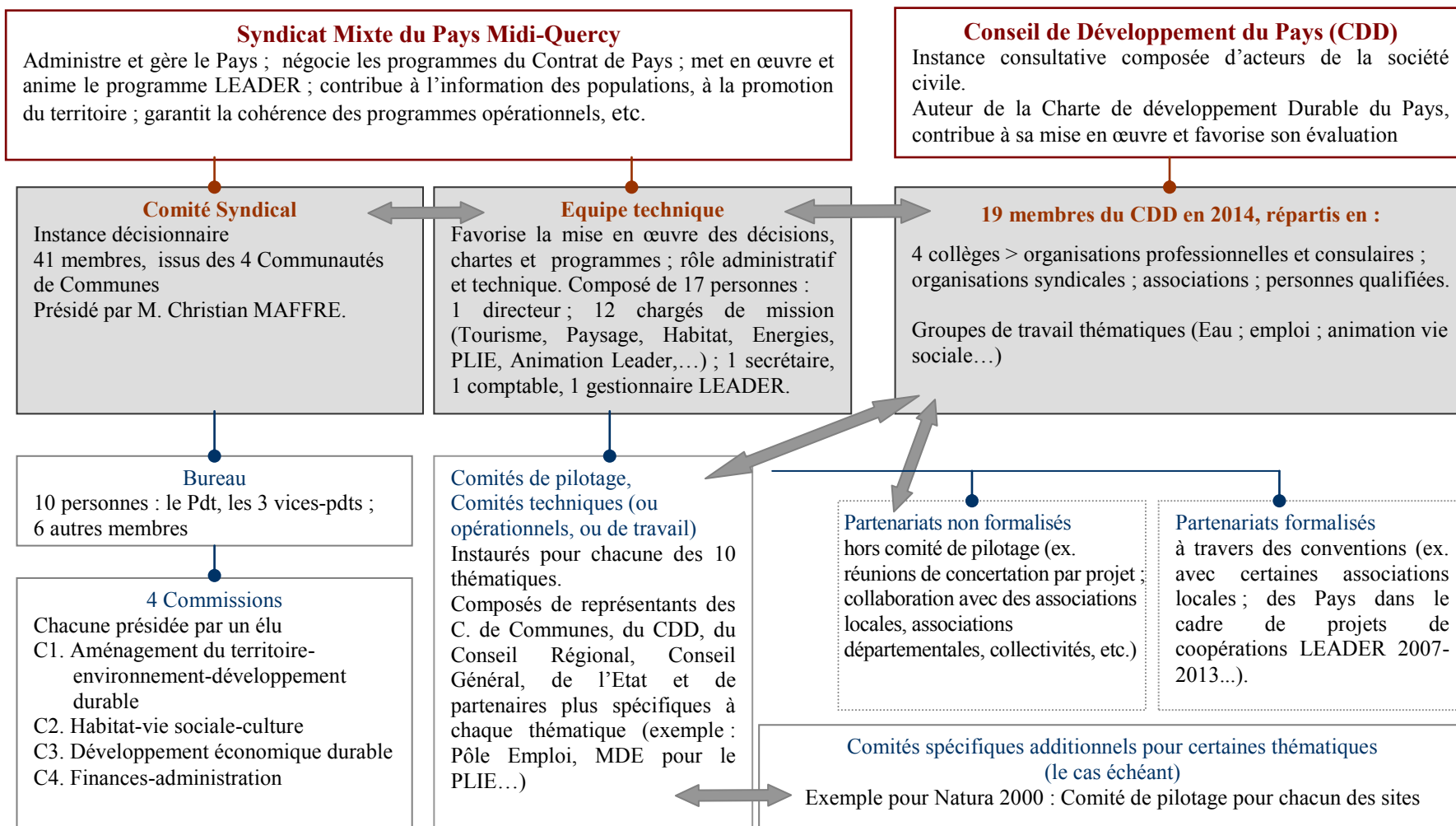
Enfin ce projet a pu bénéficier d'un rayonnement important, avec plus de 8 000 participants aux ateliers et activités culturelles sur le PMQ.

Par ailleurs, le GAL Midi-Quercy développe actuellement un projet de coopération transnationale avec la Hongrie (projet ECOSYAL). Ce projet intervient sur la thématique de la gouvernance alimentaire et des circuits courts de proximité, pour répondre aux enjeux de la valorisation des ressources locales, et de la structuration de nouveaux liens entre agriculteurs et consommateurs. Ce dernier point s'effectue en vue de favoriser des « Systèmes agroalimentaires localisés – SYAL » (Approche fondée sur l'étude des relations entre dynamique locale/produit/territoire).

Ce projet, qui a donné lieu à un voyage en Hongrie à l'été 2014, associe de nombreux acteurs, comme des centres universitaires (CFPPA d'Auzeville, CNRS, Université de Godollo), le Ministère de l'agriculture hongrois, et plusieurs GAL français comme hongrois.

3. Synthèse du diagnostic de territoire

3.1 Tableau récapitulatif des acteurs représentatifs du PMQ



3.2 Présentation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire¹¹

ATOUPS

- La diversité territoriale et paysagère (plaines, coteaux, vallées, Gorges, Causses,...)
- Des proximités avec des pôles urbains majeurs (Montauban, Toulouse...) et un bon niveau d'équipements
- Des activités de production (agriculture et industrie)
- Des ressources naturelles diversifiées et préservées
- Une programmation toute l'année (festivals, spectacles, animations) et un patrimoine culturels riches (châteaux, bastides, patrimoine bâti en pierre, en terre crue...)
- Des acteurs culturels fonctionnant en raison et impliqués dans des projets collectifs et transversaux et ayant un impact important en termes de cohésion sociale et d'intégration
- Un tourisme lié au patrimoine naturel et culturel, une attractivité touristique (vallée et gorges de l'Aveyron, Causses du Quercy...) ; une proximité avec d'autres sites touristiques (bastides albigeoises, vallée du Lot...)
- Une agriculture diversifiée, des projets innovants (circuits courts, Graines de terroirs.com, etc)
- Un tissu artisanal dense
- Une attractivité démographique forte et différenciée (des espaces préservés de la forte pression démographique) - Un dynamisme démographique qui s'amplifie depuis le milieu des années 70
- Une gamme d'infrastructures importante : routière, ferrées, gazoduc
- Une couverture en équipements et services de la gamme intermédiaire satisfaisante
- Un dispositif d'ingénierie territoriale et des outils de pilotage stratégique à l'échelle du Pays (cf. chartes, plans, schémas élaborés et mis en œuvre)

FAIBLESSES

- Un poids démographique faible dans l'espace métropolitain élargi
- Une accessibilité aux équipements plus difficile à l'est du territoire
- Des activités globalement à faible valeur ajoutée et des revenus plutôt bas
- Une urbanisation peu durable dans plusieurs zones géographiques (mitage, consommation foncière...)
- Tourisme : déficit de qualification / professionnalisation, de lisibilité, hébergement de groupes, un manque d'innovation, un manque de structuration des acteurs du tourisme
- Des structures culturelles bénévoles et professionnelles qui restent fragiles – des partenariats formalisés peu fréquents
- Des étiages préoccupants (bas en été)
- Une forêt sous-exploitée (morcellement ...)
- Un manque d'identité des productions
- Dans certaines parties du territoire, une déprise agricole
- Une attractivité démographique différenciée et dépendante du solde migratoire (poids déterminant des nouveaux arrivants)

¹¹ Une synthèse du diagnostic par thématique est disponible en annexe

- Des cas de primo-accédant précaires et « mal logés »
- Une forte dépendance aux déplacements motorisés individuels
- Une précarité énergétique qui concerne un grand nombre de logements
- Un manque de rentabilité du transport ferré et une offre inadaptée ; un potentiel fret non valorisé
- En matière de communications électroniques, une couverture haut débit insuffisante (zones blanches)
- Un niveau de formation et de diplôme bas voire très bas.
- Pas d'équipements de proximité en animation de la vie sociale, isolement fort chez certains (jeunes, PA)

OPPORTUNITES

- Un espace de faible densité, un cadre de vie et une proximité métropolitaine
- Une diversité et une singularité économiques (productions, services) et sociale
- Des marchés de proximités (cf. liens avec le coût des énergies fossiles) et une évolution des productions agricoles (maraîchage, énergie...)
- La transition énergétique et climatique : ferré, transports en commun, potentiel forestier et énergétique, circuits courts...
- Développement de l'autonomie énergétique du territoire (réduction des consommations, hausse ENR)
- Le développement du fret
- Un patrimoine relativement préservé, des ressources porteuses de développement économique (rente territoriale : économie culturelle, économie verte, écotourisme...)
- Une offre touristique à fort potentiel de développement
- Des dynamiques culturelles collectives et transversales moteur du développement économique et social, et source de créativité
- De nouveaux modes d'accès : une amélioration de la couverture haut-débit (SDTAN - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire à l'échelle départementale), ferré
- Une reconnaissance de biens publics et des services environnementaux rendus par les ressources et les activités
- Des coopérations engagées avec d'autres territoires

MENACES

- Une aggravation de certaines tendances négatives observées : étalement urbain non maîtrisé, mitage pavillonnaire, banalisation des espaces, de la base économique, des spécificités paysagères, réduction et fragmentation des espaces agricoles...
- Un affaiblissement de la capacité productive du territoire
- Le repli territorial
- Une dégradation du lien social
- Une crise énergétique et ses conséquences sur les ménages les plus pauvres, les mobilités, l'agriculture...

- La raréfaction de la ressource eau et les conflits d'usages
- Les pressions sur le foncier et la ressources eau ; devenir une « réserve foncière métropolitaine »
- Une concurrence touristique forte sur le positionnement du Midi-Quercy
- Le vieillissement démographique : inadaptation de l'offre de services et renforcement des difficultés d'accès ; une baisse de la population si le solde migratoire positif n'est pas maintenu
- Une contraction de l'offre d'équipements et de services (départ de certains services et équipements de base dans certaines communes...)
- Un nombre important d'entreprises à céder dans les prochaines années
- Une disparition de l'offre ferrée
- Isolement du territoire du fait du maintien de la fracture numérique

B. La stratégie Leader retenue

1. Enjeux à traiter dans le programme leader 2014/2020

1.1 Les conclusions du rapport d'évaluation Leader 2007/2013 sur les pistes de développement

L'évaluation Leader 2007-2013 réalisée par le Cabinet RCT a mis en avant plusieurs éléments, qu'il conviendra de prendre en compte pour le prochain programme.

Tout d'abord l'évaluation pointe la nécessité de **poursuivre les efforts réalisés en matière de communication**, de mobilisation de nouveaux porteurs ou de stimulation de l'innovation, et notamment à travers un **développement de la coopération européenne**.

Il conviendra aussi de réfléchir à la meilleure façon de positionner le Leader en tant que facilitateur d'expérimentation et d'innovation.

Il est également conseillé au GAL Midi-Quercy de **se rapprocher de nouveaux acteurs** (ex : laboratoire universitaire) et de les mobiliser dès l'élaboration de la candidature, dans l'optique des thèmes retenus pour la candidature ainsi que pour la constitution du futur Comité de programmation. Cela offrirait un regard extérieur au GAL, doublé d'un plus fort potentiel d'expérimentation et d'innovation.

1.2 Les enjeux prioritaires proposés lors du séminaire Prospective du 9 juillet 2014 à Monteils

En complément du travail d'évaluation du programme LEADER 2007/2013 mené sur le pays Midi-Quercy, un exercice de réflexion prospective mené le 9 juillet 2014 en présence de nombreux acteurs du territoire a permis d'enrichir ces conclusions, et de déterminer les principaux enjeux de la poursuite du projet de développement durable du territoire.

Approche transversale des enjeux pour la période 2014-2020¹²

- Une demande en termes d'accompagnement, de formation, de valorisation du capital humain
- Une demande de considération et d'implication des populations et des acteurs dans les projets
- Un renforcement des coopérations et des partenariats
- Une action sur l'économie à renforcer (maintien de la base productive, renfort de l'économie touristique, valorisation de l'artisanat, des circuits courts et des services)
- Une meilleure prise en compte des patrimoines et de l'environnement (dont gestion de l'eau)
- Un territoire plus engagé dans la transition énergétique (énergies renouvelables)
- Un rééquilibrage du lien urbain/rural à travers la rénovation et la valorisation des centres bourgs (lieux de services, de commerces, de lien social)
- Une meilleure accessibilité aux services et aux équipements (mobilité, développement des TIC,...)

1.3 La mise en perspective de ces enjeux avec les grands défis de demain

Fin 2009, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale lançait un nouveau programme de prospective, Territoires 2040. Celui-ci s'inscrit dans la tradition de réflexions menées par la DATAR depuis sa création en 1963 qui explorent les futurs possibles du territoire national pour concevoir les politiques d'aménagement adaptées aux enjeux et défis identifiés. Plusieurs macro-défis, qu'il s'agit de considérer dans l'élaboration de notre stratégie LEADER, viendront donc impacter les profils de développement de nos territoires. Il s'agit principalement de l'accroissement démographique et du vieillissement, du changement climatique et de l'urbanisation.

Le Pays Midi-Quercy va, comme de nombreux territoires, être concerné par le changement climatique. Aussi ce constat suppose que des mesures d'adaptation soient prises afin de prévenir ses effets sur les activités et la population. L'eau sera notamment au centre des attentions, avec une prévision à la fois de diminution de la ressource en volume mais également en termes de qualité.

En ce qui concerne l'urbanisation, il apparaît tout d'abord que l'espace s'est peu à peu artificialisé du fait de l'étalement urbain et ses conséquences, comme des mutations économiques, culturelles et sociales de l'espace rural. En effet l'opposition courante « urbain/rural » a progressivement perdu de sa pertinence (95% de la population française vit sous influence urbaine, d'après l'Insee¹³).

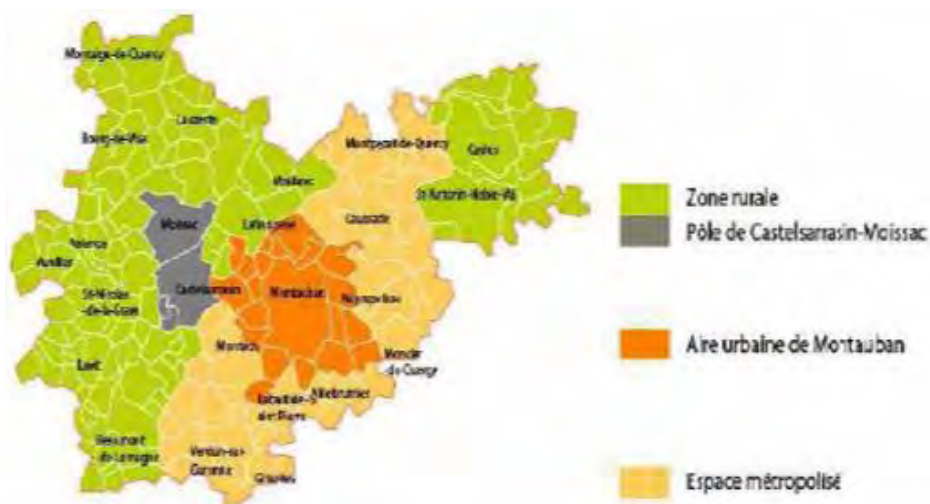
Par ailleurs à l'échelle du département de Tarn-et-Garonne, certains de ces grands défis se retrouvent aussi selon les graduations suivantes¹⁴ :

¹² Une approche plus thématique des enjeux du territoire, issue des ateliers prospectifs de Monteils figure en annexe

¹³ Insee, Recensement de la population, 2008

¹⁴ Tarn-et-Garonne 2025, Conseil Général du Tarn-et-Garonne, 2007-2008

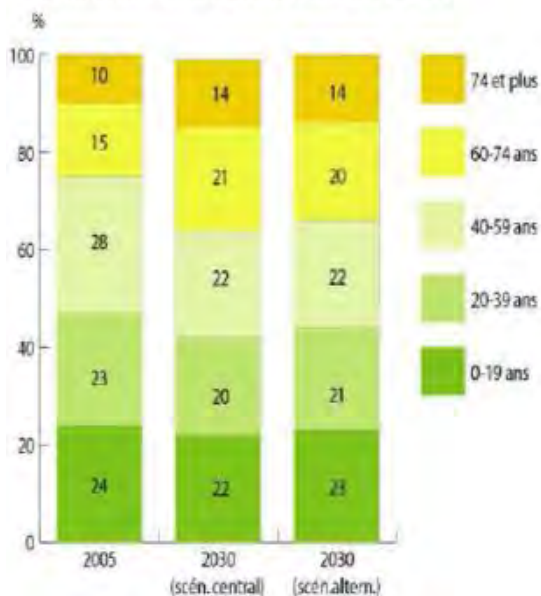
Projection démographique pour le département en 2025 :



Taux moyen d'évolution démographique d'ici 2025:

Aire urbaine de Montauban	+18,50%
Zone métropolisée	+37,50%
Zone rurale (dont Castelsarrasin/Moissac)	+6%

Population Tarn et Garonne d'ici 2030



La population départementale s'inscrit dans la tendance générale de vieillissement de la population avec :

- Une représentation plus marquée des 75 ans et plus
- Une hausse globale des plus de 60 ans

2. Le scénario souhaitable de développement du pays Midi-Quercy et la place de LEADER

2.1 La démarche poursuivie

Parmi l'ensemble des espaces étudiés par la DATAR qui composent le territoire national, **deux espaces types étudiés sembleraient mieux correspondre au pays Midi-Quercy et les prospectives les concernant permettraient ainsi d'illustrer les trajectoires possibles de notre territoire**. Les deux espaces considérés dans le cadre de notre réflexion LEADER ont donc été :

- l'espace dit « **de faible densité** » : le pays Midi-Quercy dans ses zones les plus rurales s'apparente à un espace de faible densité où la vocation agricole prédomine.
- l'espace de **développement résidentiel et touristique** : la couronne périurbaine de Montauban de même que les espaces les plus touristiques du territoire présentent quant à eux des vocations plus résidentielles. Les premiers permettent l'accès au logement et sont d'autant plus attractifs qu'ils offrent des aménités recherchées : confort spatial, cadre de vie préservé, proximité de la nature, climat privilégié, services de proximité, sécurité. Les autres accueillent des populations durant le week-end, les vacances ou lors de leur retraite.

Pour chacun de ces espaces, nous avons considéré l'ensemble des scénarios que nous avons donc soumis, sans a priori, aux différents acteurs partis prenants de la réflexion LEADER, posant les bases du débat.

Les 5 scénarii pour les *espaces de faible densité* sont les suivants :

1. Le repli communautaire	Isolement de notre espace de faible densité. Remplacement de l'intérêt collectif par les solidarités communautaires	Ségrégation / Entre-soi / Rupture / Isolement / Informalité
2. L'absorption	Transformation en parc résidentiel en raison d'un étalement urbain non maîtrisé	Étalement urbain / Parc résidentiel / Confort spatial / Multifonctionnalité conflictuelle
3. L'avant-scène des villes	Lieu de loisirs et de ressourcement pour les habitants de la ville ou de back-office technique de la ville concernant les espaces les plus banals	Ressourcement / Bio-parcs / Spécialisation technique / Ségrégation
4. La plate forme productive	Spécialisation de l'espace sur les bio-ressources afin de permettre à la ville sa compensation carbone.	Exploitation maximisée / Filières longues et mondialisées / Stockage /
5. Le système Entrepreneur	Renfort de l'attractivité et augmentation de l'intérêt auprès d'entrepreneurs. Créativité est renforcée par des alliances entre acteurs et territoires	Créativité/ Opportunisme / Entrepreneuriat / Clubs innovants / Incubateur / Ancrage / Connexion

Les 4 scénarii pour les *espaces de développement résidentiel et touristique* sont les suivants :

1. Les oasis	Il y a reconnexion des lieux de travail, de résidence et de loisir. C'est le scénario de la superposition fonctionnelle des territoires, le scénario de l'unité.	équilibre / ré-union des systèmes productifs et résidentiels
2. Les sphères	Le territoire est divisé en sphère spécialisée (sphère de vie, sphère de travail, sphère population précaire, sphère riche...). Chaque sphère est dans l'unicité fonctionnelle et sociale, les individus se déplacent d'une sphère à l'autre.	Démultiplication des territoires / juxtaposition /
3. Les spots	Le territoire national se compose de spots qui se connectent entre eux grâce à des mobilités renforcés : les « hauts-lieux » du business, du tourisme, de la culture sont les leviers du développement national empêchant la cohésion du territoire	hypermobilité individuelle / hyperspécialisation/ cadre national
4. Le web	Le territoire n'existe plus. Tout se passe sur internet : la consommation, le travail, la rencontre entre les gens	aterritorialisation

2.2 Le choix du scénario souhaitable : un hybride entre « système entrepreneurial » et « les oasis »

- Concernant l'espace de faible densité, **l'évolution actuelle** du territoire nous conduirait vers les scénarii **1, 2 et 3**. Toutefois, les valeurs et piliers du **scénario 5 « entrepreneurial »** semblent le plus correspondre aux **enjeux identifiés** dans le diagnostic de territoire, à **l'esprit LEADER** et s'inscrire dans la **continuité des politiques engagées** et soutenues par les différents dispositifs pays (convention territoriale, LEADER) ces dernières années.
- Concernant l'espace de développement résidentiel et touristique, le scénario « **Les oasis** » s'appuie sur un processus de **développement intégré**. Le territoire n'est pas **divisé en sous-territoires ultraspécialisés**. Pour les autres scénarii, le territoire est divisé, n'existe plus ou est remplacé par une logique virtuelle.

Ainsi, le processus de développement à poursuivre dans les prochaines années et qui se dégage de cette analyse croisée s'organise autour des enjeux suivants :

- ➔ Le Pays Midi-Quercy continue de créer de la richesse en se spécialisant sur des productions à haute valeur ajoutée,
- ➔ Le Pays Midi-Quercy capte mieux les revenus extérieurs (adapter les services et les produits à la demande résidentielle)
- ➔ Le Pays Midi-Quercy fait mieux circuler sur le territoire ses richesses (faire en sorte que les richesses soient consommées localement)
- ➔ Le Pays Midi-Quercy maintient et garantit son attractivité (pour les entreprises et les populations) liée à sa qualité, son cadre de vie et son ouverture.
- ➔ Le Pays Midi-Quercy promeut la coopération entre les acteurs et les projets.
- ➔ Le Pays Midi-Quercy anticipe les grands défis de demain

Pour tendre à cela, il s'agira de promouvoir la vision d'un territoire entreprenant et créatif capable de produire des richesses, développer l'activité et créer de l'emploi, de façon à répondre de manière durable aux besoins de ses habitants, présents et à venir.

Pour renforcer les retombées et optimiser au mieux la situation économique, sociale et géographique du territoire il conviendra de miser sur deux secteurs économiques, à savoir le secteur tertiaire (poussé par l'essor de l'économie résidentielle) mais aussi le secteur primaire (où agricultures et industries témoignent de savoir-faire et d'un dynamisme persistants). Ainsi, ce développement économique pourrait porter d'une part sur la transformation de sa ressource résidentielle (services, culture, tourisme) ou productive (agriculture, industrie, construction...) en productions à haute valeur ajoutée, et d'autre part sur le renforcement des retombées économiques et sociales de son économie résidentielle (mieux adapter l'offre à la demande résidentielle, faire mieux circuler la richesse en agissant sur les activités domestiques).

Il conviendra aussi de renforcer la capacité du Pays à maîtriser les usages et les équilibres de son espace ainsi qu'à préserver son **attractivité durable** et sa qualité de vie tant d'un point économique, social qu'environnemental. Une action sur les facteurs clés liés à son attractivité sera favorisée.

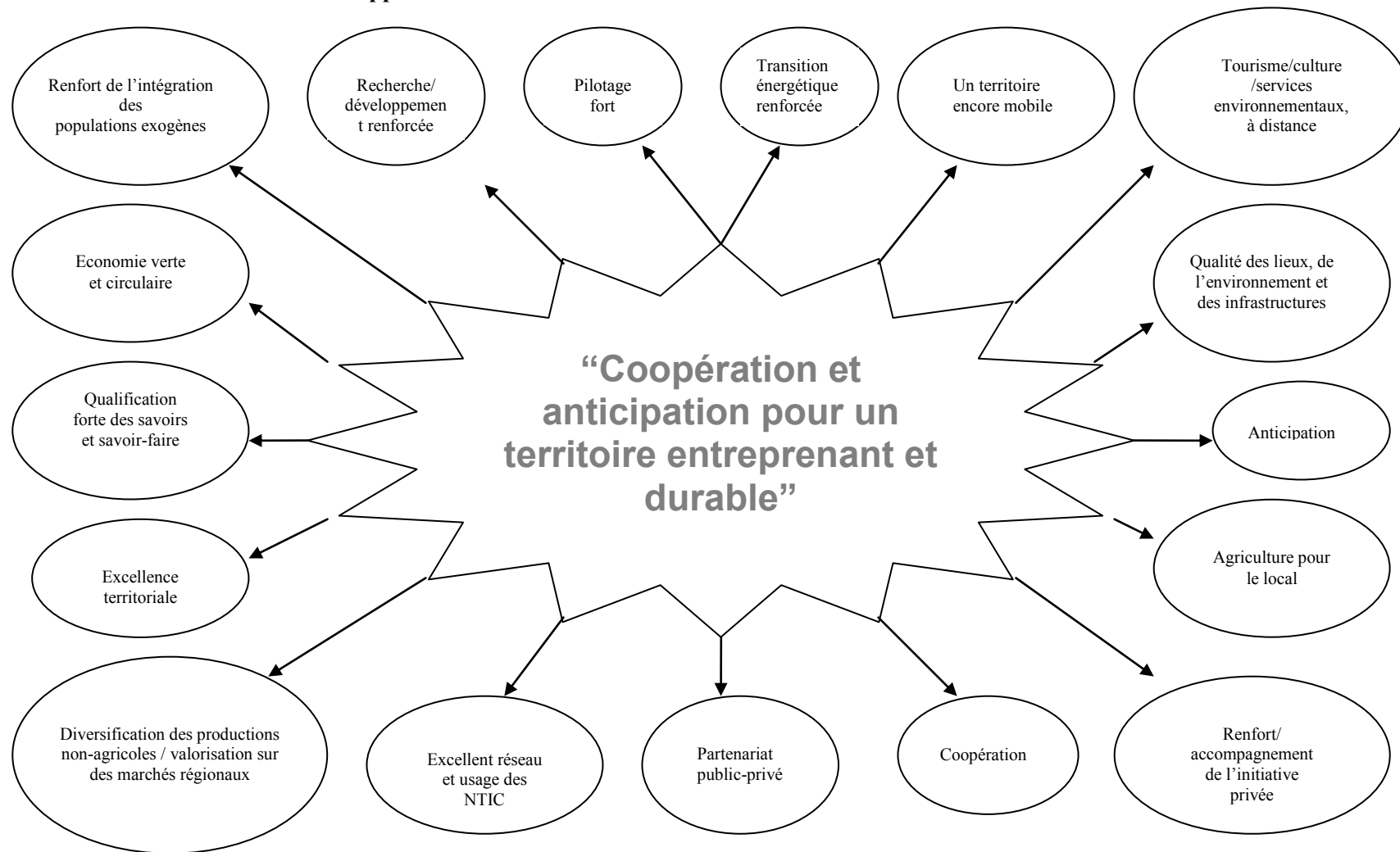
De manière transversale, il s'agira de renforcer la capacité du territoire, de ses acteurs, de ses projets à coopérer : dans la sphère économique on coopère pour décider, piloter, innover, être plus performant ensemble. On partage des outils, des compétences et des savoir-faire ; dans la sphère privée ou domestique on coopère pour mieux vivre ensemble, on participe au processus de développement de son territoire, on partage ses savoir-faire et compétences personnels ; dans la sphère publique, on s'ouvre à d'autres forces vives, on coopère avec d'autres territoires, on partage ses expériences.

Enfin, le processus de développement du Pays Midi-Quercy devra s'appuyer sur la notion d'**anticipation**. Chacun des grands défis, environnementaux et sociaux cités précédemment sera appréhendé dans les projets, quelle que soit la sphère qu'il explore, de l'économie au domestique (la vie, le travail et le loisirs) : dans la sphère économique, on questionne son activité au regard des enjeux de demain (comment évoluer, saisir l'opportunité de nouveaux services, nouveaux produits) ; dans la sphère privée ou domestique, on adopte de nouveaux comportements ; dans la sphère publique, on soutient le changement par des investissements adaptés, on donne l'exemple, on sensibilise au changement.

Le choix de la priorité ciblée pour le programme LEADER 2014-2020 Midi-Quercy :

“Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable”

Traits saillants de notre scénario de développement :



2.3 Le choix de la priorité ciblée pour le programme LEADER Midi-Quercy 2014/2020

Définition des termes de la priorité ciblée

LES « PIVOTS » DU MODELE : COOPERATION ET ANTICIPATION

La coopération des acteurs du territoire constitue le premier pivot de ce scénario. Elle garantit le maintien d'un dynamisme et la capacité de réaction du territoire. Elle est une condition à l'éligibilité des projets. Elle se formalise entre les acteurs pour la mise en œuvre du projet, de la convention cadre de partenariat entre plusieurs acteurs à la société coopérative dans sa forme la plus intégrée. La coopération s'impose dans le programme LEADER 2014/2020 dans le mécanisme de gestion du projet. La mise en réseau n'est plus une intention difficile à estimer ; elle est un fait qui peut s'évaluer clairement par un formalisme affiché.

Le degré d'intégration de la coopération pourra aussi s'envisager au regard de la diversité des acteurs coopérants (public/privé / associatif / labo de recherche), leur origine géographique, la complémentarité de leur(s) compétence(s) et savoir-faire, la durée de leur coopération.

L'anticipation sera le deuxième pivot de la stratégie LEADER. Les grands défis environnementaux (climat – énergie – biodiversité...), l'accroissement démographique, le vieillissement et l'artificialisation des espaces seront à prendre en compte dans le programme. En somme, il s'agira de s'interroger pour chacun des projets sur sa capacité à répondre aux enjeux de demain ou tout du moins y contribuer.

LA POSTURE VISEE : Un territoire entreprenant

Les termes volontarisme, innovation, dynamisme caractérisent le territoire et ses acteurs. Les incertitudes grandissantes des recompositions territoriales, la menace du changement climatique, les rigueurs budgétaires, l'individualisme grandissant ne sont plus des situations qui inhibent. L'impulsion du « faire » trouve son origine dans une logique proactive où acteurs publics, acteurs privés, habitants mobilisent leurs différentes ressources relationnelles, financières et intellectuelles pour soutenir le projet.

Le qualificatif « entreprenant » devient donc une posture pouvant s'appliquer à tout type d'acteur et non spécifiquement à l'entreprise privée.

LA FINALITE : un territoire DURABLE

Changement du mode de gouvernance, des modèles d'organisation, diversification des productions, valorisation des ressources culturelles, naturelles, humaines... autant de directions que le programme LEADER viendra soutenir pour construire un territoire durable. Ainsi, la réussite du programme LEADER 2014/2020 sera évaluée du point de vue environnemental, énergétique, économique et social. Un ensemble de critères sera donc identifié pour analyser le bénéfice du programme LEADER et donc des projets soutenus dans la construction d'un territoire DURABLE.

Pourquoi le choix de cette priorité ?

De grandes mutations nationales et mondiales viendront influencer l'évolution future de notre territoire. Ces mutations ont commencé à se dessiner et à impacter le pays Midi-Quercy notamment d'un point de vue environnemental et social (changement climatique, vieillissement, accroissement démographique et artificialisation des espaces). Le Pays Midi-Quercy souhaite anticiper ces mutations

et poursuivre la construction d'un territoire vivable, créateur de richesses, d'emplois et de lien social. A cette fin, la logique du "faire ensemble" trouvera toute sa place.

De fait, le programme LEADER constituera un vecteur d'anticipation et d'aide à la décision fort pour les acteurs (publics et privés) du territoire, qui doivent s'en saisir afin de préparer un avenir « durable » pour les générations futures.

Comment mettre en œuvre la priorité ciblée ?

Le choix de la priorité ciblée ainsi définie implique une mise en œuvre répondant à plusieurs objectifs

Axe 1/ Un territoire capable d'anticiper, coopérer et innover

De nombreux projets sont nés et naissent de dynamiques collectives qui émergent de manière organique autour d'une difficulté ou d'une idée portée par quelques-uns. Détecter ces idées ; animer et permettre leur croisement avec d'autres sur le territoire (ou en dehors) en favorisant la rencontre et l'échanges ; accompagner et outiller la structuration d'un projet collectif et la dynamique d'un groupe en voie de structuration ou déjà structuré : voici comment le programme LEADER pourra intervenir pour rendre le territoire entreprenant et vivant.

Le territoire est confronté à des mutations que certains n'hésitent pas, parfois à qualifier de permanentes. Ces mutations, qu'elles soient d'ordre économique, environnemental, démographique ou social, ont des conséquences profondes sur l'organisation, les actions, les stratégies et les compétences attendues des acteurs. Dès lors, la capacité du territoire à identifier les changements et à développer en conséquence les compétences devient plus que jamais non seulement un gage d'adaptation, mais aussi un avantage compétitif. Le programme LEADER devra permettre l'identification de ces mutations par le soutien à des observatoires, des démarches prospectives...

L'innovation peut prendre tout son sens dans la coopération et dans cette nouvelle logique d'entreprise. Elle peut être aussi une résultante d'une démarche d'anticipation par la création d'un nouveau produit ou d'un nouveau service mieux adapté aux évolutions futures du territoire. Le programme LEADER pourra donc intervenir en appui aux entreprises et organismes qui souhaitent lancer un nouveau produit ou service en ayant recours notamment à des travaux de Recherche et Développement. LEADER pourra aussi soutenir des organisations qui agissent en faveur de l'innovation dans l'entreprise, innovation économique mais aussi sociale et environnementale.

Axe 2/ Un territoire entreprenant et créatif

L'évolution démographique à géométrie variable du territoire dénote une emprise croissante de l'économie dite résidentielle. Parallèlement, notre base productive baisse tout en présentant des taux supérieurs à la moyenne régionale. L'économie résidentielle est une réelle opportunité au développement économique du pays Midi-Quercy, mais la capacité productive du territoire ne doit pas être négligée. En effet, l'ultra-spécialisation de notre territoire sur une économie de type résidentiel peut créer à terme de fortes disparités sociales. Le dynamisme de cette économie repose sur "l'attractivité de nouvelles populations permanentes ou temporaires souvent plus aisées que les populations endogènes et dynamise l'emploi domestique dans les services et les commerces avec leurs bons et mauvais côtés. S'ils répondent à une demande locale et sont donc non délocalisables, s'ils génèrent une activité pour les populations les moins qualifiées et les plus fragiles, ils restent souvent instables (saisonnalité, temps partiel) et peu rémunérateurs" (source : DATAR - Territoires

2040). C'est pourquoi, parallèlement à l'optimisation des retombées locales de l'économie résidentielle, la base productive du territoire devra dans le cadre notre programme LEADER être diversifiée (diversification non agricole, économie circulaire) voire même accrue en considérant les

nouvelles potentialités productives de notre économie résidentielle (par exemple transformation d'un service culturel ou de santé en produit commercialisable à l'extérieur du territoire), en considérant les opportunités offertes par de nouvelles productions "vertes" (bois, biogaz, hydroélectricité, biomatériaux...).

Axe 3/ Une attractivité environnementale, économique et sociale pour le territoire

Les conditions de réussite de ce processus de développement sont à rattacher à la capacité du territoire à maintenir et renforcer les facteurs clés liés à son attractivité tant auprès des entreprises, des populations que des touristes. Qualité de vie et des paysages, lien social, capacité d'ouverture sur l'extérieur, équipements et services dont équipements numériques et déplacements seront autant de facteurs sur lesquels le programme LEADER pourra intervenir pour accompagner un développement économique durable et la création d'emplois et de richesses sur le territoire.

2.4 La valeur ajoutée de cette stratégie et du programme LEADER Midi-Quercy

- **Exemplarité des projets en matière de coopération et d'anticipation :** La priorité ciblée LEADER 2014/2020 devra permettre de soutenir de façon spécifique les opérations qui proposent une prise en compte et un accompagnement plus importants en matière de coopération et d'anticipation.
- **Accompagnement des porteurs de projets :** Le programme LEADER 2014/2020 permettra de mobiliser auprès des porteurs de projet une ingénierie de projet multisectorielle, coordonnée par l'équipe d'animation du Gal et soutenue par l'équipe technique et thématique du pays. (cf. organisation de l'équipe d'animation). De même un lien permanent (type serveur internet ou banque de projets) sera créée avec nos partenaires institutionnels techniques afin qu'ils puissent en amont et chemin faisant apporter leurs contributions voir tisser des partenariats plus aboutis avec les projets et leurs porteurs.
- **Transfert des expériences :** Les paris de l'anticipation, de la coopération des acteurs ne pourront être réussis qu'à cette condition. La plus-value de LEADER reposera donc précisément sur sa capacité à faire émerger des projets intégrant ces dimensions qualitatives et méthodologiques pour « montrer l'exemple » (caractère pilote et transférable) et ainsi faire « tâche d'huile » sur l'ensemble du territoire (effet induit positif). Un dispositif d'information et de capitalisation sera en ce sens mis en place.
- **Innovation, recherche et développement :** Des partenariats avec des universités seront recherchés, dans la continuité des expériences enrichissantes réalisées dans le cadre du programme LEADER 2007/2013. Des dispositifs de type LIVING LAB seront diffusés dans

le cadre du LEADER 2014/2020. Le choix de la spécificité LEADER sur la coopération et l'anticipation est particulièrement adapté pour engager des collaborations avec l'enseignement supérieur.

- Des **critères d'appréciation des projets** pour mesurer « la valeur ajoutée LEADER » seront définis : une grille multicritères¹⁵ d'analyse des projets permettra d'examiner ceux-ci en amont des Comités de Programmation (puis lors des Comités de Programmation) afin de les faire éventuellement évoluer pour être éligibles au Plan de développement LEADER 2014/2020 Midi-Quercy.

2.5. Ambition en termes de coopération

Le GAL poursuivra son engagement dans la coopération interterritoriale et transnationale pour prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial ; accroître la valorisation des ressources locales ; renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire ; aller à la rencontre d'autres territoires organisés, pour découvrir des manières de penser et d'agir autrement ; développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires. **Des pistes de coopération sont déjà identifiées** comme par exemple autour du thème des circuits courts avec des Gals hongrois¹⁶.

Il s'agira aussi de poursuivre la coopération avec le Pays des Portes de Gascogne sur la question de la mobilité des jeunes en lien notamment avec l'accès à l'offre de services et d'animations. Il s'agira en outre de poursuivre La vie rurale III en intégrant la question du lien ville-campagne avec le PNR des CQ, le Pays des portes de Gascogne, d'Armagnac, Bourrian et le Pays Sud Toulousain, et de développer les coopérations transnationales en prenant appui sur le centre d'art La Cuisine (perspectives avec la Catalogne : Fondation El Bulli), et inter territoriales (Pays Vidourle Camargue).

3. La pertinence et la cohérence de cette stratégie au regard des priorités de l'Union européenne

3.1 Une stratégie cohérente avec les Priorités de l'Union pour le développement rural

D'après l'article 5 du Règlement de développement rural (RDR), « la réalisation des objectifs du développement rural, lesquels contribuent à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, s'effectue dans le cadre de six priorités de l'Union pour le développement rural, qui reflètent les objectifs thématiques correspondants du CSC. Toutes ces priorités contribuent à la réalisation des **objectifs transversaux en matière d'innovation, d'environnement, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.** »

Dès lors, la stratégie LEADER du Pays Midi-Quercy s'engage à répondre à ces priorités. Dans la mesure où LEADER a pour objectif le développement local, il contribuera directement à la sous-priorité 6B (*Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique – promouvoir le développement local*).

Plus largement, le programme LEADER Midi-Quercy entend agir en faveur des priorités suivantes :

1/ « favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que **dans les zones rurales**, en mettant l'accent sur les domaines suivants:

- a) favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales »

¹⁵ Cf. en Annexe une première proposition de grille multicritères d'analyse des projets.

¹⁶ Cf. en Annexe la lettre d'intention signée par les Gals français et hongrois

3) « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris **la transformation et la commercialisation des produits agricoles** (...) en mettant l'accent sur les domaines suivants:

- a) améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant **une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts**, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles »

4) « restaurer, préserver et renforcer **les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie** »

5) promouvoir l'**utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO 2** et résiliente aux **changements climatiques**, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur les domaines suivants:

- a) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de **bio économie**;

6) **promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique**, en mettant l'accent sur les domaines suivants:

- a) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois;
- b) promouvoir le développement local dans les zones rurales;
- c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.

3.2 Une stratégie cohérente avec les enjeux et orientations stratégiques des politiques publiques nationales.

Le projet proposé est en adéquation avec les orientations et les enjeux **identifiés et connus à ce jour** à l'échelle départementale et régionale et nationale.

Echelle territoriale et structure concernée	Orientations stratégiques / enjeux définis à ces échelles	Stratégie LEADER Midi-Quercy 2007-2013
Etat	<p>Volet thématique du Contrat Plan Etat région 2014/2020 :</p> <p>Volet 1 Innovation - Orientation 2 : Positionner Midi-Pyrénées sur des marchés d'avenir et créer les emplois de demain (économie verte, santé, énergie renouvelable, soutien aux expérimentations territorialisées comme dans le domaine des soins numériques)</p> <p>Volet 1 Innovation - Orientation 3 : encourager les démarches d'économie circulaire notamment territorialisées</p> <p>Volet 2 Enseignement recherche et innovation – orientation 2 : Renforcer le lien entre recherche et innovation (innovation en sciences sociales : alimentation et santé, design, transfert d'innovation, culture scientifique et technique)</p> <p>Volet 3 Mobilité multimodale – Orientation 3 : Favoriser l'intermodalité, les modes de déplacements collectifs et respectueux de l'environnement notamment appui aux projets de vélo route</p> <p>Volet 4 Transition écologique et énergétique – Orientation 1 : rénovation des bâtiments publics et ceux des acteurs économiques, mobilisation et formation des professionnels du bâtiment, valorisation des ressources locales dans la production d'énergies renouvelables)</p> <p>Volet 4 Transition écologique et énergétique – orientation 2 : reconquérir la biodiversité et préserver les ressources naturelles, favoriser le développement de l'économie circulaire, inciter au changement de comportement)</p> <p>Volet 5 THD et usages du numériques – orientation 2 favoriser le déploiement des usages du numérique dans le service public (territoires numériques de demain – télétravail, numérique et santé, usages numériques dans la culture et le patrimoine)</p>	Axe 1 ; 2 ; 3
Etat	<p>Volet territorial du Contrat Plan Etat région 2014/2020</p> <p>Volet 3 Amélioration de l'accessibilité des Services au public (adéquation de l'offre avec la demande, mise en place de schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré conjointement par l'état et les collectivités compétentes, soutien à la création de maisons de services au public)</p>	Axe 1 ; 2 ; 3
Conseil Régional	<p><i>Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en cours d'élaboration</i></p> <p>Schéma Régional pour le Développement économique (SRDE), adopté par la Région pour la période 2011-2016</p> <p>Plan régional très haut débit Midi-Pyrénées 2014-2020</p> <p>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique élaboré (qui devrait être adopté fin 2014)</p> <p>Le schéma régional des véloroutes et voies vertes (2014)</p> <p>Les autres dispositifs de soutien en faveur de la cohésion sociale, de l'environnement, de l'énergie, du développement local, de la culture et du sport</p>	Axe 1 ; 2 ; 3 ; 4
Conseil Général	cf : Soutien global du CG sollicité sur le programme LEADER MQ, comme pour les précédentes générations LEADER	Axes 1 ; 2 ; 3 ; 4

Chapitre 2 - Pilotage et gouvernance du programme : de la définition à la mise en œuvre

A. Aperçu de la démarche d'implication des acteurs et du pilotage de la stratégie

1. L'association des acteurs lors de l'élaboration de la candidature

1.1. L'association des élus, des acteurs socioéconomiques, des partenaires techniques et financiers

Résumé de la démarche suivie :

- Réunions dans le cadre de l'évaluation finale du programme LEADER (ateliers LEADER Midi-Quercy et démarche d'évaluation régionale LEADER)
- Réunions en Comité Syndical, Comité de programmation LEADER et ateliers organisés sur LEADER
- Remise régulière aux acteurs du territoire (notamment Comité de programmation, Comité Syndical, bénéficiaires du programme LEADER et autres acteurs, lors des animations organisées) de documents pour information et mise en place d'une plateforme numérique d'information dédiée au LEADER.
- Lancement d'un appel à projets auprès des collectivités locales du Pays Midi-Quercy et de ses partenaires
- Information auprès de la presse locale

1.2 Tableau récapitulatif des temps de concertation engagés

Date	Contexte	Invités et nombre de participants	Sujets abordés
Le 17/10/2013	Comité de programmation LEADER	Invités : membres du CP et membres invités et techniciens associés Nbre participants : 11 membres et 7 invités	Présentation par le cabinet RCT de l'évaluation finale collective du programme LEADER 2007/2013 et présentation des enjeux à venir dans le cadre de la future programmation 2014/2020
Le 16/01/2014	Ateliers porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation LEADER 2007/2013 et la préparation 2014/2020 conduite par le cabinet RCT	Invités : porteurs de projets sous LEADER 2007/2013 Nombre de participants : 10	Eclairages sur le contexte de l'évaluation et le leader 2014/2020 sur la base des éléments communiqués lors de la conférence des territoires du 9 décembre 2013 en région Travail sur des thèmes liés à la gouvernance, aux priorités du programme, à la gestion
Les 16 et 17/01/2014	Rencontres individuelles avec 3 membres du Comité de programmation leader dans le cadre de l'évaluation/prospective leader conduite par le cabinet RCT	3 membres du CP dont 1 du CDD	Débats autour de la vie du comité de programmation (valeur ajoutée, apport du partenariat public/ privé...) et de la stratégie du programme (choix de la priorité ciblée, perspective pour le prochain programme...)
Le 19/02/2014	Comité de programmation LEADER	Invités : membres du CP et membres invités et	1 ^{er} rendu intermédiaire de l'évaluation finale collective du programme LEADER 2007/2013 par le cabinet RCT

		techniciens associés Nbe participants : 18	Information sur la clôture, enveloppe complémentaire, appel à projet Leader 2014-2020 (§4)
Le 21/02/2014	Ateliers intergals d'évaluation/prospective organisés dans le cadre de l'évaluation collective régionale du programme LEADER 2007/2013 par le cabinet RCT	Invités : membres des CP des 16 Gals de la région MIP, DRAAF, Région Midi-Pyrénées Nombre de participants Gals Midi-Quercy : 4 membres du CP, 4 techniciens LEADER et pays	Présentation des premiers résultats de la capitalisation régionale des évaluations des Gals LEADER et travail prospectif en ateliers transversaux et thématiques : coopération, innovation, place de LEADER dans les territoires, contribution de LEADER aux projets sylvicoles et agricoles, services et culture, fonctionnement du GAL ...
Le 10/06/2014	Bureau du Comité syndical	9 membres du bureau sur 12 3 techniciens Pays /LEADER	Présentation des pistes évoquées par la région Midi-Pyrénées fixant le cadre de l'appel à projet LEADER lors de la réunion du 28 mai 2014 à laquelle le président du SMPMQ et 2 techniciens PAYS / LEADER ont participé
Le 18/06/2014	Comité régional de suivi FEADER	Invités : Gals, DDT, DRAAF, Région Midi Pyrénées Nombre de participants Gals Midi-Quercy : 3 membres du CP, 3 techniciens LEADER	Présentation des résultats de l'évaluation FEADER axe 3 sur la base de l'étude conduite par le cabinet RCT sur les 16 Gals de la région Midi-Pyrénées
Le 01/07/2014	Comité de programmation LEADER	Invités : membres du CP et membres invités et techniciens associés Nbe participants : 15	Proposition de calendrier de programmation pour cette année de clôture et réflexion sur la priorisation d'engagement des prochains dossiers (§4) Actualités LEADER : Séminaire du 09/07/2014, enveloppe complémentaire, appel à projet LEADER 2014/2020, distribution de l'appel à candidature aux membres et présentation des conditions d'éligibilité (§5)
Le 9 Juillet 2014 à Monteils	Séminaire évaluation/prospective	Invités : membres du CP, mairies, communautés de communes, porteurs de projets LEADER 2007/2013, partenaires institutionnels du pays, porteurs de projets potentiels Nbe participants : 75	Présentation des résultats de l'évaluation Leader 2007/2013, Présentation du territoire et de ses enjeux majeurs ; présentation du contexte et de la démarche Leader en Midi-Quercy ; travail en ateliers autour de plusieurs thématiques pour dégager des enjeux de développement local : Thème « Conditions et qualité de vie » Thème « Services et équipements » Thème « Infrastructures et transports » Thème « Agriculture, industrie et construction » Thème « Tourisme » Thème « Gestion de l'espace, environnement et paysages »
Le 10 juillet 2014	Comité syndical du SMPMQ	30 membres du SMPMQ	Information sur le contenu de l'appel à candidature lancé par la région MIP pour le prochain programme LEADER 2014/2020 et validation du SMPMQ pour la réponse à l'AMI et la conduite de la démarche d'élaboration de la candidature. Point sur le séminaire LEADER de Monteils

29 juillet 2014	Bureau du SMPMQ	9 membres du bureau sur 12 1 technicien Pays /LEADER	Information sur candidature LEADER: réponse à l'AMI (courrier pour l'appel à manifestation d'intérêt)
Le 3/10/2014	Comité syndical du SMPMQ	28 membres du SMPMQ	Information sur l'avancement de la candidature LEADER et validation du recrutement d'un agent temporaire pour une aide préparatoire à l'élaboration de la candidature. Information sur les dispositifs de concertation en ligne mis en place.
Le 7 Octobre 2014 à Septfonds	Séminaire LEADER	Invités : membres du CP, mairies, communautés de communes, porteurs de projets LEADER 2007/2013, partenaires institutionnels du pays, porteurs de projets potentiels Nbe participants : 80	Rappel des enjeux du territoire et des attentes évoquées lors du séminaire de Monteils ; rappel d'éléments de contexte locaux, nationaux et internationaux ; Proposition par l'équipe Leader d'une stratégie (priorité ciblée) aux acteurs du territoire ; travail en ateliers autour des points suivants : Appropriation de la priorité ciblée à partir d'un cas pratique Proposition d'éléments relatifs à la gouvernance et à la communication autour du programme Travail sur le plan de développement proposé par l'équipe technique du SM PMQ
Le 25/11/2014	Comité de programmation LEADER	Invités : membres du CP et membres invités et techniciens associés Nbe participants : 30 (dont 15 membres décisionnels sur les 21 possibles)	Présentation et validation du dossier de candidature Leader 2014/2020

1.3 Présentation du dispositif numérique de participation et d'information

A l'occasion de la préparation de la candidature LEADER 2014/2020, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a mis en place un site internet dédié à cette question. Cette action a été mise en place principalement dans le but de permettre à toute personne du territoire de s'informer sur le programme LEADER, ses spécificités et ses enjeux, et de suivre l'avancement de l'élaboration de la candidature. Par ailleurs, un espace de contribution a été ouvert sur cette plateforme dans l'objectif de recueillir en dehors des temps collectifs dédiés les avis et remarques des acteurs du territoire.



La promotion de ce site internet a été réalisée via la newsletter du pays Midi-Quercy en août et en septembre de même que par l'envoi des comptes rendus des séminaires de Monteils et de Septfonds, l'envoi du compte-rendu du comité syndical du 3 octobre 2014 et la publication d'un article de presse. Pour les personnes et structures désireuses de formaliser un avis plus confidentiel ou plus élaboré, un support d'échanges par message électronique ou postal a aussi été proposé.

1.4 L'appel à projets 2014/2020 lancé auprès des collectivités locales du pays Midi-Quercy

En prévision de l'élaboration des prochains programmes (convention territoriale, LEADER 2014/2020), le SMPMQ a décidé **dès le mois de mars 2014** de lancer auprès des collectivités locales du pays Midi-Quercy **un appel à projets**. Il a permis de recueillir, à la faveur de 3 vagues successives d'information, **plus de 60 pistes de projets publics** (hors projets portés par le SMPMQ) et **une dizaine de projets privés**.

Si tous ne peuvent prétendre à une inscription dans le programme LEADER en raison des objectifs affichés trop éloignés de la priorité ciblée choisie, il existe des projets présentant **une pertinence avérée** au regard de la valeur ajoutée de notre programme.

Au-delà, cette connaissance compilée en amont de la mise en œuvre du programme va permettre de rapprocher certains porteurs entre eux, voire de mobiliser des partenaires techniques pouvant venir en appui au projet.

1.5 La communication auprès du grand public

- Emission radio CFM du 28/10/2013 (podcastable via le lien suivant <http://cfmradio.fr/podcast/evaluation-leader/>) : présentation des premiers résultats du programme Leader 2007-2013 et de la méthode pour le GAL d'apprécier les besoins prochains dans le cadre du prochain programme.
- Article presse La dépêche du midi du 17/07/2014 au sujet du séminaire du 07 juillet 2014 à Monteils¹⁷
- Article presse La dépêche du midi du 21/10/2014 au sujet du séminaire du 10 octobre 2014 à Septfonds¹⁸
- Le Mot de liaison - Newsletter du Pays Midi Quercy du mois de septembre 2014
- Site internet Midi-Quercy

Article du 6/09/2013 : « 2007-2013, le programme européen Leader touche à sa fin »

¹⁷ Cf. annexe Revue de presse

¹⁸ Cf. annexe Revue de presse

Article du 8 août 2014 : « Le nouveau programme LEADER se profile, l'heure est à la concertation »

Article du 3 octobre 2014 « Vers une coopération avec la Hongrie ? »

2. La mise en œuvre de la stratégie LEADER 2014/2020 : fonctionnement et rôle des acteurs

2.1 La bonification et la mise en réseau des projets

La mise en œuvre de la stratégie, déclinée à travers le Plan de développement LEADER, suivra les principes suivants :

- **Privilégier une mise en réseau entre les acteurs du territoire en amont du projet**, dès sa définition (cf. en annexe fiches descriptives du dispositif « banque de projets »¹⁹ ouverts à nos partenaires techniques et du dispositif « suivi technique »²⁰, qui se traduit notamment par la mise en place de comités techniques qui suivront les rythmes des comités de programmation et qui permettront de faire un point sur tous les projets connus potentiellement intégrables dans le programme LEADER)
- Poursuivre la **coordination et l'animation de thématiques** à l'échelle du territoire sur des thématiques existantes (urbanisme/environnement, schéma culturel ; plan énergies ; politique habitat, schéma de développement touristique, circuits courts, charte forestière) ; les instaurer sur des thématiques « nouvelles » (développement économique, vie sociale...) en assurant une cohérence des actions proposées et une participation active des acteurs du territoire (Comité de pilotage, conventions multi partenariales) et en déployant sur les projets LEADER une expertise spécifique selon le(s) sujet(s) traité(s) dans le projet. Cet aspect de l'accompagnement des projets LEADER mobilisant l'expertise technique des chargés de mission pays a d'ailleurs été pointé comme un trait positif dans l'évaluation du programme LEADER 2007/2013. Dès lors, il s'agira pour le prochain programme de **maintenir la contribution de l'équipe technique et thématique du SMPMQ tout en renforçant une coordination du suivi par l'équipe d'animation du GAL.**
- **Participation des acteurs au suivi et à l'évaluation** des projets à travers les comités techniques (cf. fiche descriptive dispositif « suivi technique ») qui pourront aussi revenir sur les réalisations voire même s'organiser en lieu et place des projets achevés ou en cours d'achèvement.
- Mise en place **d'un outil d'accompagnement, de bonification et d'analyse des projets à travers la grille multicritères LEADER** (mobilisable en phase de suivi technique comme en phase de sélection des projets lors des comités de programmation)

2.2 Le pilotage et la gouvernance du programme

Le PETR Midi-Quercy, structure porteuse du GAL Midi-Quercy

Le GAL Midi Quercy 2014/2020 sera porté par le futur PETR qui sera créé au 1er janvier 2015 conformément aux dispositions prévues par la loi, dans le cas de la transformation d'un Syndicat Mixte fermé existant comme le nôtre en PETR²¹.

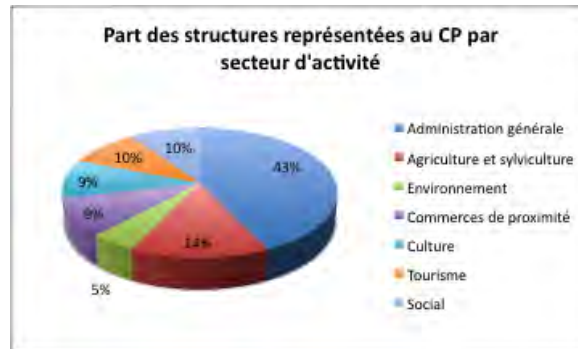
La composition envisagée du Comité de Programmation

¹⁹ Cf annexe Fiche dispositif « banque de projets »

²⁰ Cf annexe Fiche dispositif « suivi technique et grille multicritères »

²¹ Cf annexe courrier du préfet sur le PETR et délibération du SMPMQ à propos de la création du PETR

Le Comité de programmation du GAL Midi-Quercy 2007/2013 se composait de 21 membres, 9 issus de la sphère publique et 12, du secteur privé. Plus précisément, les acteurs privés étaient assez diversifiés et venaient en premier lieu du domaine agricole, du commerce de proximité et de la culture. De plus, 8 membres invités participaient plus ou moins régulièrement aux comités de programmation.



Dans le cadre de l'évaluation, plusieurs remarques ont pu être formulées sur cette composition :

- l'environnement et le social n'étaient représentés respectivement que par une personne jusqu'en 2012, alors que la plus-value sociale et environnementale était au cœur des projets. En 2013, une personne complémentaire, du domaine social, a intégré le CP.
- les acteurs économiques étaient principalement représentés par les consulaires. Certains membres du Comité de programmation ont regretté la trop faible présence des entreprises privées et ont reconnu à la fois la difficulté de les mobiliser pour un Comité de programmation. Les impliquer dans le programme LEADER serait toutefois un moyen de rapprocher ces acteurs des dynamiques territoriales, de les toucher davantage en tant que bénéficiaires potentiels de Leader, et de faire en sorte que le programme Leader contribue plus à l'emploi local.
- la part des femmes en tant que membre du Comité de programmation reste très faible (2 femmes en 2012 : 9,5% et toutes deux issues du collège privé) et 3 en 2013 (14%).

Ainsi, la composition du GAL LEADER 2014-2020 reprend celle du GAL LEADER 2007/2013, en la complétant, avec 22 membres décisionnels dont 11 de la sphère publique et 11 de la sphère privée et 4 membres invités consultatifs.

La parité homme/femme au sein du comité de programmation sera recherchée. **Il sera demandé aux membres de respecter ce principe de parité.**

(11) Membres publics

➤ 11 élus du Pays Midi-Quercy parmi lesquels :

Le Président, 2 représentants par Communautés de Communes du Pays Midi-Quercy, et 2 membres du comité syndical du SM PMQ non déjà désignés par les EPCI membres

(11) Membres privés

➤ 3 représentants des organismes consulaires du territoire (non techniciens ; chefs d'entreprises ressortissantes possibles)

1 représentant de la Chambre d'agriculture

1 représentant de la Chambre de commerce et d'industries

1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

➤ 4 membres désignés par le Conseil de Développement du Pays en cohérence avec le contenu du Plan de développement LEADER

➤ **4 autres représentants de structures privées en lien avec certaines thématiques du plan de développement LEADER MQ :**

1 représentant pour la thématique Animation vie sociale

1 représentant pour la thématique Environnement

1 représentant pour la thématique Economie sociale et solidaire

1 représentant pour la thématique Transition énergétique

(4) Membres invités, ne participant pas au choix des actions programmées

➤ **4 membres autorité de gestion et/ou service instructeur et/ou cofinanceurs**

1 représentant du Conseil Régional Midi-Pyrénées ;

1 représentant du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

1 représentant de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales

Rôle et missions du comité de programmation : un lieu actif de mobilisation et d'échanges

Le rôle du Comité de Programmation dans l'instruction des projets interviendra en 2 temps distincts majeurs :

(1) Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation est **garant de la mise en œuvre de la stratégie LEADER définie** : il analyse les projets et donne un avis sur leur opportunité au regard de la stratégie territoriale, selon une fiche de présentation du projet et une **grille multicritères d'analyse** (intégrant l'adéquation à la stratégie LEADER, à la démarche de projet demandée) remplie par l'équipe d'animation LEADER suite au comité technique.

Sur la base de cette première analyse du projet, le comité de programmation peut être emmené à émettre des avis et des remarques qui seront compilés dans le compte-rendu et communiqués à posteriori au porteur de projet concerné et qui devra, dans la perspective du second passage (pour engagement) justifier des évolutions mises en œuvre.

Le Comité de Programmation **choisit les opérations qui bénéficieront des fonds LEADER et qui seront programmées**, sous réserve qu'un avis favorable soit donné sur leur éligibilité réglementaire par le service instructeur référent (désigné par l'autorité de gestion).

Ce choix intervient par l'intermédiaire d'un **vote à main levée**. Ce vote pourra se faire à bulletin secret, si les membres du comité de programmation le demandent. Dans ce cas, la décision sera prise en début de séance sur demande préalable des membres.

Dans le cas du passage en comité de programmation d'un projet porté par un des membres, il conviendra alors de retirer au membre concerné son droit de vote.

(2) Engagement des projets, après analyse réglementaire des dossiers par le service instructeur référent, confirmation des cofinancements et complétude du dossier de demande

Le Comité de Programmation est informé en deuxième passage des résultats de l'analyse faite par le service instructeur et l'ensemble des pièces administratives demandées est réuni (permis de construire ou autorisation de travaux, cofinancements, prêt bancaire constituent les 3 types de documents qui seront rendus obligatoires pour un engagement définitif de l'opération dans le programme LEADER 2014/2020). Une fois le dossier rendu complet et l'instruction par le service référent faite, l'engagement du dossier est donc rendu possible.

A l'issue de ce comité de programmation, la convention d'engagement tripartite est donc transmise au porteur de projet précisant la période d'éligibilité de la dépense, le montant de la dépense et celui de la subvention LEADER octroyée.

Les Comités de Programmation devront être enrichis par :

- les informations apportées par **l'équipe technique du GAL**
- les réflexions, propositions **d'orientation des membres invités**
- les comptes rendus des participations des membres du GAL (représentants du Comité de Programmation, équipe technique) **aux réunions du Réseau Rural Régional**.
- les conseils délivrés par le service référent local de l'autorité de gestion et le service coordinateur régional,
- le **témoignage des maîtres d'ouvrage sur la réalisation** de leur projet, grâce à un outil de capitalisation mis en place : fiches d'expériences²²
- **les présentations d'expériences extérieures** (autres GAL régionaux, nationaux ou européens). Ceci contribuera largement à l'innovation ainsi qu'à aider les membres du CP à se positionner sur certains thèmes. Pour cela, le GAL Midi-Quercy pourra mobiliser les supports développés aux différentes échelles. A titre d'exemple, pour la période 2007/2013, le Réseau rural national a rédigé plusieurs dossiers thématiques, présentant différentes expériences en quelques lignes sur différents thèmes (<http://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/dossiers-publications>). **Une participation accrue aux réseaux rural national et européen pourrait aussi faciliter ce travail.**

Les rythmes des comités de programmation

Sur la durée de la programmation 2007/2013, deux années ont fait l'objet de seulement un Comité de programmation (en 2011 et en 2012). Le rythme d'un CP annuel paraît insuffisant que ce soit pour les porteurs de projet qui doivent attendre un an pour présenter leur projet (avis d'opportunité) puis attendre à nouveau un an pour le second passage (confirmation de l'engagement), ou pour les membres du CP eux-mêmes qui ont un nombre considérable de dossiers à étudier. Un Comité de programmation où 21 projets sont présentés pour avis d'opportunité et 7 pour confirmation d'engagement, ne peut pas faire l'objet de nombreux débats et discussions au regard de l'intensité de l'ordre du jour.

Ainsi, Le Comité de Programmation sur la période 2014/2020 se réunira au minimum 2 fois par an voire 3 fois par an quitte à consacrer un des trois comités de programmation annuel à des questions transversales (capitalisation, transfert, intervention de porteurs de projets...).

Vers une commission « coopération » au sein du comité de programmation

Si le GAL Midi-Quercy a développé plusieurs projets de coopération durant le programme 2007/2013, cela n'a concerné que des projets de coopération interterritoriale, entre territoires français, voire même régionaux. Le projet de coopération « La vie rurale, c'est pas de la science fiction » a certes contribué à lancer les premiers pas d'une démarche prospective impliquant des acteurs de 4 territoires de Midi-Pyrénées, mais aucune coopération européenne n'a été mise en œuvre sauf dans le cadre de l'idée au projet en 2013/2014 avec la Hongrie sur la thématique des Systèmes Alimentaires locaux.

Le GAL bénéficiant d'une expérience de plusieurs programmes Leader, une coopération transnationale aurait pu être privilégiée, d'autant qu'elle aurait encore plus contribué à promouvoir l'innovation promue par le programme.

²² Cf. Annexe « Fiche d'expérience type » élaborée sur la base du rapport d'exécution reçu au GAL et diverses visites et entretiens effectués par l'équipe technique

Ainsi, pour le programme 2014/2020, le GAL se fixe comme objectif au minimum un projet de coopération transnationale sur un thème à fort enjeu pour le territoire. Dans la continuité de « l’Idée au projet » une piste de coopération sur la thématique des circuits courts a été identifiée avec des Gals hongrois.

Cette question particulière de la coopération transnationale pourrait être traitée au sein d’une commission spécifique prévue avec des membres du comité de programmation. Elle permettrait d’avancer sur ce sujet, d’identifier les thèmes prioritaires à traiter, de trouver les partenaires, de lever les contraintes (formation langues étrangères, suivi des échanges sur ce thème...). Cette commission pourrait se composer à minima **de 4 membres du comité de programmation.**

Le comité technique

En amont de chacun des comités de programmation se tiendra un comité technique chargé d’accompagner le porteur de projet afin de favoriser l’inscription de son projet dans la stratégie LEADER. Ce comité technique aura aussi vocation à suivre les réalisations des maîtres d’ouvrage engagés dans LEADER.

Ce comité technique se composera de :

- membres représentatifs de structures en lien avec les thématiques environnementales, économiques et sociales du programme LEADER Midi-Quercy parmi lesquels en fonction des projets présentés pourront venir :

1 représentant de l’ADEME

1 représentant de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne

1 représentant du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de Tarn-et-Garonne

1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière

1 représentant de l’Agence de développement touristique 82

1 représentant de l’agence de développement économique 82 / Novalia CEEI 82

1 représentant de l’incubateur ESS Catalis

1 représentant de fédérations telles la Fédération de chasse, la fédération de pêche ...

1 représentant de la maison de l’emploi Midi-Quercy

- de chargés de mission thématiques pays pouvant contribuer notamment à la mise en réseau avec d’autres acteurs du territoire, à l’expertise technique des projets
- de 2 représentants du comité de programmation dont un privé et un public
- d’un représentant du conseil de développement du pays Midi-Quercy
- d’un représentant des 4 EPCI du Pays Midi-Quercy (techniciens possibles)

Les liens entre le Comité de Programmation et les autres instances du pays

Ces liens sont facilités par l’adéquation entre le périmètre du Pays et le périmètre du GAL. **L’interrelation entre la composition du Comité de Programmation LEADER, le Comité Syndical du Pays** (organe délibérant du Syndicat Mixte), **les 4 conseils communautaires** des Communautés de Communes et **le Conseil de Développement du Pays** existe déjà à ce jour : elle a été soulignée **comme facteur de « cohérence entre les opérations LEADER et les politiques du Pays »**. En effet, cette interrelation est de nature à :

- renforcer et faciliter l’adéquation entre le programme LEADER et le projet de pays, ainsi que leur mise en œuvre, par une compréhension accrue de chacun des programmes par un ensemble d’acteurs,
- favoriser la mobilisation des acteurs, conscients des implications et de la portée de chacun de ces programmes,

- favoriser le développement d'une « culture de projet » et de méthodes de travail partagées au sein du Pays (diffusion des méthodes LEADER).

Cette interrelation sera maintenue dans le programme 2014/2020

2.3 L'évaluation du programme

Conformément aux dispositions contenues dans la convention qui sera signée avec l'autorité de gestion, le Gal sera emmené à réaliser plusieurs évaluations. Il pourra s'agir de :

- la rédaction des rapports d'activités annuels
- la réalisation d'une évaluation in itinere à mi-parcours notamment en vue de l'affectation des 20% restants de l'enveloppe prévue
- la réalisation d'une évaluation finale.

Aussi, autant que de besoins, le Gal répondra aux demandes évaluatives de l'autorité de gestion tant quantitative que qualitative afin d'atteindre dans les meilleures conditions la mise en œuvre du programme.

B. Animation-gestion et communication autour du programme Leader 2014-2020

1. L'animation et la gestion du programme

L'équipe technique proposée pour la mise en œuvre du programme LEADER MQ se décompose en deux pôles de compétences répondant à deux missions distinctes et complémentaires :

1.1 La gestion du programme

La gestion du programme, le suivi « physique » des opérations seront assurés par une personne qualifiée, actuellement gestionnaire du programme LEADER à temps complet. Le temps affecté à cette mission est de 100 % d'un temps complet sur une période de 7 ans (2015/2021).

1.2 L'animation du programme

L'animation du programme sera assurée par trois agents distincts sur 1.7 ETP dont :

- une chargée de mission, Marianne BUSSE (animatrice LEADER sur le précédent programme) sur 0.7 ETP qui prendra en charge la mission de coordination globale du programme, le suivi plus spécifique des axes 1, 2 et 4, l'évaluation, l'animation des comités techniques et de programmation.
- une chargée de mission, Jihan GHIATI (animatrice LEADER sur le programme 2000/2006 et chef de projet culturel en charge du suivi des dossiers culture sous le LEADER 2007/2013) sur 0.5 ETP qui prendra en charge le suivi plus spécifique des axes 3 et 4 (mesure coopération)
- une chargée de mission, Corinne TREVISAN sur 0.5 ETP qui assurera une mission transversale de communication interne et externe et d'appui à la capitalisation et au transfert d'expériences.

Chacune des chargées de mission sera amenée à participer au réseau rural régional et national en fonction des thématiques abordées.

Le lien avec les autres politiques menés par le SM PMQ sera assuré via l'intervention du directeur du SMPMQ dans sa mission de coordination globale de la structure. Il veillera ainsi plus particulièrement aux relations avec les partenaires (en particulier les EPCI) et à la complémentarité avec les autres politiques territoriales.

Un organigramme fonctionnel²³ est proposé dans les annexes.

2. La communication sur le programme

2.1 Vers qui communiquer ?

Si l'action du GAL en matière de communication s'est intensifiée sur la programmation 2007/2013 à travers le déploiement d'outils novateurs comme la newsletter ou les émissions radiophoniques sur la radio locale CFM permettant ainsi d'informer le grand public, l'évaluation du programme LEADER 2007/2013 a montré quelques carences en matière de communication notamment auprès de certains publics, partenaires institutionnels (identifiés ici en tant que prescripteurs) et porteurs de projets potentiels ou leurs représentants (syndicats de professionnels, chambres économiques...). Il sera donc important de réfléchir dès le lancement du programme, aux modalités de diffusion d'une information précise sur Leader vers les prescripteurs (consulaires, agences de développement touristique et économique, fédérations...) et les porteurs de projet potentiels.

Ces éléments seront intégrés dans un plan de communication à élaborer et concevoir avant le lancement du programme, entre l'envoi de la candidature et la signature de la convention. Un accompagnement pédagogique sera aussi à prévoir afin de développer une véritable culture commune autour du programme et d'assurer une meilleure communication et une coordination, et ce, tout au long du programme.

L'élaboration de ce plan de communication se fera en lien avec :

- le plan de communication régional sur les fonds européens « L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées »
- les différents GAL de la région car certains éléments pourraient être harmonisés, voire mutualisés à l'échelle régionale (opération relation média, charte graphique...). Cette fonction de communication en commun pourrait être assurée par la future cellule d'animation, selon les modalités retenues par la Région.

2.2 Communiquer sur quoi et pour quoi ?

La dimension « coopération » dans les projets

La démarche de projet privilégiée à travers le programme LEADER place la coopération au centre des préoccupations : la mise en réseau d'acteurs, les démarches collectives, la coopération entre acteurs font partie des critères de sélection des projets. De ce fait, à travers le programme LEADER, le GAL incite au développement de ces pratiques.

Dans cette optique une communication sera conduite sur deux volets :

- Un apport d'information sur **les différentes méthodes et façons de coopérer** via des articles sur le site internet du pays et un relais sur la newsletter du pays.
- Un apport d'information mettant en relation des porteurs de projets en recherche de nouveaux partenaires avec d'autres porteurs de projets à travers **la banque de projets**.

²³ Annexe organigramme fonctionnel

La dimension « anticipation » dans les projets

L'anticipation est une posture qui sera demandée aux projets inscrits dans le programme LEADER. Pour apporter un éclairage aux porteurs de projets sur les mutations du territoire à venir et leurs effets potentiels sur le sujet traité par leur projet, une communication sera effectuée sur ces différents thèmes que sont : le changement climatique, le vieillissement de la population, l'augmentation de la population, l'usage des TIC.

La diffusion de l'expérience LEADER, les échanges de pratique et les transferts d'expérience entre les acteurs

L'élaboration de **fiches expérience** pour chacune des opérations ayant bénéficié de fonds LEADER, est prévue. Ces fiches feront l'objet d'une diffusion auprès du grand public et des porteurs de projets potentiels et faciliteront la mise en relation des projets et des acteurs. L'élaboration de ces fiches pourra s'appuyer sur un modèle graphique régional.

La **communication régulière sur des projets exemplaires** mis en place à l'extérieur du territoire sera aussi menée via le site internet du pays et le relais dans la newsletter du pays.

La procédure d'accompagnement et d'instruction des dossiers de demande LEADER : Mode d'emploi LEADER

Les règles d'instruction et d'accompagnement des projets dans le programme LEADER doivent être connues de tous et expliquées de manière claire et simplifiée.

Un effort sera conduit dans ce sens pour clarifier les procédures, alerter des délais, des contraintes administratives mais aussi des possibilités d'accompagnement.

2.3 Comment communiquer ?

En fonction du public ciblé et du contenu de l'information à communiquer, le Gal mobilisera divers supports et outils de communication : site internet, newsletter, presse écrite, presse radio.

Pour l'ensemble de ces supports, une charte graphique pourra être définie en lien notamment avec le réseau des Gals régional.

Lors du séminaire de Septfonds, plusieurs propositions sont ressorties des ateliers :

- Soirée de sensibilisation auprès des maires et partenaires techniques sur les caractéristiques du programme Leader et des exemples d'opérations
- Diffuser par courrier un « Mode d'emploi » à disposition des élus et techniciens
- Réaliser des courts métrages sur des projets menés pour montrer l'apport du Leader
- Trouver des relais de communication en s'appuyant sur les institutions (ADEME, CCI, Chambre d'agriculture, etc)

3. Les modalités prévues par le GAL pour diffuser son expérience

3.1 La démarche proposée pour capitaliser et diffuser les expériences réalisées

La mise en réseau des GAL LEADER au niveau régional, national et européen est une nécessité pour assurer la transférabilité des opérations réalisées.

Le GAL Midi Quercy participera de façon active aux différents réseaux qui seront proposés ; ils pourront notamment échanger des pratiques et expériences concernant : les opérations programmées

(nature des opérations, points positifs, éventuelles difficultés rencontrées...); les plans de développement des programmes LEADER ; le suivi et de la gestion du programme.

Les outils proposés sont les suivants :

- **Elaboration de fiches d'expériences, pour plusieurs opérations bénéficiaires du programme LEADER et représentatives du programme.**
- **Participation à des réunions d'échanges d'expériences, rencontres thématiques** (organisées par le Réseau Rural, le Pôle d'Appui aux Territoires ou par d'autres acteurs, selon les thèmes concernés directement en lien avec les objectifs du programme LEADER), auxquelles pourront participer les membres de l'équipe technique du GAL et les membres volontaires du Comité de Programmation (élus, membres du Conseil de Développement...).
- **Lorsque le projet s'y prête, il pourrait être demandé au porteur de projet d'organiser ou de recevoir, pendant un temps donné, des visites sur site** afin de communiquer et mettre en valeur l'opération réalisée. Ce point pourra faire l'objet d'une négociation avec le porteur de projet en amont du dossier, et être inscrit dans la convention attributive d'aide.

3.2. La capitalisation et la diffusion dans le cadre du Réseau Rural régional et national

Le GAL Midi-Quercy participera au Réseau Rural. Dans ce cadre, les attentes des membres du GAL en matière d'animation de ce Réseau sont les suivantes :

Propositions de thèmes de travail correspondant à des enjeux partagés, sur lesquels une capitalisation / des échanges d'expérience avec d'autres territoire sont estimés pertinentes :

Les thématiques en lien avec les problématiques de l'attractivité durable, du périurbain et des espaces ruraux :

- L'économie résidentielle
- Urbanisme durable
- La mobilité en zone rurale
- Associer les usagers dans l'adaptation des services et produits
- La valorisation économique des ressources locales
- La prise en compte de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement dans les espaces périurbain par différents acteurs : les approches innovantes
- La coopération entre acteurs
- L'économie circulaire
- Innovation et entreprises

Apporter un appui à la formalisation de piste de coopération grâce à une meilleure connaissance des pratiques et stratégies des GAL.

Chapitre 3 – Le plan de développement du GAL Midi-Quercy

A. Le plan de développement : 4 axes et 8 sous-mesures

La stratégie territoriale définie autour de la priorité ciblée se décline en 4 axes répondant aux objectifs du développement durable. Ces 4 axes sont décomposés en 8 fiches actions opérationnelles définissant les types et les champs d'intervention possibles des opérations qui seront soumis au comité de programmation LEADER (2014-2020) MQ. Un volet coopération et « Assistance technique » complète le plan de développement pour assurer sa mise en œuvre et son ouverture vers d'autres territoires organisés français et européens.

AXE N°1 : Renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs et des projets

- Mesure 1 : Connaître, observer, analyser les grandes évolutions du territoire pour mieux les appréhender
- Mesure 2 : Soutenir les initiatives, la création d'outils et de systèmes coopératifs favorisant l'innovation et la mise en réseau des acteurs et des projets.

AXE N°2 : Développer la capacité entrepreneuriale et créative du territoire

- Mesure 3 : Diversifier et développer la capacité productive du territoire
- Mesure 4 : Soutenir le potentiel d'activité lié à l'économie résidentielle

AXE N°3 : Maintenir l'attractivité environnementale, économique et sociale du territoire

- Mesure 5 : Favoriser la mobilité durable et le lien social pour un « bien vivre ensemble » en Midi-Quercy
- Mesure 6 : Valoriser la qualité territoriale et les ressources patrimoniales du Midi-Quercy en vue de les préserver et d'en améliorer la gestion

AXE N°4 : Coopération et assistance technique pour l'animation-gestion du programme LEADER Midi-Quercy

- Mesure 7 : Coopérer pour interroger et faire évoluer la stratégie globale du GAL
- Mesure 8 : Animation-gestion-évaluation du programme LEADER Midi-Quercy

B. Les fiches-actions

Les fiches-actions qui suivent constituent la déclinaison opérationnelle de la stratégie LEADER (2014-2020) MQ explicitée précédemment.

Chaque fiche-action fait référence à des mesures (dispositifs) potentiellement mobilisables. Cette analyse sera utilement complétée lors de la phase de conventionnement du GAL.

Fiche Action N°1 : Connaître, observer, analyser les grandes évolutions du territoire pour mieux les appréhender	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Contexte fluctuant, marqué par des enjeux environnementaux, économiques et sociaux (changement climatique, vieillissement, urbanisation des campagnes...) qui imposent une adaptation constante des acteurs et des projets.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p><u>Objectifs stratégiques :</u> L'objectif de cette fiche-action est de permettre aux décideurs et acteurs du territoire de disposer d'informations suffisantes leur permettant d'anticiper leur développement à la lumière des tendances observées. En cela, cette fiche-action se pose en préalable à un développement équilibré et durable du territoire.</p> <p>Elle viendra en soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ des démarches prospectives sur les évolutions climatiques, environnementales et les autres mutations économiques et sociales à venir (amélioration de la connaissance du territoire à l'instant « t » et identification des potentielles évolutions), ➔ des démarches de connaissance patrimoniale utiles à la définition de politiques publiques dans le domaine environnemental à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, ayant vocation à répondre aux enjeux environnementaux majeurs ➔ l'élaboration d'outils et dispositifs d'aide à l'observation et à la décision (comme les cartographies prospectives), ➔ la mise en place de démarches « prévisionnelles » permettant l'adaptation des ressources humaines aux mutations (GPTEC), ➔ la sensibilisation/information des acteurs du territoire et des populations sur ces sujets, ➔ Développement de partenariats avec des centres de recherche et centres de ressources qualifiés (ex : CESBIO (Centre d'Etude Spatiale de la BIOSphère).
Effets attendus (« on a réussi si »)	Les mutations et évolutions du territoire sont mieux anticipées et intégrées dans les projets.
Descriptif des actions (exemples)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une démarche prospective sur l'adaptation des cultures et des pratiques agricoles au changement climatique voire expérimentation sur parcelle-test (cultures moins gourmandes en eau) • Participation des habitants et des acteurs à l'amélioration de la connaissance du territoire et de ses mutations (ex : sentinelles des saisons) • Mise en place d'un Observatoire local pluri thématiques (Activités économiques, climat, biodiversité, sols, ressource eau, pratiques des acteurs, évolutions sociologiques, Services aux publics (SAP), qualité de vie, besoins en réhabilitation thermique) chargé de produire notamment des cartographies d'aide à la décision, à l'anticipation et à l'information. • Soutien à des plans d'actions multi-partenariales s'inscrivant dans une gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences (GPTEC) • Diagnostic écologique du territoire • Mise en place d'outils favorisant l'accès et la libre utilisation des données (open data ; open source...) • Expérimentation NTIC permettant d'anticiper le vieillissement de la population du territoire et d'assurer une médecine de proximité
Bénéficiaires	Collectivités, Organismes de recherche, Entreprises, organismes consulaires, Associations
Dépenses éligibles	<p><u>Dépenses immatérielles :</u> Etudes, ingénierie et fonctionnement Dépenses de recherche et développement Supports et outils de communication</p> <p><u>Dépenses matérielles :</u> Investissements : Outil informatique (base de donnée, SIG, cartographie)</p>

Critères de sélection des projets	Echelle territoriale du projet Partenariat avec un organisme de recherche Capitalisation et/ou valorisation de données existantes ou produites Traitement numérique et cartographique de l'information collectée et produite
Plan de financement	Cf. ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	412 500	165 000	123 750	123 750	0
En %	5%	40	30	30	0

Cofinancements mobilisables	Etat via CPER sur SAP Région Midi-Pyrénées Agence de l'eau Conseil Général															
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive															
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateurs</th> <th>Indicateurs</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Réalisation</td> <td>Nombre de partenariats universitaires</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Nombre de thématiques observées et analysés</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'habitants associés à l'observation</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Résultats</td> <td>Nombre de projets expérimentaux</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Nombre de publications</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés	Réalisation	Nombre de partenariats universitaires	5	Nombre de thématiques observées et analysés	5	Nombre d'habitants associés à l'observation	40	Résultats	Nombre de projets expérimentaux	2	Nombre de publications	5
Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés														
Réalisation	Nombre de partenariats universitaires	5														
	Nombre de thématiques observées et analysés	5														
	Nombre d'habitants associés à l'observation	40														
Résultats	Nombre de projets expérimentaux	2														
	Nombre de publications	5														
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	Cette fiche action vise à renforcer les capacités d'anticipation du territoire, des acteurs et des projets dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du social pour construire un développement durable, viable et soutenable. L'ensemble des piliers du DD sont ici concernés.															
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	FEADER : les actions d'information et de démonstration permettant de diffuser les connaissances techniques et scientifiques auprès des acteurs économiques des chaînes de production agricoles, agroalimentaires, forestières relèvent du FEADER mesure 1.2.1 Il finance les investissements et leurs études préalables liés à la gestion de la ressource en eau et à l'amélioration énergétique des exploitations mais non les études prospectives															
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	FEDER-FSE : Les travaux de recherche et expérimentation, la valorisation des résultats de la recherche, relèvent de financements du FEDER et du FSE.															

	<p>FEDER : axe II : appui aux solutions TIC relevant le défi du vieillissement (soins en ligne et assistance à l'autonomie à domicile)</p> <p>FEDER axe VI : rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logement existant</p> <p>FSE finance l'amélioration de la GPEC (Axe 2 : anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels)</p>
<p>Bases légales (références juridiques,...)</p>	<p>Article 15 du RDR 1305/2013 Article 20 du RDR 1305/2013 Article 21 du RDR 1305/2013 Article 25 du RDR1305/2013 Article 35 du RDR 1305/2013</p>
<p>Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural</p>	<p>Contribution à la priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que <u>dans les zones rurales</u>, en mettant l'accent sur les domaines suivants:</p> <p>a) favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales »</p>

Fiche Action N°2 : Soutenir les initiatives, la création d'outils et de systèmes coopératifs favorisant l'innovation et la mise en réseau des acteurs et des projets	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Contexte de crise économique où la tentation du repli et du « chacun pour soi » se renforce. La coopération et la mise en réseau des acteurs / projets apparaissent comme un levier, une solution pour favoriser l'innovation, le maintien et la création d'emplois
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Objectifs stratégiques : L'objectif de cette fiche-action est de permettre aux acteurs du territoire de mieux travailler ensemble. Il s'agira de développer les compétences à coopérer des créateurs/repreneurs/chefs d'entreprises, des associations, des collectivités, les accompagner soit dans une meilleure mutualisation de moyens (des « entrepreneurs » s'associent pour mutualiser des services afin de conforter le projet de chacun) soit dans un co-portage de projets (un groupe d'acteurs co-portent un projet et s'associent pour produire des biens ou des services en commun).</p> <p>Elle viendra en soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Une meilleure connaissance de la ressource humaine, des domaines de compétences, des savoir-faire, des projets en cours sur le territoire et en dehors, potentiellement valorisables dans un projet de coopération ➔ Au renforcement des relations et des rencontres entre les projets et les acteurs (sur et en dehors du territoire), par des lieux, des outils, des temps de rencontres dédiés ➔ l'accompagnement technique et juridique de projets coopératifs en lien avec l'incubateur CATALIS par exemple ➔ Sensibilisation des acteurs à l'intérêt de coopérer ➔ Au maintien et au développement du monde associatif (soutien administratif et économique) ➔ l'expérimentation de nouvelles méthodes coopératives (mobilisation d'universitaires, démarches participatives et intersectorielles)
Effets attendus (« on a réussi si »)	Les projets inscrits dans ce dispositif favorisent la création de projets de coopération entre les acteurs, et de l'innovation organisationnelle.
Descriptif des actions (exemples)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de « tiers lieux », de centre de ressources économiques, de pôle territorial de coopération économique (PTCE) • Soutien à l'émergence de « grappes d'entreprises », par exemple « les Locomoteurs », visant à créer du développement économique et du lien social à partir de projets culturels • Expérimentation d'outil d'analyse et d'accompagnement territoriaux sur le potentiel de l'économie circulaire en MQ (exemple Dispositif Act'if de la CCI 82) • Développement d'un outil internet permettant de détecter et de mettre en avant les bonnes pratiques de structures du territoire en matière de coopération, de mettre en réseau les projets • Elaboration d'un schéma de développement économique du MQ axé sur les valeurs de coopération des acteurs, de valorisation des ressources locales, d'échange et d'intelligence collective et partagée, ESS... • Programme RSE Métiers Midi-Quercy (proposé par la CM 82) axé sur une démarche collective de mise en valeur et de développement de l'artisanat « durable » en Midi-Quercy • Accompagner la création/mise en œuvre de SCIC (bois énergie, culture, circuits courts, tourisme, etc)
Bénéficiaires de l'aide	Organismes consulaires, Associations parapubliques, Collectivités locales, Coopératives d'activités et d'emplois, Groupements, Associations
Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels : Investissements (travaux, aménagement, VRD) sur des petites infrastructures Petits équipements ; Documents / outils numérique et SIG / supports d'information et de</p>

	communication ; <u>Dépenses immatérielles :</u> Ingénierie Frais de recherche Prestations de service Accompagnement collectif Etudes Frais de transferts (voyages d'étude, frais de déplacement, de logement, coût du remplacement des agriculteurs si public agricole...) Formation-développement
Critères de sélection des projets	Couverture territoriale du projet Ouverture à l'extérieur du territoire Expérimentation de nouvelles formes d'organisation Formalisme de la coopération Compétence de l'organisme d'information, d'accompagnement ou de transfert
Plan de financement	Cf. ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	825 000	330 000	197 500	247 500	50 000
En %	10%	40%	24%	30%	6%

Cofinancements mobilisables	Conseil régional, Conseil général, Etat (ESS, TIC...)			
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés	
	Réalisation	Nombre de dispositifs de mise en réseau des acteurs et des projets mis en place	2	
		Nombre de rencontres entre acteurs et projets pour favoriser le co-portage ou la mutualisation	30	
		Nombre d'accompagnement à la coopération mis en place	10	
	Résultats	Nombre de projets avec coopération intégrée et formalisée	30	
Nombre de tiers lieux créés		1		

<p>Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)</p>	<p>Cette fiche action permet de soutenir de nouveaux modèles de travail et de conduite de projet axé sur la coopération et le partage de compétence et de moyens. Cette modalité de gouvernance se décline tant sur des projets de sensibilité environnementale que de développement économique. Cette fiche action se veut transversale à l'ensemble des piliers du développement durable.</p>
<p>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</p>	<p>Le FEADER accompagne des projets pilotes et coopératifs notamment dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation Agri. Le FEADER soutient les démarches collectives de valorisation des circuits courts, transformation de produits de la ferme, équipements pour l'exploitation (CUMA)</p>
<p>Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)</p>	<p>Le FEDER appuie les dispositifs et démarches de coopération entre les entreprises du tissu industriel (Axe 1 « Transfert de technologies et coopération entre universités et entreprises, principalement au profit des PME »)</p>
<p>Bases légales (références juridiques,...)</p>	<p>Article 14 du RDR 1305/2013 Article 15 du RDR 1305/2013 Article 20 du RDR 1305/2013 Article 35 du RDR 1305/2013</p>
<p>Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural</p>	<p>Contribution à la priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que <u>dans les zones rurales</u>, en mettant l'accent sur les domaines suivants:</p> <p>a) favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales »</p>

Fiche Action N°3 : Diversifier et développer la capacité productive du territoire	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Développement de l'économie résidentielle et affaiblissement voire disparition de certaines activités de production
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p><u>Objectifs stratégiques :</u> L'objectif de cette fiche-action est de permettre aux entreprises de production présentes sur le territoire de conforter leur viabilité, envisager leur développement par un renfort de leur compétitivité et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Il s'agira aussi de favoriser la création ou la cession/transmission d'entreprises dans les domaines de l'économie verte, circulaire, de l'artisanat, du design, du bien-être et de la santé (ex : filière PPAM). La réussite de ce dispositif est étroitement liée à la capacité du territoire à relever son défi numérique. Ainsi, le Leader pourra en complémentarité avec les autres mesures du PDR et le FEDER intervenir sur le développement des TIC appliqués au secteur de la production.</p> <p>Ce dispositif viendra en soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Développement de nouvelles pratiques de production axées sur le développement durable plus particulièrement en faveur de la réduction de la précarité énergétique des entreprises ➔ Aux projets de création ou de développement d'activités économiques visant à atteindre un territoire à énergie positive pour la croissance verte ➔ La création de valeur ajoutée sur les productions actuelles ➔ La mobilisation de fonds pour l'innovation pour soutenir la mise en place des nouvelles filières de l'économie verte et circulaire, le bien-être et la santé, l'artisanat/design (partenariats universitaires, liens avec pépinières d'entreprises, incubateur tel CATALIS) ➔ L'amélioration et la territorialisation des conditions de cession/transmission des entreprises <p>Ce dispositif pourra soutenir à la fois des investissements matériels mais aussi des frais d'études et de recherche.</p>
Effets attendus (« on a réussi si »)	La capacité productive du territoire est marquée par la création de nouvelles activités et le développement de nouvelles filières, nouveaux marchés axés sur l'économie verte et circulaire, le bien-être et la santé (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), l'artisanat et le design.
Descriptif des actions (exemples)	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace test agricole-centre de ressources pour le maraîchage biologique et PPAM • Faisabilité et expérimentation d'une structure type SEM-SPL pour soutenir l'investissement dans les Energies Renouvelables • Schéma directeur de développement des énergies renouvelables en Midi-Quercy, notamment en lien avec le projet de SCOT • Développement de la filière des matériaux nécessaires à la rénovation énergétique (pierre à bâtir, chanvre) • Valorisation économique du recyclage et du compostage • Expérimentation d'un accompagnement territorial renforcé de la transmission-reprise des entreprises, mettant en exergue l'adaptation de l'activité, la coopération et prenant en compte l'innovation (plateforme locale transmission/reprise) • Soutien à l'innovation sur l'emballage des produits de la ferme transformés (éco design emballage / recyclage) • Soutien à l'équipement et au fonctionnement d'entreprises développant de nouvelles technologies culturelles ou sportives • Soutien à l'équipement et au fonctionnement d'entreprises artisanales se diversifiant sur des productions d'artisanat design

	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à des actions d'information/ sensibilisation pour le changement des pratiques des entreprises en faveur du développement durable (environnemental et social en priorité)
Bénéficiaires	Micro et petites entreprises (TPE PME, voire agriculteurs sous réserve des lignes de partage avec les autres mesures du FEADER), Coopératives d'activités, Collectivités locales, organismes consulaires, associations de préfiguration.
Dépenses éligibles	<p><u>Investissements matériels :</u> Investissements (travaux, aménagement, VRD) Petits équipements ; Documents / outils numérique et SIG / supports d'information et de communication ;</p> <p><u>Dépenses immatérielles :</u> Ingénierie Frais de recherche Prestations de service Etudes Formation-développement</p>
Critères de sélection des projets	<p>Le projet intègre une dimension partenariale et coopération forte et formalisée</p> <p>Le projet répond aux priorités sectorielles concernées par cette fiche-action</p> <p>Les pratiques DD de l'entreprise sont questionnées dans le projet</p> <p>Le projet permet d'anticiper de grandes mutations environnementales, sociales ou économiques à venir</p> <p>Le projet permet de créer un nouveau produit inexistant à l'échelle régionale</p> <p>L'entreprise présente un plan d'entreprise (paragraphe 4 article 19 RDR)</p>
Plan de financement	Cf. ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	1 430 000	429 000	286 000	715 000	0
En %	17%	30%	20%	50%	0%

Cofinancements mobilisables	Conseil régional Conseil général ADEME BPiFrance OSEO			
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés	
	Réalisation	Nombre d'accompagnements territoriaux à la transmission reprise mis en place	10	
		Nombre d'entreprises ou créateurs repreneurs sensibilisés sur les nouveaux marchés/nouvelles filières	40	

	<table border="1"> <tr> <td>Résultats</td> <td>Nombre d'entreprises reprises et créées dans les domaines concernés par la mesure</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nombre d'entreprises engagées dans un programme d'innovation /incubation</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nombre de nouveaux produits créés</td> <td>10</td> </tr> </table>	Résultats	Nombre d'entreprises reprises et créées dans les domaines concernés par la mesure	10		Nombre d'entreprises engagées dans un programme d'innovation /incubation	5		Nombre de nouveaux produits créés	10	
Résultats	Nombre d'entreprises reprises et créées dans les domaines concernés par la mesure	10									
	Nombre d'entreprises engagées dans un programme d'innovation /incubation	5									
	Nombre de nouveaux produits créés	10									
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	<p>Plus axée sur le développement économique à travers la structuration de nouvelles filières de production sur le territoire, cette fiche action permet aussi de manière transversale de promouvoir et d'inciter les porteurs de projets à la mise en place de nouvelles pratiques sociales et environnementales dans leurs entreprises.</p> <p>En outre, les filières économiques concernées par cette fiche action et soutenues dans ce cadre concernent notamment l'économie verte et circulaire, le bien-être et la santé à travers les PPAM.</p>										
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>FEADER : il finance l'accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs ou des acteurs de la filière forêt bois par un service de conseil</p> <p>Il finance la modernisation des élevages en faveur de la transition écologique par l'intégration progressive de pratiques réduisant les impacts environnementaux et climatiques, et confortant les aménités environnementales</p> <p>Il finance les équipements spécifiques agro-environnementaux principalement en faveur de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité (investissement et études préalables)</p> <p>Il finance les investissements (et études préalables liées) des CUMA liés à la production d'énergie renouvelable, à la protection des sols, de protection et d'économie de la ressource en eau</p> <p>Il soutient les Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme.</p> <p>Il finance les dessertes forestières et soutient l'amont de la filière (gestion, exploitation, sortie du bois)</p>										
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	<p>FSE : l'action du FSE porte sur la formation initiale et la formation pour l'insertion professionnelle, qui ne sont pas éligibles au présent dispositif</p> <p>FEDER axe 1 : stimuler la compétitivité et l'écosystème régional de l'innovation par un soutien renforcé aux PME régionales notamment développement de l'innovation / projets agroalimentaire de deuxième transformation ne valorisant pas la production agricole régionale</p> <p>FEDER AXE VI : financement des ENR selon des critères d'efficacité et des seuils d'investissements sur lesquels le LEADER MQ se basera pour définir sa complémentarité.</p> <p>Le FEDER soutient notamment l'accompagnement des investissements réalisés dans les domaines du bois-énergie et de la méthanisation. Les bénéficiaires sont tout maîtres d'ouvrage à l'exception des agriculteurs.</p> <p>FEDER Axe 1 (OS n°5) Accompagnement individuel et collectif à l'internationalisation des entreprises (dont soutien aux actions collectives pour la professionnalisation et la compétitivité des entreprises touristiques en direction des marchés étrangers).</p> <p>Démarches collectives de soutien aux entreprises et aux filières sur les facteurs clés de compétitivité, et actions de structuration des filières émergentes (notamment TIC : cloud computing, Plateforme d'innovation TIC)</p>										

<p>Bases légales (références juridiques,...)</p>	<p>Article 15 du RDR 1305/2013 Article 19 du RDR 1305/2013 Article 20 du RDR 1305/2013 Article 35 du RDR 1305/2013</p>
<p>Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural</p>	<p>5) promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO 2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur les domaines suivants:</p> <p>6) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois; b) promouvoir le développement local dans les zones rurales; c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.

Fiche Action N°4 : Soutenir le potentiel d'activité lié à l'économie résidentielle

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Développement de l'économie résidentielle en PMQ Fort potentiel d'activité et d'emplois lié à cette économie
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p><u>Objectifs stratégiques :</u> L'objectif de cette fiche-action est de diversifier les services aux populations résidentes temporaires (touristes) et permanentes et d'innover dans les domaines de la vie quotidienne, des loisirs, de la culture et du tourisme. Il s'agira aussi de mieux adapter l'offre à la demande résidentielle et de mieux faire circuler la richesse en agissant sur l'économie domestique. Enfin, ce dispositif permettra d'assurer la durabilité des ressources sur le territoire pour les résidents futurs en soutenant une consommation locale raisonnée.</p> <p>La réussite de ce dispositif est étroitement liée à la capacité du territoire à relever son défi numérique. Ainsi, le Leader pourra en complémentarité avec les autres mesures du PDR et le FEDER intervenir sur le développement des TIC appliqués à l'économie résidentielle.</p> <p>Ce dispositif viendra en soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Renforcement des actions de communication et de sensibilisation sur le tissu commercial, culturel et touristique local auprès des résidents permanents et temporaires ➔ La connaissance de la demande résidentielle et ses évolutions ➔ Développement d'une marque de reconnaissance territoriale, collective et qualitative ➔ L'intégration des produits et services locaux dans la commande publique ➔ La mise en place de dispositif de promotion de consommation raisonnée et durable ➔ La mobilisation de fonds pour l'innovation dans les services et produits de l'économie résidentielle ➔ Aux projets permettant d'atteindre un territoire à énergie positive, dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (économie circulaire)
Effets attendus (« on a réussi si »)	Le territoire parvient à maintenir et créer des emplois et de la richesse à partir de l'économie résidentielle
Descriptif des actions (exemples)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de type LIVING LAB²⁴ permettant d'associer les consommateurs dans la définition de nouveaux produits et services sur le territoire (par exemple : unités de micro méthanisation à domicile) • Création de lignes de produits de design inspirés des créations des artistes en résidence au centre d'art La Cuisine (par exemple : objets Citations) • Soutien au développement de nouveaux services et produits proposés par des clusters²⁵ • Soutien aux projets collectifs de développement des circuits courts dont la poursuite de la démarche « Produits en MQ » associant différentes familles d'acteurs de la chaîne alimentaire pour favoriser le « consommer local » • Modernisation ou création d'un hébergement de grande capacité à destination des groupes et dédié aux activités de pleine nature et aux pratiques d'itinérances • Qualification et adaptation des sites et itinéraires de pleine nature aux usages des locaux et des touristes (cyclotourisme, activités aquatiques dont la pêche...) • Mise en place d'une charte de consommation forestière pour assurer la durabilité de la ressource • Action de lutte contre le gaspillage alimentaire • Soutien aux services itinérants et mobiles notamment en zone rurale

²⁴ Un « living lab » regroupe plusieurs acteurs dans le but de tester grandeur nature un concept, un produit ou des outils

²⁵ Un « cluster » correspond à une grappe d'entreprises innovantes qui travaillent en coopération-interrelation

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la médiation des patrimoines prenant appui sur les NTIC • Soutien à l'élaboration d'un plan de communication Web pluriannuel à destination des populations résidentes valorisant l'offre commerciale locale et le consommateur local • Animation et coordination d'une plateforme locale pour la rénovation thermique des logements (actions auprès des entreprises)
Bénéficiaires	Micro et petites entreprises (TPE, PME), Collectivités locales, Associations, Coopérative d'activités et d'emplois, Groupements
Dépenses éligibles	<p><u>Investissements matériels :</u> Investissements (travaux, aménagement, VRD) Petits équipements ; Documents / outils numérique et SIG / supports d'information et de communication ;</p> <p><u>Dépenses immatérielles :</u> Ingénierie Frais de recherche Prestations de service Etudes Formation-développement</p>
Critères de sélection des projets	<p>Le projet intègre une dimension partenariale et coopération forte et formalisée</p> <p>Les pratiques DD de l'entreprise sont questionnées dans le projet</p> <p>Le projet permet de répondre à une demande résidentielle et anticipe son évolution</p> <p>Le projet intègre le principe de participation des bénéficiaires finaux</p> <p>Le projet permet de créer un nouveau produit inexistant à l'échelle territoriale</p> <p>Le projet permet de créer de l'emploi</p> <p>Le projet s'appuie sur les NTIC</p> <p>L'entreprise présente un plan d'entreprise (paragraphe 4 article 19 RDR)</p>
Plan de financement	Cf. ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	1 602 857	561 000	400 714.25	641 143	0
En %	19.5%	35%	25%	40%	0%

Cofinancements mobilisables	Conseil Régional Conseil Général ADEME DRAC Oseo			
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés	
	Réalisation	Nombre de living lab ou de dispositifs d'association des consommateurs locaux dans le projet	5	
		Nombre d'entreprises ou créateurs repreneurs sensibilisés sur la demande résidentielle	40	

		Nombre d'actions de sensibilisation au consommateur local	5	
	Résultats	Nombre de nouveaux produits et services proposés aux résidents du PMQ	10	
		Nombre de structures rattachées à la marque territoriale	40	
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	Plus axée sur le développement économique à travers la structuration de l'économie résidentielle sur le territoire, cette fiche action permet aussi de manière transversale de promouvoir et d'inciter les porteurs de projets à la mise en place de nouvelles pratiques sociales et environnementales dans leurs entreprises, de sensibiliser la population sur la consommation locale et raisonnée. En outre, ce projet renforce l'implication des bénéficiaires finaux dans l'élaboration et la conduite du projet.			
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	FEADER : il finance les actions d'information, de communication et de promotion du produit sous SIQO ou AB destinées à inciter les consommateurs à acheter des produits agricoles ou alimentaires relevant des régimes de qualité alimentaire ou de mention valorisante (hors marques territorialisées) Le FEADER finance l'investissement (et étude préalable liée) des CUMA notamment en faveur de la transformation des produits (y compris conditionnement) pour le développement de circuits courts de valorisation Le FEADER finance les frais matériels liés aux plates-formes de regroupement de l'offre afin de répondre aux besoins du développement des circuits courts (allotement, conditionnement, stockage des productions agricoles) Le FEADER finance la diversification vers des activités non agricoles (agrotourisme, circuits courts)			
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	FEDER : Soutien aux investissements (matériels, immatériels et immobiliers) de modernisation et d'amélioration de la compétitivité des entreprises (Mesure n°3 à confirmer selon bénéficiaires industriels uniquement ou autres) Accompagnement des entreprises dans l'utilisation optimale des TIC: aides individuelles et actions collectives (e-Commerce, cloud computing, équipements, compétences, présence efficace en ligne, espaces de travail numériques collaboratifs). Aide au conseil et à l'investissement pour une meilleure efficacité énergétique et utilisation des ENR dans les bâtiments et procédés industriels dans le cadre de projets d'amélioration de la compétitivité			
Bases légales (références juridiques,...)	Article 15 du RDR 1305/2013 Article 19 du RDR 1305/2013 Article 20 du RDR 1305/2013 Article 35 du RDR 1305/2013			
Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural	6) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique , en mettant l'accent sur les domaines suivants: d) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois; e) promouvoir le développement local dans les zones rurales; f) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.			

Fiche Action N°5 : Favoriser la mobilité durable et le lien social pour un « bien vivre ensemble » en Midi-Quercy	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Dépendance vis-à-vis de l'automobile ; peu ou pas de modes de transports alternatifs ; Difficulté à se déplacer ; Mobilité n'est pas que « physique » mais est aussi immatérielle (numérique), et là aussi il y a des difficultés notoires (zones blanches, etc). Lutter contre l'entre soi et promouvoir l'ouverture des populations locales
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Objectifs stratégiques : L'objectif de cette fiche-action est de développer du lien social sur le territoire en s'appuyant fortement sur le tissu associatif et les relais de services locaux. Il s'agira aussi à travers ce dispositif de garantir à tous et quel que soit la condition physique et sociale l'accès aux services les plus primaires mais aussi aux services dits supérieurs notamment culturels. La réussite de ce dispositif est étroitement liée à la capacité du territoire à relever les défis de la fracture numérique et des déplacements en vue d'atteindre un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Le Leader pourra en complémentarité avec les autres mesures du PDR et le FEDER intervenir sur le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).</p> <p>Ce dispositif viendra en soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'amélioration et la diversification de l'offre de transports et au développement de l'intermodalité sur le territoire ➔ Déploiement d'une couverture suffisante du territoire en matière de services aux publics (SAP) ➔ Amélioration de l'inclusion sociale des personnes les plus fragiles (handicap, populations précaires, jeunes, femmes...) notamment dans les zones les plus isolées du territoire. ➔ La mise en place d'une politique d'accueil des nouvelles populations pour assurer le « bien vivre ensemble » ➔ Développement de l'animation de la vie sociale (actions sur l'entraide, le parrainage, la participation citoyenne, etc)
Effets attendus (« on a réussi si »)	Une offre de services de déplacement est proposée aux personnes les moins mobiles (jeunes, personnes âgées, bas revenus, femmes, personnes à mobilité réduite) Le réseau numérique est sensiblement amélioré Le lien social entre les populations est renforcé Les associations se fédèrent et développent leurs actions Les nouvelles populations sont mieux intégrées au territoire
Descriptif des actions (exemples)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des actions culturelles basées sur le principe de participation des habitants (résidence de territoire par exemple) • Mise en place d'un schéma des services aux publics (SAP) • Soutien et mobilisation du secteur associatif dans la mise en œuvre de projets collectifs et mutualisés • Développement des relations intergénérationnelles et promotion de nouvelles organisations sociales : mobilisation des seniors pour du tutorat, développement des banques du temps en appui notamment aux familles monoparentales • Mise en place d'un centre de ressources assurant la coordination et la mise en coopération des acteurs de l'animation de la vie sociale en MQ (en partenariat avec CAF/MSA...) • Développement d'un véritable maillage de proximité sur l'ensemble du territoire, en matière de vie sociale (création d'espaces de vie sociale,...) • Expérimentation d'une plateforme mobilité dédiée aux jeunes, à partir de l'analyse de leurs pratiques récréatives (partenariat avec SCOP SOSTENS) • Développement d'une plateforme d'écomobilité par des relais de proximité en matière de mobilité et de solidarité jeunes/vieux (covoiturage) ; le prêt d'écovéhicules en direction des populations précaires et/ou sans permis

	<p>(autopartage, véhicules touristiques, etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter un Contrat de santé (partenariat avec ARS) à l'échelle du territoire prenant en compte l'accès à l'offre de soins et des actions de prévention (alimentation ; bien être...) • Impulser des démarches locales de participation des habitants et plus particulièrement dans les bassins de vie dépourvus de structures d'animation et de services en général (à l'est notamment), dans les secteurs présentant des soldes migratoires élevés • Mise en place d'un accompagnement aussi bien technique que financier aux petits porteurs de projet, notamment associatifs (aide à l'instauration d'une double comptabilité ; utiliser les dispositifs existants comme Midi-Pyrénées Actives, ou à créer comme le Fonds de garantie territorial). • Soutien à des plans d'action globaux mettant l'alimentation au cœur du fonctionnement du territoire (exemple : appel à projet Programme national alimentation)
Bénéficiaires	Collectivités locales, Associations, Coopératives d'activités et d'emploi.
Dépenses éligibles	Etudes de faisabilité Dépenses de recherche et développement Investissement Fonctionnement Formation-développement
Critères de sélection des projets	Participation de la population locale dans les projets Le projet intègre une dimension partenariale et coopération forte et formalisée Les populations les plus fragiles, les nouvelles populations font parties des publics prioritaires Le lien social et le bien vivre ensemble sont les objectifs prioritaires du projet Les freins liés à la mobilité sont considérés dans le projet Echelle territoriale du projet Les compétences et le temps des seniors sont valorisés
Plan de financement	Cf. ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	1 650 000	660 000	445 000	495 000	50 000
En %	20%	40%	27%	30%	3%

Cofinancements mobilisables	CAF MSA DRAC Conseil général Conseil régional			
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs		Objectifs chiffrés
	Réalisation	Nombre de dispositifs d'animation vie sociale mis en place		1

		Nombre de dispositifs d'accompagnement économique et financier des associations	1
		Nombre d'expérimentation transports et santé mises en place	2
	Résultats	Nombre de structures relais vie sociale mises en place	4
		Nombre de personnes touchées par les actions vie sociale	100
		Nombre de nouveaux services créés notamment transports, culturels et santé	5
		Nombre de projets en faveur de l'intergénérationnel	2
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	Effet sur le pilier social du DD : participation des habitants, intégration des nouvelles populations et inclusion sociale des populations les plus fragiles Effet sur le pilier environnement du DD : Optimisation des transports Mobilité et ouverture par le numérique Effet sur le pilier économique : pérennisation des structures agissant dans un domaine non mercantile, exploration de nouveaux modes de coopération, de financement		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDRR	NEANT		
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	FEDER Axe II : Desserte et raccordement THD de bâtiment prioritaires (administration publique ; écoles et EPLE ; établissements de santé et d'accueil de personnes âgées dépendantes ; entreprises)		
Bases légales (références juridiques,...)	Article 20 du RDR 1305/2013 Article 35 du RDR 1305/2013		
Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural	<p>6) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois; b) promouvoir le développement local dans les zones rurales; c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales. 		

Fiche Action N°6 : Valoriser la qualité territoriale et les ressources patrimoniales du Midi-Quercy en vue de les préserver et d'en améliorer la gestion	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Un cadre de vie, une qualité de vie, et une offre de services et d'équipements qui font du PMQ un territoire attractif. Cependant des difficultés (artificialisation des espaces et des paysages, banalisation, tension montante sur la ressource en eau, faible valorisation des patrimoines ...) menacent le territoire et peuvent nuire à son attractivité.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>L'objectif de cette fiche-action est de maintenir la qualité et la diversité des paysages et des patrimoines remarquables ou d'intérêt pour le territoire, la biodiversité, facteurs indéniables d'une attractivité durable du pays Midi-Quercy.</p> <p>Ainsi, il s'agira de renforcer la prise en compte de l'environnement dans la planification urbaine et le bâti, de favoriser par une approche collective et ascendante la sensibilisation des publics, habitants, entreprises et collectivités aux questions environnementales et paysagères, de soutenir les actions de protection et de valorisation des patrimoines et des paysages du territoire, d'anticiper la gestion de ressources en tension (eau).</p> <p>Ce dispositif viendra en soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ La mise en place d'actions innovantes de sensibilisation/information à destination des différents publics notamment les habitants et les collectivités ➔ La préservation et/ou la valorisation de la biodiversité (ex. : ruches, zones humides, patrimoine végétal) ➔ L'Amélioration de la gestion de la ressource eau, des déchets (cf TEPCV) ➔ La restauration, l'aménagement (le cas échéant) et la valorisation d'espaces naturels emblématiques du pays ou d'espaces naturels dont l'intérêt est reconnu (cf. inventaires, arrêtés, ENS, site ou type de milieux identifié dans la charte paysagère du Pays MQ...) ➔ Démarches participatives intégrant la population dans les projets de restauration, de mise en valeur et de transmission.
Effets attendus (« on a réussi si »)	L'attractivité du PMQ est maintenue voire renforcée par une meilleure prise en compte des patrimoines et des paysages
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Animation et mise en œuvre du Programme d'actions du futur Pays d'art et d'histoire (Centres d'interprétation architecture-patrimoine multi-sites ; produits culturels spécifiques...), soutien à un Pôle de compétences rénovation du bâti ancien. • Mise en œuvre de plans de gestion et de valorisation d'espaces naturels ouverts au public ou animés (sentiers d'interprétation intégrant des solutions numériques), ex. espaces remarquables, sites s'inscrivant dans la trame verte et bleue, sites identifiés dans la charte paysagère (Plans de paysage, Boîte à outils) • Actions innovantes de diffusion et de sensibilisation autour de la charte paysagère de territoire auprès des collectivités, de la population et des entreprises • Chantiers participatifs de mise en valeur des paysages et des espaces collectifs • Programme de sensibilisation et dispositifs d'accompagnement des habitants et des collectivités dans la réduction de leur consommation énergétique, en produits phytosanitaires, dans une meilleure prise en compte des énergies renouvelables • Animation et coordination d'une plateforme locale pour la rénovation thermique des logements (actions auprès des habitants)
Bénéficiaires	Collectivités locales, Associations, Fédérations, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, propriétaires ou gestionnaires forestiers et leurs groupements
Dépenses éligibles	Investissements dont le petit matériel de restauration et de gestion environnementale Fonctionnement Etudes préalables environnementales
Critères de sélection des projets	Dans la définition de l'opération : prise en compte ou mise en réseau de divers sites et espaces naturels remarquables ou d'intérêt au regard de la charte paysagère du Pays (cf. Plans de paysage, Boîte à outils) ; prise en compte des ressources patrimoniales

	<p>Action multi-partenaire Participation des habitants dans la mise en œuvre de l'action Justification de l'intérêt du projet au regard de la fiche action (des objectifs - enjeux - effets attendus) et du contexte territorial (place du projet dans un contexte élargi, au-delà du périmètre de l'opération).</p>
Plan de financement	Ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	1 072 500	429 000	271 750	321 750	50 000
En %	13%	40%	25%	30%	5%

Cofinancements mobilisables	Agence de l'eau EPCI Etat (DRAC, Ademe, etc) CG CR			
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs		Objectifs chiffrés
	Réalisation	Nombre de chantiers participatifs		5
		Nombre d'actions d'information/sensibilisation		10
		Nombre de dispositifs de médiation aux patrimoines conçus		5
	Résultats	Nombre d'habitants impliqués dans des chantiers		100
		Nombre d'élus sensibilisés (= ayant participé à la définition ou au déroulement de l'opération)		30
		Nombre d'espaces ayant bénéficié d'actions de restauration ou d'aménagement (action physique sur le milieu)		5
		Nombre d'espaces valorisés (actions d'information-sensibilisation réalisées sur le site)		10
	Nombre d'opérations visant à une meilleure gestion des ressources		3	
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	Cette fiche-action permet d'agir principalement sur le pilier environnemental du DD. Toutefois, elle questionne les modes d'intervention des acteurs et la gouvernance du projet à travers notamment une implication renforcée des habitants et des décideurs publics et privés. Cette fiche action permet de maintenir les facteurs clés de l'attractivité du territoire tant auprès des populations que des entreprises qui consomment et créent de la richesse.			
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	FEADER : Articulation avec l'opération 4.3.1 dont relèvent les investissements collectifs en lien avec la gestion de la ressource eau (dont création de ressource collective) FEADER soutient les Investissements non productifs des exploitations CUMA pour la gestion des produits			

	<p>Phytoprotecteurs FEADER : Soutien à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000. LEADER MQ pourra soutenir des actions sur des sites Natura 2000 en dehors de celles qui sont financées dans le cadre des autres dispositifs du PDRR</p>
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	<p>PO FEDER : Priorité d'Investissement 6d des axes prioritaires VI et VIII : Conservation et préservation des milieux naturels – Actions visant à rétablir une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau conforme aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau PO FEDER : Education à l'environnement et accompagnement à la rénovation thermique de bâtiments. Les dossiers, pour être éligibles, devront viser une performance énergétique élevée, proche du niveau appelé « bâtiment basse consommation », directement ou par étapes (soit une cible comprise entre 80 et 100 kWh/m²/an hors correction géographique et d'altitude), FEDER Axe VI, objectif spécifique n°16.</p> <p><u>FEDER axe VII, objectif spécifique n°17 :</u> Les actions d'accompagnement soutenues par le FEDER seront conditionnées à des résultats mesurables. Le soutien à la création de nouvelles aires protégées sera limité aux espaces naturels répondant à des enjeux au moins régionaux. Les actions qui concourent à la restauration de la biodiversité seront soutenues à la condition qu'elles s'inscrivent dans des démarches locales globales et concertées entre acteurs des territoires et usagers. Les actions d'information et de sensibilisation des publics devront être reproductibles, innovantes ou/et structurantes pour une diffusion à l'échelle régionale des pratiques.</p>
Bases légales (références juridiques,...)	<p>Article 20 du RDR 1305/2013 Article 35 du RDR 1305/2013 Articles 17 - 21 - 25 - 34 du RDR 1305/2013</p>
Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural	<p>4) « restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie »</p> <p>6) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois; b) promouvoir le développement local dans les zones rurales

Fiche Action N°7 : Coopérer pour interroger et faire évoluer la stratégie globale du GAL	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Le GAL MQ par le passé a déjà inscrit son action dans une coopération avec d'autres territoires (exemple du Projet <i>la Vie Rurale</i>), et dont les résultats positifs ont été soulignés par l'évaluation Leader réalisée par le cabinet RCT. Cependant, cette coopération n'a concerné que des territoires français. Une ouverture à l'international serait favorable dans le programme à venir
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial ; ➔ Accroître la valorisation des ressources locales ; ➔ Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire ; ➔ Développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires. ➔ Aller à la rencontre d'autres territoires organisés, pour découvrir des manières de penser et d'agir autrement
Effets attendus (« on a réussi si »)	La coopération permet de compléter et d'étayer la stratégie sur les sujets concernés. La coopération se traduit par le partage de connaissances, de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'actions concrètes sur les territoires. La coopération suscite de nouveaux projets et fait émerger de nouveaux porteurs de projet sur le territoire MQ.
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les pistes de coopération déjà identifiées dans le Programme « Idée au projet » autour des circuits courts, en partenariat avec des Gals Hongrois • Poursuivre la coopération avec le Pays des Portes de Gascogne sur la question de la mobilité des jeunes en lien notamment avec l'accès à l'offre de services et d'animations. • Poursuivre La vie rurale III en intégrant la question du lien ville campagne avec le PNR des CQ, le Pays des portes de Gascogne, d'Armagnac, le pays Bourian (?) et le Pays Sud Toulousain • Développer les coopérations transnationales en prenant appui sur le centre d'art La cuisine (perspectives avec la Catalogne (Fondation El Bulli) et interterritoriales (pays Vidourle Camargue) • Projets de coopération avec des pays du Sud autour du développement d'unités de micro méthanisation à domicile.
Bénéficiaires	Collectivités, Associations, Groupements d'acteurs ou d'entreprises ou d'exploitations agricoles, Fédérations, Entreprises, Exploitations et ménages agricoles.
Dépenses éligibles	Investissements sur des petites infrastructures Petits équipements Frais de communication et de promotion Frais de transfert et d'études Frais de recherche et développement Autres dépenses immatérielles
Critères de sélection des projets	Priorité aux projets de coopération transnationaux Priorité aux projets de coopération interterritoriaux s'inscrivant dans la continuité d'actions passées Priorité aux thématiques ne bénéficiant pas ou peu d'une expertise technique pays (nouvelles thématiques, récentes thématiques)
Plan de financement	Ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	275 000	165 000	82 500	27 500	0
En %	3.35%	60%	30%	10%	0%

Cofinancements mobilisables	CG CR Autres financeurs en fonction de l'objet		
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés
	Réalisation	Nombre de projets de coopérations engagés	3
		Nombre de projets de coopération transnationaux	2
			5
	Résultats	Nombre d'opérateurs du GAL impliqués dans la coopération	30
Nombre d'actions concrètes mises en œuvre		15	
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	Cette fiche-action se situant dans le prolongement de la stratégie LEADER en vue de son renforcement prend en compte de fait les différents piliers du développement durable, ceux-là étant intégrés à la stratégie LEADER du Gal.		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR			
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	NEANT		
Bases légales (références juridiques,...)	Article 35 du RDR 1305/2013 Article 44 du RDR 1305/2013		
Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural	L'ensemble des priorités identifiées sur les précédentes fiches-actions.		

Fiche Action N°8 : Animation-gestion-évaluation du programme LEADER MQ	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Un équipe Leader portée par 2,7 ETP, assistée ponctuellement par des Chargés de mission du SMPMQ (= complémentarité de l'action).</p> <p>Une organisation qui nécessite un besoin important de coordination.</p> <p>Une mission gestion du programme efficace, mais peut-être sous-estimée en temps (contact direct et suivi personnalisé qui induit des délais importants)</p> <p>Une évaluation externe du Leader 2007-2013 qui a mis en avant les éléments à conserver/corriger.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Assurer la coordination de l'équipe technique et les relations avec les partenaires (en particulier les EPCI). ➔ Veiller à la cohérence des actions programmées avec le plan de développement et à la complémentarité avec les autres politiques territoriales ➔ Accompagner les porteurs de projet en amont, pour s'assurer de la bonne intégration de leurs projets dans la stratégie du GAL ➔ Améliorer les délais de paiement en partenariat avec les services instructeurs (DDT) ➔ Communication, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques
Effets attendus (« on a réussi si »)	<p>Le suivi des projets se maintient d'un point de vue qualitatif, mais avec des délais de paiement réduits.</p> <p>Les projets présentés sont tous inscrits dans la stratégie Leader, et portent en eux une dimension coopérative, anticipative et innovante.</p>
Descriptif des actions	<p>Une équipe Leader évaluée à 2,7 ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.7 ETP pour l'animation du programme (sur 6,5 ans 2015-2021) • 1 ETP pour la gestion du programme (sur 7 ans 2015-2022) <p>Une démarche de capitalisation qui s'articule autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiches-expériences pour opérations emblématiques • Participation à des réunions d'échanges d'expériences (dans le cadre du Réseau Rural) • Visites sur sites lorsque le projet s'y prête
Bénéficiaires	Structure porteuse du Gal : PETR
Dépenses éligibles	Animation, fonctionnement, communication, Expertise
Critères de sélection des projets	Non concerné
Plan de financement	ci-dessous

Coût Total		Dépenses publiques		Autofinancement	Dépenses privées
		FEADER	Contributions Nationales		
En €	935 000	561 000	187 000	187 000	0
En %	11.4%	60%	20%	20%	0%

Cofinancements mobilisables	Conseil Général 82 Conseil Régional
Modalités spécifiques de financements : (exemple : plafond, plancher,...)	A définir en fonction de la version du PDRR définitive

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Type d'indicateurs	Indicateurs	Objectifs chiffrés
	Réalisation	Nombre d'action de communication sur le programme	30
		Nombre de participation au réseau rural régional et national	15
		Nombre de comités de programmation	14
	Résultats	Nombre d'opérations soutenues	100
Analyse développement durable : prise en compte des 3 piliers (responsabilité économique, environnementale et sociale)	L'animation et la gestion du programme contribueront à la mise en œuvre de la stratégie LEADER allant dans le sens des piliers du développement durable		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	NEANT		
Ligne de partage avec les autres fonds européens (FEDER, FSE)	NEANT		
Bases légales (références juridiques,...)	Article 42 du RDR		
Contributions aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural	L'ensemble des priorités concernées par les fiches-actions du présent plan de développement		

C. La maquette financière prévisionnelle du programme LEADER MQ

Le programme LEADER (2007-2013) Midi-Quercy aura permis de mobiliser sur une période réelle d'engagement d'opérations de 5.5 ans (04/2009- fin 2014), un montant de FEADER d'environ 1.8 M€ pour un coût global d'opérations d'environ 6.5 M€.

Le programme LEADER (2014-2020) devrait se mettre en œuvre sur une période effective de plus de 6 ans (mi 2015-fin 2021) et sur des champs de dépenses différents, prenant en compte plus de domaines d'intervention. En effet l'axe 3 du FEADER (2007-2013), qui a permis de mobiliser près de 1.5 M€ de Feader en Midi-Quercy (dont 1.2 M€ pour les mesures 313 et 321), va être en grande partie intégré dans le programme LEADER (en particulier les volets Tourisme et Services).

De fait, l'enveloppe FEADER nécessaire pour réaliser le programme LEADER (2014-2020) MQ devra prendre en compte ces éléments si on souhaite que le financement du programme LEADER soit réellement significatif et suffisant pour accompagner la stratégie territoriale ambitieuse du Pays MQ explicitée dans sa candidature.

Ainsi, la connaissance de l'enveloppe globale pour l'axe LEADER en Midi-Pyrénées (69.3 M€), nous conduit à proposer une enveloppe globale d'un montant de **3 300 000 € de FEADER**.

De plus, le Conseil général de Tarn-et-Garonne devrait apporter un cofinancement spécifique au programme LEADER MQ à hauteur de 15% (voir en Annexe les lettres de soutien) du coût total du programme.

Ce partenariat conforterait la viabilité de la maquette financière présentée ci-dessous :

Maquette financière du plan d'actions :

Fiches actions	COUT TOTAL	FEADER		CONTRIBUTIONS NATIONALES		AUTOFINANCEMENT		DEPENSES PRIVEEES	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Fiche 1- connaître-observer évolutions du territoire	412 500	165 000	40%	123 750	30%	123 750	30%		0%
Fiche 2-outils et systèmes coopératifs	825 000	330 000	40%	197 500	24%	247 500	30%	50 000	6%
Fiche3-capacité productive du territoire	1 430 000	429 000	30%	286 000	20%	715 000	50%		0%
Fiche 4-activité économie résidentielle	1 602 857	561 000	35%	400 714,25	25%	641 143	40%		0%
Fiche 5-Mobilité -lien social	1 650 000	660 000	40%	445 000	27%	495 000	30%	50 000	3%
Fiche 6-Qualité territoriale	1 072 500	429 000	40%	271 750	25%	321 750	30%	50 000	5%
Fiche 7-Coopération	275 000	165 000	60%	82 500	30%	27 500	10%		0%
Fiche 8- Animation-gestion et évaluation du programme	935 000	561 000	60%	187 000	20%	187 000	20%		0%
Total	8 202 857	3 300 000	40%	1 994 214	24%	2 758 643	34%	150 000	2%

Maquette financière globale ventilée annuellement :

Prévisionnel d'engagement (en FEADER) par année						
Montant en EUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3 300 000 EUR	165 000 €	495 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €
	5%	15%	20%	20%	20%	20%

ANNEXES

ANNEXE n°1 : Liste des communes du Pays Midi-Quercy (avec EPCI et code INSEE)	121
ANNEXE n°2 : Tableau récapitulatif par thématique des atouts, faiblesses, et enjeux à traiter en termes de développement local	123
ANNEXE n°3 : Approche par thématique des enjeux du territoire (cf Séminaire du 09/07/2014 à Monteils)	131
ANNEXE n°4 : Dispositif de suivi technique des projets et grille multicritères	133
ANNEXE n°5 : Délibération de principe du Comité syndical actant le dossier de candidature LEADER 2014/2020	137
ANNEXE n°6 : PETR + délibération sur le PETR	139
ANNEXE n°7 : lettre de soutien du CG 82	143
ANNEXE n°8 : lettre d'intention coopération Hongrie	144
ANNEXE n°9 CR séminaires	146
ANNEXE n°10 : lettres de soutien des organismes consulaires	164
ANNEXE n°11 : Lettres de soutien des EPCI	166
ANNEXE n°12 : fiche expérience type LEADER	170
ANNEXE n°13 : statuts SMPMQ	171
ANNEXE n°14 : organigramme fonctionnel LEADER	177

ANNEXE n°1 : Liste des communes du Pays Midi-Quercy (avec EPCI et code INSEE)

Code postal	Commune	Canton	Structure intercommunale	Code INSEE
82350	Albias	Nègrepelisse	TVA	82002
82220	Auty	Molières	QC	82007
82800	Bioule	Nègrepelisse	TVA	82018
82800	Bruniquel	Monclar de Quercy	TVA	82026
82160	Castanet	St Antonin Noble Val	QRGA	82029
82300	Caussade	Caussade	QC	82037
82160	Caylus	Caylus	QRGA	82038
82440	Cayrac	Caussade	QC	82039
82240	Cayriech	Caussade	QC	82040
82140	Cazals	St Antonin Noble Val	QRGA	82041
82160	Espinas	Caylus	QRGA	82056
82140	Féneyrols	St Antonin Noble Val	QRGA	82061
82230	Genebrières	Monclar de Quercy	QV	82066
82330	Ginals	St Antonin Noble Val	QRGA	82069
82240	Labastide de Penne	Montpezat de Quercy	QC	82078
82160	Lacapelle Livron	Caylus	QRGA	82082
82250	Laguépie	St Antonin Noble Val	QRGA	82088
82240	Lapenche	Montpezat de Quercy	QC	82092
82240	Lavaurette	Caussade	QC	82095
82230	Léojac	Montauban (2ème canton)	QV	82098
82160	Loze	Caylus	QRGA	82100
82440	Mirabel	Caussade	QC	82110
82220	Molières	Molières	QC	82113
82230	Monclar de Quercy	Monclar de Quercy	QV	82115
82270	Montalzat	Montpezat de Quercy	QC	82119
82300	Monteils	Caussade	QC	82126
82270	Montfermier	Montpezat de Quercy	QC	82128
82270	Montpezat de Quercy	Montpezat de Quercy	QC	82131
82800	Montricoux	Nègrepelisse	TVA	82132
81184	Montrosier	Vaour	QRGA	81184
82160	Mouillac	Caylus	QRGA	82133

82800	Nègrepelisse	Nègrepelisse	TVA	82134
82160	Parisot	St Antonin Noble Val	QRGA	82137
82800	Puygaillard de Quercy	Monclar de Quercy	QV	82145
82160	Puylagarde	Caylus	QRGA	82147
82240	Puylaroque	Montpezat de Quercy	QC	82148
82440	Réalville	Caussade	QC	82149
82140	Saint Antonin Noble Val	St Antonin Noble Val	QRGA	82155
82300	Saint Cirq	Caussade	QC	82159
82410	Saint Etienne de Tulmont	Nègrepelisse	TVA	82161
82240	Saint Georges	Caussade	QC	82162
82160	Saint Projet	Caylus	QRGA	82172
82300	Saint Vincent	Caussade	QC	82174
82230	La Salvetat Belmontet	Monclar de Quercy	QV	82176
82240	Septfonds	Caussade	QC	82179
82800	Vaïssac	Nègrepelisse	TVA	82184
82330	Varen	St Antonin Noble Val	QRGA	82187
82330	Verfeil	St Antonin Noble Val	QRGA	82191
82230	Verlhac Tescou	Villebrumier	QV	82192

CC TVA	Terrasses et Vallées de l'Aveyron
CC QC	Quercy Caussadais
CC QRGA	Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
CC QV	Quercy Vert

ANNEXE n°2 : Tableau récapitulatif par thématique des atouts, faiblesses, et enjeux à traiter en termes de développement local

SYNTHESE DEMOGRAPHIE

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<i>Forte attractivité</i>	Solde naturel négatif.	Définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil et de maintien des nouvelles populations
Accentuation de la croissance démographique, en particulier ces dernières années	Vieillesse de la population	Organiser et structurer cet accueil sur le plan territorial et du logement
Rôle déterminant des nouveaux arrivants	Départ des jeunes moins 30 ans (dont les 20-29 ans)	Favoriser et dynamiser l'accueil de populations en partie Est du territoire et en Quercy Vert tout en évitant la banalisation des paysages
Attractivité liée au cadre de vie, à la qualité du patrimoine naturel et culturel	Risque de fracture entre l'est et l'ouest du territoire	Favoriser les conditions d'une installation à long terme
		Favoriser la mixité sociale, les échanges inter-génération et entre nouveaux arrivants et population locale
		Contribuer à l'intégration des jeunes dans divers projets
		Anticiper le vieillesse de la population

SYNTHESE PATRIMOINE NATUREL

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local
Paysages diversifiés, riches et complexes	Risque de banalisation des paysages, de concurrence et de manque d'équilibre entre les diverses fonctions du territoire	Maintenir ou enrichir la biodiversité, favoriser le bon fonctionnement des milieux naturels et des écosystèmes ; maintenir une forêt vivante et optimiser ses diverses fonctions
Forte présence de l'eau	Manque d'accès publics à certains espaces naturels	Favoriser une approche globale de l'eau à l'échelle du Pays (et du bassin versant si possible) ; une connaissance, une valorisation et une adaptation à ses divers usages ; contribuer à maintenir ou à améliorer la qualité et la gestion de cette ressource.
Nombreux sites dont l'intérêt écologique est reconnu par des inventaires ou des protections	Sensibilité des cours d'eau aux diverses pollutions ; impact des prélèvements sur la ressource en eau, zones de captage fragiles	Soutenir la connaissance, la préservation et la valorisation pour le long terme
Présence d'éléments « remarquables » du patrimoine naturel à échelle du Pays, d'intérêt sur le plan paysager mais non protégé	Fonctionnalités hydromorphologiques et naturelles des zones humides à restaurer dans certains secteurs ;	Favoriser la qualité des paysages, de l'environnement dans une optique de développement durable.
Amélioration de la sensibilisation des élus et de certains acteurs	Préservation des berges et renforcement de la ripisylve à instaurer sur certains sites.	
Actions de connaissance, de préservation / mise valeur		
Actions mutualisées par C. de		

Communes ou projets intercommunaux et inter-territoriaux

Sensibilisation de certains acteurs aux risques de dégradation de l'environnement, à la biodiversité, aux paysages et pratiques respectueuses encore insuffisantes.

Une gestion des espaces, sites et itinéraires de pleine nature à **améliorer (mise en œuvre du schéma de développement durable des activités aquatiques non motorisées)**

Lutte contre les risques naturels (inondations, glissements de terrain, incendies, etc).

Développer **la sobriété** chez les consommateurs d'eau

Renforcer l'efficacité des systèmes techniques d'eau

Développer et **améliorer le stockage d'eau**

SYNTHESE PATRIMOINE ET OFFRE CULTURELS

Atouts du territoire

Patrimoine bâti et culturel d'une grande diversité, constitué d'**éléments remarquables ou d'intérêt, maillant le territoire et le paysage. Architecture rurale préservée et identitaire**

Langue et culture occitanes vivantes.

Actions de connaissance de ce patrimoine réalisées ou en cours dont l'Inventaire général du patrimoine à l'échelle du Pays.

Nombreuses actions de mises en valeur des patrimoines dont actions collectives et coopérations en lien avec les problématiques actuelles du territoire et avec la création contemporaine

Projet en cours de labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

Acteurs culturels fonctionnant en réseau à l'échelle du pays. **Tissu associatif dynamique.** Dimension participative importante sur des problématiques territoriales et le vivre ensemble.

Identification de pôles structurants avec capacité de rayonnement : La Cuisine contribue à la mise en valeur du patrimoine en lien avec la création contemporaine.

Développement du spectacle vivant (Même sans le train).

Collaboration avec des artistes notamment par le biais des résidences de territoire.

Positionnement des médiathèques comme centres culturels de proximité

Faiblesses du territoire

Actions de **préservation, de mise en valeur et de médiation du patrimoine bâti** engagées mais qui doivent être développées et structurées, pour des projets de plus grande ampleur, une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence. Enjeu en lien avec la dimension éducative jeune public à développer avec l'animation de la vie sociale.

Peu de thématiques **transversales et fédératrices** proposées (hormis les thématiques terre crue, eau et Pays D'art et d'histoire).

Des champs peu ou pas couverts par les inventaires

Des propositions et des activités culturelles fragiles. La coopération public/privé et entre acteurs est un outil important pour la consolidation des projets et structures. Enjeu économique du secteur culturel.

Des créateurs, plasticiens, photographes, réalisateurs peu identifiés et isolés

Déficiences des enseignements artistiques

Un dispositif PCT qui a permis la reconnaissance et la consolidation d'acteurs et de projets culturels mais non pérennisé du point de vue contractuel (Département et Région) mais dont la dynamique est maintenue au niveau local.

Enjeux à traiter

en termes de développement local

Enjeux importants de **conservation du patrimoine bâti et des systèmes constructifs traditionnels** en voie de disparition.

Valoriser le patrimoine identitaire, l'architecture rurale traditionnelle et les savoir-faire associés et mettre en lien avec le patrimoine immatériel et la création contemporaine. Mieux connaître le patrimoine non couvert par l'inventaire (archéologique, préhistorique et antique, sociologique) : partenariat avec la recherche.

Elaborer et structurer un projet de **mise en valeur et d'interprétation des patrimoines** en lien avec l'action culturelle dans le cadre de la candidature PAH.

Consolider les activités culturelles et les emplois par l'inscription des projets repérés dans les démarches de l'économie sociale et solidaire, de mutualisation et de coopération comme la structuration de partenariats publics et privés, formalisés.

Développer les liens avec **l'animation de la vie sociale** dans un objectif de participation et de démocratie culturelle.

Poursuivre l'inscription de la culture comme moteur de la question du **vivre ensemble**.

Favoriser la **professionnalisation des fonctionnements** par l'accès à la formation et à l'accompagnement-action.

Encourager la structuration des politiques culturelles à échelle des intercommunalités
Renforcer l'éducation artistique et culturelle

Encourager la présence artistique par le soutien à l'organisation de résidences

devenus des pôles structurants

(notamment résidences de territoire)

Potentiel important dans les arts visuels

Permettre une meilleure expertise et adaptation des lieux culturels existant aux activités proposées.

Partenariat avec l'Université du Mirail sur la **connaissance des publics de la culture, public jeune (15/25 ans)**

Développer les liens avec le tourisme

Mise en place d'une communication culturelle

SYNTHESE GESTION DE L'ESPACE

Atouts du territoire

Faiblesses du territoire

Enjeux à traiter en termes de développement local

Mise en œuvre d'une OPAH de Pays
Autres expériences locales de **réhabilitation du bâti ancien** (PIG, PLH, opérations façades).

Un manque de maîtrise de l'urbanisation. Augmentation de la pression urbaine dans certaines Communes, y compris à dominante rurale.

Maîtriser le développement urbain, organiser et développer l'accueil des nouvelles populations ; conforter et valoriser le **pôle urbain, les bourgs, villages.** Adapter l'offre de logements aux besoins.

Réflexions sur la qualité urbaine et l'équilibre territorial notamment à travers des documents de planification urbaine communaux

Des constructions encore fortement consommatrices d'espace et / ou **diffuses.**

Développer la réflexion en matière d'urbanisme et de planification stratégique à **l'échelle intercommunale**

Un nombre de documents de planification (urbaine) de l'espace en augmentation

Prix du foncier élevé pénalisant l'accès ; la propriété des ménages locaux à revenu moyens, lié à la forte présence de résidences secondaires (42 % de résidences secondaires du département et PMQ).

Favoriser **un équilibre territorial dans la répartition des fonctions et des activités ; renforcer les usages économes des sols**

Action de structuration et d'organisation des acteurs du patrimoine bâti ancien pour une amélioration de la qualité des réhabilitations / restaurations, une prise en compte des économies d'énergie et l'utilisation des matériaux et savoir-faire traditionnels dans **l'architecture contemporaine** (quelques réalisations exemplaires dans ce domaine)

Manque de références locales en **urbanisme durable, de capacité d'expertise** et de **maîtrise d'œuvre** en matière d'énergies et d'éco-constructions. Les constructions contemporaines de qualité restent à ce jour peu connues.

Favoriser la qualité des paysages, de l'urbanisme, de l'architecture, de l'environnement en **renforçant la prise en compte du développement durable**

Une prise en compte des énergies et des orientations de la charte paysagère dans plusieurs projets

Un recours aux **connaissances scientifiques** et aux **savoir-faire techniques traditionnels** dans les travaux d'aménagement et les constructions encore insuffisants

Doter le Pays de **réalisations ayant valeur de références locales** et d'entreprises compétitives en **urbanisme durable et en écoconstruction**

Une prise en compte des orientations de la charte paysagère et de l'inventaire du patrimoine bâti du Pays MQ dans plusieurs documents de planification urbaine

Forte faiblesse du parc locatif social (4,7 % des résidences principales en 2004)

Conforter et enrichir la mise en œuvre des chartes et **plans d'actions territoriaux** : tourisme, culture, habitat... et **renforcer encore leur prise en compte dans les documents d'urbanisme**

Etude de préfiguration d'un SCOT rural à l'échelle du PMQ.

Une **vocation résidentielle de plus en plus marquée**

Renforcer la coordination et l'approche transversale des projets

SYNTHESE ACTIVITES AGRICOLES

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local
<p>Agriculture diversifiée et raisonnée qui suit les évolutions en matière d'environnement.</p> <p>L'agriculture représente environ 15% des emplois du territoire et des gisements existent notamment dans l'élevage.</p> <p>Existence d'outils structurants pour les filières agricoles (réseau d'irrigation, CUMA, coopératives)</p> <p>Existence de filières de qualité : melons du Quercy, AOC Coteaux du Quercy...</p> <p>Charte à l'installation des jeunes agriculteurs du PMQ animée en 2004-2007. ; une Charte du Bien Vivre Ensemble</p> <p>Capacité des agriculteurs à se spécialiser sur des niches de marché, à s'adapter.</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitations agricoles et donc des emplois induits</p> <p>Installation et succession difficiles</p> <p>Forte saisonnalité / pas de capacité financière suffisante pour créer de nouveaux emplois pérennes.</p> <p>Les métiers d'aide agricole en tension</p> <p>Une agriculture fortement dépendante des hydrocarbures et émettrices de GES*</p> <p>Une agriculture fortement dépendante des évolutions du climat</p>	<p>Encourager la diversification et la mutualisation des formes de commercialisation des productions agricoles en renforçant le lien avec les habitants du territoire, les touristes.</p> <p>Assurer / faciliter la reprise ou la transmission des exploitations.</p> <p>Accompagner des installations ciblées ou des diversifications sur des productions repérées faisant défaut en PMQ et respectueuses de l'environnement.</p> <p>Préserver des espaces agricoles et sylvicoles cohérents pour le développement d'activités dans ces domaines, sur le long terme</p> <p>Anticiper la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique</p>

SYNTHESE SUR LES CIRCUITS COURTS :

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local
<p>Une agriculture en circuits courts source de liens entre producteurs et consommateurs.</p> <p>Une démarche structurée, suivie et participative depuis 2012 autour d'un Schéma de Développement des circuits courts.</p> <p>Mise en place d'un Signe de reconnaissance territoriale (SRT) « Produit en Pays Midi-Quercy » pour valoriser les productions locales.</p> <p>Un réseau d'acteurs engagés dans la Charte Produits en Pays Midi-Quercy : 24 producteurs et 7 restaurateurs et 3 acteurs associatifs</p> <p>Présence sur le territoire d'un nombre important de structures de restauration collective</p>	<p>Absence de certification contraignante, inhérente au statut du SRT qui se distingue du label.</p> <p>Peu, voire pas de relais d'animation de la filière en dehors du SM PMQ et de quelques associations qui se sont engagées à promouvoir les productions locales (risque potentiel d'essoufflement de la démarche)</p> <p>Manque de structures collectives / ateliers de découpe, d'abattage ou de transformation sur le territoire. Seules quelques structures privées, dont les exploitants acceptent ou non de les louer.</p> <p>Une structuration insuffisante de la filière au niveau de la restauration collective. En cause, une inadéquation de l'offre et de la demande</p> <p>Une distorsion entre les discours volontaristes et les actes concernant le « consommer local »</p>	<p>Assurer localement l'approvisionnement d'une demande locale et renfort de l'action autour de la restauration collective</p> <p>Parvenir à l'autonomie de la démarche et donc de la filière « circuits courts » en Midi-Quercy.</p> <p>Développement de la participation de structures relais et prescripteurs (association CIVAM Semailles)</p> <p>Renforcement des liens avec l'agrotourisme</p>

SYNTHESE Artisanat, commerces, industries

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local
Secteur tertiaire en développement, le plus créateur d'emplois (cf. économie résidentielle en développement).	Concentration des Moyennes Entreprises à l'Ouest (Albias, Caussade et Nègrepelisse),	Rapprocher l'offre de la demande domestique locale et mieux connaître la demande domestique
Secteur industriel marqué par de très petites structures (90 % de TPE)	Spécialisation de l'industrie sur la production de biens intermédiaires et d'équipements	Soutenir les réalisations des entreprises ayant valeur de référence locale (dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux – RSE / R et D - innovation)
Secteur artisanal très dynamique sur les Métiers du bâtiment (48%) et les services (28%).	Faible développement des industries agroalimentaires	Renforcer l'adaptation des entreprises locales liées aux métiers du bâtiment aux enjeux de qualité environnementale, paysagère, urbaine, architecturale
Une action pilote Maison de l'Emploi Développement Durable (MDE DD) sur l'impact des mesures du Grenelle de l'Environnement sur les métiers, les marchés du bâtiment et les énergies renouvelables en Pays MQ (avec l'ADEME et AVE).	Transmission des entreprises artisanales difficile	Accompagner la spécialisation de certaines entreprises sur des marchés de niche (Patrimoine, bien-être, agroalimentaire, santé, économie verte)
Rôle majeur de la MDE DD dans l'information, la sensibilisation et la GPTEC	Nombreux chefs d'entreprises artisanales ont plus de 55 ans	Traiter la question de la transmission d'entreprise selon une approche innovante associant une démarche prospective territoriale à une valorisation du territoire d'implantation
Politique d'accueil engagée sur la Communauté de communes QRGA	Petit commerce affaibli par la concurrence de Montauban	Accompagner les entreprises dans la création du premier emploi
	Radiations en hausse dans le bâtiment et les services	Renforcer l'attractivité du territoire auprès des publics les plus qualifiés
	Renouvellement difficile dans le secteur sanitaire et social pour les métiers les plus qualifiés	Généraliser les dispositifs d'accueil des entreprises
	Peu de structures d'accueil des entreprises	

SYNTHESE TOURISME

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local
Richesse des patrimoines culturels avec candidature en cours au Pays d'Art et d'Histoire	3.8% de l'emploi total dont beaucoup d'emplois saisonniers, peu qualifiés notamment en hébergement / restauration	Structurer la compétence tourisme à minima à l'échelle intercommunale
Forte attractivité des Gorges de l'Aveyron	Déficit de qualification / professionnalisation / spécialisation de l'offre touristique	Renforcer le rôle fédérateur des Offices de Tourisme
Activités aquatiques nombreuses et fréquentées (rivières et lacs)	Peu d'offre de services touristiques innovants	Relever le défi du tourisme numérique sur le territoire
Début de structuration de l'offre d'itinérances et d'activités de pleine nature avec un positionnement novateur sur le design et la création	Des hébergements diffus avec des capacités d'accueil limitées	Promouvoir et soutenir des équipements et services innovants Développer, structurer et promouvoir 3 thématiques phares : Activités aquatiques nature et OUTDOOR,

Début de sensibilisation des acteurs au tourisme durable	Offre de découverte du patrimoine peu développée (accessibilité des lieux et diffusion connaissance) par rapport au potentiel	Patrimoine et culture, Gastronomie, art de vivre et savoir-faire autour des valeurs de bien-être et de ressourcement
Proximité de Toulouse et présence de deux gares	Acteurs du tourisme peu organisés et fédérés, sans vision commune	Développer un tourisme “ toute saison”
Richesse de la gastronomie locale	Multiplicité et diversité des acteurs opérant dans le tourisme	Renforcer l’adaptation de l’offre aux seniors, familles et clientèles urbaines et renforcer l’action à destination des populations permanentes et des nouveaux arrivants
Variété et qualité des manifestations culturelles	Exercice très inégal de la compétence tourisme à l’échelle des communes ou des intercommunalités (information, accueil promotion, aménagement, animation des acteurs...)	Continuer la qualification de l’hôtellerie rurale
	Secteur fortement concurrentiel	Disposer d’un hébergement de grande capacité d’accueil dans les Gorges de l’Aveyron
	Déplacements intérieurs difficiles sans la voiture	Diversifier l’offre récréative à destination des familles Renforcer la valorisation des produits locaux
	Fracture numérique	

SYNTHESE EMPLOI

Atouts du territoire

Faiblesses du territoire

Enjeux à traiter en termes de développement local

Dynamique partenariale des dispositifs et services d’aide à l’accès à l’emploi (PLIE, EREF, ADEC médico-social ; mission locale, Maison de l’Emploi, chantiers d’insertion...).

Une **offre de formation initiale de proximité**

Un territoire qui **accroît et diversifie ses offres d’emploi**

Augmentation du nombre de chômeurs de 16.6 % depuis début 2012

Les + de 50 ans, les femmes et les publics dits « prioritaires » (travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA) et publics peu qualifiés apparaissent surreprésentés chez les demandeurs d’emploi du PMQ par rapport aux taux régionaux

Un taux de chômage plus élevé en partie Est du territoire

Des chômeurs qui restent sans emploi longtemps voir très longtemps

Faible diversification des formations professionnelles initiales

Faible offre de formation de proximité

Faibles demandes d’apprentissage

Une précarité sociale accrue, plus particulièrement à l’est du territoire

De nombreux habitants du terroir TVA-Quercy Vert travaillent sur Montauban (déplacements domicile-travail)

Une offre d’insertion par l’activité économique mal répartie sur le territoire

Renforcer l’efficacité des parcours d’insertion sociale et professionnelle (PLIE) en l’articulant avec les projets GPEC et en développant le recours à la clause d’insertion dans la commande publique

Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales dans les secteurs d’activités porteurs du territoire

Conforter l’emploi par une **meilleure gestion prévisionnelle des projets et des structures** en développant des outils adaptés.

Traiter la mobilité des publics jeunes et des femmes

Développer la formation continue sur le territoire

Promouvoir l’apprentissage

SYNTHESE EQUIPEMENTS, NUMERIQUE ET DEPLACEMENTS

Atouts du territoire

Moyenne de 35.88 équipement en commerces et services pour 1000 habitants (+ 5 points par rapport à la moyenne nationale)

Présence des services aux personnes âgées dans certains secteurs (augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil médico-sociales)

Structuration intercommunale des services publics dans certains domaines : culture, lecture publique, petite enfance, enfance-jeunesse ; avec un engagement croissant des collectivités dans ces domaines

7 communes dites « pôles de services intermédiaires » sur le PMQ bien pourvues en services et 7 autres « pôles de proximité »

SDAN en cours au niveau du département avec déploiement de la fibre optique sur des zones prioritaires

Faiblesses du territoire

Tension sur certaines communes dans les domaines du commerce (communes les plus roches de Montauban) et des services en transport et déplacements

Raréfaction des équipements de base (école primaire, alimentation générale) **et de certains services publics en milieu rural « profond » :**

Manque d'homogénéité des services à l'enfance sur l'ensemble du territoire

Equipements de gamme supérieure inégalement répartis sur le territoire

Augmentation de la distance moyenne d'accès à l'ensemble des équipements, en particulier à l'Est du Pays Midi-Quercy

Accentuation de la dépendance aux déplacements individuels : risque de fracture sociale **conjugué à une difficulté de déplacement de certains publics** (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi)

Pénalisation de certains actifs, limitation de l'accès à la culture et de l'implication de ces publics dans la vie sociale et culturelle...

Désocialisation des personnes âgées (manque de services à domicile : soins, ménage...).

Nombreux déplacements domicile-travail : **phénomène qui s'accroît chez les nouveaux arrivants**

Une **desserte ferroviaire** qui se dégrade et pénalise les déplacements et installation d'actifs.

Fracture numérique (couverture haut débit non généralisée voir zones blanches en zones rurales)

Enjeux à traiter en termes de développement local

Une population qui va continuer à augmenter :

D'ici 2040, le département sera le plus dynamique de France d'un point de vue démographique, ce qui suppose une adaptation en termes de services/équipements.

Prendre en compte **besoins et attentes en matière d'équipements, d'animations** (ex. enfance-jeunesse, médico-social...), et de **services en lien avec l'habitat** : enfance-jeunesse, culture)

Contribuer à la mise en place d'une **offre de services de qualité** (enfance-jeunesse, culture...)

Organiser les déplacements dans le Pays en :

- favorisant la diversité des modes de déplacements (et en prenant en compte l'intérêt de réduire les GES, en cohérence avec le Plan Climat Energie Territorial)

- mettant en valeur les itinéraires de découverte

- maillant les espaces et sites structurants avec les zones de résidentielles (touristiques ou permanentes)

- prenant en compte les publics ; des besoins ciblés.

Soutenir les projets de regroupement de services en centre-bourgs

SYNTHESE VIE SOCIALE

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local
<p>Un tissu associatif important</p> <p>Des acteurs mobilisés sur le territoire (<i>La Vie Rurale</i> ; Diagnostic social partagé...)</p> <p>Une programmation et des évènements culturels réguliers et de qualité tout au long de l'année</p>	<p>Un problème de mobilité qui concerne l'ensemble de la population, et en particulier les jeunes et les personnes âgées.</p> <p>Peu ou pas d'équipement de proximité.</p> <p>Des associations souvent fragiles</p> <p>Un isolement important des personnes âgées et des jeunes, qui n'est pas que physique.</p>	<p>Schéma directeur de l'Animation de la Vie sociale réalisé par la Caf 82 pour le département (en cours).</p> <p>La lutte contre l'isolement</p> <p>Assurer un accompagnement des associations pour assurer leur viabilité</p> <p>Développer le lien social et la solidarité sur le territoire</p> <p>Améliorer la mobilité de la population.</p>

ANNEXE n°3 : Approche par thématique des enjeux du territoire (cf Séminaire du 09/07/2014 à Montels)

Note méthodologique : la hiérarchisation s'est opérée en fonction du nombre d'occurrences relatif à chaque enjeu mentionné.

Thème « Conditions et qualité de vie » :

- 1er) Développer le capital humain et la coopération des associations (Formation; lien social; fédération d'association; accompagnement vers professionnalisation...)
- 2e) Accueillir les nouveaux arrivants (favoriser leur accueil et leur apprendre à considérer leur territoire)
- 2e ex-aequo) Développer l'accompagnement des propriétaires pour rénover leur logement
- 3e) Mettre en place un fond de garantie pour les associations

Thème « Services et équipements » :

- 1er) Rapprocher les personnes des emplois et des services (RSP, etc...)
- 1er ex aequo) Favoriser les partenariats et les rencontres sur le territoire (associations, etc...)
- 2e) Développer les formations en lien et sur le territoire (cf formation murailles)
- 2e ex aequo) Développer des modes de transport en commun et faciliter les déplacements
- 2e ex aequo) Développer le réseau de santé sur le territoire et anticiper le vieillissement de la population
- 3e) Structurer l'offre culturelle et la mise en réseau sur le territoire

Thème « Infrastructures et transports » :

- 1er) Développer des modes de transports alternatifs (covoiturage, TAD, Vélo...)
- 2e) Améliorer le réseau ADSL/Numérique/électrique
- 3e) Développer des transports électriques (vélo, ...)
- 4e) Améliorer le réseau routier
- 5e) Coopération inter-territoires sur la question des transports

Thème « Agriculture, industrie et construction » :

- 1e) Attirer, accueillir et accompagner le développement et la transmission des entreprises (cap du premier emploi, bourse foncière, RSE, unités de transformation collectives, outil financier, mesures fiscales et sociales)
- 2e) Maintenir et développer l'emploi agricole sur le territoire
- 3e) Miser sur une économie verte et localisée (cultures spécifiques et raisonnées, économie circulaire...)
- 3° ex aequo.) Développer les liens inter-entreprises et entreprises – collectivités au sein du territoire (coordination MDE)
- 4e) Développer les circuits courts (agro, artisanat, services), marque territoriale et action sur les intermédiaires (cuisine collective) et consommateurs (marchés de pleins vents)
- 5e) Miser sur l'autonomie alimentaire et énergétique (diversification des sources d'énergie et des productions agricoles)
- 6e) Accompagner les initiatives collaboratives de consommateurs ou de vendeurs (time-share, échanges de services...)

Thème « Tourisme » :

- 1e) Renforcer le potentiel économique du tourisme en axant sur les thèmes de l'eau et de l'écotourisme

- 2e) Innover, diversifier et désaisonnaliser l'offre dans les domaines de l'itinérance, de la valorisation culturelle et patrimoniale, de l'agrotourisme en s'appuyant notamment sur le label pays d'art et d'histoire (NTIC, nouveaux produits, nouveaux services)
- 3e) Disposer d'un hébergement de grande capacité d'accueil dans les GA, d'aires de camping-car et d'une hôtellerie rurale de qualité
- 4e) Professionnaliser et favoriser les échanges entre les acteurs, les actions et les territoires (formations continue et initiale sur le territoire, partage de compétences, d'expériences, mutualisation, compétence tourisme intercommunale, spécialisation des actions des Offices de Tourisme, usage des TIC)
- 5e) Définir un plan de communication plus efficace (portes d'entrée du territoire, NTIC, signalétique)
- 6e) Veiller à l'adaptation de l'offre et des prix aux familles

Thème « Gestion de l'espace, environnement et paysages » :

- 1e) Amélioration de la gestion de la ressource eau, de la forêt, des déchets, des énergies (représentations, usages, qualité, diversité, valorisation)
- 2e) Sensibilisations et accompagnement des habitants dans la réduction de leur consommation énergétique, la préservation et l'entretien des espaces et mobilisation des habitants dans l'élaboration des projets de planification (ateliers du paysages)
- 3e) Prise en compte de l'environnement et du bâti dans la planification/l'urbanisme (charte paysagère, inventaire du patrimoine, émergence des PLU...)
- 4e) Formation des professionnels du bâtiment, du paysage, de l'architecture, des élus et des agriculteurs pour la préservation des espaces, des patrimoines, des paysages
- 5e) Soutien et valorisation de la biodiversité (préservation des ruches, ...)
- 6e) Rééquilibrer le lien urbain/ rural à travers la rénovation et la valorisation des centre-bourgs

ANNEXE n°4 : Dispositif de suivi technique des projets et grille multicritères

La **grille de sélection multicritères** est un outil mis en place par le GAL Midi-Quercy notamment à l'occasion du programme Leader (2007-2013). Cet outil déclinant le thème de la priorité ciblée du programme « Innovation environnementale et sociale pour une attractivité durable en MQ », a permis d'établir une grille de notation afin de mesurer la dimension qualitative du projet candidat à l'inscription dans le programme LEADER Midi-Quercy.

Cet outil, dont l'intérêt a été **salué lors de l'évaluation Leader** réalisée par le cabinet RCT, est reconduit pour le prochain programme (La grille multicritères qui suit est une proposition non définitive, la définition finale de la grille sera inscrite à l'ordre du jour du Comité de programmation d'installation début 2015).

Ceci étant, la priorité ciblée du GAL MQ pour la période 2014-2020 ayant évolué et portant désormais sur la « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable », il semble logique d'en conserver la trame mais en refondant son organisation voire son esprit et l'usage que le GAL en fait.

En effet si pendant l'exercice 2007-2013, la grille était prévue pour n'être qu'une grille de sélection, elle a progressivement été utilisée comme un outil d'accompagnement et de bonification. Aussi l'idée est-elle désormais d'en faire dès le départ un outil de sélection, et aussi et surtout **un outil d'accompagnement et de bonification des projets**. Cette dernière dimension traduirait bien l'engagement du territoire dans une stratégie favorisant le développement d'une dynamique coopérative et anticipative sur le territoire.

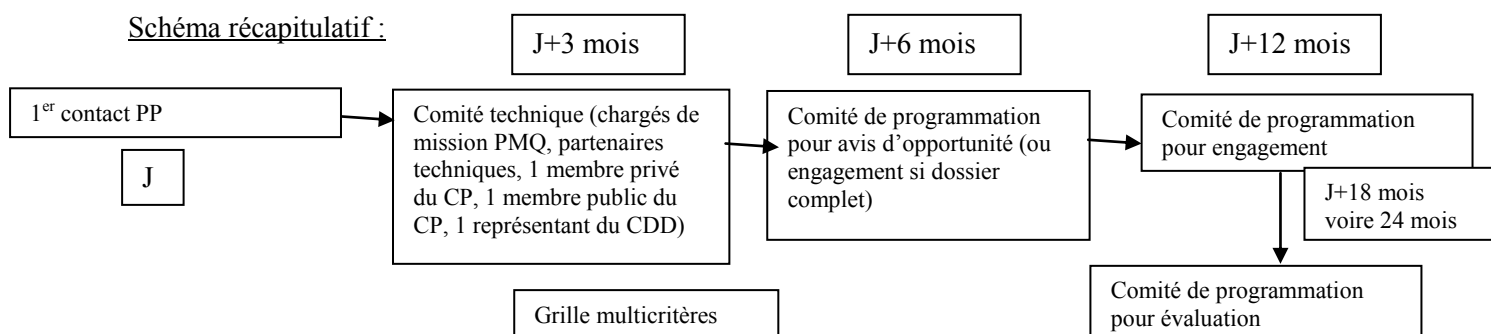
La nouvelle grille multicritères serait notamment utilisée dans le cadre d'un **comité technique Leader**, qui se tiendrait **en amont de chaque comité de programmation**. De cette manière, des partenaires autres que ceux présents en comité de programmation (chargés de mission thématiques du SM PMQ, partenaires institutionnels) auraient l'occasion d'étudier chaque projet et d'apporter un regard de spécialiste, plus technique, avant que celui-ci soit transmis au CP pour avis d'opportunité. Ainsi un aiguillage et un **accompagnement qualitatif plus précoce et plus complet** pourraient être proposés aux porteurs, afin de faire évoluer leurs projets dans le sens de la stratégie du territoire. Au-delà de favoriser la bonification des projets par un accompagnement en amont, cette méthodologie aurait le mérite **d'accentuer la logique de coopération** mise en avant dans la priorité ciblée, par des rencontres plus nombreuses et pourquoi pas des partenariats conclus entre acteurs.

Concrètement, en partant sur une hypothèse de 2 comités de programmation minimum par année, on peut imaginer la tenue d'un comité technique trois mois avant le passage en comité de programmation. Pour un projet, cela donnerait le calendrier-type et moyen suivant :

- J : Premier contact avec le porteur de projet par l'équipe technique Leader du GAL MQ
- J+3 mois (en moyenne) : passage en comité technique pour présentation du projet et avis
- J+6 mois (en moyenne) : passage en comité de programmation pour avis d'opportunité voire engagement si dossier complet
- J+12 mois (en moyenne) : passage en comité de programmation pour engagement

Pour la tenue du comité technique un minimum de 5 dossiers sera requis. Le nombre de comités techniques pourra évoluer jusqu'à 4 / an.

Schéma récapitulatif :



I- INSCRIPTION DU PROJET DANS LE PROGRAMME LEADER MIDI-QUERCY 2014-2020

1- Les plus-values en matière d'anticipation, de coopération et de développement durable

La coopération :

- La forme de la coopération :

Il y a une convention signée entre plusieurs acteurs autour du projet (1)

Il y a un formalisme plus prononcé dans le partenariat et la coopération (structures porteuses, SCOP, Fédération d'associations...) (4)

- La durée de la coopération :

La coopération est prévue pour prendre fin avant que le projet ne soit achevé (0)

La coopération dure aussi longtemps que dure le projet (2)

La coopération engage les différents acteurs pour une durée supérieure à celle du projet (3)

- L'objet de la coopération :

La coopération intervient pour définir le projet, ses objectifs et son évaluation (1)

La coopération se fonde sur le partage d'un risque, d'un problème ou d'un objectif partagé entre plusieurs acteurs (2)

La coopération porte sur le projet dans son ensemble (3)

/ 10

L'anticipation :

- Il contribue à apporter une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs (2)

- Il contribue à anticiper les évolutions socio-économiques du territoire (2)

- Il contribue au développement des ressources humaines par la formation et la sensibilisation, ou par la valorisation des compétences (gestion prévisionnelle des emplois et compétences...) (2)

- Il contribue à développer l'usage des TIC sur le territoire (2)

- Le projet s'inscrit dans une logique de transition énergétique et/ou écologique (2)

/ 10

Inscription du projet dans un développement durable du territoire (économie, social, environnement) :

- le projet a une influence positive sur une seule sphère du développement durable (0)

- le projet a une influence positive sur deux sphères du développement durable, **dont le développement économique** (2)

- le projet a une influence positive sur les trois sphères du développement durable (5)

/ 5

Dynamique de participation des parties prenantes (partenaires, public cible) au sein du projet :

- Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont impliqués sur le diagnostic, les enjeux : *association ponctuelle* (1)

- Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont impliqués dans la réflexion sur les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre : *association moyenne* (2)

- Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont associés à la définition et à la décision finales : *association longue* (3)

- Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont associés au pilotage et au suivi de l'action avec les mêmes responsabilités qu'un autre acteur. Il y a *partage intégral de la décision et de la responsabilité* (5)

/ 5

Sous-total 1

/ 30

2 – Cohérence du projet avec les objectifs transversaux du RDR (Innovation, environnement, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets)?

Degré d'innovation (définition de l'UNA)

- Il reproduit, reconduit une opération qui existe déjà en Pays Midi-Quercy (0)

- Il améliore une opération existante en lui apportant un plus, ou il renforce sa valeur ajoutée (1)

- Il est nouveau en Pays Midi-Quercy mais répandu ailleurs (2)

- Il est nouveau pour le territoire et peu répandu au niveau régional ou national (3)

- Il est totalement nouveau [pour le territoire et au niveau national] (4)

/ 4

<p>L'innovation porte sur...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de nouveaux produits ou de nouveaux services ou l'exploration de nouveaux marchés (2) - L'organisation de nouveaux modes de collaboration (au sein de la structure de gestion ou au niveau du projet) et le rapprochement de divers secteurs ou groupes d'acteurs qui ne collaboraient pas ensemble auparavant (mutualisation des ressources) (2) - L'encouragement à la mise en place de stratégies intégrées, à une échelle territoriale nouvelle et pertinente, notamment à échelle intercommunale (2) <p>Participation du projet à la préservation de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'a pas d'impact négatif sur l'environnement et ne porte donc pas atteinte à sa préservation (1) - Le projet participe à préserver l'environnement du Pays Midi-Quercy (3) - Le projet participe à la préservation ET à la mise en valeur de l'environnement du Pays Midi-Quercy (5) <p>Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet ne s'inscrit pas dans l'adaptation au changement climatique, ni dans l'atténuation de ses effets (0) - Le projet s'inscrit uniquement dans une démarche d'adaptation au changement climatique (2) - Le projet s'inscrit uniquement dans une démarche d'atténuation des effets du changement climatique (2) - Le projet inscrit son action dans l'adaptation au changement climatique ET dans l'atténuation de ses effets (5) <p style="text-align: right;">Sous-total 2</p>	<p>/ 6</p> <p>/ 5</p> <p>/ 5</p> <p>/ 20</p>
3 - L'impact attendu du projet sur les axes et fiches action du programme	
<p>Le projet a un effet positif sur l'une des fiches-action de ce programme (2)</p> <p>Le projet a un effet positif sur plusieurs fiches-action de ce programme, ou <i>remarquable</i>²⁶ sur l'une des fiches-action (4)</p> <p>Sur quelle(s) fiche(s)-action ?</p>	<p>/ 4</p>
4 - Ce projet présente-t-il un caractère transférable ?	
<p>L'action et/ ou la méthode peut être reproduite en Pays MQ ou dans l'UE (note sur 2)</p> <p>Le porteur de projet s'est engagé à organiser ou recevoir des visites du public après réalisation de l'opération, pour favoriser les échanges d'expériences (note sur 4)</p> <p style="text-align: right;">Sous-total 3</p>	<p>/ 2</p> <p>/ 4</p> <p>/ 10</p>
● TOTAL INSCRIPTION PROGRAMME LEADER MQ	
II- RELATION ENTRE LE PROJET ET LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS	
1-Quel est l'effet attendu du projet sur les axes et mesures de la Charte de Pays ?	
<p>L'opération n'a d'effet positif sur <i>aucune des mesures</i> liées aux objectifs fixés dans cette Charte (0)</p> <p>L'opération a un effet positif sur l'application <i>d'1 mesure</i> liée à cette Charte (1)</p> <p>L'opération a un effet positif sur <i>2 mesures</i> de cette Charte, ou un <i>effet remarquable</i> sur 1 mesure au moins (2)</p> <p><i>Axes majeurs et mesures concernés :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Ancrer le territoire de projet dans son environnement > Mesure :</p> <p><input type="checkbox"/> Equilibrer la démographie, favoriser la cohésion sociale > Mesure :</p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir un développement économique durable > Mesure :</p>	<p>/ 2</p>
2- Quel est le lien avec les chartes et programmes thématiques ?	
<p>L'opération ne s'inscrit dans aucune des chartes thématiques du Pays (0)</p> <p>L'opération est réalisée en application de l'une des chartes thématiques du Pays (projet pilote, programme d'action) (3)</p> <p>Laquelle ? <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Paysage <input type="checkbox"/> Habitat, cadre de vie, foncier <input type="checkbox"/> Tourisme <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> PLIE <input type="checkbox"/> Circuits courts</p>	<p>/ 3</p>
3-Quel est l'impact territorial attendu du projet, vis-à-vis des publics cibles ?	

²⁶ **Effet positif** : contribution intentionnelle ou effective du projet à l'objectif souhaité.

Effet remarquable : effet méritant d'être souligné par son importance, sa valeur d'exemplarité, son caractère innovant : concerne un nombre très limité de cas.

<p>L'opération bénéficiera à un public localisé à échelle infra-communale ou communale (0) L'opération bénéficiera à un public localisé à échelle de quelques Communes (1) L'opération bénéficiera à un public localisé à échelle d'une (2) ou de plusieurs Communauté de Communes (3) L'opération bénéficiera à un public localisé à échelle du Pays Midi-Quercy et/ou au-delà (5)</p>	/ 5
● TOTAL INSCRIPTION CHARTE DE DEV. DURABLE PAYS	/ 10
III- FAISABILITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> •Le porteur de projet a pris soin de contacter ses partenaires financiers sur la faisabilité des financements demandés et présente donc un plan de financement réaliste au regard aux diverses lignes d'intervention (0-2) •Le porteur de projet a bien cerné l'engagement financier qui sera le sien à horizon n+1, n+2, n+3 (0-2) •L'autofinancement du porteur de projet est suffisant (0-2) •Le porteur de projet a envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet dans l'avenir (structuration et pérennisation de l'action, évolution des besoins, évolutions des moyens humains) (0-2) •Le porteur de projet dispose des compétences techniques nécessaires ou s'est entouré de personnes qui en disposent (0-2) <p style="text-align: right;">Notation de 0 à 2 pour chaque ligne</p>	
● TOTAL FAISABILITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE	/ 10
IV- SUIVI ET EVALUATION DE L'OPERATION	
<ul style="list-style-type: none"> •La collaboration du porteur de projet avec le gestionnaire administratif du programme est satisfaisante (0-2) •Un ou plusieurs avis favorables de services (Etat, chambres consulaires..) ont été émis sur ce projet (0-2) •Le porteur de projet a rédigé un court état des lieux avant réalisation de l'opération, sur la base de critères clairs (0-2) <p style="text-align: right;">Sous-total 1</p>	/ 6
<ul style="list-style-type: none"> •Le porteur de projet a élaboré conjointement avec le GAL des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer son action (0-4) <p style="text-align: right;">Sous-total 2</p>	/ 4
● TOTAL SUIVI ET EVALUATION	/ 10
TOTAL FINAL ET COMMENAIRES	/ 90

ANNEXE n°5 : Délibération de principe du Comité syndical actant le dossier de candidature LEADER 2014/2020

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Date de convocation : 22/09/2014

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de membres présents :

27

Nombre de membres votants :

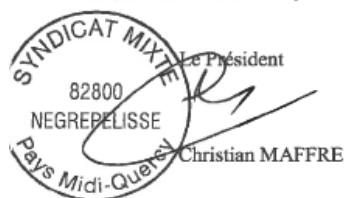
27

Séance du
03 octobre 2014



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
10...10...2014

Et de la publication le
13...10...2014



Délibération n°10

L'an deux mille quatorze, le vendredi trois octobre à neuf heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à Caussade sous la présidence de Monsieur MAFFRE Christian.

Etaient présents :

MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, CABIANCA Angélo, CALMETTES Jacques, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, JEANJEAN Claude, JOUANY Claude (*représentant Nicole CASTEX*), LAFON Cécile, MARTINEZ Ghislaine, MASSAT André, MICALET Georges, PAUTRIC Jacques (*représentant Geneviève BROENS*), PERN-SAVIGNAC Fabienne, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, ROUZIÈS Guy, SOULIÉ Jacques, SOUPA Rémy, TILLON Georgette, TOURREL Pierre (*représentant Maurice CORRECHER*), TSCHOCKE Christian, VIROLLE Alain.

Etaient absents excusés :

MM. BROENS Geneviève, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, DURAND Daniel.

Objet : Candidature au programme Leader 2014-2020

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, structure publique créée en janvier 2003, est chargé en particulier de l'animation et la gestion du "Contrat de Pays" et du programme européen "Leader Midi-Quercy".

Un nouvel appel à candidature LEADER (2014-2020) a été initié fin juin 2014 par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, gestionnaire des fonds européens et donc de la mise en œuvre du programme et notamment de la sélection des GAL (Groupe d'Action Locale) appelés à piloter LEADER sur leur territoire.

Seuls les territoires d'une taille suffisante (entre 45 000 et 150 000 habitants) et structurés (PETR ; PNR ; ...) peuvent y répondre.

Lors du dernier comité syndical du 10 juillet 2014, il a été acté le principe que le SM PMQ réponde à ce nouvel appel à candidature, afin de poursuivre la dynamique de projet engagée par le territoire Midi-Quercy ces dernières années.

Le syndicat mixte a donc déjà manifesté son intérêt pour cet appel à candidature LEADER, par un courrier adressé au Président du Conseil régional Midi-Pyrénées le 29 juillet 2014, mettant en avant :

- la volonté du Pays Midi-Quercy d'accompagner l'adaptation du territoire aux grands enjeux économiques et sociétaux qui se profilent, la transition énergétique et écologique, la mutation de notre population rurale et donc de ses besoins, la valorisation économique des ressources du territoire.
- le souhait de passer d'une logique de coordination des actions et des politiques publiques à une logique de coopération des acteurs et des projets au service d'une meilleure cohérence et efficacité du Projet de territoire

La poursuite de la dynamique LEADER sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme Leader 2014-2020, accompagnera de façon

exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle, qui devra constituer un fil conducteur, une logique d'intervention de la stratégie LEADER. Cette dernière devrait permettre de favoriser un système territorial entreprenant qui accompagnera les acteurs et les projets dans leur mise en coopération et dans l'anticipation des évolutions du territoire.



La préparation de la candidature du Pays MQ s'appuie tout d'abord sur une évaluation externe du programme LEADER IV mutualisée avec les 15 autres GAL de Midi-Pyrénées, puis sur une démarche partagée de construction partenariale de notre dossier de candidature, formalisée par des ateliers LEADER, rassemblant très largement les acteurs privés et publics du territoire. Cette méthode participative, qui est l'essence même du programme LEADER va se poursuivre pour aboutir à un dépôt de la candidature prévue pour fin novembre 2014.

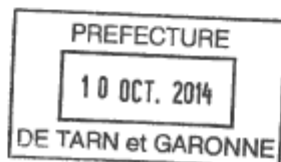
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le principe d'une candidature LEADER 2014-2020, portée par le SM PMQ sur le périmètre du Pays Midi-Quercy
- **APPROUVE** la méthodologie et l'orientation proposées pour la candidature du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet Leader 2014 qui sera affinée par un travail collaboratif et participatif jusqu'à la date de dépôt du dossier de candidature, prévue fin novembre 2014
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer tout document concernant cette action

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

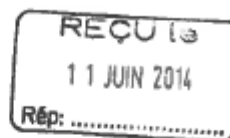
 Le Président

Christian MAFFRE



ANNEXE n°6 : PETR + délibération sur le PETR



PREFET DE TARN-ET-GARONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES LIBERTÉS
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Montauban, le 11 JUN 2014

Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par :
Laurence PEYLAN
05 63 22 82 34
mél : laurence.peylan@tarn-et-garonne.gouv.fr

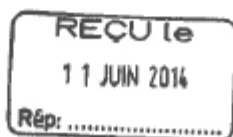
Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Monsieur le président du syndicat mixte
du Pays Midi-Quercy

Messieurs les présidents des communautés de
communes :

- du Quercy Caussadais
- du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- des Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- du Quercy Vert



OBJET : Transformation du syndicat mixte du Pays Midi-Quercy en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

REF. : article 79 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (art. 79) encourage dans les territoires ruraux et peu denses la création de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

Régi par les nouveaux articles L5741-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est une nouvelle catégorie d'établissement public constituée par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Il a vocation à élaborer un « projet de territoire » pour le compte et en partenariat avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, et à favoriser ainsi le développement à l'échelle des bassins de vie dans les domaines économique, écologique, culturel et social.

La création d'un PETR résulte normalement de la transformation volontaire, à l'initiative de ses EPCI membres, d'un syndicat mixte préexistant.

Cependant, la loi du 27 janvier 2014 dispose que lorsqu'un syndicat mixte a été reconnu comme pays avant l'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, celui-ci est transformé automatiquement en PETR par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, sauf en cas d'opposition de ses membres exprimée à la majorité qualifiée.

Le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy réunit les conditions pour une telle transformation automatique.

Je vous informe donc que les assemblées délibérantes des communautés de communes membres du syndicat mixte disposent d'un délai de **trois mois** à compter de la présente notification pour s'opposer à la transformation du syndicat en PETR.

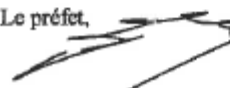
Je vous précise que cette opposition éventuelle devra avoir été exprimée par délibérations concordantes des organes délibérants des deux tiers au moins des EPCI à fiscalité propre représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou par délibérations concordantes des organes délibérants de la moitié au moins des EPCI à fiscalité propre représentant les deux tiers de la population totale.

A défaut de délibérations prises dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable et je transformerai le syndicat mixte en PETR par arrêté préfectoral après avoir consulté la commission départementale de coopération intercommunale.

Le PETR se substituera alors au syndicat mixte pour l'ensemble de ses biens, droits et obligations. Il lui appartiendra par la suite de modifier, le cas échéant, ses statuts selon la procédure de droit commun de modification statutaire afin de les mettre en conformité avec les missions confiées au pôle.

Dans les douze mois qui suivront la transformation, le pôle devra élaborer le projet territorial de développement du territoire en partenariat avec ses membres et conclure la convention territoriale qui fixera les missions exactes déléguées au pôle.

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Date de convocation : 24/06/2014

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres votants : 31

Séance du
10 juillet 2014

Délibération n°10

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix juillet à neuf heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à Cazals sur la présidence de Monsieur MAFFRE Christian.

Étaient présents :

MM. MAFFRE Christian (*Président*), BASTIÉ Cécile, BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, BROENS Geneviève, CABIANCA Angélo, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, COUDERC Anne-Marie (*représentant Patrick SUDRES*), CRAÏS Gérard (*représentant Rémy SOUPA*), DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, MASSAT André, MICALET Georges, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, PISANI Pierre (*représentant Éric MASSIP*), QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, RICARD Jacques (*représentant Jacques CALMETTES*), ROUZIES Guy, TILLON Georgette, TSCHOCKE Christian.

Étaient absents avec pouvoir :

MM. BULFONI Hervé (*pouvoir à Georges MICALET*).

Étaient absents excusés :

MM. VIROLLE Alain.

Objet : Transformation du Syndicat Mixte du Pays MQ en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Préfet de Tarn et Garonne concernant le passage du Syndicat Mixte du PMQ en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Ce courrier résulte de l'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui encourage dans les territoires ruraux la création de PETR.

C'est une nouvelle catégorie d'établissement public, constituée par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant.

Il a vocation à élaborer un « projet de territoire » pour le compte et en partenariat avec les EPCI le composant, et à favoriser ainsi le développement à l'échelle des bassins de vie dans les domaines économiques, écologique, culturel et social.

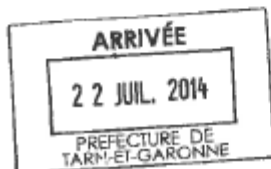
Le SM PMQ réunit les conditions pour une transformation automatique en PETR dans les mois qui suivent la notification par le Préfet.

Monsieur le Président propose de prendre une délibération de principe positive sur le passage du SM PMQ en PETR dans la mesure où cela s'inscrit dans la continuité du travail entrepris depuis plus de 11 ans. De plus cette transformation permettra de redonner une assise juridique sécurisée à la démarche de Projet « Pays » et d'être pleinement légitime pour contractualiser dans un premier temps sur la période 2014-2020 avec nos partenaires institutionnelles habituelles.

La démarche ascendante, la culture du travailler ensemble, font de ce pôle territorial un outil pertinent et adapté au nouveau contexte institutionnel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/07/2014

Et de la publication le 23/07/2014



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président,
- **APPROUVE** le passage du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

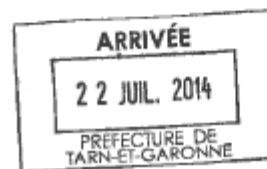
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

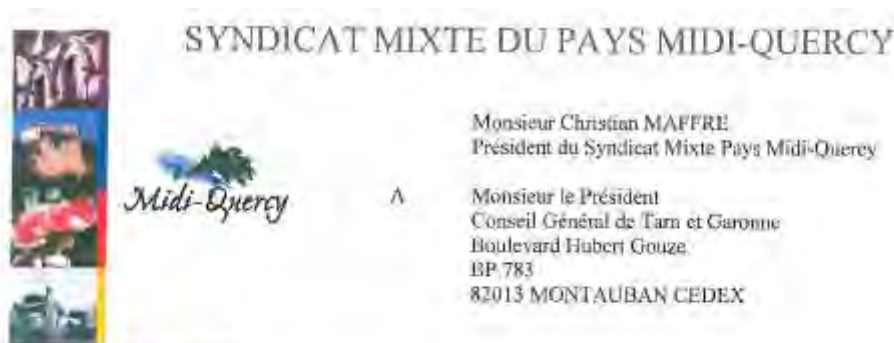
Le Président




Christian MAFFRE



ANNEXE n°7 : lettre de soutien du CG 82 (demande en cours d'instruction)



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Monsieur Christian MAFFRE
Président du Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy

A Monsieur le Président
Conseil Général de Tarn et Garonne
Boulevard Hubert Gouze
BP 783
82013 MONTAUBAN CEDEX

Nos ref : JC/PHD/MS

2, rue de la Chapelle / 10000 La Chapelle St Louis de Montauban / France / 82013

Objet : Demande de soutien à la candidature LEADER 2014-2020 du Pays Midi-Quercy
P.L. Maquette financière LEADER 2014-2020 MQ prévisionnelle

Négrepelisse, le 17 novembre 2014.

Monsieur le Président,

Le Pays Midi Quercy va répondre avant la fin novembre 2014 à l'appel à candidatures LEADER 2014-2020 sur la priorité ciblée « **Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable** ».

Dans la continuité des 4 programmes LEADER précédents (Leader I, Leader II, Leader III, LEADER IV), le Pays Midi-Quercy souhaite accompagner un plan de développement ambitieux, qui permettra au territoire de s'inscrire pleinement dans une dynamique de développement coopératif et durable.

Dans ce cadre, je souhaiterais renouveler le partenariat spécifique entre le Conseil Général de Tarn et Garonne et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, sous la forme d'une participation de principe du Conseil Général de Tarn et Garonne au programme LEADER V Midi-Quercy.

Un soutien du Conseil Général à hauteur de 15 % sur notre programme LEADER MQ 2014-2020 estimé en coût total à 8 202 857€ (cf : la maquette financière jointe), serait de nature à conforter notre démarche et donc notre dossier de candidature.

Vous n'êtes pas sans ignorer, que l'enjeu de la mobilisation des contreparties nationales pour ces fonds européens est primordial, puisque seules les dépenses publiques peuvent appeler du FEADER.

Ce soutien pourrait dans un premier temps prendre la forme d'un courrier de principe que l'on intégrera dans notre dossier de candidature (à déposer avant le 28/11/2014), avant d'être formalisé par une décision de la Commission Permanente du Conseil Général de Tarn et Garonne.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

17, Rue Maréchal Vigué - BP 82
82800 NÉGREPELISSE
Tél : 05 63 24 69 69
Fax : 05 63 24 69 65
pays.midi.quercy@tng82.com
www.midi-quercy.fr



Le Président
Christian MAFFRE
SYNDICAT MIXTE
PAYS MIDI-QUERCY

Evasions à l'état pur
Escapadas a estat pur

ANNEXE n°8 : lettre d'intention coopération Hongrie



Lettre d'intention portant sur la mise en œuvre d'un projet de coopération transnationale entre 5 GAL de Midi-Pyrénées et 2 GAL Hongrois

Partenaires du projet :

GAL de Midi-Pyrénées :

- Pays Midi-Quercy
- Pays d'Ariège Pyrénées
- Pays de l'Albigeois et des Bastides
- PNR des Grands Causses
- PNR des Causses du Quercy

GAL Hongrois :

- Zala Tennaí Volgye
- Börzöny - Duna - Jpoly

Période de réalisation du projet : à partir de 2015

Contenu du projet :

Le projet Ecosyal qui s'est déroulé sur l'année 2014 avait pour but de travailler sur la construction d'un outil de diagnostic sur les SYAL (système agroalimentaires localisés) pour les territoires partenaires. Ce projet a associé des GAL français et Hongrois et a permis, grâce à un financement DRAAF/LEADER " De l'idée au projet ", des visites dans les deux pays qui portaient principalement sur la découverte d'initiatives locales en matière de développement rural et notamment sur la thématique des circuits courts :

- Visite des GAL Hongrois en France du 26 au 28 mai 2014
- Visite des GAL Français en Hongrie du 25 au 29 août 2014
- Visite des GAL Hongrois en France du 17 au 21 novembre 2014

Ces temps de visite et d'échanges ont permis de faire émerger sept grands thèmes de coopération possibles :

- Organisation commerciale innovante pour les produits en circuits courts
- Actions pour le maintien des jeunes en région rurale et aide à la création de leur activité
- Optimisation de la vente de produits locaux dans les lieux touristiques (meilleure connaissance de la demande)
- Eco-tourisme durable
- Agriculture durable
- Echange d'expériences sur la méthodologie pour vendre les produits en circuits courts
- Maison de commerce / jumelage




Ces thèmes seront approfondis lors de la visite des Hongrois en novembre 2014 et lors du séminaire régional du jeudi 20 novembre dans le but d'aboutir à des projets concrets de coopération pour 2015.

Notre correspondante privilégiée en Hongrie qui fait le lien avec les GAL est Katalin Kujani, responsable des programmes européens au sein du Ministère de l'Agriculture hongrois.



Par la présente, les Gals français et hongrois expriment leur souhait de développer dans le cadre du prochain LEADER 2014 2020 ce partenariat qui s'inscrit dans les démarches de développement local qu'ils ont engagé et au sein desquelles la thématique des circuits courts joue un rôle prépondérant.

Fait le 25/10/2014

Signatures

Pays Midi-Quercy	Pays d'Ariège Pyrénées	Pays de l'Albigeois et des Bastides
	 NOUVELLE ADRESSE : LEADER PAYS D'ARIEGE PYRENEES 1A, Avenue Général de Gaulle 39000 FOIX	

PNR des Grands Causses	PNR des Causses du Quercy

Zala Termalvölgye Egyesület	Börzsöny-Duna-Ipoly Vidékfejlesztési Egyesület
	

ANNEXE n°9 : CR séminaires

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



SEMINAIRE
EVALUATION/PROSPECTIVE LEADER EN MIDI-QUERCY
9 juillet 2014
Monteils

I. Rappel du contexte et des objectifs du séminaire LEADER

Une évaluation du programme européen LEADER Midi-Quercy (2007-2013) a été réalisée ces derniers mois avec l'aide des cabinets RCT et Eureka 21. Cette démarche est engagée depuis octobre 2013, dans le cadre d'une démarche collective entre 16 GAL de Midi-Pyrénées. Dans ce contexte, et des réflexions à venir sur le prochain programme LEADER (2014-2020), le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a souhaité organiser un **atelier prospectif sur le futur programme LEADER Midi-Quercy**.

Il s'est déroulé sur une journée entière à Monteils et a réuni environ 80 personnes.

Durant cette journée, il a été question de :

- Rappeler les fondamentaux du programme LEADER et son contexte de mise en place européen, national et régional
- Faire un résumé des points clés de l'évaluation finale LEADER IV Midi-Quercy et de la Convention Territoriale du Pays MQ (2008-2014)
- Donner un aperçu des priorités et des enjeux connus du prochain programme LEADER (2014-2020) et du FEADER à échelle européenne, nationale et régionale
- Proposer des ateliers/débats sur les thématiques et orientations stratégiques du programme LEADER Midi-Quercy 2014-2020

II. Liste des présents

1	GABRIELLE SERRA	WASI	Gérante
2	BUSSER MARIANNE	GAL PMQ	Chargé de Mission LEADER TOURISME
3	PRADIER Sandrine	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Chef de projet Inventaire du patrimoine et Habitat
4	BIRLINGER Julien	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Chargé de mission Climat-énergie
5	GHIATI-CHARDON Jihan	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Chef de projet Culture
6	DARBOIS PHILIPPE	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Directeur
7	PAULY Guillaume	Fédération de pêche 82	Directeur Technique
8	GRIMEAU Julie	Domaine de Massoulac à Molières	Gérante
9	TYACK Christophe	Maison de l'emploi Midi Quercy	Directeur
10	PRAT Boris	SCOP OZON et autres	Coordinateur

11	SOULIE Christophe	CC du Quercy Caussadais	Animation territoriale et développement local
12	CHABOY René	Lien en Pays d'Oc membre du conseil de développement du pays Midi-Quercy	Président
13	COUDERC Anne Marie	Mairie de Caussade	Adjointe à la culture, patrimoine, office de tourisme et festivités
14	RAEVEN Pierre	Association de Développement Rural, commune de Vaissac, communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	
15	ROLAND Ofélia	Conseil général 82	Agent au service développement local
16	MICALET Georges	Mairie d'Albias	Adjoint
17	CHANRION Jean Luc	CC Quercy Caussadais	Conseiller
18	JEAN JEAN Claude	CC Quercy Caussadais	Maire adjoint
19	DANTHEZ Florence	Mairie de Bioule	Adjointe
20	RICARD Walter	Mairie de Saint-Antonin-Noble-Val	Directeur général des services
21	FERTE Denis	CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	
22	AGAM Gérard	Mairie de Saint-Antonin-Noble-Val	Maire
23	TSCHOCKE Christian	Mairie de Bruniquel	
24	GALTIE Daniel	DDT 82	Chef de bureau développement rural
25	BERTELLI Jean Claude	Mairie de Réalville	Maire
26	RONCHI Michel	Mairie de Septfonds	Adjoint au maire
27	QUINTARD Nadine	Mairie de Saint Vincent d'Autejac	Maire
28	FRANCES Hubert	Conseil de développement Midi-Quercy	Membre actif
29	VISSAC Françoise	Région Midi-Pyrénées	chargée de mission
30	FERRARA Odile	Mutualité française ut82	Directrice générale
31	TARAVELLIER Nicolas	Association CITRUS	Délégué régional
32	THIERCELIN Gérard	Conseil de développement du pays Midi-Quercy	Coordinateur
33	SAHUC Jean Francois	Mairie de Molières	Maire
34	MORANA Bruno	Mairie de Molières	Maire adjoint
35	AMIOT Stéphanie	Association Vallée and co	directrice
36	CABIANCA Angelo	CC Quercy Vert	Commission d'appel d'offre
37	BROENS Geneviève	CC Quercy Caussadais	Délégué titulaire
38	QUERAN Valia	Conseil Général 82	Chargé de mission service Europe
39	MAFFRE Christian	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Président
40	CORRECHER Maurice	Mairie de Nègrepelisse	Maire
41	LASSEIGNE Chantal	Mairie de Cazals	Adjoint au maire
42	BONVOISIN François-Xavier	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Stagiaire Convention territoriale/Leader
43	DANIEL Bertille	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)	Chargée de mission
44	TILLON Georgette	Mairie de Montricoux	1er adjointe
45	PERONNE Micheline	Commune de Montpezat-de-Quercy	Adjointe au maire
46	CASSAN Gérard	Fédération départementale de pêche 82	Secrétaire
47	CAZES Georges	Conseil de développement du pays Midi-Quercy	Membre
48	TEULIERES Lisette	Conseil de développement du pays Midi-Quercy	Membre
49	PEGAS Bruno	Association IDDEES	Directeur
50	DARRIGAN Catherine	Mairie de Genebrières	Maire
51	TOURREL Pierre	Mairie de Nègrepelisse	Maire adjoint
52	LEROUX Ingrid	CC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Directrice générale des services
53	CRAIS Gérard	CC Quercy caussadais	Maire d'Auty
54	LABIT Mylène	SMPMQ	Stagiaire Tourisme
55	PRALONG Sylvain	Agence de développement touristique 82	Chargé de mission pleine nature

56	BARTHES Cédric	Chambre des métiers et de l'artisanat 82	Chargé de mission
57	NABOULET Jean	Association pour le développement de l'Identité des Causses du Quercy	Co-président
58	DEJEAN Michel	Association pour le développement de l'Identité des Causses du Quercy	Co-président
59	LAFAGE Didier	Chambre d'agriculture 82	directeur pôle végétal
60	BRESSAUD Séverine	Cabinet Euréka 21 / RCT	CONSULTANTE
61	BOE Valentine	Centre d'art et de design La cuisine	directrice
62	LEBORGNE Elodie	Agence de développement touristique 82	STAGIAIRE APN
63	RAMONEDA Alain	La dépêche du Midi	
64	JOUSSET Catherine	Mairie de Puylagarde	Conseillère municipale
65	MOLINIERES Cyrille	Service de remplacement 82	directrice
66	CASTEX Nicole	Mairie de Montricoux	conseillère
67	AUDOUARD Brigitte	Mairie de Feneyrols	Maire
68	BONHOMME François	CC Quercy Caussadais	Président
69	SANCHEZ MARTINEZ Isabel	Porteur de projet agrotourisme	
70	IMBERT	Mairie de Caussade	Adjoint
71	VALETTE Christian	Mairie de St Cirq	
72	SOULIE Jacques	Mairie de Monteils	Maire
73	PERICAS Joan	Radio CFM	employée
74	DE VESINS Hugues	Radio CFM asso los Estuflaires	Président
75	HERVIOU Max	Mairie de Cazals	Maire

III. Bilan de la convention territoriale (cf. diaporama page 4 à page 20)

IV. Leader en Midi-Quercy

- ✓ Rappel des fondamentaux de Leader
- ✓ Leader 2007-2013 en Midi-Quercy : 7 ans de réalisation (Cf. diaporama ci-joint page 28 à 48)
- ✓ Leader 2014-2020 : le contexte de la prochaine programmation et les opportunités pour le Pays Midi-Quercy

V. Atelier leader 2014/2020 « Quelles priorités pour le territoire Midi-Quercy ? »

- ✓ Les règles du jeu

Objectifs des ateliers : sur la base d'éléments de diagnostics partagés, identifier les domaines et types d'actions pouvant être menés dans le cadre du prochain programme

7 groupes réunis en ateliers regroupant des acteurs variés (techniciens, élus et acteurs de la société civile et professionnelle) et travail de chaque groupe sur un document commun à remplir de manière collective et autour d'une réflexion transversale sur 6 thèmes :

- *agriculture, industrie et construction*
- *tourisme*
- *gestion de l'espace, paysage et environnement*
- *condition et qualité de vie*
- *services et équipements*
- *infrastructures et transport*

- ✓ Les résultats des groupes de travail

Thème : Agriculture, industrie et construction

QUE POURRAIT-ON FAIRE AVEC LEADER ?

Accueil des entreprises :

Attirer les entreprises, leur favoriser l'accès au territoire (Identifier les besoins des PME et adapter le territoire à ces besoins)

Développer les zones d'activités

Mettre en place une défiscalisation ciblée, une réduction des charges

Favoriser les successions en agriculture et l'accès au foncier

Favoriser les temps partagés (partage de tâches)

Identifier les éléments qui font que les entreprises s'installent dans un lieu

Entreprises et changement climatique :

Aider les projets hydro-électriques, photovoltaïques et le développement des énergies renouvelables

Aider pour l'autonomisation énergétique

Favoriser les économies d'énergie dans les bâtiments

L'emploi et la formation :

Travailler sur les conditions d'accueil des saisonniers agricoles

Favoriser la rénovation du bâti (OPAH) avec des emplois localisés

Aider le chef d'entreprise à franchir le cap du premier emploi

Travailler sur l'emploi et la mobilité agricole

Prospecter les métiers adaptés au territoire

Renforcer les collaborations avec la MDE et en lien avec les organismes consulaires (qualification métiers de l'agri, construction)

Travailler sur des actions de coopération et les emplois partagés pour rendre plus attractifs les métiers agricoles

Développer des actions de formation, d'information et une communication sur les métiers agricoles et ses enjeux.

Traiter les difficultés de recrutement d'emplois saisonniers dans l'agriculture en agissant notamment sur les logements saisonniers

Agriculture / circuits courts :

Développer les circuits courts et développer les marchés de plein vent (Développer les découchés commerciaux notamment sur la région toulousaine et réfléchir au moyen de rendre plus autonome le territoire sur la question alimentaire)

Circuits courts : accentuer le lien avec les commerces, les restaurateurs et les collectivités (restauration collective), les maisons de retraite

Financer la communication, la signalétique et l'animation

Favoriser les cultures spécifiques (chanvre.)

Favoriser une agriculture raisonnée répartie sur le plan géographique : sur les rives des rivières : maraîchage, poly agriculture ≠ coteaux : fruitiers ≠ causses : élevage

Mener une étude participative permettant de questionner l'évolution future de notre agriculture: passer d'une agriculture de production à une agriculture de niche et trouver des modes de travail plus collectifs.

Occupation des sols et agriculture : tenir compte des spécificités environnementales

Création de quelques petites unités de transformation agricoles performantes

Organisation d'une fête de l'agriculture du pays (+ chasse, pêche et nature)

Mettre en place des actions pour favoriser l'installation des agriculteurs : connaissance du foncier (celui qui va être vendu) et faire mieux connaître l'action de la SAFER...

Artisanat :

Développement de l'artisanat

renfort des compétences sur les enjeux de la RT 2012

Commerces :

Traiter la question des commerces à travers la revalorisation des Centres-Bourgs : développement de la valeur de l'offre locative (meilleur confort) et maintien et développement des commerces de proximité.

Industrie :

Mieux connaître le marché

Développer les activités et les emplois de production industrielle

Autres débouchés locaux

Production de bio matériaux

Attirer les activités de niche

Miser sur les énergies renouvelables

Economie et Financement :

Développer des sociétés de portage pour porter projet de rénovation des logements (propriétaires âgés)
Banque : réflexions sur le micro-crédit ex : banque collective

Economies et territoire

Développer une économie respectueuse de l'environnement
Poursuivre et développer l'idée d'une marque territoriale (animation/ transfert d'expériences)
Soutenir des programmes de recherche pour développer les innovations
Développer les coopérations inter-entreprises au sein du territoire
Soutenir et diffuser les bonnes pratiques
Développer les liens entreprises et communes

Thème : Tourisme

QUE POURRAIT-ON FAIRE AVEC LEADER ?

Communication, promotion de la destination :

Communication : point à améliorer (notamment agrotourisme) et en prenant appui sur les TIC
Créer une vitrine pour les productions locales et les producteurs
Faire connaître (ce sont toujours les mêmes territoires qui sont sur les salons)
La communication, l'information ne sont pas adaptées
S'appuyer sur les portes d'entrée du territoire

Emploi et formation :

Centre de formations liées à la prestation touristique (formation continue et initiale)
Besoin en métiers qualifiés
Utiliser les compétences des seniors
Travailler à la professionnalisation des acteurs notamment pour l'accueil des clientèles étrangères
Actions de formation des prestataires à développer (marketing)

Organisation des actions et des acteurs :

Fédérer les acteurs très nombreux
Créer un Office de tourisme de pays
Encourager les synergies entre acteurs agricoles, commerçants, artisans, tourisme et culture
Mieux organiser la promotion touristique à l'échelle interco et pays
Retenir les touristes plus longtemps sur le territoire
Travailler avec les entreprises : les responsabiliser dans leur rôle en faveur du développement du territoire

Pérennisation des activités :

Techniques à trouver pour améliorer la qualité de l'eau malgré les normes difficiles
Tenter de désaisonnaliser à travers des projets innovants en activité toute l'année
La question de l'accès aux berges : favoriser des préemptions par le pays pour porter des projets collectifs
Accompagner les collectivités dans leur gestion de l'espace communal et des activités (type canoë sur la rivière Aveyron)

L'action sur l'hébergement :

Créer des hébergements touristiques partagés (capacité d'accueil centralisée au niveau des municipalités ?)
Besoin d'hébergement de grande capacité d'accueil
Créer des structures d'hébergement adaptées pour toutes les saisons
Développer l'hébergement innovant et insolite (ex : cabanes perchées)
Hébergement : développer la capacité d'accueil collective (accompagner les projets d'installation d'envergure)
Développement d'une offre en hôtellerie de qualité (Caussade)
Développer et qualifier les aires d'accueil de camping-cars
Favoriser l'offre de courts séjours dans les hébergements

Les thématiques produits à développer et à structurer :

Valoriser les patrimoines bâtis, historiques, industriels sur le thème de l'eau
Développer l'écotourisme
Qualifier l'offre d'accueil et les produits notamment sur l'axe de la véloroute Gorges de l'Aveyron (mise en réseau et labellisation)
Structurer l'offre d'itinérances douces notamment au départ de points d'entrée du territoire (gares de Caussade de Lexos et de Laguépie)

Label Pays d'art et d'histoire : travailler à la qualification de l'offre à la structuration des acteurs par des moyens d'animation renforcés
 Offre produits du terroir et gastronomie à développer et à valoriser
 Randonnées et itinérances : création d'un guide complet à l'échelle du pays
 Pour les communes qui ont des bases de loisirs : développer l'activité hors saison
 Développer l'offre de visites du patrimoine et activités pour les familles
En transversal pour chacun des ateliers :
 Développer les échanges d'expériences avec les départements voisins

Thème : Gestion de l'espace, paysages, environnement

QUE POURRAIT-ON FAIRE AVEC LEADER ?

La ressource en eau :

Comment gérer la ressource en eau pour en faire un atout touristique ? Plus globalement : mettre en place un plan de gestion
 Développer les bonnes pratiques sur la gestion de l'eau et des réserves en eau (30% des lacs collinaires sont utilisés pour l'arrosage les autres sont laissés à l'abandon)
 Quelle reconnaissance culturelle, sociale et économique de l'eau → développer une animation sur la ressource en eau et plus généralement sur les ressources naturelles et les paysages
 Problème de la tarification de l'eau
 Assainissement autonome (SPANC) : favoriser les pratiques alternatives (phyto) par un accompagnement (sensibilisation, information) et pour pallier au manque de légitimité de ce type de solution - Encourager la création de procédés alternatifs (adapter les normes)

Forêt :

Charte forestière : quel effet levier pour les propriétaires forestiers ?
 Mobiliser les propriétaires forestiers et Renforcer les actions auprès des propriétaires forestiers (via les communes ?) et consolider les filières (logique du fabriqué an PMQ)
 Favoriser l'agroforesterie
 Favoriser une gestion raisonnée et partagée de la forêt à travers un outil type régie forestière
 Mieux connaître la forêt et sa biodiversité et traiter le lien avec la question de l'agriculture de niche

Gestion de l'espace / urbanisme

Favoriser l'émergence des PLU
 Gestion de l'espace : vieillissement des centre-bourgs : faut-il de la rénovation urbaine ?
 Etre vigilant par rapport aux nouvelles architectures
 Poursuivre la prise en compte des préconisations de la charte paysagère et poursuivre l'inventaire du patrimoine pour l'élaboration des documents d'urbanisme et l'accompagnement des projets individuels et traiter aussi la question de la végétalisation

Biodiversité :

Aider les associations qui agissent en faveur de la biodiversité
 Préservation des ruches et Information du public sur cette filière (biodiversité)
 (ex de l'association POLLEN à Nègrepelisse)

Emploi / formation

Continuer la préservation de l'espace naturel et du patrimoine (murets chemins ruraux, haies...) avec de la formation pour les professionnels (formation des muraillers)
 Développer la formation aux métiers pour l'entretien des forêts
 Favoriser la création d'un centre de formation basé sur la valorisation du patrimoine ancien

Paysages

Renforcer l'accompagnement des acteurs du territoire pour maintenir la qualité paysagère
 Nouvelles fonction de l'agriculteur à accompagner : fonction d'entretien et de valorisation de la qualité des paysages
 Préservation des paysages : être vigilant sur les implantations de nouvelles activités = renforcer l'accompagnement pour maintenir la qualité paysagère : ex des zones d'activités

Sensibilisation/ information / implication

Favoriser la réappropriation du patrimoine par la population via la notion d'intérêt général et développer des actions de gestion commune et d'entretien, de concertation en ces lieux associant tous les usagers
 Mise en œuvre ateliers participatifs sur la question de la gestion de l'espace (réfléchir ensemble à la notion de mitage, secteurs périurbains (cf. l'expérience des tréteaux des paysages / parc des Pyrénées ariégeoises)
 Exploiter les outils de connaissance du patrimoine pour des actions de valorisation du patrimoine paysager et bâti (guides, balades, interprétations...)

Energie :

Prendre en compte la sobriété dans les projets aidés et Consolider les CEP pour développer l'accompagnement des projets et la mise en place d'outils performants

Déchets :

Développer une ressourcerie
Agenda 21 / déchets

Thème : Conditions et qualité de vie

QUE POURRAIT-ON FAIRE AVEC LEADER ?

Habitat / logement

Faire connaître et accompagner les propriétaires de logement : identifier les travaux à faire et passer à l'action

Aides pour l'amélioration de l'habitat à développer

Habitat : renforcer l'accompagnement technique auprès des propriétaires pour rénover leur logement

Vie associative / vie sociale

Création d'un fond de garantie pour les associations pour leur permettre d'accéder au financement LEADER

Favoriser les associations qui traitent la question du lien social

Mise en réseau du monde associatif

Développer les coopérations transversales associations, entreprises, et publiques

Développer l'accompagnement et l'ingénierie du monde associatif pour que les associations puissent se recentrer sur leurs actions sur le terrain avec les habitants...)

Encourager la fédération des associations (question de l'emploi)

Monter un plan de formation à destination des associations sur l'animation d'un collectif, le recrutement de bénévoles, le renouvellement des cadres bénévoles.

Consolidation des associations employeuses

Traiter la question de la démocratie participative, donner la parole aux habitants et ce de manière transversale pour favoriser la qualité de la vie démocratique

Soutenir et fédérer la vie associative

Association : créer un fond de garantie pour bénéficier d'une avance et que l'argent soit provisionné (c'est un problème général qui touche toutes les associations)

Favoriser le regroupement des associations pour présenter un projet d'envergure au leader

Conforter l'accompagnement technique des associations dans le suivi et la gestion du projet ou mettre en place une organisation différente (relais au niveau des com com ?)

Renforcer la communication sur les différents aspects du programme leader : nombre de comité de programmation (2 par an : pas assez) , taux de financement, dépenses éligibles.

Accueil des populations nouvelles

Capacité du territoire à recevoir les populations nouvelles

Mise en place d'un agenda 21 ?

Formation des nouveaux arrivants (apprendre à vivre sur notre territoire = charte du bien vivre ensemble)

Développer des actions favorisant l'accueil de nouveaux arrivants : livret d'accueil intercommunaux et des moments d'accueil comme les fêtes de quartiers à communiquer dans les écoles, les communes, chez les notaires

Favoriser des actions de sensibilisation à la connaissance du territoire

Vieillesse de la population

Trouver et soutenir des services alternatifs au vieillissement de la population

Dépendance aux déplacements

Valoriser les dynamiques telles les livraisons à des points relais

Mettre en place un schéma de développement du commerce à l'échelle du PMQ pour identifier les manques et les faiblesses, favoriser le développement et le maintien des commerces

Thème : services et équipements

QUE POURRAIT-ON FAIRE AVEC LEADER ?

Services

Créer des points relais de services et commerces dans les petites communes sans commerces

Poursuivre la revitalisation des centres-bourgs en proposant des commerces de proximité, une plateforme des circuits courts et épicerie générale

Aménagement de stationnement en centre-bourg

Créer des « tiers lieux » partagés et transversaux

Lien social et lien au territoire

Mettre en œuvre la charte du bien vivre

Rapprocher les gens et les liens d'emploi (réseau)

Développer des formations qui créent du lien avec le territoire

Développer un réseau social en milieu rural : Créer un CCAS de pays ?

Favoriser la connexion des personnes et des services (mieux communiquer sur l'offre existante)

Faire du pays un territoire d'expérimentation sociétal et social

Formalisation d'un partenariat entre les acteurs associatifs culturels et les collectivités par la mise en œuvre d'une charte (leader : aide sur l'animation de cette charte)

Création de lieux de rencontres et d'échanges pour les associations (ressources, convivialité) de type « maison des associations »

Vieillesse de la population :

Développer des logements adaptés pour les personnes âgées alternatifs et dans les centre-bourg ; maisons partagées, colocation séniors, « senioriales intergénérationnelles »

Soutenir les services d'aide à la personne

Services à la personne fragiles à consolider pour maintenir les personnes âgées à la maison ou en centre bourg → organisation sociale à imaginer pour avoir du personnel qualifié (reconversion de structures, création de postes qualifiés, formation du personnel y compris sur la gestion, appui par une structure, mutualisation, partenariat public/privé)

Santé : pôles de santé à développer dans les communes avec points d'accueil de professions médicales et paramédicales et développer des services d'aides à la personne itinérants

Mieux communiquer sur les conditions d'accueil de ces professions (logement, mesures fiscales avec les ZRR, services culturels, petite enfance ...)

Rapprocher les gens des lieux médicaux

Equipements culturels :

Mise en réseau des acteurs culturels pour la mutualisation de moyens, création de programmation sur le territoire gérée par des professionnels du spectacle avec des formes variées chez les privés, dans les cafés et toute l'année

Travailler sur la communication

Faciliter les déplacements vers les services et équipements :

Mise en place de liaisons douces reliant le Centre-Bourg aux zones d'activités excentrées pour pallier aux déséquilibres

Favoriser une meilleure connexion habitants / emploi et développement de l'offre de transport notamment pour les personnes les plus défavorisées

Développer des transports collectifs

Thème : Infrastructures et transport

QUE POURRAIT-ON FAIRE AVEC LEADER ?

Intermodalités

Développer le transport en commun ou à la demande

Mettre en place des parcs à vélos électriques

Développer les vélos électriques (quelle complémentarité avec les services de transports traditionnels sur les voies cyclables, le réseau primaire et secondaire routier ?)

La question du transport pour les non véhiculés : identifier la ressource et communiquer dessus (covoiturage, Transport à la demande ...) et développer des liaisons intermodales et alternatives (création d'espaces publics « intermodalités »)

Développer la fréquence des bus collectifs

Imaginer d'autres formes de transport en s'appuyant sur un schéma de transport organisé, en réseau et diffusé. Exemple d'une plateforme de transport avec aire de covoiturage, local et location vélo, TAD, voitures partagées. Ce site pourrait générer la création d'emplois. Des communications à envisager avec des autoécoles, le grand public.

Densifier le maillage hameaux / énergie propre (voitures électriques)

Regarder l'expérience des transports culturels par l'association O'Babeltut (nb : expérimentation à venir pour le transport des voyageurs dans les bus scolaires).

Maintenir et développer l'actuel réseau ferré

Mutualiser les services de transport collectifs existants (transport scolaire / cf exemple de l'Ariège)

Cheminements doux

Insister sur la réouverture ou l'amélioration des chemins ruraux pour faciliter les cheminements doux

Développement des cheminements doux par une approche collective et culturelle = qui peuvent aussi

permettre de créer une offre culturelle (ex : association vallée and co à Ginals avec une découverte culturelle autour d'une action de nettoyage de chemin)

Le réseau routier et l'usage de la route :

1 réseau routier inadapté et des moyens importants pour le refaire (des dommages importants suite aux orages)

Conduire une réflexion et une sensibilisation sur le partage des axes routiers, sur la conciliation des usages de la route

Enjeu sur la signalétique

Le réseau routier n'est pas adapté aux enjeux de transport actuels qui peut être un frein aux activités économiques

Rénovation du réseau routier

Transport et énergies propres :

Développer les énergies propres : bornes électriques à installer, carte à réaliser, GPL pompes à développer

Favoriser la production locale de biocarburants (biogaz)

Le Cheval : une solution au déplacement alternatif pour le tourisme, le travail en forêt, le ramassage des ordures ?

Habitudes de transports :

Médiation des entreprises pour le développement du télétravail

Changer les mentalités = travail sur l'information, la sensibilisation au covoiturage notamment

Mobilité des jeunes à construire

Inverser la conjecture de Zahavi par une action sur la fiscalité foncière pour diminuer l'éloignement des centres de travail (théorie selon laquelle les déplacements de la vie quotidienne se font à budget-temps de transport (BTT) constant et que leur portée spatiale est fonction de la vitesse de déplacement. Avec l'accélération des transports, ce n'est pas le temps passé pour la mobilité qui diminue mais la distance parcourue qui augmente

Accessibilité numérique :

Réseau ADSL mauvais à renforcer (plus de service public dans ce domaine ; des solutions techniques existent dans ce domaine mais pas d'acteurs publics institutionnels)

Pour le numérique : accès à l'internet haut débit à développer : couverture, développement centre de télétravail, mise à disposition d'ordinateurs connectés

Zones blanches internet : à améliorer (VDSL : piste ?) et aider l'investissement sur ces zones là

Développer le très haut débit pour les radios / fibre optique

Réseau électrique :

Enjeu sur l'amélioration du réseau électrique

Pour cette thématique encore, il a été précisé avec récurrence dans chacun des groupes de travail, la nécessité de procéder à des échanges d'expériences avec d'autres territoires notamment pour le transport et l'entretien des routes.

Autres thèmes/points/priorités à prendre en compte ?

- ✓ Problématique des 10 000 euros minimum de Feader pour les petits projets
- ✓ Soutenir l'accompagnement leader auprès des porteurs de projets : aide administrative, suivi du dossier
- ✓ Réaliser un document qui explique le montage du dossier, la programmation des commissions, les taux de subventions, les dépenses éligibles
- ✓ Réfléchir sur le concept de la ruralité
- ✓ Adapter le taux d'intervention leader en fonction de la densité de la population (cf. autres critères possibles)

VI. La suite de la démarche

Ce séminaire a confirmé l'intérêt des acteurs du territoire à construire un projet LEADER 2014/2020.

Il a aussi permis d'entériner le principe de confier au SMPMQ le soin de porter le programme sur son périmètre d'intervention statutaire (conforme aux critères fixés par la région Midi-Pyrénées) : le pays Midi-Quercy.

La prochaine étape sera donc d'adresser à la région Midi-Pyrénées un courrier de manifestation d'intérêt du Pays MQ pour la candidature LEADER 2014-2020 avant le 31 juillet 2014.

La concertation reprendra à la rentrée de septembre en recoupant les pistes pressenties lors de ces ateliers avec les précisions effectuées par la région Midi-Pyrénées sur sa stratégie régionale (2ème version du PDR déposée au 31 juillet).

Tout au long de l'été, un espace de travail partagé sera mis en place permettant à tout un chacun de contribuer à l'alimentation du diagnostic et de la stratégie LEADER 2014/2020 pour le pays Midi-Quercy.

Il est demandé de porter un regard vigilant sur les tendances de développement des territoires ruraux à horizon 2020 et plus globalement sur les phénomènes extérieurs qui pourraient venir à long terme influencer ou menacer le développement du pays Midi-Quercy. Cette approche prospective est nécessaire.

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr



Evasions à l'état pur
Escapadas a estat pur



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

SEMINAIRE LEADER EN MIDI-QUERCY 7/10/2014 SEPTFONDS

midipyrenees.fr



VII. Rappel du contexte et des objectifs du séminaire LEADER

Dans le cadre de la préparation de la candidature du pays Midi-Quercy au programme LEADER 2014/2020 et faisant suite aux travaux engagés lors du séminaire d'évaluation/prospective du 9 juillet dernier, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a souhaité organiser une séance de travail avec les acteurs du territoire pour d'une part leur soumettre les orientations stratégiques 2014/2020 qui se dégagent des précédentes réflexions et des résultats du diagnostic de territoire et d'autre part recueillir auprès d'eux leurs avis et remarques sur le contenu du programme (objectifs et pistes d'actions à soutenir).

VIII. Présentation du programme du séminaire

9h / 9h10 : Ouverture par Christian MAFFRE, président du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy et Jacques TABARLY, Maire de Septfonds et conseiller général

9h10 / 9h20 : Philippe DARBOIS, directeur du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy : présentation du LEADER, rappel du contexte et du calendrier, présentation de l'objectif du séminaire.

9h20 / 9h35 : François-Xavier BONVOISIN, chargé de mission candidature LEADER : retour sur les souhaits des acteurs exprimés lors du séminaire du 9 juillet et présentation des tendances mondiales et nationales de développement

9h35 / 9h50 : Marianne BUSSEY : Présentation des scénarios prospectives DATAR « Territoires 2040 » et des orientations stratégiques

9h50 / 10h10 : Christian MAFFRE et Philippe DARBOIS : présentation de la priorité ciblée et de la stratégie LEADER 2014/2020

10h10 / 10h20 : Recueil des avis des participants

10h20 : Pause-café

10h30 : Présentation des consignes pour les ateliers

10h45 : Début des ateliers

12h30 : fin des ateliers et restitution des ateliers par le rapporteur

13h00 : Conclusion et fin du séminaire

IX. Liste des présents

DARBOIS PHILIPPE	SM PMQ directeur
LASSEIGNE Chantal	Députée suppléante SMPMQ, élue CC QRG, Mairie de Cazals
PAULY Guillaume	FDPPMA (fédé de pêche) 82 : directeur
PERRONNE Micheline	Mairie de Montpezat de Quercy
QUERAN Valia	Conseil Général 82 : service europe
RICARD Walter	DGS commune de Saint Antonin Noble Val
THIERCELIN Gérard	Conseil De Développement Midi-Quercy
BARTHES Cédric	Chambre des Métiers : Conseiller Métiers et Territoires
BUSSER Marianne	SMPMQ LEADER / tourisme
BERTELLI Jean-Claude	Membre élu SMPMQ, QC et Maire de Réalville
CHANRION Jean-Luc	Délégué suppléant SMPMQ, membre élu CC QC, mairie de Réalville
COUSTEILS Jacques	Délégué suppléant SMPMQ, membre élu CC QC, Maire de Cayrac
DANTHEZ Florence	Membre élue SMPMQ, CCTVA, Mairie de Bioule
HAMON Jean-Yves	APICQ (Association pour la promotion de l'Identité des Causses du Quercy)
MAFFRE Christian	SMPMQ président, Vice-Président CC QRG, maire de Caylus
MICALET Georges	Commune d'Albias

PESSOTTO Gino	AVQR (Asso Video Quercy Rouergue) et MPF (Maisons paysannes de France) 82
PRADIER Sandrine	SMPMQ Habitant inventaire patrimoine
TILLON Georgette	Membre élue SMPMQ, CCTVA et Mairie de Montricoux
TYACK Christophe	Maison de l'emploi Midi-Quercy : directeur
VALETTE Christian	Membre élu SMPMQ, CC QC et Mairie de Saint Cirq
ALATERRE Laetitia	EREF Site de proximité
BOE Valentine	La cuisine Centre d'art : directrice
COLIN Bruno	JADES
COUDERC Anne Marie	Membre élu suppléante SMPMQ, membre élue CC QC, Mairie de Caussade
DELPECH Gwladys	Mairie de Puylagarde
GHIATI CHARDON Jihan	SMPMQ Culture PAH
LEMAITRE Laurence	Asso collectif Espresso
MARUEJOULS Godefroy	Collectif Espresso
PERICAS Joan	CFM radio Animateur réf PMQ
PISTOILLER Evelyne	DDT 82 Instructrice LEADER
SAHUC Jean Francois	Maire de Molières
TABARLY Jacques	Conseiller Général, Maire de Septfonds
THOURON Sandrine et Fanny Hermelin	association Le Cabaret du Hasard
ALAUX Françoise	Mairie de Puygaillard
BIRLINGER Julien	SMPMQ Plan climat
BONVOISIN François-Xavier	SM PMQ LEADER
CASTEX Nicole	Membre élue SMPMQ, CC TVA, mairie de Montricoux

CAUSSE Jean-François	Fédération des chasseurs du 82 : technicien
FRANCES Hubert	Conseil de développement PMQ
GAY Laurent	DDT 82 instructeur LEADER
JEAN JEAN Claude	Membre élu SMPMQ, CC QC, Mairie de Caussade : 1 ^{er} adjoint
LEGRAND Pascal	CRPF MP
ROY Johan	Fédération Régionale des Chasseurs
TSCHOCKE Christian	Membre élu SMPMQ – CC TVA – Mairie de Bruniquel
BROENS Geneviève	Membre élue SMPMQ, QC, mairie de Réalville
CHABOY René	Lien en Pays d'OC
CURATO M.Bernadette	CPIE Midi-Quercy présidente
LAGARDE Céline	SMPMQ PMQ Circuits courts
MICHEL-OPERTI Véronique	CCIT MONTAUBAN
PERRONNE Sophie	Jardins des Gorges de l'Aveyron : directrice
RAEVEN Pierre	Membre élu SMPMQ, CC TVA, adjoint Mairie de Vaissac
SERRA Gabrielle	WASI Gérante
SOULIE Christophe	CC Quercy Caussadais : agent Dév Local
TREVISAN Corinne	SMPMQ Communication
VAN GYSEL Marc	Mairie de Lapenche
DANIEL Bertille	SMPMQ Urbanisme/ environnement
BERTRAND Isabelle	Fédération des chasseurs : directrice
CAGNAC Joëlle	Mairie de Puylagarde
BONCOMPAIN Jean	Amis du Vieux Caussade
ESPINOSA Georges	Mairie de Cazals

LE ROC'H Nathalie	CC Quercy Rouergue Gorges Aveyron : service petite enfance
MANNELLA Philippe	CPIE 82 chargé d'études ENV
MOREAU Yannick	SMPMQ stagiaire VIE SOCIALE
NOAILLES Marie-Christine	SMPMQ LEADER GESTION
RATIE Michel	Mairie d'Auty
SOULIE Jacques	Membre élu SMPMQ CC Quercy Caussadais
TEULIERES Lisette	Civam semailles présidente
RONCHI Michel	Mairie Septfonds : adjoint
AMIEL Béatrice	Association Le Fond et la Forme
CALMETTES Jacques	Vice-président SMPMQ, CC TVA, 1 ^{er} adjoint Mairie Nègrepelisse
RAYNAL Jean-Paul	Conseiller Général canton de ST ANV
FERTE Denis	Membre élu SMPMQ, CC QRGA, mairie de ST ANV, Conseiller Régional
ROLAND Ofelia	Conseil Général service développement local



X. Pièces jointes :

Diaporama projeté en séance

XI. Les échanges à l'issu de la présentation de la stratégie

Remarque n°1: M. Raeven : Question concernant l'évolution de la population : quelles sont les tranches d'âge concernées?

Réponse par François-Xavier Bonvoisin : Les tranches d'âge concernées sont essentiellement les personnes âgées (cf vieillissement de la population), et les jeunes actifs à la recherche d'un cadre de vie agréable.

Précisions apportées par Philippe Darbois : il existe des disparités entre les différentes parties du territoire (augmentation plus forte en partie ouest) ; par rapport à cet enjeu de l'augmentation de la population, le point central est de parvenir à attirer des actifs, source de retombées économiques pour le territoire

Remarque n°2: Denis Ferté : Question sur la terminologie employée ("Zone métropolisée") qui manque de précision

Réponse par François-Xavier Bonvoisin : Il s'agit de la terminologie employée par le Conseil Général de 82 dans le cadre de son étude "Tarn-et-Garonne 2025", termes que nous avons donc repris du fait de l'utilisation de cartes et diagrammes issus de cette même étude. Plus précisément ce terme est utilisé pour qualifier l'aire urbaine de Montauban.

Remarque n°3: M Raeven : Réaction sur la potentielle suppression de la PAC évoquée par Marianne Busser dans sa présentation. Il s'interroge sur la pertinence de cette projection. Réponse de Marianne Busser : Elle Précise qu'il s'agit de projections à l'horizon 2040 posées par la DATAR dans son étude « Territoires 2040 », et que dans le contexte actuel, il apparaît judicieux pour un territoire comme le PMQ d'anticiper toutes les éventualités.

Remarque n°4: M. Sahuc : Question relative à l'éligibilité de certaines dépenses dans le cadre du programme Leader. Plus précisément il pose la question de l'éligibilité d'un projet de restauration d'une digue sur la base de loisirs située sur la commune dont il est Maire (Molières).

Réponse de Philippe Darbois : seule la restauration de la digue ne peut constituer un dossier de demande LEADER. Par contre, inscrire cette nécessité dans un programme plus global de qualification et de diversification de l'offre proposée à la base de loisirs constituerait une piste plus favorable pour prétendre à une aide européenne LEADER.

XII. Les ateliers

✓ **3 grands thèmes de réflexion à mener en ateliers :**

1/ La priorité ciblée : comment la décliner dans les projets ? (cas pratique à étudier en groupe : à partir d'un exemple de projet chaque groupe réfléchit et fait des propositions sur les pistes d'évolution du projet pour son inscription dans la priorité ciblée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable »)

2/ Le communication et la gouvernance du programme

La communication sur le programme (pour qui communiquer ? Pour quelles finalités ? comment communiquer ?)

La gouvernance du programme (le groupe propose comment faire évoluer la sélection des projets, leur évaluation, le partenariat au sein du comité de programmation, le suivi des projets)

3/ Le plan de développement

Les objectifs prioritaires à poursuivre au sein de chacun des axes (chaque groupe propose les objectifs prioritaires pour chacune des mesures d'un axe et identifie des exemples d'actions à soutenir dans le prochain programme LEADER)

✓ **Les résultats des ateliers**

Chacun des 3 thèmes abordés dans les ateliers a donné lieu à la production d'un compte-rendu spécifique annexé au présent document.

Annexe 1 : « CR Atelier LEADER Communication et gouvernance »

Annexe 2 : « CR Atelier LEADER priorité ciblée/ cas pratique »

Annexe 3 : « CR Atelier LEADER Orientations et pistes d'actions »

XIII. La suite de la démarche

Sur la base de ces échanges, l'équipe technique va poursuivre la rédaction du document de candidature de telle sorte à le déposer en région pour la fin du mois de novembre 2014. Les documents diffusés en séance seront transmis par mail aux participants et des contributions pourront être apportées avant le 31 octobre 2014.

Une troisième rencontre n'est pas envisagée compte tenu des délais de réponse. Le document provisoire sera toutefois adressé aux partenaires techniques et aux communautés de communes du pays pour un dernier avis.

Le document définitif sera présenté aux membres du comité de programmation Leader qui se réunira le 25 novembre prochain.

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr



Evasions à l'état pur
Escapadas a estat pur

ANNEXE n°10 : lettres de soutien des organismes consulaires



130 avenue Marcel Uinal
82017 MONTAUBAN
Tél: 05 63 63 30 25
Fax: 05 63 66 14 07
accueil82@agri82.fr
www.agri82.fr

Montauban, le 19 novembre 2014

Monsieur Christian MAFFRE
Président du Syndicat Mixte du
Pays Midi-Quercy
BP 82
82 800 NEGREPELISSE

Monsieur le Président,

Suite à l'envoi du dossier de candidature du Pays Midi-Quercy au programme LEADER 2014-2020, je tiens à vous confirmer ma totale approbation sur ce projet.

En effet, le plan de développement proposé articulé autour de la priorité ciblée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable », semble en mesure de répondre aux attentes des habitants du Pays MQ et surtout d'anticiper les évolutions de ce territoire rural.

La Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne accepte de participer au comité de programmation LEADER 2014-2020 et désignera un ressortissant consulaire du territoire pour la représenter. Notre participation à votre projet LEADER 2014-2020 permettra de renforcer l'implication du monde agricole notamment dans les champs de la prise en compte des pratiques environnementales et de la diversification agricole.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de mes sincères salutations.

Le président

Jean-Paul RIVIERE





**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn-et-Garonne

Montauban, le 19 novembre 2014

Monsieur Christian MAFFRE
Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
BP 82
82800 NEGREPELISSE

Service : Secrétariat Général
Réf. : RD/BM/AMM

Objet : candidature Leader 2014/2020
du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Directeur,

Suite à l'envoi du dossier de candidature du Pays Midi-Quercy au programme LEADER 2014-2020, je tiens à vous confirmer ma totale approbation sur ce projet.

Le plan de développement proposé articulé autour de la priorité ciblée « Coopération et anticipation pour un territoire entrepreneurial et durable », semble en mesure de répondre aux attentes des habitants du Pays Midi-Quercy et surtout d'anticiper les évolutions de ce territoire rural.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Tarn-et-Garonne accepte de participer au comité de programmation LEADER 2014-2020 et désignera un ressortissant consulaire du territoire pour la représenter.

Notre participation à votre projet LEADER 2014-2020 permettra de renforcer l'implication du monde de l'artisanat notamment dans la détection et la promotion de la responsabilité sociale de ses entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,

Roland DELZERS,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

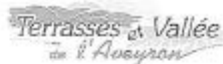
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE TARN-ET-GARONNE

Décret du 10 sept. 1994 (J.O. du 3 jan. 1995)

11 rue du Lycée - 82000 Montauban - 05 63 81 02 68 - contact@cm-montauban.fr
artisanatmqtg.fr

ANNEXE n°11 : Lettres de soutien des EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Monsieur Maurice CORRECHER
Président
de la Communauté de Communes
« Terrasses et Vallée de l'Aveyron »

A **Monsieur Christian MAFFRE**
Président du Syndicat Mixte du Pays Midi
Quercy
Rue Marcelin Viguié
82800 NEGREPELISSE

Nègrepelisse, le 18 novembre 2014

Nos réf. : IL/VV/ADM/14/161
Objet : Candidature Leader 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite répondre à l'appel à projets Leader 2014-2020, afin de poursuivre la dynamique de projets engagée par le territoire Midi-Quercy ces dernières années.

La poursuite de ce travail sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme Leader 2014-2020, accompagnera de façon exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle intitulée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

A ce titre, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron approuve le principe de cette candidature et soutient donc le dossier du Syndicat mixte que vous nous avez transmis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement



Le Président,


Maurice CORRECHER.



Monclar-de-Quercy, le 18 novembre 2014.



M. Christian QUATRE
Président de la Communauté
de Communes du Quercy Vert

Monsieur Christian MAFFRE
Président du Syndicat Mixte
du Pays Midi-Quercy

Objet : Candidature Leader 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite répondre à l'appel à projets Leader 2014-2020, afin de poursuivre la dynamique de projets engagée par le territoire Midi-Quercy ces dernières années.

La poursuite de ce travail sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme Leader 2014-2020, accompagnera de façon exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle intitulée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

A ce titre, la Communauté de Communes du Quercy Vert approuve le principe de cette candidature et soutient donc le dossier du Syndicat mixte que vous nous avez transmis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Christian QUATRE

33, avenue du colonel RAYNAL
6220 MONCLAR-de-QUERCY
☎ 05 63 30 46 46
☎ 05 63 30 46 22
E-mail : QUERCY VERT@wanadoo.fr

Saint Antonin Noble Val, le

Monsieur André MASSAT
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

à

Monsieur Christian MAFFRE
Président du Syndicat Mixte
Du Pays Midi-Quercy

Objet : Candidature Leader 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite répondre à l'appel à projets Leader 2014-2020, afin de poursuivre la dynamique de projets engagée par le territoire Midi-Quercy ces dernières années.

La poursuite de ce travail sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme Leader 2014-2020, accompagnera de façon exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle intitulée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

A ce titre, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron approuve le principe de cette candidature et soutient donc le dossier du Syndicat mixte que vous nous avez transmis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



André MASSAT.



Monsieur François BONHOMME
Président de la Communauté de
Communes du Quercy Caussadais

à

Monsieur Christian MAFFRE
Président du Syndicat Mixte
Du Pays Midi-Quercy

Réf : F.B/ML/F/C.L.
Objet : Candidature Leader 2014-2020

Caussade,
Le 20 novembre 2014

Monsieur le Président,

Cher Christian,

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite répondre à l'appel à projets Leader 2014-2020, afin de poursuivre la dynamique de projets engagée par le territoire Midi-Quercy ces dernières années.

La poursuite de ce travail sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme Leader 2014-2020, accompagnera de façon exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle intitulée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

À ce titre, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais approuve le principe de cette candidature et soutient donc le dossier du Syndicat mixte que vous nous avez transmis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi




Président,

François Bonhomme

François BONHOMME

ANNEXE n°12 : fiche expérience type LEADER



INITIATIVES MIDI-QUERCY

Photos

Intitulé du projet	
Nom du maître d'ouvrage	
Contexte du projet	
Objectifs visés	
Nature des actions menées dans le projet	
Eclairage sur les modalités d'anticipation	
Eclairage sur les modalités de coopération	
Eclairage sur la dimension innovation	
Précisions la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique	
Résultats qualitatifs et quantitatifs	
Points d'intérêt	

Coordonnées du porteur de projet :

Thème

Mots clés

N° Axe

N° Mesure

Nature du maître d'ouvrage (public / privé) :

Coût du projet et plan de financement final :
 Coût total : €
 LEADER : €
 Co-financements :
 Auto-financement : €




Taux de participation LEADER :

Numéro dossier OSIRS :

Suivi technique du dossier :

Dates du projet
 Date de début :
 Date de fin :

Durée entre avis d'opportunité et engagement dossier :



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Titre 1 : Nature et Objet

ARTICLE 1 : COMPOSITION

Il est constitué un Syndicat Mixte fermé (au sens de l'article L 5711-1 du CGCT) dénommé "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- * La Communauté de communes du Quercy Caussadais
- * La Communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
- * La Communauté de communes du Quercy Vert
- * La Communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron"

ARTICLE 2 : MISSIONS ET MOYENS

2-1 Missions

Le "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" contribue au développement et à l'aménagement du territoire Midi-Quercy.

- 1- Il assume, sur son périmètre de compétence, la négociation et la signature des différents "Contrats de Pays" avec l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et les autres niveaux de collectivités territoriales concernés.
- 2- Il anime les différentes réflexions des collectivités adhérentes dans le cadre de la mise en œuvre du "Contrat de Pays".
- 3- Il garantit la cohérence des programmes opérationnels mis en œuvre sur le territoire en application du "Contrat de Pays" et veille au respect de l'esprit, des objectifs et des modalités de mise en œuvre du projet de développement tels que définis dans ce cadre.
- 4- Il définit et engage directement ou confie, par délégation, toutes missions d'étude ou d'évaluation en relation avec l'exécution du contrat.
- 5- Il contribue à l'information des populations locales et à la promotion du territoire Midi-Quercy dans sa globalité et dans des domaines tels que l'économie, l'habitat, le logement, le tourisme et l'emploi, dans le respect des compétences propres et déléguées des collectivités adhérentes.
- 6- Il est chargé également de la mise en œuvre, l'animation et éventuellement de la gestion financière de dispositifs territoriaux, européens (exemples : LEADER; NATURA 2000), nationaux (exemples : ADEC: actions de développement pour les emplois et compétences; PLIE: plan local insertion emplois ; PIG: programme d'intérêt général ; Plan Climat

Territorial ; Agenda 21), régionaux ou départementaux (schéma culturel de territoire ; appel à projets thématiques aux Pays), qui ont un intérêt général pour le Pays Midi-Quercy.

- 7- Il peut exercer la possibilité de prendre une compétence par délégation d'une autre collectivité publique, dans le cadre de la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (exemple : « mission d'inventaire général du patrimoine culturel » confiée par le Conseil régional Midi-Pyrénées)
- 8- Il peut proposer aux communes qui souhaitent y adhérer, un service de mutualisation de personnel pour répondre à des besoins d'ingénierie d'aide à la décision bien définis (exemple : « conseil en énergie partagé ») et auxquels elles participent financièrement.
- 9- Il assure aussi la gestion administrative et financière de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Gouyre, Tordre et Gagnol, celle-ci ne possédant pas de local et de personnel.

2-2 Les moyens

- 1- le "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" peut assurer la maîtrise d'ouvrage directe d'opérations relevant de la mise en œuvre de ses missions.
La mise en œuvre est alors assurée par les services techniques du syndicat.
- 2- Le "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" peut également accepter, dans le respect de ses missions et par délibération spécifique du Comité Syndical, des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée de la part de ses membres.
De telles conventions peuvent également concerner la conduite d'opérations ou de programmes, qui ne relèveraient pas directement de l'objet syndical, mais dont l'application particulière à l'échelle du Pays justifierait, par défaut, le recours aux services spécifiques du Syndicat pour leurs mises en œuvre.
- 3- Le "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" peut enfin, dans le respect de ses missions, conclure des contrats d'objectifs avec des opérateurs, après décision du Comité Syndical.
- 4- Les adhérents du Syndicat Mixte s'engagent à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'objet social.

Toutes les décisions du Comité Syndical concernant la mise en œuvre de son objet (missions, moyens, contrats et conventions) sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 3 : Ressources

3-1 Les recettes du budget comprennent : (Article L.5212-19 CGCT)

- les contributions obligatoires de ses membres (telles que détaillées à l'art 3-2),
- les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, ...,
- le produit des emprunts,
- les dons et legs qu'il aura accepté,
- le revenu des biens, meubles ou immeubles acquis, transmis ou mis à disposition du syndicat,
- les sommes perçues des administrations publiques, des EPCI, des communes, des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public, pour rémunération de services rendus.

3-2 La répartition des contributions financières de membres:

Le budget général du syndicat mixte pourvoit à toutes les dépenses ordinaires de fonctionnement et d'investissements courants liées à sa gestion.

Le budget de fonctionnement :

La contribution des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Commune membres du "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" est répartie au prorata de la population de chaque collectivité membre.

Le budget d'investissement :

Lorsque le Syndicat Mixte agit en qualité de maître d'ouvrage, dans le cadre de la mise en œuvre de ses propres compétences, la section d'investissement est abondée par affectation des ressources émanant de la contribution financière de ses membres, du bénéfice de subventions spécifiques, ou de la conclusion d'emprunts globalisés.

Il pourra être créé un fonds de mutualisation, abondé par des contributions annuelles des membres du Syndicat, afin de financer des opérations d'investissement ayant un impact pour l'ensemble du Pays Midi-Quercy.

Titre 2 : Le fonctionnement

Article 4 : Le siège

Le siège du "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" est fixé à Nègrepelisse (82800) au 12 rue Marcelin Viguié.

Article 5 : Le Comité Syndical

Le "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" est administré par un Comité Syndical qui en constitue l'organe délibérant.

5-1 Représentation

Le Comité Syndical comprend les représentants élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes selon la répartition suivante :

	Nombres de titulaires	Nombres de suppléants
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	15	15
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	10	10
Communauté de Communes du Quercy Vert	5	5
Communauté de Communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron"	11	11
TOTAL	41	41

En l'absence du membre titulaire, le membre suppléant a voix délibérative.

De plus, le Comité Syndical comprend, en tant que membre consultatif, les Conseillers Généraux du territoire Midi Quercy, non désignés par les collectivités adhérentes.

5-2 Fonctionnement

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par semestre en session ordinaire ou en session extraordinaire sur convocation de son Président.

Lorsque l'ordre du jour concernera la mise en œuvre de l'objet du Syndicat Mixte, le Comité Syndical pourra associer le Conseil de Développement (tel que défini dans la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire), en tant que membre consultatif.

Les modalités de fonctionnement interne du Comité Syndical (convocations, information des membres, éventuels commissions et groupes de travail) sont régies par un règlement intérieur.

La durée du mandat de délégué au sein du Comité Syndical est celle des conseillers municipaux.

Les membres sont rééligibles.

La déchéance du mandat ayant conduit à l'élection ou la désignation au sein du Comité Syndical entraîne simultanément la perte de la représentativité syndicale.

En cas de défaillance d'un délégué titulaire, son suppléant est appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative.

Le Comité Syndical assure l'administration générale du syndicat (discussion et vote du budget, approbation du compte administratif).

Article 6 : Le bureau

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président et de trois Vice-Présidents (représentant les quatre Communautés de Communes) et de 6 autres membres.

1 Président	Selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"> - 4 membres de la CC du Quercy Caussadais - 3 membres de la CC "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" - 2 membres de la CC du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron - 1 membre de la CC du Quercy Vert
3 Vice-Présidents	
6 autres membres	

Le bureau est renouvelé à chacune des échéances de renouvellement du Comité Syndical.

Le bureau exerce par délégation les attributions du Comité Syndical à l'exception :

- du vote du budget
- de l'approbation du compte administratif
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat.

Sur décision du Président, le Conseil de Développement (tel que défini dans la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et de développement durable du territoire) peut être associé aux travaux du bureau pour avis.

Le Comité Syndical peut, à la majorité absolue de ses membres, décider d'étendre ou de retirer une compétence du bureau.

Article 7 : Admission et radiation

7-1 Admission

Le Comité Syndical propose l'adhésion de nouveaux membres au Syndicat Mixte, cette proposition, devant être ratifiée par arrêté préfectoral après accord d'au moins 2/3 des membres du Syndicat.

7-2 Retrait et exclusion

La procédure de retrait d'un des membres est proposée au Comité Syndical, cette proposition devant être ratifiée par arrêté préfectoral après accord d'au moins 2/3 des membres du Syndicat.

Article 8 : Modification statutaire

Toutes modifications statutaires relatives aux présents statuts sont soumises à une délibération du Comité Syndical à la majorité absolue.

Article 9 : Dissolution

Lorsque le syndicat est dissout (article L 52.12.33 et L 52.11.26) l'actif est partagé entre ses membres au prorata de leurs apports.

Article 10 : Durée

Le "Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy" est constitué pour une durée illimitée.

Article 11 : Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est rédigé par le bureau, et approuvé par le Comité à la majorité absolue

Il définit entre autre :

- les modalités et contenus des différentes délégations confiées au bureau
- le fonctionnement des différentes instances syndicales

Il peut être modifié par délibération du Comité Syndical adoptée à la majorité absolue.

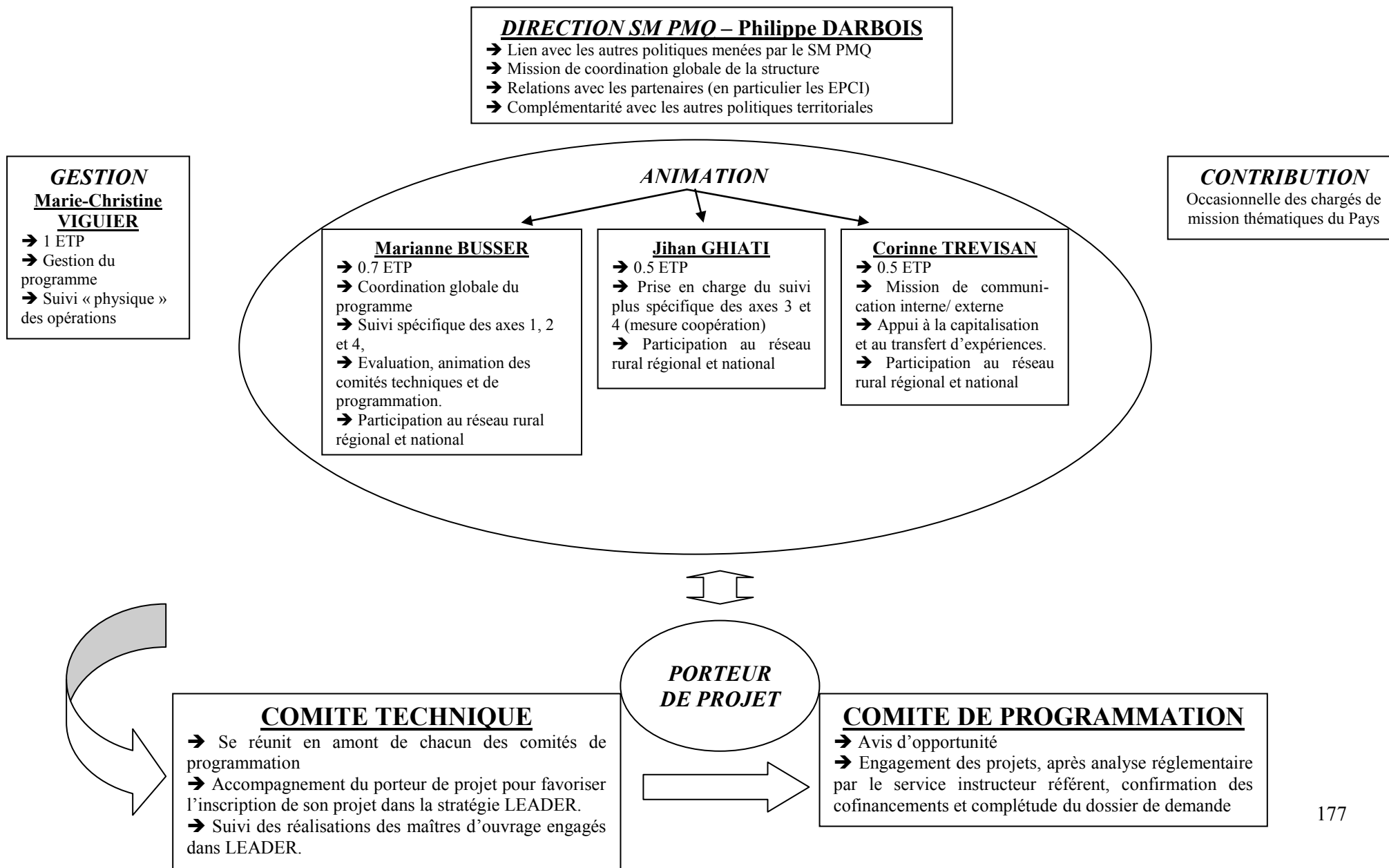
Article 12 : Comptable Public

Le comptable du Syndicat Mixte est désigné par le Préfet du département du siège après accord préalable du Trésorier Payeur Général.

Article 13 : Autres dispositions

Pour les dispositions non prévues dans les statuts, le Code Général des Collectivités Territoriales s'applique.

ANNEXE n°14 : organigramme fonctionnel LEADER



Dossier de candidature Programme Leader

Gal Midi-Quercy

2014 -2020